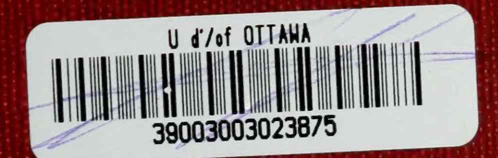
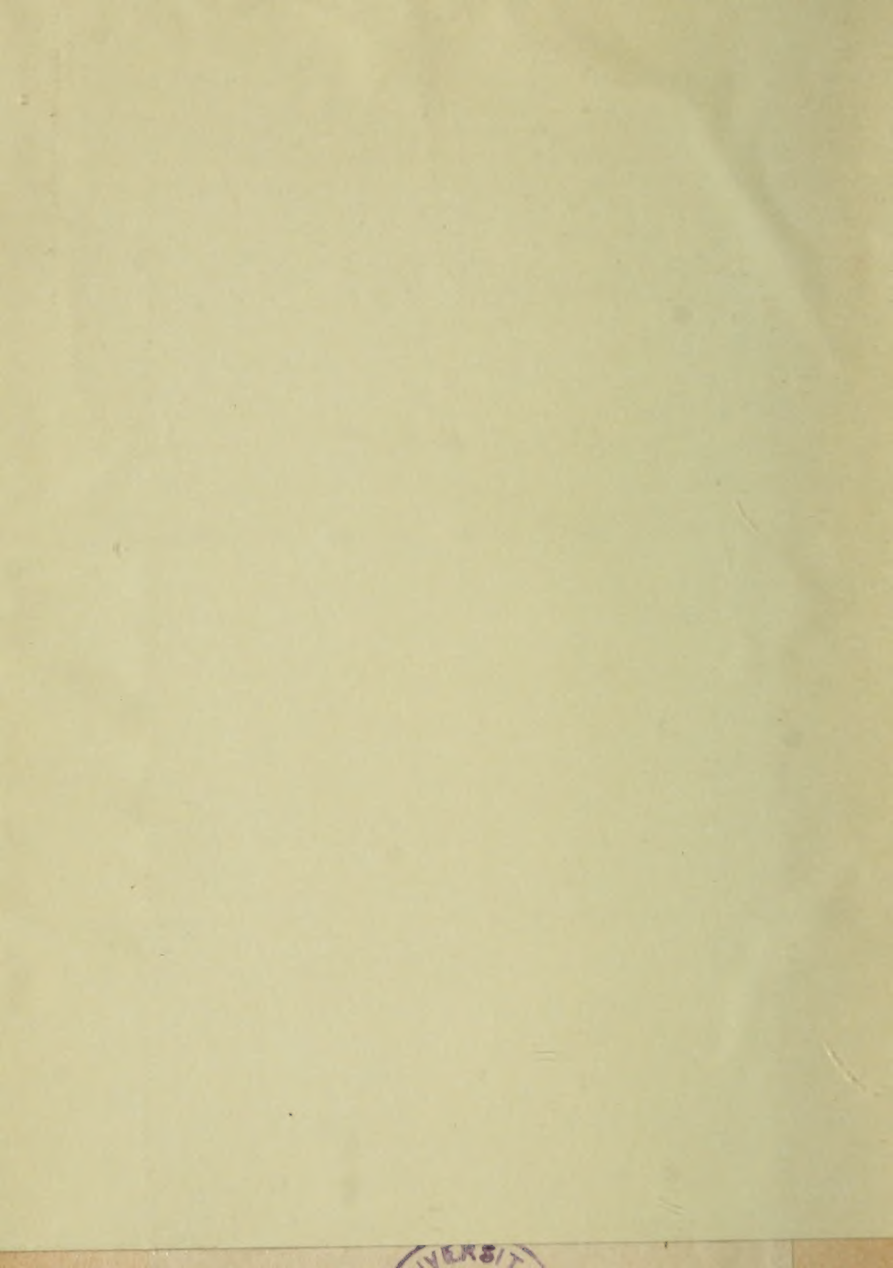




ALPHABET
DU PIÉGEAGE

DU MÊME AUTEUR :

—

Librairie MONROTY et BRUNET

ORGANISATION DES CHASSES

AMÉNAGEMENT DES PROPRIÉTÉS
CULTURE NATURELLE ET INTENSIVE DU GIBIER
TECHNIQUE DES BATTUES

PAR

Joseph LEVÎTRE, GARDE-CHASSE

MÉDAILLÉ DU SAINT-HUBERT CLUB DE FRANCE,
LAURÉAT DES CONCOURS AVICOLES ET CYNÉGÉTIQUES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE VÉNERIE
MEMBRE DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA CHASSE, PARIS, 1906

Un beau volume in-16 jésus de 350 pages, avec nombreuses illustrations hors texte, par WIKKE VAN DEN BERGH, MANUEL DE LA GANDARA, THOMASSE, PAUL HAYER, ED. MÉRITE et P. MAHLER.................................... **5** fr. net.

Ouvrage publié sous le patronage du Saint-Hubert Club de France

---

Préface de M. le VICOMTE DE PITRAY. — *Dédicace* à M. le Dr A. GOSSET, Chirurgien des Hôpitaux, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. Chevalier de la Légion d'honneur. — *Avant-Propos*. — *Au Lecteur*. — *Page d'or des Gardes-Chasse*.

PREMIÈRE PARTIE. — **Aménagement des Propriétés.**

Le Déboisement et ses résultats. — Fondation des Sociétés de Chasse.— Nécessité du Chien de défense. — Le Garde champêtre. — Ravages causés par l'oiseau de proie. — Etude sur les Busards. — Du Choix d'une Chasse (celle qu'il ne faut pas louer). — Du Choix d'une Chasse (celle qu'on peut choisir et de son organisation). — Du Choix d'un Garde. — Nécessité des Sentiers de trappes. — Primes aux Gardes.— Cultures de Chasse.

DEUXIÈME PARTIE. — **Culture naturelle et intensive du Gibier.**

De l'Elevage, de l'Agrainage. — Le Faisan. — La Perdrix. — Le Lièvre. — Le Lapin. — Le Canard sauvage. — Le Tinamou. — Repeuplement et Tableaux éventuels.

TROISIÈME PARTIE. — **Technique des Battues. — De la Battue allemande.**

Mue de Dix Cors. — La « Joseph Levître ». — Questions judiciaires. — Conclusion.

EN PRÉPARATION :

LE CHIEN ET L'HOMME DE TRAIT

Alphabet du Piégeage

PAR

Joseph LEVÎTRE
ANCIEN GARDE-CHASSE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE, OFFICIER D'ACADÉMIE.

Notice historique par le capitaine G. de MARCLLES

Préface par Ed. CHRISTOPHE, O. ✿ ✠ ✠
PRÉSIDENT HONORAIRE DE TRIBUNAL CIVIL

Avec 64 illustrations



PARIS
LUCIEN LAVEUR, ÉDITEUR
13, RUE DES SAINTS-PÈRES (VIe)

1911

A

MONSIEUR LE VICOMTE DE PITRAY

PUBLICISTE,

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ DU FISHING-CLUB DE FRANCE



'ai joint, Monsieur, à l'hommage de ce livre, un respectueux sentiment d'affection, en souvenir de tout le bien que vous m'avez fait.

JOSEPH LEVÎTRE

ANCIEN GARDE-CHASSE.

ALPHABET DU PIÉGEAGE

INTRODUCTION

NOTICE HISTORIQUE

Par M. le Capitaine G. DE MAROLLES (1).

Il arrive quelquefois que le renard pris au piège s'ampute courageusement la patte prisonnière.
TOUSSENEL.

« Renards et blaireaux, fourrures et manteaux », telle était, il y a quelque vingt ans, dans un gros village du Poitou, l'enseigne déjà vieille qui se balançait à la porte unique d'un immeuble composé de deux boutiques. Quoique de dimensions plus modestes que bien d'autres, elles

(1) Officier d'Académie, Chevalier du Mérite Agricole. Auteur de : « 1° Programme d'*Instruction des Eclaireurs de Cavalerie* ou application au service d'éclaireurs des observations utiles au cavalier et suggérées par la chasse sous toutes ses formes (Lavauzelle, éditeur, 10, rue Danton, Paris) ; 2° *Langage et termes de Vénerie* (Paris, Romain, éditeur, 1906 ; 3° *Historique de la chasse à courre* (Vénerie, Louveterie, Fauconnerie). Lois et Sports, 43, rue St-Lazare, Paris, 1910) ; 4° *Le Bois du cerf* (Legoupy, 5, boulevard de la Madeleine, Paris).

composaient « les deux plus importantes maisons de commerce » de la localité.

A droite habitait un sellier cordonnier, à gauche une couturière d'âge assez mûr, une femme à barbe. L'un et l'autre avaient le nez pointu.



Pour touzjours fere mal à gélines et autres choses. (Voir page 11.)

Les méchantes langues insinuaient que tous les deux avaient jadis coulé des jours heureux ensemble. C'était basé notamment sur un fait très anodin : un client était entré un beau jour chez la couturière et avait demandé de la peau de renard sans poils pour chaussure d'enfant ; cette dernière avait aussitôt répondu : « L'autre est là pour la peau ; moi pour la fourrure ».

En vérité la Renarde et le Blaireau, c'étaient leurs surnoms, n'avaient en tout cas plus aucun rapport familier, aucune sympathie l'un pour l'autre.

L'indifférence entre gens habitant porte à porte est déjà une belle chose, alors que l'on voit si souvent se vérifier le vieil adage: « l'ennemi, c'est le voisin », l'Allemagne, non la Russie ; voilà pour Napoléon !

A Paris, combien d'exemples ne voit-on pas, dans chaque rue, de gens sortant d'une même grande maison à plusieurs étages, gens affairés, qui ne se disent jamais rien, mais vont de l'autre côté de la Seine se faire par ailleurs une guerre acharnée ; les mobiles sont le commerce, la politique, l'industrie, la jalousie et le reste.

Cette vie sans trouble, là où l'on a son foyer et ses enfants, nous sommes sûrs de la voir peinte par l'auteur du livre intitulé *Alphabet du Piégeage*, par la raison bien simple que, sous ce monticule de pierres sèches, présentant quelques gueules assez espacées et sortant à des hauteurs différentes, vit en paix, au demeurant, un petit monde souvent très panaché, renards, blaireaux, plus encore parfois, soit putois, soit lapins.

La Vallée, par exemple dans sa « Chasse à courre » (p. 137), rapporte qu' « en 1844 il y avait une carrière du Mont Saint-Marc (en forêt de Compiègne) où renards, blaireaux et autres bêtes puantes avaient élu domicile ». Un lapin, *posé* (1) comme en blason, dans le repaire de la vulpe, voilà une ample vérification du proverbe : « Jamais renard ne chasse sur son terrier » ; il ne le fait même pas dedans. On dit encore que le renard *cache sa queue*, c'est-à-dire qu'il évite de faire parler de lui là où il habite.

(1) D'autres blasonneurs préfèrent dire « en forme ».

Relativement à la genèse de cette cohabitation, voici comment les choses se passent :

Le blaireau se creuse ou agrandit un terrier de lapin ; le renard arrive sur ces entrefaites et visite. Si l'appartement, soit de lapin, soit de blaireau, soit des deux, lui plaît, il s'installe. Si le nouveau colocataire veut par hasard être seul, il a vite fait de le faire comprendre au lapin et n'est guère plus embarrassé à l'égard du blaireau. Ce dernier est plus fort que lui et mieux armé, mais moins souple :

M. H. Adelon, dans *Chasse moderne*, raconte avoir fait battre ensemble un renard et un blaireau ; le premier, dit-il, voltait si bien qu'il a été maître, comme Renard le fut de Grimbert dans le roman ; La Fontaine a donc bien dit « Maître » Renard.

Le renard ne prend pas tant de peine pour faire évacuer la place par le blaireau, animal peint par Buffon comme étant défiant, solitaire, semblant fuir la société. « Il pose simplement une sentinelle de mauvais voisinage », comme l'explique A. de la Rue ; le taisson, d'habitudes plus recherchées, propriétaire de deux ou trois « tanières » qu'il fréquente concurremment, abandonne définitivement l'appartement qu'il partageait avec le « vilain ».

Ce n'est pas là qu'il faut faire remonter l'expression « foirer comme un renard », c'est à la propriété qu'il a, dit-on, de pouvoir se délester en galopant, quand il est fort « inquiété par la presse des chiens ». Il « fait alors dans sa culotte », et c'est ce que Gaston Phœbus nous explique en ces termes dans son chapitre XI : « Se elle est en plain pays, elle conchie voulentiers les levriers,

afin qu'ils le leissent pour la puour... qu'il a » (éd. 1897, page 168).

La femelle du lapin n'habite pas toujours le terrier, ce trou commun à diverses bêtes. M. Le Couteulx a bien connu une louve et une chevrette qui élevaient leurs petits dans la même enceinte, mais une lapine risquerait trop de vouloir élever sa nichée à côté des renardeaux; la tentation serait trop forte pour ces derniers; ils voudraient se faire les dents.

Elle va se creuser le trou spécial à son espèce, le trou du rabbit (robbet, lapin, en wallon); nous avons ainsi désigné d'avance la rabouillère, rablière, rabière, parfois encore dite rabouillet. Roboletum, anciennement, désigne le terrain où les lapins pullulent; ce nom se retrouve dans divers noms de lieux : exemple Rambouillet (S.-et-O.); Rabouillet (Basses-Pyrénées), etc... Tant est vraie cette parole d'un professeur d'Université : « Les noms *propres* de lieux sont toujours *communs* à beaucoup de lieux. »

Le renard évente la rabouillère, la manche, comme on dit encore ; elle est rapidement mise à jour perpendiculairement et vidée.

Retenons de là que le renard emprunte au lapin son trou ou terrier, au blaireau son *tanier* ou mieux sa *tanière*.

La *garenne* était jadis le bois où le seigneur conservait son menu gibier; par suite le terme garenne a passé au terrier à plusieurs gueules du lapin, puis au trou du renard et à celui du blaireau; c'est très remarquable.

Le chapitre V de l'*Ecole de la chasse au chien courant* de Le Verrier de la Conterie, est en effet intitulé : « Description d'une garenne à renards et à blaireaux. »

L'enseigne « Renards et Blaireaux », c'est le sous-titre principal d'un livre sur le piégeage ; on a bien vu, il n'y pas encore si longtemps, une renarde défendre au trou

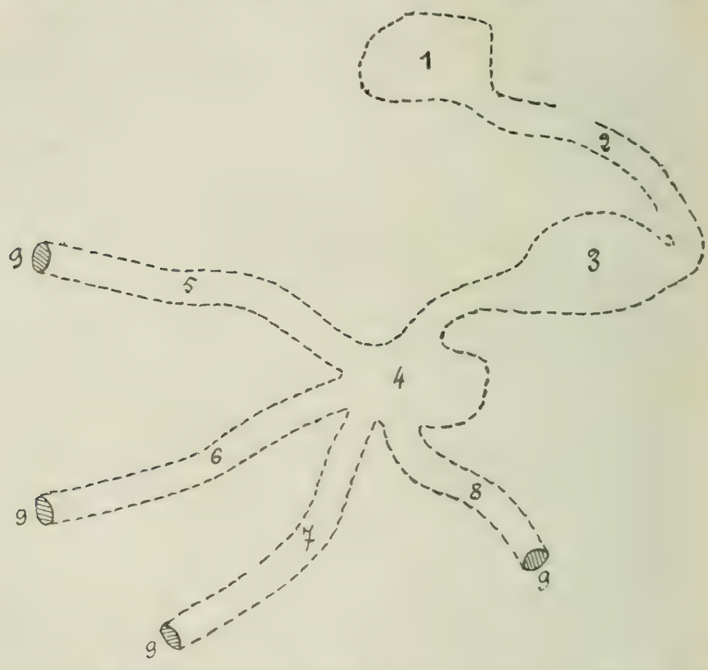


Schéma d'un terrier à blaireaux et à renards, d'après Le Verrier de la Conterie : 1. Donjon, réduit, fort, forteresse, casemate ou accul — où on les saisit avec des crochets et des pinces ; — 2. Fusée ; — 3. Maire ; — 4. Carrefour ; — 5, 6, 7, 8. Avenues ; — 9. Gueules.

une portée de blaireautins en même temps que ses petits « vipillons ». Il est naturel de les traiter ensemble.

Un autre expliquera mieux que nous le piégeage de ces deux animaux. En décrivant leurs mœurs, entraîné

par le souvenir de ses observations personnelles, il va sans doute prêter à ces animaux, une âme quasi humaine, comme le font si constamment les poëtes : « Arbores vocantur ». Il ira sans doute « avec ses bestioles » sur les confins d'un monde psychologique où les plus éminents professeurs de philosophie ne peuvent pas toujours s'entendre.

Descartes accorde à la bête la vie et le sentiment, mais il lui refuse la pensée ; La Fontaine lui accorde la pensée, lui refuse la réflexion, et c'est là que M. Flourens reprend la question. La réflexion est la limite qui sépare l'intelligence de l'homme de celle des animaux (1) (Saint-Marc Girardin, II, 117-119).

Nous accordons aux bêtes l'association des images et laissons à l'homme celle des idées ; mais pour cette fois, où les limites entre les deux associations vont être très « flou », nous nous contenterons de faire simplement le passé littéraire et historique du renard et du blaireau.

RENARDS ET BLAIREAUX DANS LA HAUTE ANTIQUITÉ

Les savants ont divisé les temps archéologiques en temps préhistoriques correspondant à l'Age de la Pierre et en temps protohistoriques, correspondant à l'Age du Bronze et à l'Age du Fer.

L'Age de la Pierre se divise en deux périodes, celle de la pierre taillée et celle de la pierre polie (époques quaternaires). Les temps se divisent en âges, les âges en périodes-

(1) Voir aussi Flourens, *Instinct et intelligence des animaux*.

des, les périodes en époques (9 en tout), prenant chacune le nom des localités principales où les gisements offrent les caractères les plus purs.

Les alluvions, surtout les repaires et les pièges naturels, renferment la faune des montagnes largement représentée par des carnassiers; l'homme quaternaire enfin a laissé des ossements, des objets d'industrie et des représentations animales gravées, qui permettent de connaître son gibier de prédilection.

Quant aux animaux, les parties les plus dures de leur corps, je veux dire les dents, se sont naturellement le mieux conservées; c'est principalement par leur étude approfondie que les savants sont arrivés à connaître la faune de ces temps reculés.

C'est ainsi que Rütimeyer ayant fait retirer 1.500 kilos d'os de la grotte de Thayngen, près de Schaffhouse (Suisse), a pu reconnaître les os de 854 animaux de 12 espèces différentes, dont le loup, le *renard bleu*, le lièvre des Alpes et le cerf. Le *blaireau* se trouve aussi à la même époque dans d'autres stations.

Le renard était alors un peu moins répandu que le loup ; sa fourrure était déjà utilisée !

Les peaux des animaux étaient nettoyées avec le ràcloir, puis avec le grattoir en pierre (principalement en silex), instruments qui permettaient de découper des lanières et de faire des boutonnières.

La souplesse de ces peaux était assurée par des onctions faites avec de la cervelle et de la moelle. C'est pour cela que tous les crânes des animaux transportés dans

les stations paléolithiques sont détruits et que les os longs contenant de la moelle sont toujours brisés.

Le renard se retrouve encore avec le loup et le blaireau dans les palafittes de l'époque de la pierre polie et de l'âge du bronze.

L'antiquité classique commence avec Ménès, premier roi de la première dynastie égyptienne, 5.000 ans avant notre ère. Les Egyptiens ont laissé beaucoup de documents ; ainsi ils ornaient à profusion leurs palais, leurs temples et leurs tombeaux (sculptures, peintures, momies de toutes espèces d'animaux).

Le fameux sujet de chasse à l'arc et au rabattage de la Nécropole de Thèbes représenté dans *les Origines de la Chasse*, par M. G. de Mortillet (page 181), montre plusieurs espèces d'animaux, notamment des *renards* et des chacals. Parallèlement à la civilisation de la vallée du Nil ou égyptienne, s'est développée, celle des vallées du Tibre et de l'Euphrate ou assyrienne, et les sujets de chasse des palais assyriens, celui de Sargon notamment, représentent les mêmes sujets, animaux et procédés de chasse que dans les palais égyptiens.

Le chien ne figure à l'âge de la pierre que pendant la période néolithique ou de la pierre polie, contrairement au loup et au renard, qu'on trouve dans la période de la pierre taillée ou paléolithique.

Il a été donné cinq origines différentes du chien. On le fait notamment descendre du loup, du chacal et du *renard*. Cette dernière idée fait allusion sans doute aux alopécides d'Aristote et de Xénophon ; mais les paléologues modernes, M. de Mortillet entre autres, font litière

de toutes les idées d'Aristote, de Xénophon et d'Oppien, etc... sur l'origine *des chiens et sur celle de la chasse*, qui semblent à tort se confondre, car l'homme quaternaire chassait sans chien. Pollux aurait inventé l'art de se servir du chien, et Castor, celui de poursuivre le gibier à cheval, armé d'un javelot !... Erreur! Castor et Pollux firent partie des Argonautes ; leur expédition se fit en 1320 avant notre ère ; or, il y avait alors 3.380 ans que les Egyptiens étaient passés du *moyen* au *nouvel* empire, et qu'ils chassaient couramment avec des *chiens* et leur faisaient étrangler des renards.

Pendant l'antiquité, le blaireau ne fit presque pas parler de lui à l'inverse du renard ; avec les temps historiques on en parle un peu « pour la peau », et avec les temps modernes pour les omelettes d'œufs de perdrix qu'il se paie au printemps.

Parallèle entre renards et blaireaux.

Le renard et le blaireau ont certains côtés de leur caractère très différents (1), d'autres fort semblables : ils ont en communauté des qualificatifs généraux (2) ; nous verrons ensuite les noms particuliers, l'histoire particulière, l'utilisation que l'homme a fait pour ses besoins et pour son plaisir du renard (3) et du blaireau (4), puis la terminologie, la nomenclature de leur terrier (5), enfin le piégeage (6).

1° DIFFÉRENCES !

Il y en a beaucoup, parmi lesquelles deux nous intéressent plus spécialement.

Le renard mue ; son poil d'été ne tient pas et son poil d'hiver tient fort bien, comme sa « science de l'à-propos » ; c'est pour lui que Suétone a écrit « Pilum mutat, non mores », ce qui, d'ailleurs, convient à beaucoup d'hommes. Le blaireau a toujours son même poil et sa peau est aussi bonne l'été que l'hiver ; c'est déjà une grande qualité que de valoir quelque chose toute l'année (1).

Le renard est si laid pendant sa mue que les médecins n'ont trouvé rien de plus gai que de qualifier « alopécie », chez leurs clients habituels, une maladie qui dénude rapidement le crâne le mieux couvert par la nature... Du reste, tout le monde a pensé à lui, et les botanistes, en souvenir de sa belle queue, ont appelé jadis *alopecoure* (alopex-oura, queue de renard) l'herbe dite depuis « vulpin des prés », qui n'est cependant pas à confondre avec la plante appelée proprement « queue de renard ».

Les droguistes ont nommé *vulpine* un principe colorant en jaune ; les anciens magistrats ont appelé les voleurs « vulpions » à l'instar des hommes de droit romains.

La deuxième grande différence, c'est que le blaireau évite de jouer des tours à l'homme lui-même ; il ne va pas de nuit, sournoisement, lui chipper... « sa poule », comme le renard a fait bien avant qu'Henri IV ait inscrit la poule au pot au menu hebdomadaire des campagnards.

Le renard, de tout temps au contraire, a pris pour sa lignée une devise ainsi libellée par G. Phœbus (chapitre XI) : « Gaitier pour touzjours fere mal à gélines. »

(1) « La peau du blaireau est bonne en tout temps, parce que jamais elle ne mue ». (Le Verrier de la Conterie)

Il lui a fallu parfois beaucoup de patience et d'attention pour arriver à manger le chapon que l'homme considérait avec componction quelques heures auparavant en se disant : « Je connais son tombeau ! »

Le renard, — il est vrai qu'avec son odeur elle serait inutile, — ne se fait pas remarquer par la finesse de ses ruses pendant la chasse ; il ne pratique seulement pas le hourvari aussi bien que la bécasse. Il n'entre pas à reculons dans son terrier comme le blaireau, pour faire croire qu'il est sorti, mais... « il a souvent la géline dans son menu à travers les âges » !

Aussi Buffon écrit-il tout de même que « le renard est fameux par ses ruses et mérite *en partie* sa réputation ».

Oppien lui prête de se creuser sept demeures éloignées les unes des autres ; nous ne reconnaissons pas cela au renard français ; mais seulement au blaireau qui en fréquente 2 ou 3, le nombre n'augmente qu'au temps du rut, et pour cause. En réalité le blaireau est plus fin encore ; sa truffe si sensible est aussi finement organisée, sinon plus ; il se rend moins odieux à l'homme et se fait moins voir ; il n'a pas paru dans la fable avant le roman de son compère.

Troisième différence ! le blaireau se laisse promener avec une laisse et un collier sans se défendre. Pour le renard, autre question. Au lieu de dire « prendre la lune avec les dents » pour tenter l'impossible, Virgile disait « vulpes jungere », « atteler des renards » ; il savait fort bien que le goupil ne tend pas le trait et n'a aucune disposition à jouer le rôle de chien d'attelage ; le bon

sens populaire a fort logiquement traduit la chose par l'expression « tirer au renard », c'est-à-dire désespérément en arrière, l'expression en a passé aux chevaux.

Le blaireau est un ours, un ursidé, *ursus meles* avec Linné : le renard est presque un chien ; c'est un canidé (canis vulpes) ; il est forceur quelquefois, mais plus souvent affûteur comme le chat.

Il diffère du chien par sa queue et sa pupille qui est linéaire au lieu d'être ronde, enfin par l'absence d'un sinus frontal, qui existe chez tous les chiens ; c'est dommage que cette dernière particularité ne soit pas l'inverse, car le Docteur Gall et la Science auraient ainsi déterminé « la bosse de l'astuce » faisant le pendant à celle que les chasseurs appellent « la bosse de l'esprit » chez leurs chiens courants.

2° COMMUNAUTÉS, QUALIFICATIFS !

Ils partagent une mauvaise réputation, la catégorie des voleurs, et les qualificatifs les plus mal sonnants.

Ils sont dits bêtes nuisibles, fausses bêtes, bêtes de rapine, sournois, mâdrés, cauteleux, matois, bêtes puantes, vermines.

Bêtes nuisibles. — Ils partagent avec le loup la qualification de *bêtes nuisibles* à cause du gibier et des animaux de basse-cour qu'ils détruisent.

Les méfaits du loup et du renard ont donné lieu au proverbe : le loup fait plus de tort au paysan, le renard au gentilhomme. Le blaireau n'a été classé nuisible qu'à la Révolution par l'arrêté du 19 pluviôse, an V et le règlement du 1er germinal, an XIII (nouveau Larousse).

Fausses bêtes. — Fausses bêtes ne doit pas être entendu au sens de sournois, donné par Alexandre Dumas et même par Phœbus, qui écrit (au chapitre XI) « le renard est malicieux et fausse bête comme le lou », ni au sens du Roy Modus qui le dit « membre de la confrérie de Saint-Fausset » (XIV[e] siècle), ni au sens de Guiart ou du *Roman de la Rose*, qui employaient l'expression « par parole fausse ou renarde » ; ce sont là, sens *dérivés*. La martre, la fouine, la loutre, qui sont aussi *fausses bêtes*, n'ont rien de faux dans leur allure.

A proprement parler, le loup n'a pas été classé « fausse bête » ; non seulement il ne contrefait pas le mort comme le renard et le blaireau, mais encore il compte dans une autre catégorie suivant la division reçue au XIII[e] siècle en bêtes de brout ou bêtes douces (cervidés) et en bêtes mordantes (ours, sangliers et loups) : le renard a fini par se faire admettre dans cette dernière.

Nous pensons que c'est par opposition à ces dénominations données aux bêtes courables qu'on a employé pour les autres l'expression « fausses bêtes », par ce qu'on ne les courait pas. En tout cas, avec Twici, le gopil et la gopile ne sont pas « muez de lymier », mais simplement « trovez de brachez », c'est-à-dire non courables régulièrement.

Le renard est resté le type de la fausse bête bien qu'il soit couru depuis longtemps ; il est compris plus spécialement dans l'expression « courtin » ; chasser le courtin, signifie chasser le lièvre, le renard et le blaireau (cette dernière chasse est très exceptionnelle).

Bêtes de rapine. — Les bêtes de rapine sont propre-

ment les oiseaux de proie qui enlèvent, et par extension les loups qui enlèvent des moutons, c'est-à-dire commettent des rapts importants. « Le loup, c'est le bandit! » (Toussenel). Par extension encore, l'expression a englobé les renards, les blaireaux, plus les fouines. Originairement, avons-nous dit, l'expression bête de rapine vient des « oiseaux de proie » ; le milan est qualifié *raptor* par Phèdre, et Oppien recoupe cet auteur en disant que les hommes donnent au loup le nom d'*épervier* ou *ravisseur*.

Le renard détruit plus de menu gibier que le loup, c'est ce que Valmont de Bomare a libellé en ces termes : « Si le loup nuit le plus au paysan, le renard nuit plus au gentilhomme (sous-entendu chasseur). »

Sournois. — Jadis sornois, (aujourd'hui sornais), signifiait qui se cache dans les *sornes*, c'est-à-dire les coins en ancien patois du Poitou et du Limousin.

Mâdrés. — Mâdré signifie rusé comme la perdrix adulte dont le plumage est toujours fortement tacheté ou mâdré; la mâdre était une tache foncée.

Cauteleux. — Cauteleu (caute-leu) signifie prudent comme le loup ; c'est un terme d'ancien patois picard, comme l'expression « à la queue leu leu » pour « à la queue le leu ».

Matois. — Matois veut dire rusé comme l'habitué de la mate, c'est-à-dire le voleur.

La Mate, au XIIIe siècle, était une place de Paris (un peu excentrique) où les voleurs et les brigands se réunissaient ; le nom devint commun et est passé aux lieux où les voleurs se réunissent clandestinement.

Enfants qui sont de la matte
Savent tous jouer de la patte.

Traduction : les filous savent courir ; on dit aujourd'hui « courir comme des voleurs ».

Bêtes puantes. — Ce qualificatif revient de droit d'abord au putois, d'où il s'est étendu au renard, au blaireau, à la martre et aux fouines.

Gopil et aultre vermine. — Vermine est une expression du XIVe siècle prouvant que le renard était aussi de la gent vermine, dont la belette est type.

En dépit de l'ordre alphabétique, l'ordre naturel, commençons par « Maître Renard » ; notre enseigne le veut aussi.

LE RENARD

Vulpes erat fraudis plena. Germ^r El^o

« Le renard est une bête... » *Le sire de Maubec, Poésies Nouvelles sur les bêtes et sur les gens.* Avignon, 1575.

Cheval vient d'equus sans doute,
Mais il faut convenir aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici
Il a bien changé sur la route.

Cette épigramme du chevalier de Cailly ou d'Aceeily contre les étymologistes, à propos du vocable *cheval*, ne doit pas nous être jetée au visage ex abrupto, parce que nous osons *faire venir renard de loup*, avant que le loisir de nous être expliqué nous ait été octroyé.

La racine sanscrite lup signifie déchirer; elle a engendré très logiquement les termes qui ont désigné le loup (lukos, lupos, lupus, lu, leu, lou, loup), le chacal (lopaça), le renard (lopacika, alopex, vulpes, vulpecula, voulpil) ; le chacal sert d'intermédiaire entre le loup et le renard !

Les naturalistes classent le chacal dans la série thoïde avec le loup et le chien, alors qu'ils comptent la vulpe (canis vulpes) dans la série alopécoïde dont elle est le type, et dans laquelle rentrent douze variétés.

Les latins ont dérivé de vulpes les vocables vulpio (coquin), vulpinus, vulpinaris (rusé), vulpinor (ruser), etc....

Les noms et termes dérivés de voulpil dans notre langue sont très nombreux : volpil, gorpil, verpil, gopil, goupil, gupil, vulpil. Son habitation s'est dite goupillière, verpilière etc... (vulpeja, en Espagne). Les petits portent le nom *générique* de cheaux comme les louveteaux, et le nom *particulier* de vipillon, goupillon... que la queue du renard porte également. Les queues de renard ont servi aux généraux romains pour asperger d'eau lustrale les guerriers prêts à combattre; l'Eglise a conservé l'usage et cet objet est devenu le « goupillon ».

La réputation d'à-propos, d'adresse, de ruse faite au renard, réputation surfaite par la mode qu'on a de prêter aux riches, le fit devenir fort célèbre au moyen âge, époque où les auteurs des romans prirent des bêtes pour acteurs et leur firent représenter des gens.

Aujourd'hui encore les artistes anglais représentent des meutes en détresse, le renard ayant sauté sur une cage à poules en route pour le marché, voire même sur l'arrière d'un train en marche, etc...

« Placez un piège à la gueule d'un terrier, le renard ne sortira point, mais si quelque lapin s'échappe et s'y prend, le renard se sauve par le même chemin. » (E. Blaze, page 229). Le renard est censé toujours « piger l'astuce ». Il p... sur le hérisson, qui se met en boule et le force ainsi à se relever, et alors il s'en rend maître. Il contrefait le mort, etc.

Aussi « Claudien assure que les âmes des hommes trompeurs seront, après leur mort, mises par Rhadamante dans le corps des renards ».

« C'est une consolation pour les maris volages, dit un contemporain, car il y aura toujours des poules là où vivront les renards. »

Considérons maintenant le renard en littérature, c'est-à-dire dans la fable et dans la langue.

Esope passe en littérature pour être le Père des Fables ; M. Louis Havet, membre de l'Institut, a prouvé que cette paternité lui était faussement attribuée ; néanmoins c'est bien le rôle de *rusé* qu'Esope donne à la vulpe sans doute à cause des chapons que les renards de son temps lui ont soufflé ; le même rôle que l'on voit reparaître dans le fameux Roman du Renart à propos de Reginarius.

Le nom de l'« animal dit rusé par excellence » servait à baptiser les fautes du Clergé. Au VIe siècle, Gennebaut, ayant quitté sa femme pour entrer en religion, était devenu évêque de Laon ; il revit sa femme, céda au... démon, et... en eut deux enfants. Il nomma son fils *latro* (ce fut le 2me évêque de Laon) et sa fille *vulpecula*, « comme engendrés par la fraude et la ruse ». (Frodoard,

Histoire de l'Eglise de Reims. — *Roman du Renard*, par E. Potvin, 1861, page 82, note 1).

« Icil gorpil nos senefie Renart qui sait de mestrie. » (Ren. 105, XIIIe siècle.)

Le roman du Renard est un immense cycle qui s'est bâti entre le Xe et le XIIIe siècle.

Il est composé par l'ensemble de ces contes poétiques formant des branches réunies à diverses époques (*Ecbasis captivi* (940) par un moine du monastère de Saint-Evre, près Toul — Pierre de Saint-Cloud (1209) — Pierre de Lison, etc...).

Il ne nous est pas spécial, toutefois la croyance la mieux appuyée semble être celle que Pierre Larousse a relatée dans son Grand dictionnaire universel (t. XIII, page 945, col. 1).

Le roman du Renard est le récit de la lutte d'un chevalier du IXe siècle contre son suzerain, le roi de Lorraine. C'est le triomphe de la ruse sur la force brutale. « La ruse caractérise le renard à travers les âges, et la mode s'en est mêlée. »

En 898, le roi de Germanie Arnould donna la Lorraine à son fils naturel Zwentibold, qui avait pour ami et conseiller le rusé Régnier (Reginarius, Reinecke, Renard, Reinhard, Regnard, Regniard...) avec lequel il finit par se brouiller. Il alla même l'assiéger deux fois en vain dans son château de Durfos. D'après la chronique de Metz, Zwentibold fut tué en 900 dans un combat qu'il soutint contre les comtes Etienne, Gérard et Mainfroid, alliés du comte Régnier, lequel mourut à son tour six mois après son adversaire.

L'imagination populaire compara Reginarius au goupil (la vulpe) et Zwentibold alias Tendegald, au loup.

Le nom de Tendegald fut remplacé par celui d'Ysengrin (nom qui est resté longtemps au loup dans le nord de la France), en 1112, lorsque Guibert de Nogent tua Gaudri, évêque de Laon.

En 1130 paraît Reinhardus ; puis des variantes succédèrent, notamment en 1161 ; elles sont faites par des clercs pendant la querelle des Bénédictins et des Cisterciens, et comportent des noms de familles connues aux XI[e] et XII[e] siècles, *comme Renart*, Comte de Sens, au dire de Sainte-Foix dans son *Essai sur Paris*.

Au XIV[e] siècle, le terme Renard se substitue à vulpe et à goupil ; toutefois du Fouilloux emploie encore les deux termes.

A la suite du Roman du Renard que M. Méon a imprimé pour la première fois en 1826, il a été donné force étymologies et dérivés nouveaux aux divers noms du renard !

La racine allemande *rein* ou *regin*, signifiant habile, fin, rusé, subtil se retrouve toujours : renart, regnard, regnier, renaud, reginald.

Ses petits étaient alors dits renardels, renardetz, renardaille, renardeaux, renardins, renardots. Enfin son habitation : renardière, renaudière. Renardie dès le XIII[e] siècle, c'est la ruse ; renarder c'est tromper ; renardière, c'est la tanière du renard ; Renard devient même un qualificatif signifiant mensonger : « Ypocrisie la renarde » (XIII[e] siècle) et « par parole fausse ou renarde »(Guiard,

Roy-liq., 132, 84) et substantif signifiant rusé dans le Roman des Sept Sages.

Renarderie devint une finesse ; renardet, une ruse de renard; renardie, un mensonge ; renardin, etc... Le renardier était le preneur de renards (Comptes de la Vénerie de Charles VIII. Périm). Le Renardeur était un marchand de peaux de renard (xve siècle).

Les Pères de l'Eglise affirment que la fourrure du renard sert d'enveloppe au démon, thème des légendes démoniaques ; Satan est représenté sous la forme d'un renard dans l'Eglise de Cuiseaux (Saône-et-Loire).

Si les traducteurs ne nous trompaient pas en dénommant « renard » ce que nous croyons simplement être chacal (1), nous dirions qu'il était très répandu au temps de Samson. Tout le monde a appris dans son enfance que « Samson fit rassembler trois cents renards, les fit accoupler deux par deux, munis de torches à l'arrière et les lança au travers des récoltes des Philistins ».

Le fils du Grand Condé, Monsieur le Prince, voulut jouer un tour à Monsieur Rose, secrétaire du roi, qui ne voulait pas lui vendre une propriété, près de Chantilly ; il fit prendre dans plusieurs provinces tous les renards vivants qu'il put se procurer ; quand il y en eut plus d'un cent, il les fit jeter la nuit par-dessus le mur d'un parc fort giboyeux, appartenant à son ennemi. Louis XIV prit mal la chose, comme on le voit dans une note de Saint-Simon relative à un passage du Journal de Dangeau.

(1) Pausanias cite le messénien Aristomène jeté aux oubliettes et se sauvant par un trou que les *renards* avaient fait pour manger les cadavres ; c'est évidemment de chacals qu'il s'agit.

Usages de la peau du renard.

Ce coup du renard avait donc un antécédent ; il en est de même de l'usage que nous faisons de sa queue.

Nous voyons des queues de renard flottant au toupet des chevaux de poste attelés à la française ; les Grecs eux-mêmes en ont commencé la mode en leur temps.

Par les traductions d'Hérodote (VII, 75) et de Xénophon (Anabase, VII, 4) nous savons que le terme *alopekéè* ou *alopekée* désignait chez les Grecs un bonnet de peau de renard ; c'était même la coiffure nationale des guerriers thraces. L'usage exclusif du bonnet de fourrure existe encore dans ce pays. Ce bonnet avait la forme dite à l'antique, c'est-à-dire en pointe, les pattes de derrière servant de jugulaires, la queue flottant entre les deux épaules (1).

Les Gaulois, nous le savons par la *Cynégétique* d'Arrien, offraient à Diane une drachme (représentant soixante centimes de nos jours) pour chaque renard pris. Ils le chassaient eux aussi pour la peau.

Cet emploi de la fourrure du renard comme coiffure se poursuivit fort longtemps ; dans le roman du Renard on voit que Tybert ou Dieprecht (le chat) saute à la gorge d'un prêtre qui pensait déjà à sa peau pour s'en faire un bonnet.

(1) Avec cela, ils avaient des bottes en peau de faon, disent les auteurs ; et ces auteurs représentent la « peau » de faon ou de daim avec des taches *noires* comparables à celles des queues d'hermine, alors que ces faons en livrée et les daims tachetés ont des taches *blanches*.

A la Bibliothèque Nationale on trouve un ouvrage daté de 1782, cote 11.766, où il est dit : « De sa queue on fait des espèces de petits balais qui servent à ôter la poussière de dessus les glaces et les tableaux. »

Dans *le Miroir de Phœbus* on voit encore que « la peau du renard est moult chaude pour faire mouffles, pelices, tapis, bonnets pour les postillons; on en double les manteaux. »

Oppien la dit fort estimée de son temps; mais Phœbus la méprise : « Ce n'est pas belle fourrure, et aussi elle put touzjours si elle n'est bien conreiée. »

Enfin les Romains mangeaient rôti le jeune chien castré ; les Asiatiques et les Chinois en mangent encore ; les paysans du moyen âge mangeaient du renard dans certains pays.

Cette bête puante n'est pourtant pas mangée par tous les chiens avec la même avidité ; on ne conçoit guère que l'homme puisse s'en régaler ; mais on conçoit encore moins qu'un auteur parlant des bêtes, la passe sous silence.

Il est question du loup et de la belette dans *Li Livre dou Trésor* par Brunetto Latini (XIII), auteur vivant en plein XIII[e] siècle, en pleine époque de la grande vogue du *Roman du Renard ;* il est véritablement inexplicable que cet auteur ait omis le renard et le blaireau ; n'aurait-il pas mieux fait d'en parler que d'aller citer « l'Unicorne, animal fantastique, qui s'endort soef le giron à la pucele, et en ceste manière li déçoit li veneur ».

Le renard origine du chien !

Xénophon divise les chiens en deux catégories seulement, les castorides et les alopécides.

Alopécides a certainement dans son esprit le sens de

métis du renard : « Dans l'origine, dit-il, ils sont nés de l'accouplement d'un chien et d'un renard ». (Traduction de Gail).

C'est une erreur manifeste, parce que nulle part personne n'a jamais pu obtenir cet accouplement ; chien et chacal produisent comme chien et loup, le mode d'accouplement étant le même ; entre le chien et le renard, il y a antipathie invincible et le mode d'accouplement est fort différent, la renarde et le renard se couchant sur le côté gauche.

Xénophon eut cette idée, rien qu'à voir des chiens à nez pointus, à longs poils. « C'était, dit Lavallée, des Loulous. » C'est possible, mais nous lui voyons une excuse : il n'a fait que de répéter Aristote (l. VIII, ch. 28; Miscel. Lacon, t. III, ch. 1, Traduct de Gail. Abs. Litt., p. 725, l. 1). « On comptait trois races principales de chiens à Lacédémone ; la moins estimée provenait d'un chien et d'un renard » !!! Aristote a sûrement écrit sans avoir vu !!!

Le renard diffère beaucoup du chien ; leurs pupilles n'ont pas la même forme, etc... Il y a donc lieu de regarder la croyance des Grecs sur l'origine des alopécides comme une pure fantaisie.

Par alopécides nous entendrons simplement des chiens ayant de vagues caractères extérieurs les rapprochant du renard, nez pointu, oreilles droites, poil long et couleur rousse.

Le comble du mépris pour un homme, au temps de Virgile, c'était de dire de lui : le renard a p... dessus ; le mot est devenu proverbe.

Donc jusque dans ses gestes les moins élégants et ses

accouplements, le renard a été l'objet de propos plus ou moins fondés. L'idée n'a pas manqué de germer dans la tête des auteurs du roman qui porte son nom si célèbre, notamment dans le chapitre de l'adultère de Renard avec Hersent, cette louve, qui, après coup, n'ose pas avoir le courage de défendre celui qu'une dame de lettres a qualifié « pas si mauvais coucheur que cela ».

Le baron de Lage de Chaillou avait une grande considération pour Le Verrier de la Conterie ; mais, avec juste raison, il se rit des quelques sornettes montagneuses que cet excellent veneur normand a accueillies sans hésitation.

C'est la chasse d'un lapin par 5 renards en meute et de même pied sur terre et sous terre !!!

C'est surtout la façon dont le renard se débarrasse des puces : elle est très vieille !

Le renard prend doucement un bain de siège et s'enfonce peu à peu dans l'eau : ce mouvement lent a pour effet la mobilisation des puces, qui finissent par lui monter sur le nez resté intentionnellement en l'air ; il le baisse enfin un tantinet et les puces exécutent un saut... le grand saut périlleux ! et Le Verrier ajoute « Ceci n'est pas une fable ! » (p. 314, ligne 19).

Le Verrier a commis là un petit plagiat ! Trouvant l'idée fort *orientale*, nous avons cherché dans El Demiri, auteur de la grande *Histoire des animaux* (1405), histoire qui raconte beaucoup de sornettes à l'instar du poème sur la Chasse d'Oppien et dont la traduction a beaucoup amusé le traducteur Belin de Ballu.

Le Verrier a copié mot à mot El Demiri au chapitre

Tsalab (le renard, p. 185); pendant qu'il y était, il aurait dû en copier deux autres dans Oppien ; voici : 1° « Une particularité surprenante que j'ai apprise au sujet des lièvres, c'est qu'elles changent de sexe tous les ans »; 2° « La graisse de lièvre, mise sous le coussin du lit où une femme est couchée, la fait parler en dormant, et elle dit tout ce qu'elle a fait ! »... Commentons !

LA CHASSE DU RENARD SUR TERRE

Dans l'antiquité, le renard était pris au trou et au piège; les auteurs ne parlent guère de sa chasse sur terre. Mais on peut s'inspirer des dires du professeur Schwappach, et croire que les Romains le prenaient avec des filets en même temps que les sangliers et les lièvres.

Dans la *Revue archéologique*, M. Fossey a publié une étude sur plusieurs vases grecs, dont le comte de Chabot a publié un extrait et deux gravures dans *la Chasse à travers les âges* (page 37).

La scène représente un chasseur accompagné d'un lévrier rapportant un lièvre et un renard ; l'homme porte un bâton que nous pensons être le lagobolon ; c'est l'œuvre du peintre antique Tléson.

Dans les sujets représentés à la page 16 du même ouvrage sous le titre : « Chasse à l'arc et au rabatage » (Nécropole de Thèbes), on croit deviner des renards et des blaireaux tirés à flèches. La différence principale dans la façon de présenter le renard et le chien consiste en ce que le dessus de la queue du chien est un trait net et

celui de la queue du renard est un trait ordinairement dentelé.

Oppien consacre quelques lignes au renard, pour dire qu'il ne se prend pas bien au filet, ni au lacs, mais qu'on y arrive avec des chiens.

Phœbus explique la façon de chasser et de prendre le renard avec chiens ou lévriers (chapitres 56 et 57) de même que les blaireaux : « On les prend, dit-il, aux chiens, aux levriers, aux laz et à cordes. » Du Fouilloux ne voit que le déterrage.

Sous Henri III, les paysans faisaient une traînée pour renards et l'enterraient à portée de leur affût, d'où ils les tiraient à l'arbalète. (Ch. Gauchet-Raimondi, *della cassia.*)

En 1771, la chasse au renard à tir avec des bassets était très prisée ; elle fait l'objet d'une scène de *l'Amoureux de quinze ans*, par le Chevalier de Laujon.

Malgré tout l'honneur que Louis XIII fit au renard, en le courant avec la même méthode et le même cérémonial que le cerf, l'exemple royal ne fut guère imité en France, bien que ce sport ait eu déjà des adeptes au temps du Roy Modus. Le renard était encore bête nuisible en Angleterre en 1685 (*Histoire de l'Angleterre*, par Mac-Aulay) ; ce n'est qu'au XVIIIe siècle que les Anglais commencent à en faire cas pour la chasse.

Sa chasse à force a été surtout décrite par Modus, Phœbus, Salnove, Savary, G. de Changrand et Le Verrier de la Conterie. Louis XIII n'a pas toujours dédaigné l'emploi des levriers *pour le haster*, emploi qui était de règle absolue au XIIIe siècle, où Renard voyait découpler

à ses trousses, brachets, caignons et lévriers. La chasse au renard avec lévriers a déjà été décrite par le moine de Saint-Gall, au temps de Charlemagne.

La meute des Sans-Quartier du comte de Toulouse en chassa et prit quelquefois, sans jamais employer de lévriers. Louis XV la vit à l'œuvre.

« La chasse du renard sur terre est véritablement celle des mauvais chiens et des mauvais chasseurs. »

Le Verrier regardait au Nord-Ouest quand il a écrit cette phrase; il ne pensait évidemment pas aux générations suivantes.

D'après la statistique du marquis de Mauléon (1908), il a tout de même été pris 130 renards par 13 équipages au cours de la saison précédente. On le lance à la billebaude après avoir bouché les terriers avec quelque objet blanc ou brillant (1): il est fort rare que l'on cherche à e remettre comme l'ont fait régulièrement les valets de limier de Louis XIII.

La chasse du renard en Angleterre produit aux Anglais un emballement de course au clocher; *la Chasse à courre* par Servanges (M. J. Stern) explique abondamment en termes plus étudiés encore ce que E. Blaze a ainsi formulé :

« La suite des chiens en plaine passe de la tête des chasseurs anglais à celle de leurs chevaux; on a vu des

(1) La chose était déjà connue et pratiquée au temps de Phœbus :

« Et loe je, écrit-il, que preniez deux bastons pelez et blancs et pour ce les mettez en croix sur chescun perthuis et quand renard vendra pour se entrer et il verra blanchoyer, il cuydera engin contre luy et se n'y aproucheroit. Si lévryers les chassent aucune fois de si près que elle ne regarde mie à tout cela, loë je que les perthuys soient estoupés. »

chevaux de pâture traverser la rivière à la nage et se mettre à la queue des chiens. Ces chevaux avaient besoin de chasser le renard. En Angleterre, il faut que les chiens de renard soient ambitieux de prendre les devants ; c'est la profonde dissemblance qui existe entre les laisser courre anglais et français. »

« Alors le chœur des chiens retentissant de plus en plus, vous fait tressaillir à un degré impossible à décrire. » (Beckford, rapporté par le baron de Chaillou, p. 295.)

La petite chasse à tir au renard n'a jamais fait grand bruit, aussi c'est en vain que Toussenel s'est donné beaucoup de mal pour en tuer de cette façon dans les Ardennes ; ses successeurs n'ont pas vu se réaliser ses ambitions d'outre-tombe : « Après ma mort, avait-il écrit, il me serait doux de vivre dans la mémoire des hommes sous le nom de Fléau du Renard. »

La chasse sous terre du renard, n'étant qu'un dérivé de celle du blaireau, formera le dernier chapitre, en leur honneur commun.

LE BLAIREAU

Les Grecs n'ont donné qu'un nom au blaireau *as bos ;* les Romains lui en ont donné plusieurs :

Melis et meles, *ursus meles ; tacsus*, *taxus*, *taxidea*, *taxo*, *taxonus*, *tesso*, *tassus* (charte de 1247).

« *Tessones* » figure dans une charte de 1290 (E. reges-

tro Olim fol. 87 ; Littré 563); les deux orthographes taisson et tesson sont justifiées (1).

Le droit de blairie ou blarie était une redevance de blé due au seigneur haut justicier; la même étymologie (*bladum*, blé) sert aux termes latins *bladarius* et *bladarellus*, qui ont engendré blariau, blaireau chez nous et bladger, puis badger chez les Anglais; ces dénominations viennent de ce que le tesson était censé habiter les blés, ou y faire des dégâts à l'époque du moyen âge où toutes les bêtes changèrent leur nom.

Notre vieux français à l'orée du moyen âge eut, pour le désigner, les termes de *tais* (Loys de Guyon), puis taisson, tesson, bédouau (2) et momentanément le nom de Grimbert, qu'il avait acquis dans le *Roman du Renard*, mais qui ne lui resta pas plus qu'Ysengrin au loup.

Le terrier avait jadis un synonyme français, aujourd'hui tombé en désuétude, c'est pertuis ; Renard, dans le roman, habitait le château de Maupertuis. Le terrier, c'est le trou, ordinairement à plusieurs gueules, que certaines bêtes sauvages se font dans la terre ; le terme général « fosses », un peu plus spécial, désigna les trous du renard et du blaireau ; le petit chien qui sert à chasser au trou du terrier fut dit « terrier ».

Le terrier du blaireau était spécialement dit tanier, puis tanière, taisnil et taissonnière, tessonnière, taissongnière, tassongnière, tascenière, tassonière ; le chien pour chasser le blaireau au tanier fut aussi dit chien *tanier* et

(1) Les Auvergnats l'appellent encore aujourd'hui *taïssi*, qu'ils prononcent *taïchi*.

(2) On dit encore un bédois dans la Sarthe.

le petit basset allemand pour blaireau *dachshund;* le terme de *tanier* prit le sens de repaire de bêtes nuisibles.

Aussi n'est-ce pas hilarant de voir M. Aubertin, maître de conférences, etc..., commenter la fable *le Lièvre et les Grenouilles* de La Fontaine.

A propos du lièvre qui s'enfuit « devers sa tanière », ce recteur, membre de l'Institut, met en note (page 132, note 3) : « le terrier du lièvre est appelé tanière, à cause de la mélancolie de l'animal qui l'habite » ; nous estimons que la mélancolie n'est pas une raison pour substituer « tanière » à *forme*, la rime peut-être ; quant au terrier du lièvre, personne ne l'a jamais vu ; M. Aubertin n'a jamais dû chasser le lièvre. La Fontaine ne donne de tanière au lièvre que cette seule fois seulement ; son lièvre s'était comparé à un carnassier terrible, en voyant la peur qu'il inspirait aux grenouilles en passant.

Les petits du taisson sont appelés taissonneaux (Fouilloux), taissel, tassel (Méon).

On appelait taisseteur, tasseteur, taissier, tissier, le preneur de taissons ; c'est le pendant du renardier.

La garenne est l'endroit où les seigneurs féodaux conservaient le gibier, puis spécialement le petit gibier (la forêt était la réserve pour le gros gibier) ; ensuite son sens s'étendit à un terrier de lapins à plusieurs gueules, puis au terrier des bêtes puantes : témoin l'expression désormais classique de *garenne à renards et à blaireaux*.

Le blaireau, tout le monde le sait, est un animal taciturne et nocturne, d'où vient qu'il a fait peu parler de lui dans l'antiquité, un peu seulement par la qualité de sa peau et de sa fourrure.

La qualité de son poil, si connue, est fort avantageusement appréciée en France, depuis longtemps, par les barbiers d'une part et par les peintres d'autre part, pour blaireauter à leur façon, c'est-à-dire fignoler le visage, partant le *portrait ;* la langue verte a par suite donné au visage humain le nom de *blair ;* ces choses étaient cependant inconnues d'un Anglais que nous avons rencontré chez un coiffeur à Compiègne, il y a quelques années.

Il parlait encore insuffisamment le français et circulait avec un « dictionnaire de poche » à sa vraie place. Il voulait acheter un pinceau à barbe ; le marchand, hésitant, répéta : « C'est bien un *blaireau en soie de porc* que vous voulez. » Vite il cherche porc, blaireau et soie dans son lexique ; je l'ai quitté la bouche bée, grande ouverte ; l'expression de sa figure exprimait le plus grand étonnement...

Le nom du blaireau au temps des Philistins, chez lesquels il devait certainement vivre à son aise, nou échappe ; mais au temps des Grecs, les choses changent ; il était désigné par le terme *asbos* et son terrier par celui de trupa (trou), asbou ou phôlea (repaire), asbou, trou ou repaire du blaireau ; il figure comme gibier tiré à l'arc, dans des paradis représentés sur des vases antiques.

Sa peau servait comme celle du renard à faire des bonnets, mais elle était bien plus appréciée pour doubler des vêtements ou constituer des vêtements de dessous en poil tissé, nous avons ainsi désigné le keilikion, le cilice, qui était soit en poil de chèvre, soit en poil de blaireau (*Vitæ sancti Martini*), vêtement fort chaud, et n'ayant pas

le caractère, le sens d'instrument de pénitence religieuse, qu'il eut plus tard.

En 1405, le cappron était « fourré de taisson » et au temps de Phœbus on en faisait des carcans pour les arbalétriers et des souliers. « Les souliers qu'il chaussoit, estoient de pel de tesson. »

Les termes harnachement et harnais tirent leur origine de la peau de mouton (arnakis), qui servait à les faire au temps des Grecs. Du Cange cite des lettres adressées à Charlemagne prouvant qu'à cette époque, la peau de blaireau (*melota tacsus*) servait à faire des vêtements (*de melote pellicula*).

Le vêtement en peau de blaireau porta le même nom que celui fait en peau de mouton, parce qu'il en avait la même forme ronde (*Melos propter rotunditatem sui corporis*), et parce qu'il se composait de plusieurs peaux agencées de la même façon (*Melota vocatur : dicitur a multis etiam sub nomine pellis*).

Les anciens retenaient les premiers noms qu'ils donnaient aux choses, quoiqu'elles eussent changé de fortune ou de nature. Le docte hébraïsant Rivière dans son lexique dit que le mot « kunen » est le mot oriental « gnè » signifiant couverture, abri, défense et par extension bonnet, peau, casque, ce qui couvre et enferme.

Etymologiquement « kunen » désigne un sac de peau de chien ; on ajoutait à « kunen » un qualificatif quand on voulait indiquer la peau d'un autre animal, bœuf, chèvre, etc (1)...

(1) Le fèvre était l'artisan en fer ; on ne connaît plus que l'orfèvre.

De nos jours, le pendant de *metota* désignant le pel de taisson, c'est notre blaireau en soie de porc ou ce fameux goupillon qui bénit si bien les gens, les objets et le pain ; les bandits ont donné renardement au fruit de leur labeur le qualificatif de « pain bénit ».

Catulus en latin signifie petit chien et s'est étendu aux petits de tous les animaux ; de même en vieux français cheaux et caiaux (petits chiens) se sont étendus aux louveteaux, aux renardeaux et aux blairotins. La peau de chèvre s'appelait *capella ;* on en faisait des tentes sous les rois francs ; c'est l'origine de *la chapelle*, *capella*.

Toussenel prétend que sous la domination romaine, le blaireau servait aux jeux de cirque notamment pour le faire se battre avec des chiens.

La tactique du blaireau est surtout la défensive : c'est un animal de défense ; dehors, il se couche, et joue des ongles et des dents ; mais son nez est très sensible, aussi, dès qu'il est au trou, le plus souvent, si ce trou n'est pas trop gros, il tourne le dos au fox, passe sa tête entre ses propres pattes de derrière : ainsi sa truffe ne risque rien ; il a la tête à l'envers et c'est ce qui explique qu'il mord les chiens à la gorge, à la poitrine, alors que le renard qui fait toujours face, mord au nez et au-dessus. La dernière remarque a bien été faite dans les livres, mais n'a jamais été expliquée. Ce n'est pas que le blaireau et le fox ou le dachshund n'aient pas quelquefois des « prises de bec, gueule dans gueule ».

Le bedouault ou grisard, comme on disait encore, a même une ruse que le renard ne connaît pas : se contreterrer. Il connaît le proverbe : Souris qui n'a qu'un trou

est bientôt prise ; aussi sa tanière a-t-elle plusieurs trous, plusieurs étages, et mieux encore, comme nous l'avons déjà dit, il habite concurremment plusieurs terriers suivant le côté d'où vient le danger, et suivant les avantages variables que le terrain lui offre pour sa nourriture. Il en visite beaucoup au temps des amours.

Il change de résidence à l'instar des fameux ducs de Bourgogne, qui avaient 19 grands châteaux de chasse en Bourgogne sans compter ceux des Flandres.

CHASSE SOUS TERRE DU RENARD ET DU BLAIREAU

La chasse à déterrer est assez connue pour qu'il ne puisse être ici question que de termes.

Enfumer un renard se disait « bouter le feu » ; c'est une si vieille pratique qu'elle a donné lieu aux proverbes « tousser comme un renard », c'est-à-dire très fort ; de cette toux *circonstantielle* vient le proverbe « toux de renard mène au terrier », c'est-à-dire toux grave mène au cercueil.

La description de la chasse au trou par du Fouilloux est fort connue : Chaillou n'en souhaite pas la lecture aux dames, de peur qu'elles y prennent trop de goût.

Le « taisnier » du blaireau, avons-nous dit, est devenue tesnière et tanière ; le vrai terme est tanière ; l'autre est tombé en désuétude. Toutefois quelques noms de lieu, Taisnil, Taissonnière ou Tessonnière, etc... nous rappellent encore la dénomination ancienne de la demeure du blaireau. La forme féminine de tanier, la tanière, a donc été seule retenue ; puis elle a passé à la

retraite des bêtes de rapine plus dangereuses encore ; elle a passé spécialement à celle des loups, des ours, et autres bêtes féroces dans le langage ordinaire.

La renardière est définie par les dictionnaires la tanière du renard ; elle est aussi appelée fosse par Phœbus.

Les chiens spéciaux servant à déterrer sont dits *chiens de terre* par du Fouilloux ; les temps plus modernes ont adopté, en Angleterre, le fox-terrier comme spécialiste pour déterrer le renard, alors que les Allemands ont adopté dachshund, pour leur spécialiste à blaireau ; notre chien de terre, tanier ou terrier, sert indifféremment au renard et au blaireau.

TERMINOLOGIE

« Le Seigneur, écrit du Fouilloux, doit avoir sa petite...... charrette...... et aultres bons harnois de gueule....... afin d'aller donner l'assaut aux tessons et aux vulpins en leur *fort*, et rompre leur *chasmates*, plocus, *paraspets*, et les avoir *par mine et contre-mine* pour en avoir les peaux à faire des carcans pour les arbalestriers de Gascongne. »

Les termes dont il se sert sont tous empruntés à l'art militaire : le fort s'appela aussi réduit, casemate et accul ; reste à voir la description du trou.

Les places plus évasées portent le nom de *maire* qui a pour étymologie *major*, plus grand, comme mairie ; *c'est le terrain de lutte.* D'aucuns écrivent *mères*, mais ils reproduisent là une substitution fautive, *è* pour *ai* ; ce n'est pas comme pour taisson et tesson.

De Lage de Chaillou fait encore une autre faute en orthographiant *accut;* le fond du terrier n'est pas pointu *acutus*, et doit être orthographié *accul; accut* peut convenir aux pointes ou cornes de bois ou aux queues-de-bois, dites encore couardes, comme la Queue-au-Renard (en forêt d'Halatte), la Couarde (près Chantilly) ; l'accul du terrier est plus grand que la fusée qui y conduit; l'accul ou le donjon ou encore le *réduit*, la forteresse, la c(h)asemate..., c'est le lieu de la suprême défense où l'animal se défend assis (sur le c...) dans la position des animaux dits *acculés* en blason.

La terminologie relative à la chasse du renard et du blaireau est donc, comme celle du cerf, basée sur les points de comparaison avec la vie de l'homme, du seigneur, du sapeur-mineur.

L'usage de préférer les formes féminines se retrouve dans les expressions vermin, fouin et tanier, aujourd'hui vermine, fouine et tanière, le pel, la peau, le trac, la trace, le partir, la partie, etc.

La petite vénerie se règle sur la grande ; elle réserve aussi à l'homme du métier de la peine et d'agréables moments, et n'exerce pas toujours autant la patience pendant des journées, comme le piégeage des fausses bêtes.

PIÉGEAGE

(Aperçu historique.)

Les divers filets des Grecs et des Romains ont plus spécialement leur place dans l'histoire du panneautage; nous sommes un peu documentés sur l'histoire du pié-

geage ; le collet et le lacs existaient chez les Grecs, prenant par le cou et le pied ; la « trapp » (souricière) date des anciens Germains (trabo, piège en haut-allemand), a comme dérivé trabuchet, trébuchet, trappe et attrapper ; notre attention se reporte sur la fosse et ses combinaisons formant un piège à bascule.

Le piège se disait *podostrabe* (entrave pour le pied) au temps de Xénophon et de Pollux, puis *podagra* (arrête-pied), avec Oppien, « piège prenant aussi les oiseaux par la patte » (Virgile en parle), *Pedica* chez les Romains, *Pedica dentata* avec Gratius et Manilius. Le *podostrabe* se plaçait sur une coulée; l'appareil en basculant se déclenchait et se fixait à la jambe des animaux qui tombaient dans le piège, et qu'on attrappait facilement ensuite avec des chiens.

Il se composait d'un double cercle de bois de smilax écorcé (if, buis, ou chêne vert). Ce double cercle qu'on nommait couronne était garni intérieurement de clous en bois et en sens inverse de clous en fer, auxquels était attaché un lacet en corde de Sparte remplissant le milieu de la couronne. Une corde spéciale, fixée à un pieu, fermait le lacet. Ce piège était placé au niveau du sol sur une coulée avec aménagement de branchages autour. La couronne fermait l'orifice d'un entonnoir profond de deux pieds. Lorsque l'animal mettait le pied au milieu de la couronne, le cercle basculait, l'animal faisait littéralement un faux pas, c'est-à-dire qu'il glissait ; son pied s'engageait dans le lacet ; les clous l'empêchaient de le retirer, et plus il se débattait, plus il faisait serrer le nœud de la corde.

« Un autre cerf rencontre un podostrabe; il y tombe », dit Oppien: nous voyons ainsi le sens propre des expressions « tomber dans le piège », « tomber dans le lacs », et « faire un faux pas », soit que le pied glisse, soit qu'il se pose mal, ce qui fait trébucher.

On ne connaît pas la description exacte des pièges (*pedica*) cités par les lois Burgondes et Ripuaires.

C'est vague de lire dans Oppien, qu'Orion inventa les « embûches nocturnes et cette chasse furtive, par laquelle on surprend le gibier dans les ténèbres ».

Toutefois, au XIIIe siècle, le renard et le blaireau se prenaient au collet fixé à un ressort les élevant pendus (1) appelés le hausse-pied, la coignole et le pochon (*Roman du Renard*), ou au broion.

Tybert, dans le *Roman du Renard*, coupe le lacet et se sauve.

On voit dans le *Roman du Renard* (page 193) que :

Brun foure son nez dans le trou fatal,
Les pattes de devant, le nez, la tête entière;
Renard l'attendait là ; d'un effort aussitôt
Il fait sauter les coins : le chêne se resserre
Et le gourmand est pris comme dans un étau.

C'est un piège fait en fendant un arbre vivant, constituant un fort ressort dès qu'il est déclenché. Ce mode-

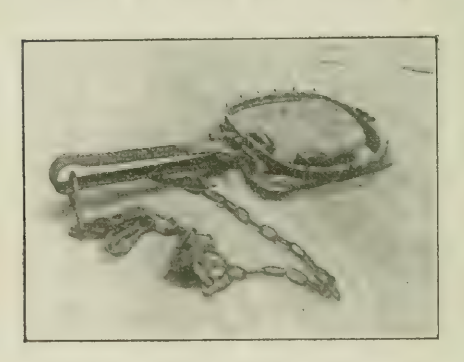
(1) « Les pendant », car tous les animaux carnassiers coupent le lacs » ; « bédouaulx tranchent » dit le Solitaire inventif.

Aux XVIIe et au XVIIIe siècles les gardes-chasse allemands prenaient souvent des renards au filet pour préparer les Fuchsprellen, le jeu de berner les renards qui se faisait avec solennité dans une cour de château entourée de murs ou dans un enclos de toiles. Il fallait que les gardiens de filet se précipitent et placent rapidement une petite fourche en bois sur le cou du renard pour s'en rendre maîtres et ne pas risquer de le voir s'échapper.

là est encore très en usage dans l'Amérique du Nord actuellement.

Aux pièges décrits par Phœbus, succédèrent l'assommoir pour les fouines et vermines, le *traquenard* (le plus connu) et le piège à loups, où le renard se prend bien. L'auteur allemand Ridinger a fait un ouvrage fort complet sur tous les pièges connus à son époque : trappes, assommoirs, traquenards.

Nous en avons vu un fort vieux, tout rouillé, ayant pris plus de cent renards depuis vingt ans; il a 85 centimètres de long, ressort compris, les mâchoires rabattues forment une figure de 46 centimètres de long et 35 de large ; le poids total est de 15 kilogrammes, c'est-à-dire bien plus lourd que le piège américain actuel. Enfin la force avec laquelle les mâchoires se frappent à l'instant du déclenchement est estimée à deux cents kilos environ.



Un vieux piège.

La planchette est tout abîmée par les coups de dents que des générations de renards y ont portés.

Cette force de fermeture brise les os des loups et des renards, ce qui explique assez facilement comment ces animaux achèvent de se couper la patte avec leurs dents.



Le renard, pris par une patte, la ronge pour se débarrasser du piège. (A. de la Rue, p. 24.)

Nous croyons devoir entendre *uniquement* ainsi A. de la Rue, Toussenel et Le Verrier de la Conterie, disant que le renard pris se ronge ou s'ampute courageusement la patte.

Nous ne croyons pas que ces animaux se brisent leurs propres os avec leurs dents ; ils se coupent la peau ; ce que nous avons constaté est déjà beau !

Dans un terrain meuble, le renard (et le blaireau) a la ruse de se creuser un trou de sortie ; de là est venue l'idée d'appeler « renard » le filet d'eau qui se fait par infiltration ou grâce à un trou de rat d'eau dans les digues d'étang. Maintenant, c'est au travail en cachette, et, à leurs yeux, sournois comme celui du renard, que les apaches et grévistes font allusion, quand ils qualifient le travailleur non gréviste de « renard ». C'est ainsi que nos journaux parlent tant d'une nouvelle façon de « chasse au renard ».

Le sol est-il fort dur comme une carrière avec un ou deux trous de sortie seulement, alors on mure la sortie en ménageant un petit passage aboutissant au-dessus du piège, et ainsi la vermine n'est presque jamais manquée.

Un habile piégeur, nommé Fontaine, habitant le faubourg de Saint-Chéron à Chartres, avait disposé un piège à loups entre deux pièges américains dans l'unique passage que pouvait suivre une renarde et ses petits pour sortir d'une ancienne carrière à fissures profondes leur donnant l'abri. Il avait eu le soin d'en maçonner les parois sur une longueur ordinairement suffisante ; néanmoins il se rendit compte par les traces laissées sur le sable fin disposé *ad hoc* que tous ses prisonniers avaient fui pendant la quatrième nuit.

Les pièges américains n'étaient pas détendus, mais le piège à loups l'avait été grâce à quelques petits cailloux arrachés à la paroi à coups de griffe.

« Elle a été plus habile que moi ; elle m'a attrapé », disait modestement cet adroit professionnel du piégeage, admirant sans doute le degré de savoir-faire auquel l'animal avait pu s'élever en face de la nécessité.

Dans une profonde obscurité deviner le danger, gratter la paroi obliquement en arrière de la maçonnerie (évidemment sans l'intention de faire détendre le piège), comprendre ensuite être hors de danger après le bruit terrifiant de la détente.... il semble à première vue qu'on peut difficilement expliquer tout cela uniquement par la subtilité de l'instinct, par l'expérience due à la plus fine association d'images sans admettre un peu d'association d'idées, un peu de raisonnement : on en frise du moins les limites.

Bien qu'on ne doive tabler en principe que sur des faits généraux, on ne peut toutefois s'empêcher devant un pareil fait de se remémorer le vieux dicton digne de figurer au frontispice de tout traité de piégeage : « L'astuce des bêtes croît à l'égal de l'imagination de l'homme. »

Capitaine G. de Marolles.

13e Cuirassiers, Chartres, 1er juillet 1910.



DERNIÈRE ÉTAPE

Dessin inédit de M. le Capitaine de Marolles.

PRÉFACE

DE M. EDMOND CHRISTOPHE

Président honoraire de Tribunal civil, Directeur de la Revue
« *Lois et Sports* »

Mon cher Levître,

Vous avez cru devoir insister pour que je présente aux chasseurs votre nouvel ouvrage « Alphabet du Piégeage ». *Je n'ai pas voulu vous refuser, sous un prétexte quelconque et me suis laissé prendre au piège que vous m'avez tendu. Vous l'aviez du reste amorcé fort adroitement et avec des appâts si bien présentés qu'ils étaient irrésistibles. Mais ! j'ai peur qu'à votre tour, vous ne soyiez tombé dans le même piège, car vous avez choisi en moi un avocat bien peu compétent pour présenter, au monde cynégétique, un ouvrage aussi technique, aussi documenté, aussi complet et aussi vécu que votre* « Alphabet du Piégeage ».

Je suis, en effet, un bien mauvais piégeur et, avant de vous lire, je n'aurais certainement pu m'y reconnaître dans les volcelests, les voies *et dans les nombreux pièges que vous décrivez si simplement et avec tant de clarté. Je n'avais jamais su ouvrir et à plus forte raison tendre*

un piège. C'est vous qui le premier m'avez montré à le faire.

Enfin, ce qui me rassure, c'est que je n'ai pas besoin de vanter votre connaissance approfondie des choses de la chasse. Vous êtes suffisamment apprécié du monde cynégétique et le succès de votre ouvrage sur « L'Organisation des Chasses » *en fait foi.*

Si je n'ai jamais piégé la bête puante, *j'ai, permettez-moi le rapprochement, lorsque j'étais juge d'instruction, souvent traqué la bête malfaisante,* le gibier de potence. *Et pour capturer ces deux espèces de gibier, les travaux d'approche, les études préparatoires sont à peu près les mêmes : il faut étudier son sujet pour arriver à bien connaître ses habitudes, ses ruses, ses faiblesses et son caractère ; il faut chercher, selon l'expression triviale,* ce qu'il a dans le ventre.

Si le renard est fin, défiant, fécond en ressources et fameux par ses ruses, ne dit-on pas de l'apache *: C'est un fin renard. N'est-on pas obligé pour s'en emparer de lui faire une guerre de ruses* une guerre au renard. *Le renard et le malfaiteur ne mettent-ils pas, tous deux, leur intelligence au service du mal ?*

Capturer le renard au piège est difficile parce qu'il est méfiant à l'excès. Or, l'excès en tout est un défaut. L'excès de méfiance ne fait pas exception. Ne voit-on pas tous les jours des accusés se laisser prendre par un rien ? Ne voit-on pas des renards bien malins tomber bêtement dans un piège ? Jusqu'à ce jour, on m'avait assuré qu'il fallait les plus grandes précautions pour mettre en défaut la défiance du renard — enlever aux

pièges l'odeur de l'homme — frotter les pièges avec de l'herbe, avant de les tendre; les graisser à l'huile d'olive pour combattre la rouille... etc. Que sais-je? Vous venez, certificats à l'appui, de démontrer le contraire. C'est un point acquis qui vous fait honneur et qui est appelé à bouleverser les théories du piégeage. Attendez-vous donc, sur ce point, à être fort critiqué. Cela n'est point fait pour vous effrayer, au contraire! Vous connaissez, pour l'avoir livrée avec succès, la lutte pour l'existence. Méfiez-vous surtout de ceux pour lesquels l'épithète ami *est sans valeur ... et redites souvent cette courte prière pleine de philosophie :*

« Mon Dieu! Préservez-moi de mes... amis. Quant à mes ennemis, je m'en charge! »

Le blaireau, lui aussi, a bien des ressemblances avec certains clients de nos maisons d'arrêt. Il est paresseux, défiant et solitaire. Il fuit la société, la lumière et ne sort de son séjour ténébreux que pour capturer ou voler sa nourriture.

J'ai lu quelque part qu'il faisait souvent mauvais voisinage avec le renard. N'ayant pas la même facilité que le blaireau pour creuser la terre, le renard l'oblige à quitter son terrier, en l'inquiétant, en faisant sentinelle à l'entrée, en l'infestant même de ses ordures. Le blaireau fatigué de cette lutte sourde quitte enfin son terrier, le renard s'en empare, l'élargit, s'y installe en vainqueur et en fait sa demeure.

C'est une leçon de déterrage que nous donne le renard.

Les Allemands ont, vous le savez, pour la chasse aux blaireaux, la même passion que les Anglais pour celle

aux renards. Certains ont eu, comme vous, la patience et l'amour de l'observation. L'un d'eux me racontait et me certifiait le fait suivant, que vous trouverez peut-être bien extraordinaire. — Si l'on tend un lacet à l'entrée du terrier d'un blaireau, celui-ci s'en aperçoit immédiatement. Il rentre alors au fond de sa demeure et cherche à creuser une autre issue. Au bout de cinq à six jours, s'il ne peut y parvenir, pressé par la faim, il se décide à sortir. Après avoir longtemps sondé le terrain et observé le piège, il se roule le corps en boule aussi ronde que possible, puis d'un élan il traverse le lacet en faisant ainsi trois ou quatre culbutes, sans y rester accroché, faute de donner prise au nœud coulant.

Cette anecdote prouve l'intelligence du blaireau et la supériorité du piège sur le lacet. Elle donne également raison à vos observations.

Vous m'avez demandé non seulement de présenter votre ouvrage au public, mais encore une étude sur la législation du piégeage en France : Vous êtes véritablement insatiable ! Cette fois encore, je me rends à votre désir, mais me voilà forcé d'abréger cette préface, pour ne point trop vous faire attendre. Je termine donc, non sans avoir souhaité à votre excellent ouvrage, tout le succès qu'il mérite.

Ed. Christophe.

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR

—

« *Donec optata veniant, rigabo.* »

Le bienveillant accueil fait par le public à mon *Traité de l'Organisation des Chasses* m'a encouragé à reprendre l'un des chapitres fondamentaux de cet ouvrage : la destruction des animaux nuisibles. D'excellents ouvrages ont pourtant précédé le mien, et parmi les meilleurs ceux de M. A. de Lesse et de M. A. Blanchon.

J'ai la manie de conter mes résultats à tout venant, désireux que je suis, et de susciter des initiatives, et d'en voir bénéficier chacun.

Certains de ces chapitres ont d'ailleurs été publiés, sous une forme différente, dans *le Sport Universel* ou dans *la Chasse Illustrée*, nos deux excellents périodiques.



Il y a, dans le schéma d'une entreprise, des données mathématiques dont on peut déduire succès ou impossibilité. Chaque fois que le débit est égal ou supérieur au crédit, la solution se traduit par O ou — X...

Que de gardes semblent l'ignorer, qui prennent une propriété infestée de bêtes de rapine, avec le naïf espoir ou la folle prétention de la rendre giboyeuse, sans piégeage !

Le remède est dans l'exacte conception du dilemme suivant :

Si vous n'avez pas les moyens d'entretenir une chasse, tenez-vous tranquille ! N'allez pas prèter le flanc à la critique de badauds, ou de jaloux, sous le clabaudage desquels vous seriez fatalement et impitoyablement éconduit...

Vos moyens vous permettent-ils de justifier vos prétentions ? Engagez un garde instruit de son métier et ne craignez pas d'en rétribuer grassement le travail. Le vrai piégeur est un individu intéressant par son savoir-faire et le bénéfice qu'il procure.

Piéger, c'est déduire des besoins d'un animal, ses mœurs, et le capturer sur cette déduction. L'étude de la nature peut seule instruire, dans l'art difficile de piéger.

Schopenhauer a dit de l'homme, qu'il était sous l'empire de deux grands mobiles : l'amour et la faim.

Oserai-je ? la faim et l'amour. C'est dire qu'il sera toujours susceptible de « donner » à deux appâts : le billet de banque et le billet doux.

De la façon de vivre des animaux sauvages, on déduit, aux différentes époques de l'année, l'amorce qui les doit livrer à l'homme.

Leur évolution, mieux scandée, en ce qui concerne l'amour, n'est qu'accessoirement sous son empire. Le plus impérieux de leurs besoins est la faim, besoin normal et qui rend la bête susceptible d'être surprise, dans la convoitise de l'amorce préférée, amorce en quelque sorte rationnelle. Cest ainsi qu'on capture un renard avec un chat grillé, une souris avec de la farine, et non inversement.

L'animal a, dans l'occurrence, cédé à une fantaisie, à un caprice, à une gourmandise ; mais lorsqu'il obéit à un besoin impérieux, comme en temps de neige, ou à l'époque du ravitaillement des jeunes, l'influence est bien plus grande encore. Les chances de le capturer se mutiplient, par cela même.

Les lieux et les saisons indiquent aussi le genre de piégeage convenable, soit qu'on attire l'animal à tel endroit ou qu'on le guette, dans le rayon de ses pérégrinations quotidiennes ; soit qu'on piège au moment du rut, ou de la mise bas des femelles.

Si les époques d'amour chez l'animal sont bien dé-

finies, les deux manifestations extérieures de l'amour le sont également.

L'amour paternel est moins intense chez les animaux que l'amour maternel (ce qui, chez les êtres humains, ne fait, d'ailleurs, aucun doute pour moi). Encore est-il que la mère ne déploie son dévouement pour ses petits qu'en raison directe de leur faiblesse ; sitôt adultes, ils cessent d'en bénéficier. Bien plus ! Renardeaux et blaireautins sont houspillés du terrier qui abrita leur jeunesse et forcés d'élire domicile, ailleurs.

Et puis, l'idée d'initiative que dénote tout individu normal ne les y inviterait-elle point !

> Comme à trois ans, un sanglier se départ
> L'homme, à vingt ans, se met aussi à part...
>
> Du Fouilloux (*L'Adolescence*).

On ne voit guère l'instinct de solidarité que chez les animaux reprenant une société homogène dès que la saison des amours ne les force plus à s'isoler par couples.

L'amour sexuel offre au piégeur, un appoint considérable, en ce sens que l'abandon des coulées habituelles est amplement compensé par l'ardeur des animaux à rechercher l'objet de convoitise. Ce ne sont plus seulement, alors, des randonnées, comme il s'en fait, quotidiennement, pour la recherche de nourriture. Ce sont des excursions fébriles, au cours

desquelles la plus élémentaire prudence est souvent négligée.

L'action sur les mâles est telle, à cette époque, elle justifie si exactement les exigences des lois naturelles, que le plus philosophe des curés de Meudon s'est cru le devoir d'en discourir, au cours de ses immortels écrits.

En amour sexuel, les animaux sauvages à gestation lente n'obéissent pas, dans nos pays, à l'influence directe du renouveau et ce grand générateur qu'est le soleil ne leur imprime pas, dès son premier rayon, l'impulsion qui agit, au printemps, sur les animaux à gestation rapide.

C'est ainsi que le raire du cerf a lieu en septembre-octobre, la folie des renardes et blairelles dès décembre-janvier. Faut-il chercher, pour le renard, une influence physiologique et dire qu'au moment où les proies deviennent plus rares et moins accessibles, au moment où lui-même va cesser d' « être en forme », il songe à procréer? Dire du blaireau paresseux que, replet des derniers grapillages d'automne, il ne croit plus mieux faire que d'aimer, avant de s'abandonner à la somnolence ?

La nature a prévu, plus judicieusement, d'autres nécessités. Le raire du cerf, comme un adieu de sa splendeur, vient à propos, tandis qu'il porte encore majestueuse sa tête et le sevrage des faons concordera avec l'émission des herbes les plus tendres.

Renardeaux et blaireautins naîtront en mars-avril, c'est-à-dire « environ le temps

« Que tout aime et que tout pullule dans le monde ».

Dès qu'ils seront sevrés, ils trouveront « alouettes aux champs » —, rabouillères aussi ; les inoffensifs et les sans-défense pareront à de premières nécessités, encourageront de premières armes. Ne sont-ils pas, encore, les agents de la loi d'élimination !

A cette époque-là, les besoins sont multipliés, le père n'a point de répit et doit ravitailler sa famille ; d'où fréquentes allées et venues, et, souvent, moindre attention dans le choix des proies. Les petits, avec l'imprudence de la jeunesse, tombent étourdîment dans les pièges.

C'est alors qu'il fait bon profiter de l'affolement maternel !

Le cas contraire s'est-il présenté, est-ce la mère qui a succombé d'abord ? La nichée peut être capturée, sans miséricorde pour aucun.

Un garde tirera parti de toutes ces situations.

La capture des animaux sauvages est basée sur une nécessité du luxe ou du besoin, en ce sens qu'elle apporte, soit au caprice des modes, soit aux exigences de l'hygiène, un intéressant appoint.

C'est la résultante également de la loi d'élimination. Tout être est un éliminateur créé pour maintenir l'harmonie dans la reproduction des espèces.

L'homme se reconnaît-il suffisant pour maintenir cette harmonie? Exige-t-il, pour ses nécessités ou son plaisir, la surabondance de certaines espèces? C'est une déclaration de guerre à ses concurrents.

Le piégeage des animaux réputés malfaisants ou nuisibles est né de ce principe.

L'hiver arrive : avec lui, vont naître les multiples industries de ceux qui vivent, à leur tour, de la saison morte.

Le piégeur n'est point le dernier à faire ses préparatifs. La neige facilite son métier, la qualité des fourrures à cette époque le rétribue plus amplement.

Si l'incurie d'un garde est un fléau pour la chasse, l'ignorance d'un maître n'est pas moins terrible.

On lâche du gibier qui coûte fort cher, avant de lui avoir fait la place nette. Mais l'avenir d'une chasse dépend essentiellement de la sécurité de ses reproducteurs !

On ne voudrait pas accrocher son fusil ou cacher sa poudre dans un appartement humide ! Et l'on jette ses reproducteurs dans la gueule des renards ! C'est paradoxal, on le sait, on le fait quand même. Pourquoi ?...

Le succès comporte l'application nécessaire d'une méthode; le hasard n'a rien à faire espérer aux ignorants en matière d'organisation de chasse : des gens incapables de résoudre un problème sensé,

peuvent-ils donner à un paradoxe une solution positive ?

« Avoir sa chasse » est plus que jamais du meilleur ton. On veut pouvoir dire à la ville : « *Mes* bois », « *Mes* gardes » ! L'expression paraît sonore et décorative.

Vienne l'Ouverture, combien de gardes ne justifieront point, au bois, l'emphase de la ville !

Et que cela me rappelle « *les Fâcheux* » de Molière.

> Dieu préserve, à jamais, toute sage personne,
> D'un porteur de huchet qui mal à propos sonne,
> De ces gens qui, suivis de dix hourets galeux,
> Disent : « Ma meute ! » et font les chasseurs merveilleux !

On dit beaucoup de mal du braconnage et c'est, sans euphémisme, une très vilaine institution ; mais, au recensement de Fermeture, que de malandrins, fervents affûteurs, troqueraient aisément leur tableau de rapine, contre celui d'une famille de putois ou d'éperviers !

Piégez ! piégez donc toujours ! C'est en rentrant le carnier plein que vous m'avouerez votre grande économie.



J'ai bien conscience d'avoir commis quelques anachronismes, mais, que ne ferait-on, pour la bonne cause !...

J'ai dû inventer aussi quelques déterminations, rejet, molettes, olives, etc. Je n'ai pas trouvé, dans le langage courant, de mots ayant, jusqu'ici, exprimé mon idée ; et la preuve c'est que les doigts du lièvre ne donnent pas d' « *olives* ». Le blaireau seul donne du « rejet » et un mâle coureur n'en donne pas autant, par le rut, qu'une femelle sédentaire.

Mon but a été de rendre compte de mes expériences personnelles et d'encourager *tout le monde* au piégeage, pour le meilleur bénéfice de l'agriculture et de la chasse. J'ai semé la bonne parole, les Pouvoirs Publics feront le reste.

Bref, qu'il me soit permis d'émettre ici une opinion d'une indiscutable importance : **JAMAIS** le piégeage ne sera susceptible de donner le rendement qu'on doit en espérer, tant que les municipalités sembleront autoriser, tacitement, le vagabondage des chiens. A moins qu'il ne soit admis, qu'en temps de Fermeture, on puisse les prendre, de bonne guerre. Et cela me fait souvenir de ce que me disait, avec tant de bon sens, M. Louis Lesèble, notre distingué critique : « *Des lois nouvelles ?*... Qu'on applique donc d'abord les anciennes ! »

Merci, en terminant, à chacun des bienveillants artistes qui m'ont aidé. A P. Mahler qui le premier accepta de m'encourager de sa bienveillance, dans mon « *Organisation des Chasses* » ; à W. Van den Bergh, à Manuel de la Gandara, à Mlle Yvonne

Puech; à Roger Reboussin ; à L. Comte, l'interprète si délicat de tant d'auteurs.

Un tout particulier hommage à M. le Capitaine de Marolles, l'auteur de « *Langage et Termes de vénerie* », et de l'étude fort érudite qui ne manquera pas d'allécher ici le Lecteur.

Merci à M. le vicomte de Pitray, de m'avoir permis, par la dédicace de cet ouvrage, de lui témoigner tout ce que je lui dois de reconnaissance et de respectueuse affection.

Merci, enfin, à M. le Président honoraire Christophe, ancien juge d'Instruction, officier de l'Instruction publique et du Mérite Agricole, de l'honneur et de l'encouragement qu'il m'a prodigués, en présentant, lui-même, mon volume au Public.

Joseph Levître,

Ancien garde-chasse.

CHAPITRE PREMIER

CHEZ LE VIEUX PIÉGEUR

SCÈNES D'INTÉRIEUR RUSTIQUE, MENTALITÉS DE GARDES-CHASSE.

Jean-Baptiste Tuneau était un homme magnifique, d'une force proverbiale. Dans la contrée, on l'appelait couramment : « Brise-Fer » ; il recevait même des lettres au nom de « Mr et Mme Brise-Fer, garde-chasse », bien qu'il eût, depuis longtemps, cessé d'exercer l'honorable profession.

L'effrayante carrure de ses épaules, ses mains gigantesques, ses maxillaires nerveux, lui donnaient un air terrible. Son large front jetait, sous la toque, un rayon de plus sur la physionomie austère qu'éclairaient de grands yeux noirs, profondément énergiques et bons. Sa moustache gauloise ne faisait que grisonner, malgré ses soixante ans.

On disait dans le pays qu'il n'avait jamais eu peur que de contrarier un enfant, et, cependant, les braconniers le révéraient, pour son coup de poing.

C'était aussi un homme d'un merveilleux sang-froid. Il avait entendu, pendant sa carrière, toutes les balivernes que le Ciel ait permises. Si quelqu'un, au rendez-

vous, le prenait à témoin de quelque vantardise éhontée, portant respectueusement la main à sa toque, d'un air bon enfant, il confirmait tout ce qu'on voulait : c'était un vrai garde-chasse !

Brise-Fer n'avait rien à lui, pas même sa peau, disait-on. On ne comptait plus ceux qu'il avait secourus, soit aux incendies, soit dans la rivière ou dans les étangs du voisinage.

Lorsqu'il rencontrait un pauvre, il lui donnait la moitié de sa croûte et de son hareng, ou du tabac, s'il n'avait que cela sur lui. On l'avait même surnommé « la bête au Bon Dieu » bien qu'il eût, de-ci, de-là, cassé quelque côte, brisé quelque dent, décroché quelque mâchoire, aux malandrins qui l'avaient voulu mettre à mal.

Maître Brise-Fer avait le cœur plus large que la bourse et serait bien mort pauvre, malgré une existence toute rémunératrice (car il vivait au temps où les gardes pouvaient encore économiser). Mais, « Dame-Jeanne » était là, qui veillait au grain !...

C'était une brave femme; elle était aussi jolie que vaillante ! De longs bandeaux noirs encadrant des yeux très vifs, un nez légèrement busqué, une toute petite bouche, un menton ovale et le teint encore de la prime jeunesse, en faisaient la plus agréable des créatures. Pourtant, selon l'expression locale, « elle se disputait avec la cinquantaine ». Mon Brise-Fer se fût joué de deux ou trois gars, mais lui obéissait ponctuellement, tant elle savait mettre de douceur à ses injonctions.

Elle n'était ni coquette, ni prétentieuse, ma foi ! Cependant, elle recevait d'un bon clin d'œil celui qui savait dire, à propos : « De mémoire de galant homme, on n'a jamais vu si beau couple ! »

Mme Tuneau s'appelait Jeanne. On disait *Dame-Jeanne*.

Mme et Mr Tuneau en ressentaient comme un témoignage de sympathie.

Des humoristes prétendaient qu'elle semblait inspirer l'expression, par certain dodelinement de la tête et quelque barytonnement du reste.

A peine avais-je frappé, que Brise-Fer, les manches retroussées sur ses bras noueux, un couteau dans les dents, un renard demi-dépouillé dans une main, vint m'ouvrir, le sourcil froncé. Mirabeau, son magnifique chien de St-Hubert m'accueillit en hérissant le poil. Tous deux me fouillèrent si bien du regard, que je me hâtai, chapeau bas, de présenter à Dame-Jeanne mes lettres de créance et le filet de cerf qui les accompagnait.

On me comprit vite.

— Ah ! c'est ce bon vieux piqueux de « Vol-au-Vent », mon brave camarade, qui vous envoie ! Soyez l'enfant de la maison, Dame-Jeanne vous soignera comme tel, mon ami !

Mais l'heure n'est pas aux protestations ; il y a dehors un pied de neige, il est dix heures du soir, avalez-moi cette goutte de ma vieille eau-de-vie de cidre, pour vous éclaircir la voix et les idées...

Et toi, ma bonne femme, n'oublie pas que c'est demain la Noël et, par conséquent, dans une heure d'ici, le Réveillon !



Quelle gaie chaumière que celle de Brise-Fer ! Un grand âtre où pétillait joyeusement le châtaignier ; à droite, Mirabeau, le cou allongé sur ses pattes ; à gauche, Mirabelle, la chatte de Dame-Jeanne ; jamais l'ordre n'était interverti. De larges plaques de lard séchaient dans

la cheminée surmontée d'un ratelier d'armes; une horloge franc-comtoise frappait les secondes avec une mélancolique sonorité. Quant aux décors des murailles ?... Partout où un artiste aurait accroché un objet d'art, Brise-Fer, lui, avait suspendu, soit un piège, soit une patte de fauve. Chacune de ces dernières avait son contrôle et, sur un cahier, sa légende. On lisait par exemple, dans cette sorte d'état-civil :

N° 347. Jeune renard pris dans le bois du père Lauret (le jour du baptême de la cloche).

Nos 1682 et 1683 avec le père et la mère Durand, un vieux putois et une vieille fouine, (le soir des vendanges).

A peine restait-il la place d'un dressoir modeste où étincelait la dinanderie de Dame-Jeanne.

— Ah ! vous venez apprendre à piéger, mon brave ami, s'écria le vieux garde, vous tombez bien ! Le temps s'y prête et vous allez voir, tout à l'heure, trois gars qui s'y connaissent ! Car je te le répète, Dame-Jeanne, vingt minutes encore et nous sommes à table.

Et, comme Mirabeau levait en grommelant ses grands yeux rêveurs, une pétillée de châtaignier salua l'entrée de trois solides gaillards, accompagnés de chiens terribles.

Nos gens sourirent à Dame-Jeanne à travers leur barbe gelée.

— Encore une ronde terminée ! dit l'un d'eux, en s'approchant du feu !

C'était Nogaret.

Le fils du notaire, collégien, d'où espiègle, l'avait ainsi surnommé, autrefois, à cause de ses démêlés avec le curé du village.

Une veille de nouvelle année, Nogaret avait surpris

le malheureux, tuant un lièvre — au gîte — dans la neige, — derrière le mur du presbytère ; d'où procès-verbal. Le bon curé fut d'abord assez tiède. Il prétexta qu'ignorant des lois d'ici-bas, il s'était laissé guider par Agathe (une servante dévouée et qui malgré l'âge canonique avait encore bonne allure) ; que c'était elle qui l'était venue chercher ; qu'elle lui avait mis dans les mains ses lunettes et le fusil du sacristain ; que le tirant par la soutane, elle lui avait fait franchir le trou de la haie ; qu'elle lui avait montré la bête, au gîte, sous le Chou-du-Bien-et-du-Mal, le suppliant de bien viser ; qu'enfin elle se glorifiait d'en faire, mieux même que la cuisinière du châtelain, un succulent civet ; qu'il devait recevoir le lendemain quelques curés voisins comme il avait coutume... une fois l'an !

Puis suppliant il avait ajouté : Si Monseigneur savait ça !...

Le maire, un républicain, se montra bon prince. Il fit venir le curé et l'emmena chez Nogaret. Nogaret pardonna du bout des lèvres, mais fut plus de trois mois sans le saluer, ni lui, ni Agathe.



Savez-vous ce que je viens d'apprendre, dit avec indignation le plus âgé, « La Crimée », un ancien sous-officier de zouaves, un peu fier-à-bras, mais tout honnête : — Eh bien, le fameux Rampard, vous savez, cet ancien cordonnier au nez plat comme le bec de son marteau et qui s'est mis garde ?

— Eh bien ?

— Il a verbalisé sous prétexte de détérioration de la forêt de l'État ! contre deux fillettes qui, les pauvres mi-

gnonnes, emplissaient de petits seaux à sable, avec des pellettes en bois.

Ce sont les enfants d'un receveur des contributions et d'un éditeur. Les parents ont exigé, en reportant les seaux et pellettes, que ces objets soient déposés au tribunal.

Ces jours derniers il prenait pour des lièvres (et après un an de chasse !) des lapins de choux échappés du clapier et étranglés par les chiens du château.

— Il s'est trompé de sexe, une fois sur deux, s'écria Beauchêne, un grand gaillard dont les bras levés prirent une envergure d'aigle.

— Assez ! vous autres, avec vos bêtises, interrompit Nogaret, voilà un gars qui devrait faire peur à un juge ; ça ne lève la main devant le Bon Dieu que pour maudire les hommes ! Assez, on est là pour s'amuser.

Et Brise-Fer, haussant les épaules de pitié, s'en fut à la cave, en grommelant : « Le sale gars ! C'est ceux-là qui discréditent la corporation... »

CHAPITRE II

DU CHOIX DES PIÈGES

MOYENS D'ATTACHE.

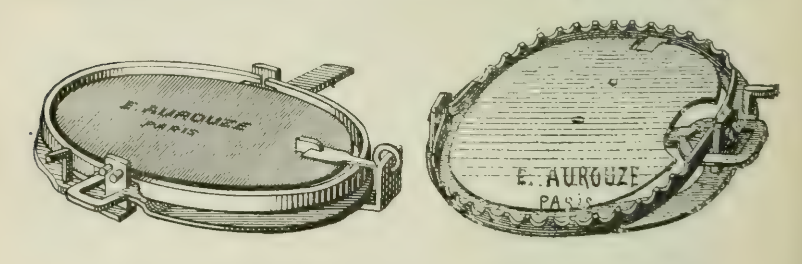
— Tenez, mon brave ami, me dit Brise-Fer, faisons donc le tour du musée, en attendant le bon plaisir de Dame-Jeanne et écoutez-moi bien ; je sens que je vais être érudit, ce soir ; cette marinade et la bonne compagnie m'inspirent.

Voilà certes, beaucoup de pièges, mais, chacun a son utilité spéciale ; on ne tend point celui-là qu'on nomme « piège à engrenage » ou « piège allemand » à la bouche d'un terrier, pas plus que dans les coulées que se frayent nos animaux, sous bois ; celui-ci, au contraire, qu'on nomme « piège à palette », a sa place un peu partout ; encore est-il qu'il nécessite divers agencements. Nogaret qui s'en sert à merveille vous en dira deux mots.

Le diamètre de chacun est proportionné à l'animal à piéger ; toutefois il y a une juste mesure ; ce grand outil qui me semble attirer vos regards est la plus sotte création qui existe.

Si, par malheur, un enfant, voire une grande personne, ramasseur de bois mort, ou même braconnier, s'y trouvait pincé, ce serait pour lui la perte d'un membre ; à

moins que, pris de nuit, à bout de cris et d'efforts, il ne servît de pâture aux corbeaux, avant l'arrivée du garde. Je ne comprends pas que la Loi tolère de semblables engins, quand, avec dix-huit ou vingt centimètres d'ouverture, un piège, d'ailleurs plus portatif, est susceptible de tout prendre. J'ai pris, au piège de o m. 18, les plus gros chiens de montagne et les plus nerveux, les plus terribles des chiens de bouvier. Lorsqu'ils étaient pincés, ils l'étaient bel et bien. — Dans le piège à palette le ressort se comporte sur les mâchoires comme un criquet à rochet, qui s'oppose à leur rétroaction. Ce genre de piège



n'a pas toujours de queue, le ressort sur le côté exige pour la pose un moindre remûment de terre, d'où moindre mise en évidence. Ce dernier genre est le plus recommandable.

Mais, d'ailleurs, pourquoi rechercher cette action excessive du ressort et ne point considérer le piège *comme un simple moyen d'attache*. Des crans sur toute la partie intérieure des mâchoires, ou des pointes pénétrantes, maintiendront suffisamment l'animal; la congestion vient vite au membre et c'est par conséquent l'adhérence de plus en plus profonde du fer, sans pression trop intense.

L'action superflue du ressort entraîne une plus grande

pesanteur du métal, d'où, je le répète, fatigue inutile dans le transport. Et puis, autre inconvénient : la patte du fauve n'est pas toujours assez résistante pour le choc ; l'os se brise net, ou s'éclate. Ce n'est plus alors qu'une affaire de temps, l'animal, dans ses culbutes, en achève la rupture. C'est presque toujours grâce à cette rupture préalable, opérée par le piège, qu'il procède à l'amputation du lambeau de peau et de nerfs devenus insensibles, Voilà tout ce qu'on gagne à l'exagération du ressort.

— Oui, interrompit Beauchêne, le joli gars blond, et c'est encore une rédemption que d'ouvrir certains pièges allemands de genre semblable. Il faut pour cela tout un attirail.

Il n'est pourtant point nécessaire qu'ils étranglent.

— Et c'est inutile, reprit Brise-Fer, l'engin est assez gênant par lui-même, pour que l'animal qui le porte en cravate n'aille pas loin. Par la neige, on le retrouve facilement, en plaine. Dans le bois et dans la moisson, la « *pipe* » a bientôt joué le rôle de crochet et amarre impitoyablement le vagabond.

L'amputation a aussi pour cause le procédé d'attache du piège, car, souligna le maître de céans, n'en déplaise à l'honorable société, j'attache toujours mes pièges à palette. Mais il y a façon de s'y prendre !

Et, quelle différence faites-vous, entre « tenir l'animal *immédiatement captif* » et « le laisser divaguer quelques mètres, avec une chaîne à crochet qui va définitivement l'arrêter, dans une cépée voisine » ?

Nous retrouvons comme ci-devant :

1° Le point d'attache ;

2° La contraction des maillons.

J'ai eu la rare et bonne fortune, par une claire nuit de

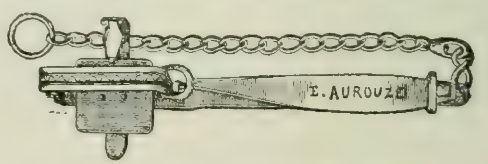
neige, et tandis que, perché sur un arbre, j'affûtais des renards, d'en voir un se prendre au piège.

Il se jeta d'abord sur l'engin et le mordit avec acharnement, puis, quelques secondes après, tenta de se sauver.

Incapable de fuir, il commença une série d'évolutions qui n'eurent pour résultat que de rétrécir la chaîne, en entourant un baliveau voisin.

Ne pouvant évoluer d'avantage, mon animal bondit sur place, mais, toujours sans pousser de cris. Une demiheure plus tard, effrayé, sans doute, par le bruit métallique, un renard qui maraudait dans les environs, rentra, précipitamment, au terrier et je crus bien reconnaître à sa démarche celui que j'avais blessé, au fusil, quelque temps auparavant. Je le tirai.

Tout ce fracas imposait un terme à ma faction. Je des



Piège muni de chaîne à émerillon.

cendis, et grande fut ma surprise d'apercevoir, à l'entrée du trou, mon renard raide mort, mais amputé de sa patte droite, d'ailleurs restée dans le piège.

En culbutant sur place, il avait raidi comme une barre de fer les maillons de la chaîne ; tout l'effort se trouvait ainsi porté sur le point d'attache et le point de contact, ce dernier très peu résistant d'ailleurs, puisque l'os avait été brisé par le choc de la fermeture. Cette loque avait cédé à un coup de dents.

Et pourtant, l'erreur s'évite bien simplement. Un

« *émerillon* » (1) fait tous les frais de cette sécurité.

L'action de l'émerillon permet à l'animal d'évoluer indéfiniment, autour du même point. Moins il a de chaîne devant lui, plus grande est l'efficacité du système. Il en faut, toutefois, quarante centimètres pour que les côtés du piège ne donnent pas, à chacun des chocs, un point véritable de résistance absolue.

Les cabrioles ont donc eu lieu sur un point fixe, mais grâce à l'émerillon, ne donnent, par conséquent, aucun effort sur le point d'adhérence de la patte au piège; d'où inutilité d'une pression excessive des mâchoires.

En un mot, ce que nous demandons aux fabricants, toujours empressés à prouver la force extraordinaire de leurs engins, c'est de nous donner un moyen d'attache *et non un sécateur*.

Qu'ils s'appliquent donc, quant au piège à palette, et, dans l'intérêt de la sécurité publique, à rechercher :

1° Le minimum de largeur des mâchoires, soit 18 à 20 centimètres, ce qui est sans danger pour le piéton.

2° Dans l'intérêt du piégeur, le minimum de mise en scène, c'est-à-dire, un piège nécessitant le moindre « terrassement » possible, et le maximum de légèreté; d'où suppression de la queue.

3° Ce qui n'est pas le cas de tous les pièges, l'immobilisation immédiate de l'engin, selon l'opportunité des circonstances, d'où, l'adaptation d'un valet ou d'un système paralysateur quelconque *à tous les genres de pièges*.

4° Enfin le maximum de sensibilité en apportant plus de soin dans la confection du système d'équilibre, soit

(1) Sorte de touret métallique.

par l'ajustage, soit par l'emploi du cuivre dans la détente.

J'ai renoncé à tous ces instruments démonstratifs, mais mal commodes. Je ne paie pas un piège à palette 15 francs, j'en prends trois de cent sous ou même deux et je consacre le reste à l'acquisition d'une jeune hâse ou d'un couple de perdrix couvées chez un paysan.

— J'aime ce raisonnement-là, dit Beauchêne, d'ailleurs, je le répète avec Brise-Fer, contentons-nous d'un diamètre de 18 à 20 centimètres et d'un honnête ressort. Je ne cause évidemment que du piège à palette. Une ouverture de 50 centimètres est normale pour le piège allemand.

Et, montrant son pouce écrasé, Nogaret ajouta : — 18 centimètres, c'est encore bien suffisant comme vous le voyez...

On abaisse le ressort du piège à palette de deux façons.

1° En agissant avec le pied et par la *plante* du soulier ; ni avec le bout, ni avec le talon ; le ressort peut se dérober sous les clous, tandis qu'il se trouve calé de la façon que je vous préconise.

2° En s'agenouillant dessus et le plus près possible des mâchoires, de manière à le caler par l'action de la rotule. Trop au-dessus du milieu du genou serait s'exposer à un échappement brusque ; trop au-dessous est, parfois, douloureux pour l'opérateur.

Dès que le ressort est abaissé, abattez franchement, en *la tenant par son bord extérieur*, la mâchoire qui correspond au côté du *valet* employé à paralyser le ressort. Usez de cet auxiliaire *avant même* d'ajuster les couteaux de détente.

Les pièges ont été, bien entendu, préalablement frottés de la graisse indiquée.

Ils sont maintenant enfilés sur un bâton ou réunis par une chaîne et emportés à l'endroit voulu. Là commence une opération préliminaire d'attache et de terrassement.

La longueur du piège est déterminée, voire un peu exagérée, sur le sol, quand il s'agit de dissimuler la chaîne, dans une rigole complémentaire. On s'applique à creuser davantage, pour rassembler toute la chaîne dans un trou, si le piège est sans queue et qu'on soit dans la nécessité de l'approcher davantage de son point d'attache.

La chaîne est ainsi placée en dessous. On *cale* son piège. Si la pression de l'animal se produisait sur l'axe de la palette, l'effort se donnerait moins sur la détente, et se trouverait même compensé par une oscillation sur les parties inarticulées. Les couteaux sont alors ajustés de façon à permettre le déclenchement au moindre choc. Il y a tout avantage à donner à ces deux pièces (bien que l'industrie le néglige, dans la fabrication de pièges à bon marché), une surface arrondie et qui diminue la résistance des points de contact. Si le couteau de palette est tendu en *arrière* du couteau de mâchoire (inconvénient auquel ne donne pas lieu le système de détente en cuivre), la palette se trouve légèrement relevée. Souvent alors, la tôle trop faible accorde son élasticité au détriment du déclenchement, d'où, le cas échéant, supériorité de la palette en bois.

Si l'axe de palette est trop ou trop peu cintré, il se produit, dans ses chapes, un grippement qui s'oppose à la sensibilité du mécanisme. Une pression du genou ou de la paume de la main rétablit cette sensibilité en rectifiant l'axe.

Il se peut, enfin, que la *pointe* ou extrémité du couteau de palette porte *seule* sur le couteau de mâchoire. Il n'y a avantage que si ce contact a lieu sur un endroit *arrondi*.

Quand on n'a pas paré à ces inconvénients, le pied de l'animal, en portant sur la ligne de l'axe, à l'extrémité opposée au couteau, ne déclanche pas le mécanisme. On voit des volcelests partout et l'on dit : « Ce que c'est fin un renard ! » quand il conviendrait de dire : « Ce que c'est insouciant, un apprenti ! »

Veillez donc à tout cela, avant de quitter la maison.

Les couteaux ajustés et le valet toujours à son poste, (ou sans quoi gare! témoin mon pouce), on adapte sur chaque côté des deux couteaux et tout le long de la ligne de jonction un calfatage de graisse, ce qui se fait avec gros comme un pois de la drogue que le pouce et l'index pressent à cet endroit, *en maintenant les dits couteaux*.

— Voilà un fin conseil, interrompit Brise-Fer ! Supposez que la pluie, la rosée ou même l'évaporation du sol, laissent séjourner, à cet endroit, une goutte d'eau, la rouille fait adhérence, surtout pour les pièges destinés à rester longtemps à leur poste. La détente perd alors une grande partie de sa sensibilité.

— Des feuilles! poursuivit Nogaret, des feuilles posées à *plat*, de la mâchoire au bord voisin de la palette, s'opposent en bouchant l'intervalle, à ce que la menue paille ou la terre pénètrent sous la palette et ne viennent la caler ; les longues feuilles du châtaignier font bien.

— Vous dites de la menue paille, maître Nogaret, interrompis-je ?

— Si tu ne commençais pas toujours par la fin, répliqua Brise-Fer, tu aurais déjà dit à notre élève que le piégeur ne se sépare pas d'un sac de menue paille contenant aussi la pièce à traîner et, au besoin, les pièges. De cette façon tout s'imprègne de l'odeur de la drogue et c'est intéressant.

Répète bien que le piège se cale et se recouvre d'une



Engin inutile et dangereux.

Ce piège qui mesure 0,48 d'ouverture et pèse 14 kilos n'est bon qu'à estropier les gens et à amputer les bêtes D'autre part il manque d'émerillon à sa jonction avec la chaîne d'attache. (*Cliché gracieusement prêté par le* ***Sport Universel Illustré.***)

couche suffisante de cette menue paille, ou mieux de *balle* de céréales (enveloppe du grain dans l'épi), *en quelque terrain* et *en quelque saison* que ce soit.

A part la terre glaise qui le moule et l'immobilise en séchant, ou bien qui se fendille, et dont les grumeaux durcis s'opposent si souvent à la fermeture des mâchoires, *la gelée* donne avec la terre des points d'adhérence qui paralysent l'effet du ressort. En hiver, je préfère *la balle* à la menue paille, parce que ne produisant pas les enchevêtrements de cette dernière, malgré la rigueur du temps, elle se désagrège dès le déclenchement et permet aux mâchoires de rompre la couche de neige.

— Bref, acheva Nogaret qui n'aimait point être interrompu, le terrain est rendu aussi semblable que possible à son premier aspect, la terre enlevée est mélangée d'un peu de cette menue paille odoriférante et dispersée au hasard, elle trouve ainsi son utilité en emportant, aux alentours du piège, d'alléchantes émanations.

— Et puis ? dit Brise-Fer, en haussant les épaules?...

— Et puis l'on s'en va, la farce est jouée.

— Non pas encore, mon ami,.. *avant de partir... on ôte le valet !*

La précaution vaut qu'on la mentionne! On le repère également d'une mince brindille, pour savoir le retrouver le jour où le piège doit être immobilisé.

On ôte le valet, ai-je dit, sans passer la main sur le piège, en faisant tourner *de l'extérieur, le bas de sa tige*, entre le pouce et l'index.

On veille, enfin, pendant toute l'opération, à ce que la manche de la veste ne le fasse pas tourner d'elle-même.

Tu sais mieux que tout autre quel en est l'intérêt, témoin ton pouce fort malmené.

— Tout cela est bel et bon, dit Nogaret, mais ton éloquence va faire brûler le fricot!

CHAPITRE III

PSYCHOLOGIE DES RENARDS ET DES BLAIREAUX

— Donne-moi donc, ma bonne vieille, dit Brise-Fer, non sans quelque satisfaction personnelle, donne-moi donc le cahier que j'ai dicté à Monsieur le Marquis?

Dame-Jeanne se fit d'autant moins prier qu'il lui fallut ouvrir, à deux battants, une armoire dont le linge fleurait l'iris et la bonne lessive ; sorte de tabernacle aussi qui contenait, pieux vestiges, le casque de cuirassier de Jean-Baptiste Tuneau et le bouquet de fleur d'oranger de demoiselle Jeanne Legentil.

Sur un cahier soigneusement recouvert par Dame-Jeanne, Brise-Fer relut les notes qu'une main sobre d'amplifications, avait recueillie des lèvres mêmes du vieux praticien :

Avant de prétendre s'emparer des animaux, il faut les étudier et les comprendre.

Substituons l'observation à l'imagination.

Tels que nous observons les renards et blaireaux, nous les voyons ainsi :

1° *Ils ressentent :*

Et la preuve c'est qu'ils s'expriment, qu'ils parlent.

La mère saisit-elle une proie? Le plus éloigné des

jeunes accourt à son gloussement, par petits bonds joyeux, avec un pointement d'oreilles, un port de queue qui signifient joie et désir.

Un geai, une corneille ont-ils lancé le cri d'alarme, à tort ou à raison, la troupe inconsciente se rase ou fuit; non point que chaque individu ait notion du péril, mais, parce que la sagesse maternelle a décidé l'immobilité ou la fuite. Elle s'est fait comprendre de chacun, par un accent spécial.

Des signes ou mouvements peuvent ajouter à l'expression de leur parole. Toutefois, le paon fait la roue et n'y met pas plus de vanité que le cerf n'en met à porter les bois qui lui donnent à nos yeux une attitude de noblesse et de fierté.

Le lapin, en battant la terre avec ses pattes, proteste énergiquement contre la violation de son domicile par le furet et en avertit ses congénères. Il leur indique de même ses soupçons en lisière du bois, au moindre bruit anormal. Le jeune loriot effrayé fait entendre un miaulement; le vieux, s'il s'alarme du vol d'un épervier, donne un cri semblable au son du joujou que les enfants nomment crécelle.

En amour, le « gannissement », expression du désir, se répète lent, douloureux, éminemment expressif, irrésistible.

Que ce soit, en février, une loutre qui siffle dans les roseaux; en mars, des putois qui « criquettent » en courant sur le faîte d'un mur, en septembre enfin, sous un rayon de lune, au fond d'un hallier, le grand dix-cors qui brâme, c'est toujours la phonétique spéciale au rut.

Quant à l'expression de la souffrance physique, à son critérium, chez le renard et le blaireau, il est si rare de

l'entendre que bien des professionnels du piégeage l'ignorent. Rauque et saccadée chez le renard, elle est aigre et prolongée chez le blaireau.

2° *Ils ont de la mémoire.*

En effet, élevés avec l'homme, nous les voyons susceptibles d'une certaine éducation basée, il est vrai, sur l'exploitation de leur gourmandise ou de leur besoin. Habitués à manger une fois par jour, à heure fixe, ils manifestent, quelque temps avant l'heure donnée, des signes d'impatience.

Ils entendent fort bien aussi poser à terre l'écuelle qui contient le lait.

Enfin, renards et blaireaux reconnaissent au bruit des pas, aux émanations, au timbre de la voix, la personne qui les soigne quotidiennement. Quant à la réapparition de leur instinct sauvage, je dois dire qu'on la remarque au moment où ils se trouvent surexcités par le rut et surtout après un jeûne imposé par des soins irréguliers.

J'ai vu un renard adulte pris au terrier et élevé au biberon, qui, de sa vie, ne causa la moindre émotion à ses commensaux les poulets. Il pesait cependant quinze livres lorsqu'il mourut âgé de trois ans. Nous reviendrons d'ailleurs, plus tard, sur cette question d'éducation.

3° *Ils comparent.*

La mémoire, venons-nous de dire, leur permet de rapprocher une sensation passée d'une sensation présente. Tiens! se dit l'un, j'ai déjà senti ce goût-là, et je ne sais pourquoi j'en ai mauvais souvenir !...

En effet c'était, comme ce soir, en un carrefour...

Ah ! mon Dieu que c'est triste de vieillir, la mémoire m'échappe...

J'y suis !... L'arrangement de ces brindilles me rappelle certain jardinet qui m'a coûté deux ongles. Et renard de prendre le large.

La neige relate tout cela au piégeur !

Oh ! oh ! se remémore chemin faisant, Goupil : le fracas épouvantable que je viens d'entendre me rappelle, témoin la dentelure de mon oreille et la douleur de mon épaule, quelque machine infernale dont je faillis être victime. Des jambes !

4° *Ils réfléchissent.*

J'irais plus vivement à la garenne du châtelain en passant par la ferme, bien que les volailles en soient encore enfermées, si j'en juge par le timbre étouffé des cocoricos, le soleil d'ailleurs est à peine levé ; mais deux ou trois chiens sans aveu, m'y ont déjà tenaillé les fesses. Faisons donc le tour de l'étang...

Voilà qui est de la part des animaux, mémoire et réflexion.

5° *Ils déduisent.*

Voici trois trous, à une brasse d'intervalle, se dit le blaireau ; celui du milieu appartient à Jean-Lapin. Ce n'est pas que je me fasse un crime d'entrer sans frapper, mais deux bassets me harcèlent. J'ai plus tôt fait, vu l'urgence de la situation, d'entrer par un orifice proportionné à ma taille.

6° *Ils observent et interprètent.*

Nous en revenons toujours à ce sens que l'observation procure. Leurs yeux et leur nez sont des appareils enregistreurs, leurs oreilles aussi. Rien n'est perdu ; tout ce qu'ils conçoivent par les bruits de la nature contribue à leur éducation.

A la reposée, ou baissés sur les membres antérieurs, mais les jarrets tendus et l'oreille mobile, n'observent-ils

pas, dans un sillon, la vie toute familiale des perdreaux, ou les lapins qui grignotent en bordure ?

Si Dame la Pie vient à caqueter, ils se disent : Cette fille n'est point si radoteuse que les hommes le prétendent...

Ils écoutent — plus rien !... puis subitement quelques frous-frous d'inquiétude... de menus oiseaux s'envolent ; on se tapit.

Un sifflement d'ailes, un cri d'effroi et c'en est fait d'une mère couveuse enserrée par le faucon.

« Tiens, dit Blaireau philosophe, merci pour les œufs, j'en accepte l'aubaine ! »

Ou bien s'éloignant de quelques pas, Renard dit à son collègue : « Je déguste ces cailleteaux, et je suis à vous, incontinent. »

7° *Ils calculent.*

« Ce bois, disait l'un d'eux, est du meilleur rendement, et je suis chargé de famille, mais toute cette populace de chiens m'y ferait un mauvais parti.

« Contentons-nous donc, pour ce matin, des poules d'eau de l'étang. »

Il y a succession et enchaînement d'idées, d'où réflexion, et de la réflexion naît cette prescience qui le détourne de mille erreurs fatales.

8° *Leur jugement détermine une action.*

Qu'est-ce ? Les faisans rappellent, le soleil baisse, et sous peu ils seront branchés. Ils m'ont joué le tour hier... En route ! au petit bonheur. Mais, tout de suite !

Ceci est à remarquer dans les bois où des lâchers de faisans viennent d'avoir lieu.

9° *En gens politiques, ils se font une opinion.*

L'un d'eux cherche-t-il à dérober une poule à la garde-barrière, le bruit d'une porte le fait déguerpir. Ce n'est

pas un bruit quelconque, c'est, dans l'occurrence, le bruit précurseur du péril. Il sait très bien, attentif qu'il est tout le jour aux bruits de sa randonnée, que la ménagère se fait redouter des poules, obéir du chien et des enfants qu'elle houspille ; qu'il y a donc là une autorité, une mise en œuvre de volonté effective.

Et la preuve de ce discernement : ni le sifflet de la locomotive, ni le bruit des freins ne l'empêcheront d'aller, tout à l'heure, dans les broussailles du talus, dévorer son poulet en toute quiétude.

Voilà donc quelques considérations permettant d'établir les points suivants :

1° La volonté de nos animaux s'exerce dans le seul but de la défense ou de la conservation (nourriture et amour).

Leur réunion passagère n'est fondée que sur le rut et l'éducation de la famille.

2° Toute éducation est individuelle. Les jeunes bénéficient de l'expérience des père et mère et de la leur, mais c'est tout. Il n'y a point au delà, pour eux, d'influence atavique.

3° Le développement imaginatif des animaux est en raison directe de leurs besoins. Tel renard ayant vécu dans une contrée giboyeuse où l'homme ne lui aura pas fait concurrence, sera beaucoup plus dédaigneux d'appâts inertes et donnera sans défiance aux appâts vivants.

4° Leur vie, qui se borne à deux fonctions, manger et dormir, ne comporte ni l'oisiveté, ni l'ennui.

5° Le bénéfice que ne procure pas l'expérience personnelle et le seul qui puisse exalter l'individu, c'est l'émulation dans la société; d'autre part, ce qui forme les individus, c'est l'influence de la tradition, or la tradition n'existe que par l'écriture. Voilà pourquoi les races d'a-

nimaux ne peuvent pas s'élaborer dans le progrès de l'instinct. La preuve, c'est qu'il pleut sur les pinsons et les chardonnerets, depuis bien longtemps, et qu'ils n'ont pas modifié leur nid. A moins que les femelles en incubation ne fassent fi de cet inconvénient.

Les renards et blaireaux se rencontrent en compagnie soit pendant le rut, et c'est une affaire de rivalité, soit pendant la période d'éducation de la famille, et, dans ce dernier cas, tout repose sur la recherche de la sécurité : facilité de se procurer les proies, discrétion de la retraite.

Il n'y a donc là qu'une timidité naturelle susceptible de développer, au plus haut degré, l'instinct même de la conservation.

6° De l'éducation naît l'expérience. Cette expérience s'acquiert, non seulement par l'âge, mais encore par la rapidité de succession des impressions ressenties et d'ailleurs il y a des territoires où les jeunes renards, élevés chichement, sont beaucoup plus retors que leurs aînés des plaines giboyeuses.

Après un hiver ou deux, nous n'avons plus affaire à l'inconscient renardeau ou blaireautin, qui, par son inadvertance, son dédain des précautions, faisait le désespoir de sa mère.

Nous sommes en décembre, et c'est « un vieux renard » déjà ; inquiété par un piège en coulée, délogé peut-être de sa maison, il n'ira point innocemment suivre la même route et prendre la première retraite venue ; cette retraite, il devra la confectionner *lui-même*. Il tiendra en outre à s'épargner, à nouveau, semblable peine, d'où choix judicieux, d'où naissance de la combinaison, de la ruse et de la malice !

CHAPITRE IV

DIFFÉRENCE ENTRE LES MŒURS DU RENARD ET CELLES DU BLAIREAU

INFLUENCE DE DIVERSES ÉMANATIONS SUR LES ANIMAUX. IGNORANCE ET PRÉJUGÉS.

— On boit bien peu, prétexta Beauchêne, et, n'était le hareng dont j'ai collationné tantôt, je me sentirais faible.

— Cause-nous des manières de nos animaux, reprit Brise-Fer, en lui versant un plein verre. — Tu boiras après !

Et docilement Beauchêne, en garde de la jeune école, dit fort à propos :

— Les mœurs de tout individu dépendent de ses moyens physiques. Mais ne devrait on pas dire aussi que les moyens physiques sont en raison du rôle d'éliminateur qu'il joue dans la nature.

Renard agile, rapide, fluide en quelque sorte, est constitué pour la grande maraude; Blaireau, méticuleux dans sa petite randonnée, est plutôt sédentaire et vivotte de bourgeoise façon. — L'un peut, au besoin, s'attarder après l'aurore, faire sa sieste, en un massif de bruyères, et, vienne l'alerte, regagner prestement un

domicile éloigné ; l'autre sait combien peu lui serviraient ses jambes, en cas d'alarme.

Blaireau sort tard et rentre à la toute première heure, pour éviter de fâcheuses rencontres. Ses parcours sont restreints et déterminés. Il fait chaque jour sa promenade et ne la varie guère que contraint et forcé par la méfiance ou la convoitise. Il la modifie toutefois selon les bénéfices supputés.

Renard, plus entreprenant, visite davantage de terrain, il a par conséquent plus d'occasions de se trouver intéressé ou tenté, ci : une garenne, là : un poulailler.

Blaireau se sera contenté d'aller quotidiennement et directement aux taupes de la prairie voisine ; ou bien, en revenant de la vigne qui mûrit, prendra le temps de surveiller l'élaboration d'un rûcher, voire d'un nid de guêpes, le tout bien rassis, aux environs de son terrier. A moins de disette il n'entreprendra pas de grandes expéditions, certain qu'il est de trouver sa vie en quelques glanes.

Le renard offre donc plus d'occasions d'être capturé, mais aussi, sur un plus long parcours, ce qui n'est point un désavantage pour le piégeur. Le blaireau demande à être serré de plus près. Sa méfiance bien connue vient de ce que, paisible dans son allure, il étudie plus pondérément son parcours. Ce n'est pas à lui qu'on peut, sans importance, entraver ou bouleverser une coulée. Donnez-vous garde de démolir le seuil de son logis ! Le dédain qu'il fait de l'appréciation commune dit assez combien il considère la quiétude et le droit des gens.

Une renarde, une vieille surtout, culbutera quatre ou cinq terriers, et des mieux cachés, pour en arriver à faire ses petits en quelque médiocre terrasson non moins dissimulé. Mais elle opérera très discrètement en cette dernière retraite, jusqu'au jour où sa portée se révèlera.

Ma blairelle, glorieuse sans doute de sa maternité, prépare de longtemps la layette.

Elle aménage son « home », et fait, au vu et au su de tout le monde, sécher feuilles et mousse pour le berceau.

Et cette différence dans la préparation des aîtres est tellement sensible, que, bien souvent, on se laisse prendre aux ruses de l'instinct maternel chez la renarde. On piège un terrier qu'elle vient d'aménager — quant aux issues — sans aucune idée d'ailleurs de l'utiliser ultérieurement pour abriter sa portée. La ruse est bénévole pour le piégeur exercé ! Quand l'animal se retire d'un trou aménagé par stratagème, il s'en va *à reculons*. A part les buttées d'ongles, d'ailleurs sensibles, une grosse considération s'impose : les volcelests des pieds de devant recouvrent partiellement ou tout à fait ceux des pieds de derrière ! C'est évidemment le contraire qui a lieu dans la façon normale d'entrer. Il s'ensuit donc bien souvent qu'on piège un blaireau, soit au terrier même, soit en coulée, aux alentours de son trou ; tandis qu'un renard peut donner en mille autres occasions au piège où le conduit une traînée.

La façon de conduire les animaux dépend et de leurs besoins et de la façon dont on agit sur leur convoitise.

— Tu parles comme un livre, et mieux qu'un livre, Beauchêne, dit La Crimée; tu me parais croire fermement à l'influence des traînées.

— Oui, certes !

— Crois-tu aussi fermement à l'influence de l'odeur humaine et de la rouille ?

— Nous allons bien rire tout à l'heure, insinua Nogaret, en tâtonnant du bout de sa fourchette les derniers morceaux du plat.

— Nous allons bien rire, souligna Brise-Fer, en mirant

la dernière bouteille. Ai-je le temps d'aller chercher du renfort ? Car je ne veux rien perdre de la discussion...

. . . .

— Moi ! répartit La Crimée, je dis et répète qu'il serait plus facile de prendre cinquante renards dans une forêt qui en comporterait un cent, d'où point de gibier, que de prendre deux animaux sur trois, venant on ne sait d'où, marauder à travers une chasse d'élevage.

— Ma foi oui ! affirma Nogaret.

— Je prétends encore que le renard est comme vous tous et moi : plus il a faim, moins il est difficile sur le choix des mets. Je m'en rapporte à ceux qui n'ont pas toujours eu la facilité de manger à leur appétit.

— Ta raison est juste! accorda Brise-Fer.— Et Dame-Jeanne opina de la marmotte.

— Enfin, j'estime que, poussé par le diable, emporté par la convoitise, il néglige, comme vous et moi, la prudence et c'est à son détriment, — je le jure sur le goulot même de ces bouteilles vides !

— Il se peut, insinua l'hôtesse.

— A bien envisager les choses, nous vantons toujours la malice des renards pour donner plus d'autorité à la nôtre et nous leur imaginons des ruses et des réflexions qu'ils sont bien incapables d'imaginer eux-mêmes. Si l'odeur de l'homme irritait le renard comme on veut bien le dire, le pauvre ne sortirait jamais de son terrier, n'approcherait jamais d'un village, ne traverserait jamais un chemin, exposé qu'il est à la rencontrer partout. — Si l'odeur du fer et celle de la rouille lui causaient un tel désagrément, que deviendrait-il au moment de l'exploitation agricole ? Et puis, ce serait l'immunité pour les poulaillers de campagne, si mal engrillagés qu'ils soient. Pourquoi donc confondre toujours *présence* avec *action* ?

Les animaux eux, ne confondent pas. On prétend déterminer la série des odeurs répugnantes au renard !

Pourquoi le voyez-vous bondir d'effroi à l'odeur du tabac qui vous est agréable ? Il détesterait l'odeur du pétrole et de l'alcool à brûler ? mais, êtes-vous sûr que ces odeurs-là soient répugnantes à l'animal qui se pourlèche d'une charogne ? Je te le répète, Beauchêne, les animaux difficiles sont ceux qui ont les moyens de négliger le superflu, témoin le dédain avec lequel, bientôt rentré chez toi, tu regarderas le morceau de lard qui t'a déjà régalé.

— Et ceux-là, comment les traites-tu, La Crimée ?

— Par la convoitise, quand la nécessité n'a pas sur eux d'empire immédiat.

— Bois donc, interrompit Brise-Fer, bois, mon ami, je m'aperçois, qu'à l'encontre de beaucoup, plus tu bois, mieux tu parles ! Et tu disais ?

— Je disais, répartit La Crimée, fier de l'apostrophe, que si l'odeur humaine et d'autres odeurs qualifiées répugnantes sont à peu près indifférentes à l'animal, il n'en est pas de même de certaines émanations qui l'intéressent, l'attirent et agissent évidemment sur sa convoitise ; d'où la vertu des graisses dites de piégeage et l'efficacité des *traînées*.

Le rat est attiré par l'odeur du rhum dont on imprègne une mie de pain ; certaines gens prétendent qu'il y retrouve l'odeur du vieux cuir.

La fouine, au temps des amours surtout, vient facilement à l'odeur des teintures de musc et de thym mélangées par parties égales, à raison de deux gouttes battues dans un œuf ; le tout mélangé est répandu çà et là. En tout temps, fouines, belettes, putois sont avides de salines (hareng saur ou morue).

L'huile qu'on extrait du foie de cette dernière attire la loutre.

En laissant longuement pourrir des ablettes et des vairons entonnés un par un dans un litre, on obtient une sorte d'huile également efficace pour le piégeage de cet animal, mais il faut y joindre des épreintes fraîches et 3 o/o d'extrait de valériane.

Le miel et les fruits secs attirent martre et blaireau.

Ce dernier aime la viande du tout jeune porc.

Le renard goûte fort les huiles volatiles d'anis et de *carvi*, ainsi que l'assa-fœtida. Enfin personne n'ignore l'action énervante de la valériane sur les chats.

J'ai fait pour attirer les renards toutes les graisses possibles et imaginables. Je me suis arrêté à cette dernière formule; on la prépare dans un pot de terre verni et tout simplement parce que cela n'immobilise pas un vase de fonte plus cher et qu'on empesterait indéfiniment :

Faites RÔTIR comme pour une soupe trois oignons, hachés menus, ajouter 50 grammes de cire jaune, 50 grammes d'huile à manger, un kilo de saindoux et retirer du feu après y avoir jeté :

1° Une vingtaine de hannetons et quelques-uns de ces insectes qu'on nomme Saint-Martin ou : « *chevaux du Bon Dieu* » (1) *pilés ;*

2° Assa-fœtida, 4 grammes;

3° Camphre en poudre, 15 grammes.

Quand ce mélange commence à refroidir — mais avant qu'il ait pris consistance, ajoutez :

Teinture de musc................	5 gouttes.
Huile volatile d'anis..............	10 —
Huile volatile de carvi............	10 —

(1) Carabeus auratus. — Jardinière. Carabe doré.

Remuez et versez dans les pots ou fioles qui doivent le conserver. Cette drogue reste efficace pendant des années, si elle est bien bouchée.

A moins d'un bouchage à l'émeri, les pots et flacons doivent être tenus *le bouchon en dessous*, pour parer à l'évaporation des essences. Les récipients seront à large ouverture et de faible contenance car les liquides montent toujours dans la partie la plus élevée. Il importe de rebattre la graisse avec un bâtonnet, chaque fois qu'on s'en sert.

Les pièges en sont frottés, le torchon dont on a essuyé le pot de terre est désormais employé à cette onction, et se conserve dans la menue paille consacrée à la traînée.

J'ai trop soif pour continuer, mon ami, me dit La Crimée, avec un véritable accent de regret, auquel Brise-Fer obtempéra d'ailleurs.

Beauchène qui court comme le chevreuil de Bourgogne va vous dire comment on fait.

— Tu t'arrêtes mal à propos, poursuivit le vieux piégeur, et, puisque tu parles, très bien d'ailleurs, des deux grands mobiles qui font agir l'animal : besoin et caprice, causons du caprice.

— Caprice ? besoin ? Je ne vois pas, souligna le vieux troupier, pourquoi établir une différence, enfin causons piégeage.

— Je dis, qu'au temps des amours, l'occasion est superbe d'opérer la traînée. Vienne la mi-février, bien que l'époque de folie soit sujette à maintes variations, la traînée se fait, d'une façon très rémunératrice, avec l'organe d'une femelle ; l'essentiel est d'en prendre une dans les conditions voulues. Aussi, à chaque capture, doit-on s'inquiéter de la constatation. Et n'hésitez point

à retendre immédiatement à l'endroit même où elle vient d'être prise. Au besoin avec le même piège.

La vessie qui contient l'urine est précieusement recueillie et attachée ensuite, à l'organe femelle. Le tout est conservé dans un double décalitre de menue paille ; déchirez la vessie et remuez plusieurs fois pendant la journée. Le récipient est tenu *couvert*. Quand la masse végétale sera bien imprégnée de l'odeur sexuelle, vous traînerez, à la nuit tombante, avec le petit paquet de chair, en ayant soin de répandre, sur son parcours, quelques débris de cette menue paille. Les animaux suivent la piste, plusieurs kilomètres.

Auriez-vous la bonne fortune d'avoir, en captivité, une femelle réunissant les conditions voulues, vous ne sauriez mieux faire que de lui consacrer, pendant ce laps de temps, quelques boisseaux de menue paille, comme litière.

— Tu aurais pu ajouter, dit Brise-Fer, qu'on ne graisse jamais les pièges avec de l'huile, ni du pétrole pur : 1° parce que le pétrole attire l'humidité, d'où la rouille ; 2° parce que l'huile s'égouttant sur certaines parties du fer, pénètre davantage dans le mécanisme et qu'en hiver, l'huile gelant avec facilité peut tout paralyser.

Et maintenant, écoutez donc bien ceci, messieurs les intéressés, dit Brise-Fer. Cela dément toutes les théories et donne beaucoup à réfléchir à ceux qui, après trente ans d'expérience et de succès, ont établi d'immuables données sur le piégeage.

Voici une toute dernière note, elle date d'une expérience de ces jours-ci, je ne l'impose, ni aux ignorants, ni aux pontifes, mais, toujours est-il, qu'elle est mienne et que je la donne comme vraie.

Il y avait sur mon canton une dizaine de renards tant

vieux que jeunes. J'ai fait sur ces animaux, les expériences suivantes :

9 juin. — Six amorces, dont 5 à la chair de bœuf et 1 à la chair de porc, recouvertes d'un centimètre de menue paille, sont tendues, les mains frottées de tabac. Six sont prises. (Constatation par les volcelests.)

10 juin. — Six amorces pétries dans le tabac encore incandescent d'une pipe, 5 sur 6 sont prises.

11 juin. — Idem. 6 sur 6 sont prises.

13 juin. — Six amorces *lavées* dans le pétrole, une pincée de tabac sec est mélangée à chacune. 5 sur 6 sont prises.

14 juin. — Onze amorces sont ajoutées, sur chacune desquelles une pincée de poudre de chasse a été enflammée. 2 de ces amorces ont été recouvertes d'urine.

15 juin. — Neuf amorces sur 12 sont prises. Il en reste 2 au pétrole, mais dont une sur une fourmilière et une saupoudrée de poudre de chasse et de tabac à priser. Sur 5 autres amorces à la graisse dite « de piégeage », une reste.

Quatre placeaux ont été disposés l'un près de l'autre, la première amorce est prise, la quatrième qui n'est que le papier enfoui ayant contenu lesdites amorces, est déterrée. L'amorce du milieu, voisine de 2 mètres, n'est pas touchée. Les amorces qui n'ont pas été touchées le 14 ont été laissées.

On expérimente sur 4 amorces de chair fraîche posées sur un fer rouillé et enfouies comme précédemment, tout en bordure du bois à 5 mètres, par changement de tactique, afin de bien prouver que ce ne sont pas les amorces à la graisse de piégeage mises en bordure qui font admettre les autres.

16 juin. — Quatre amorces de chair fraîche, lavées

dans la térébenthine, sont enfouies (recouvertes de fers rouillés) à la place des amorces de chair fraîche et non aromatisées de la veille. Ces dernières ont toutes été prises, les fers rouillés sont déterrés et restent sur le placeau. Deux autres placeaux, sans fer, aromatisés à la térébenthine sont disposés dans le haut du champ, l'amorce au pétrole sur fourmilière a été prise.

17 juin. — Six amorces à la térébenthine et 4 amorces naturelles sont mises en bordure du bois.

Une patte lapin	Un boyau de canard	Un boyau de canard	Une patte lapin
1	2	3	4
Intacts chaque jour malgré les volcelests constatés		déterrés chaque jour mais non mordus	

Du 17 au 27 inclus.

Ce sont deux pattes d'un même lapin et les intestins d'un même canard.

Disposition de ces 4 dernières à 2 mètres d'intervalle entre elles et à cinq mètres du bois. Qu'un plus malin que moi l'explique, s'il le peut, avoua Brise-Fer.

Chaque amorce est retenue sur le placeau par un fil de fer rouillé attaché à un piquet visible; sur chaque amorce est une ferraille. Le champ a été labouré hier; certains placeaux étaient piétinés ce matin.

27 juin. — Sous chacune de ces 4 amorces a été mis un morceau de viande fraîche, 12 amorces, dont 8 de viande et 4 de cire à parquet, le tout roulé dans de la cendre de tabac et arrosé de pétrole et d'alcool à brûler, rendu fé-

tide par le procédé commercial. On y ajoute un gâteau de miel.

28 juin. — Tout est enlevé, les empreintes des pieds justifient chaque fois la présence des renards. Seul le gâteau de miel est resté !

29 juin. — Six amorces de chair de porc *putréfiée*, arrosées de térébenthine et pétrole, saupoudrées de tabac à fumer en ignition ; l'une d'elles est attachée au piège allemand, que je me décide à tendre, une cerise est placée près de chaque amorce.

30 juin. — Cinq amorces sont enlevées, les cerises ne sont pas même touchées. A la sixième amorce, celle du piège, UN RENARD EST PRIS. Il est encore vivant et très agressif à 10 heures du soir, heure à laquelle on le sacrifie. Il a été enlevé et délivré du piège à 7 heures du matin. Le temps exact de sa captivité est ignoré. L'engin tendu est de 50 centimètres d'ouverture.

3 juillet. — Sept amorces normales sont placées, 4 sont prises.

8 juillet. — Tempête dans la nuit, pluies torrentielles depuis deux jours, rien n'est touché.

9 juillet. — Dix amorces, porc corrompu, et un piège sont disposés, l'amorce « C » est enlevée, les autres sont intactes, aucune voie n'est relevée dans le champ. Ni l'amorce du piège, ni les autres n'ont été même abordées.

10 juillet. — Deux individus sont venus à l'affût, rien n'est touché, j'ajoute deux poissons aux amorces déjà placées. J'enlève mon piège de peur qu'il me soit volé.

11 juillet. — Toutes les amorces sont enlevées. Un vieux piège qu'il serait impossible de dérouiller sans le décaper est mis en bordure, enterré et amorcé, l'engin ne fonctionne pas à cause de la rupture d'une pièce.

12 juillet. — Ce piège est mis à nu par les renards,

l'amorce mordillée. Le garde champêtre passe et croyant l'engin perdu le met en évidence, on le vole et j'arrête là mes expériences, craignant qu'un bon piège ne me soit également volé, d'où 25 francs.

Que dites-vous de ça ? Vous, les maîtres de la partie !

Beauchêne, vide ton verre, et cause-nous de la traînée. — Après quoi je le remplirai autant de fois que tu voudras et de mon meilleur cidre !

— Dieu vous entende ! riposta le jeune garde.

NOTE DE L'AUTEUR : L'observation qui précède a été recueillie par moi-même du 19 juin au 12 juillet 1910 à l'endroit dit « le bois de Troussey », entre Ourches et Pagny-sur-Meuse.

J'étais accompagné, chaque jour, dans mes expériences, par le père Maucourt, célèbre piégeur lorrain, titulaire depuis 40 ans de *quatre mille deux cents renards, dix-huit cent vingt fouines et douze loups*; le tout pris au piège allemand. A notre compagnie se joignait sa fille, Mme Willemet, aubergiste à Ourches, et qui piège, elle-même, avec beaucoup d habileté ; enfin Calixte Willemet, petit-fils du père Maucourt, et aussi piégeur de profession, âgé de 20 ans. Ces personnes m'ont bienveillamment autorisé, après m'avoir vu, chaque jour, préparer, disposer et vérifier mes amorces, à citer leur honorable témoignage.

CHAPITRE V

DE LA TRAINÉE

SON ADAPTATION A L'EMPOISONNEMENT ET AU PIÈGEAGE

Beauchêne continua :

On prétend qu'il ne faut jamais faire la « traînée » le vent dans le dos.

Avant de lancer cette affirmation, qu'est-ce donc que la *traînée ?* puisque nous en sommes à épeler « *l'alphabet du piégeage* ».

On entend par *traînée*, la piste factice qui conduira l'animal au piège, ou à l'amorce empoisonnée.

Cette piste est tracée à l'aide d'une chair quelconque, viande ou poisson. On en renforce l'odeur en la frottant de graisse de piégeage. L'animal alléché cède à la convoitise.

Le poisson est toujours employé cru ; autrement il s'émietterait sur le sol et répandrait aussi moins d'émanations. Les intestins de gibier conviennent fort bien, mais à leur défaut, on utilise toute autre viande.

La viande est attachée à un bout de fil de fer d'un mètre environ et que prolonge une corde d'une quinzaine de mètres. Au bois, on modifie évidemment cette longueur. L'avantage de l'attache métallique est de résister



LA TRAINÉE
Grisaille inédite de W. Van den Bergh.

aux chocs et aux à-coups dans les cépées. Quand on n'a pas à redouter d'à-coups, la ficelle est attachée au bras ou à la ceinture, ce qui permet au garde de tenir son fusil ou...de mettre les mains dans ses poches. Graisser la semelle de ses souliers, est encore un supplément d'appât.

On fait aussi les traînées à cheval, le procédé embrasse de plus grands parcours. Dans ce cas, il est préférable d'employer une mamelle de vache, qui, en hiver surtout, offre une très grande résistance.

*
* *

Il y a des endroits plus propices que d'autres pour le passage des traînées, selon le vent et selon la situation des terriers.

Les pièges allemands sont avantageusement placés en plaine, à moins de bois excessivement grands.

Je n'exclus évidemment pas les placeaux, des coulées et des carrefours sous bois. Les clairières et les buissons offrent encore dans les vastes massifs d'intéressants endroits. Il y a même des piégeurs qui n'ont à tendre qu'au bois. Certains prétendent qu'au plus fort des buissons, les merles et, en saison, les sitelles, en tout temps, d'ailleurs, les pies et les geais servent aux renards de gardes-du-corps et les avertissent du passage de l'homme. Ceux-là prétendent encore avoir leur raison de tendre, le soir, après le coucher des oiseaux.

Il vaut mieux, en matière de traînée, passer quand on le peut, des alentours du terrier à la lisière et faire consciencieusement le périmètre. Si la besogne semble trop importante pour permettre de relier chaque terrier à la traînée de bordure, dans les bois de médiocre éten-

due, il n'y a pas d'inconvénient à négliger le raccord.

Que fait un renard partant pour la maraude? Il court à la bordure où, souvent, l'ont devancé lièvres et lapins. En un mot, il suit le mouvement du gibier qui l'attire et gagne la plaine à ses trousses. C'est alors qu'il faut lui barrer le passage et intercepter son chemin en l'alléchant par quelque friandise. La traînée le conduira, malgré les accidents de terrain, au monticule le plus intéressant, là sera le piège. On plante un drapeau où on le croit le mieux en vue, on met une amorce à l'endroit le plus élevé pour que les variations des vents en donnent connaissance un peu partout, c'est ce qu'on appelle tendre « en girouette. »

Lorsqu'un animal a pris l'habitude d'un certain parcours, remarquez bien s'il franchit toujours un saut de loup de la même façon ; s'il fréquente, aux mêmes endroits, les « banques » ou parties surélevées des fossés, car il les préfère à la partie creuse; s'il contourne les mêmes fourrés, visite les mêmes clairières, suit dans les champs les mêmes sillons, respecte les mêmes pâturages, soucieux qu'il est de ne point donner l'éveil aux chiens.

Il convient donc particulièrement de *traîner* en certains endroits.

Quant à la nature de l'appât (1), les uns veulent une souris, d'autres une taupe; ceux-ci accordent toute leur confiance au pinson, ceux-là prétendent que rien ne vaut le linot. Enfin, ne m'a-t-on pas confié que la nature de l'oiseau importait peu, pourvu qu'il soit placé le ventre en l'air !

C'est folie ! Croyez-moi, si votre animal a vraiment faim, tout lui est bon chemin faisant. Si c'est un capricieux, l'appât est là pour le tenter.

(1) Nous nommons *appât* tout ce qui sert à allécher l'animal pour le conduire au piège et amorce l'objet (chair ou fruits) qui précise son accès dans le piège.

On prétend, disais-je, qu'il ne faut jamais faire sa traînée, le vent dans le dos, erreur que tout le monde regarde comme article de foi. Il importe, évidemment, de remonter sa traînée *vers* le piège et *sous le vent; mais, si la distance* ou *la disposition des lieux* nécessitent avant d'arriver à l'engin, un long trajet, il vaut mieux faire sa traînée dans n'importe quelles conditions que de ne pas la faire du tout et de gaspiller ainsi le trajet.

D'ailleurs, les renards sont comme les gardes, leur carrière ne comporte pas que de bons moments. Vous n'hésiterez donc pas à revenir en traînant vers votre retraite, sur un parcours de quelques centaines de pas, le dos au piège ; ne craignez pas de désorienter l'animal et de l'égarer définitivement. Il rebrousse aisément chemin. Ah ! sûrement, c'est contre toute école, mais est-ce bien contre tout bon sens ? J'estime que, sur un petit parcours il ne peut y avoir que des avantages, surtout si le voisinage comporte des terriers, c'est-à-dire une agglomération d'animaux, d'où émulation de chacun à la sortie. Et puis, n'oublions pas que la traînée se fait *le plus tard possible* et ne doit guère finir avant la nuit. Malgré tout, il est préférable, j'en conviens, de la terminer sur un piège.

Le piégeage à *l'arbre* semble avoir été inventé exprès, nous en causerons tout à l'heure.

CHAPITRE VI

DU VOLCELEST

LA PHOTOGRAPHIE RÉFUTE DE VIEILLES ERREURS.

— Voyons, dit Brise-Fer, épelons avant de lire ! Et, tout en mangeant, allons donc, bonnement, ouvrir l'alphabet du piégeage.

Il s'agit d'abord de savoir différencier, entre toutes les traces imprimées, celle des animaux qui nous intéressent. Il convient ensuite d'établir, dans les espèces, *le signalement* des individus entre eux, afin de pouvoir se rendre compte de leur existence respective, dans tel terrier, ou de leur passage, dans telle région.

Toutefois, on est d'autant plus savant qu'on possède mieux la connaissance de son terrain. Il y a, en effet, une corrélation entre la façon dont s'imprime l'empreinte dite *volcelest* ou *piquet* et le terrain qui la reçoit. Nous le verrons par la suite. En terrain sec, le piquet donne peu ou point d'impression ; en terrain très mou, il se révèle surabondamment, on dit alors que l'animal *s'avantage*.

Le cas se présente souvent, lorsqu'à l'entrée d'un terrier, le sol bien abrité, soit par sa « *voûte* », soit par l'ombrage des arbres voisins, conserve sa malléabilité.

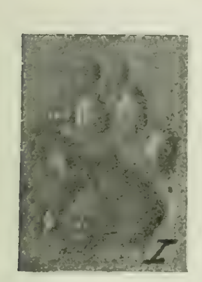


Volcelets inexacts.

Tous ces piquets sont faux, bien qu'extraits du livre du Sieur Liger qui faisait foi au XVIe s. 1° Les deux doigts médians du chien se donnent séparément ; 2° Les ongles des doigts latéraux du renard ne donnent pas au-dessus du milieu des olives médianes, ils donnent au bas ; 3° Le pied du lapin et du lièvre impriment une forme demi-ovalaire avec les deux ongles supérieurs ; quelquefois aussi les deux ongles latéraux, mais non des olives détachées, puisque les doigts ne sont charnus, ni chez l'un, ni chez l'autre ; 4° Les ongles du chat rentrés dans leur gaine ne portent pas en terre dans la marche normale ; 5° Enfin le blaireau a *cinq doigts et non quatre*, bien qu'un ouvrage, — au temps du romantisme — et d'autres d'ailleurs l'aient ainsi calqué sur le Sieur Liger.

Les terrains influent sur le développement du pied même, et, par corollaire, sur les données du volcelest. Tels animaux qui se meuvent sur un sol très dur, ont assez peu de griffes. Tels autres ont un *rejet* puissant en avant des olives, qui se meuvent peu ou évoluent en terrain très meuble. Ceci pour les blaireaux notamment.

L'empreinte normale du pied de devant est constituée chez le renard par deux *griffes* rapprochées et attachées à deux *olives* ou marques laissées par les doigts ; à la partie arrière de ces olives, et sur un plan parallèle aux



Moulage d'un pied de renard.



(1830)

deux griffes précédentes, reprennent deux griffes également suivies de deux olives. Vient ensuite la *molette*, sorte de triangle charnu aux angles arrondis et dont l'angle antérieur s'engage entre les deux olives arrière ; enfin le talon, ou excroissance située au bas de la jambe, mais qui porte rarement.

Pour le pied du blaireau, on remarque des griffes rangées en arc de cercle, très en avant des olives, c'est le « rejet » dont nous parlions. Entre les olives et la « molette » est un espace nu appelé « barre ». Enfin, la « molette », est non plus triangulaire comme chez le

renard mais *large*. Le talon est situé tout au bas de la jambe et ne porte pas dans la marche normale.

Les deux griffes extrêmes sont plus courtes que les trois griffes médianes, car le *blaireau* — ne l'oubliez pas, mon jeune ami, — *a cinq doigts et non pas quatre*, comme le renard. Ces griffes peuvent atteindre chez les très grands individus jusqu'à 42 millimètres de long et s'imprimer à 38 et 40 millimètres, en avant des olives. C'est ce qui donne un blaireau de 20 kilos... et rares ils sont! On trouve communément un rejet de 12 à 16 millimètres correspondant à des animaux de 16 à 24 livres.

Il faut évidemment savoir reconnaître la fraîcheur du piquet. Il peut être nécessaire, d'un moment à l'autre, de déterminer si l'empreinte est récente ou non et de quel animal elle provient, avant de procéder à la pose du piège. Voici quelques caractéristiques.

1° Les aspérités et contours restent très nets, la partie friable de ces contours n'est pas encore désagrégée, ce qui tendrait à leur enlever la netteté.

2° Les pores et stries de la peau sont marqués avec une intensité d'autant plus grande que le terrain est plus malléable. Ces volcelests sont les volcelests d'une loutre pour la figure A et d'un blaireau pour la figure B. Ce sont les piquets de devant et derrière pour A ; de devant pour B.

3° Une pression du doigt du piégeur et une gratture faite avec la peau (et non avec l'ongle), permet d'établir par comparaison de nuance, la fraîcheur du volcelest.

4° Tenir compte de la chute des gouttelettes de rosée soit aux basses branches des arbrisseaux penchés sur le chemin de l'animal, soit le long de la nervure de certaines herbes frôlées.

5° Observer : la flexion *momentanément* imposée par la patte aux herbes vertes.

Fig. A.

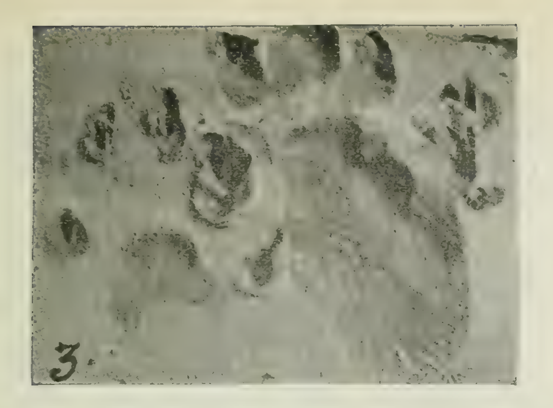


Fig. B.

Intensité des stries.

La fig. B. est un piquet de devant de blaireau. Retournez progressivement l'image et vous verrez tantôt le dessous du pied en relief, tantôt son empreinte.

6° Constatez le dépôt, sur une feuille, d'une trace de boue encore fraîche ou de quelques grains de sable apportés par la patte et encore maintenus par la rosée, ou qui subsistent malgré le vent.



Pied droit de devant d'un blaireau adulte (9 kilos).

7° Tenir compte de la façon dont une feuille est aplatie et non recroquevillée dans une empreinte.

8° Observer la rupture, dans une coulée, des toiles

d'araignées qui s'y forment dès l'aube. Il se peut, en effet, qu'un sentier ne comporte absolument aucun revoir et que les toiles d'araignées qui le traversent soient rompues et laissent, pour l'œil, l'indice d'un certain parcours.

9° Ne pas oublier que dans un terrain très mou, lors que le piquet s'est imprimé profondément, les franges tendent à retomber, progressivement, vers l'intérieur.



[illegible]reur calquée en 1830 sur les volcelests du sieur Liger.

10° L'action de la pluie sur l'empreinte est un très bon document.

J'ai dit que, pour un volcelest frais, l'action produite par les pores et stries déterminait des arêtes fragiles. Deux cas se présentent : 1° ou bien *le vent* les dessèche, et, si le terrain est glaiseux, elles font corps avec la paroi du volcelest ; si le terrain est sablonneux elles se détachent et retombent au fond ; 2° ou bien *la pluie*, en les frappant, les détache, inadhérentes qu'elles sont encore.

Dans ce dernier cas, si le piquet est frais, la pluie qui a délayé les aspérités les maintient en suspens, et l'eau reste d'autant plus trouble que le passage de l'animal est plus récent.

11° L'animal est-il passé dans une petite épaisseur d'eau stagnante, par temps calme ? Il y provoque, à certains endroits, une flaque d'eau rousse ou blanchâtre, selon que le terrain est glaiseux ou marneux ; la comparaison est facile à établir avec le contenu des vasques formées par les piquets voisins imprimés antérieurement.

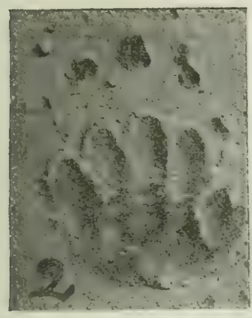
12° Plus précise encore l'observation de ces sortes d'arabesques formées par le mouvement, dans l'empreinte, de l'eau chargée de molécules de terre. Cette observation est extrêmement intéressante, mais dure très peu.



Pied droit de derrière du même blaireau.

13° Il ne faut jamais trop préjuger des piquets imprimés sur le sable sec du bord des routes; ils sont généralement avantagés et restent toujours susceptibles d'être soit déformés, soit remplis dès le passage de l'animal, par l'ouragan des autos.

14° Bien noter que le piquet du renard n'est souvent visible que par ses griffes, quelquefois trois, quelquefois

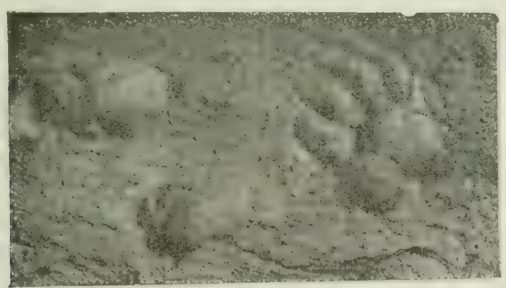


Blaireau en voie de vieux-temps; l'animal a légèrement glissé en avant.



Volcelest de blaireau dans la boue; les contours retombent en se séchant à l'intérieur de l'empreinte.

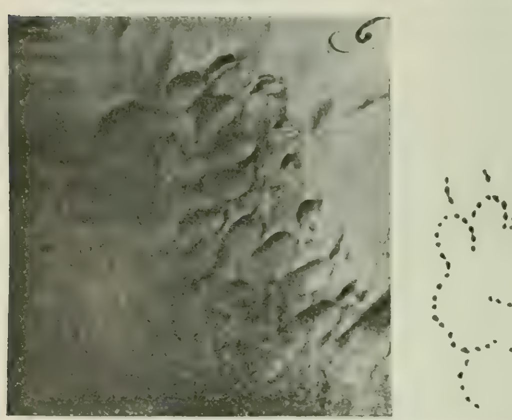
deux; elles sont moins grosses que celles du chien, plus grosses que celles du lièvre. C'est le talent du piégeur



Volcelest de blaireau vermillonnant, et empreinte avec les stries dues à la contraction du nez.

que de savoir reconstituer dans sa pensée l'emplacement des olives.

15° Bien des chiens du genre fox-terrier donnent une empreinte vraiment semblable à celle du renard ; tel est le cas du roquet dont se fait accompagner le facteur rural. Hésiteriez-vous ? Recherchez *la voie*. Embarrassé par la voie, en d'autres circontances, recherchez le piquet.




Façon de reconstituer mentalement un volcelest illisible.

16° Attacher l'importance voulue aux coups de boutoir envoyés sur le sol par le blaireau qui vermillonne (et non pas qui vermille, expression propre au sanglier); en bon revoir, on retrouve quelques plis dus à la contraction de la peau du nez pour soulever la terre.

17° Lorsqu'un ou plusieurs piquets se trouvent mêlés ensemble, il faut, soit les complèter mentalement comme je l'ai dit, soit les démêler respectivement.

18° Se souvenir encore que les jeunes, dès qu'ils sont capables de sortir du trou, sont conduits par la mère à deux ou trois mètres de là, en un endroit appelé « *jouette* » d'une superficie d'un mètre carré environ. Cette « jouette » s'élargit en raison de la croissance des

jeunes. Bientôt elle est abandonnée et l'herbe n'y repousse que très longtemps après, lorsque renardeaux ou blaireautins sont aptes à suivre père et mère à la maraude.



Volcelest de Blaireau.
Au-dessus de la raie, pied de devant ; au-dessous, pied de derrière. Cette figure retournée donne à la fois l'illusion du volcelest et la reproduction du pied qui l'a imprimé.

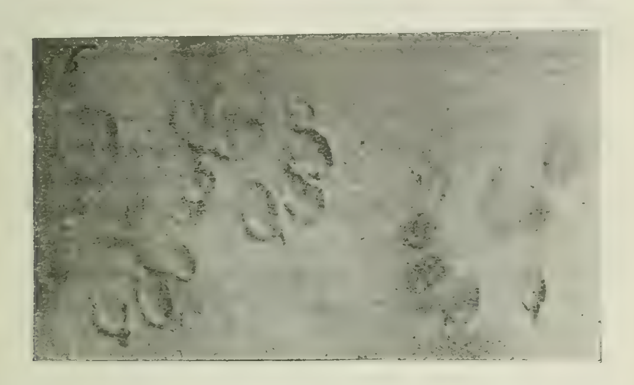
A ce moment, les coulées de bordure commencent à se multiplier. Une teinte plus mate, une légère mousse, indiquent l'abandon des jouettes.

19° Songer qu'à l'entrée d'un terrier dont le revoir est insuffisant, on peut déterminer l'entrée ou la sortie d'un animal, en disposant une herbe sèche ou quelquefois deux en travers de l'orifice ; le sens dans lequel elles ont été poussées donne l'indication.

Voici donc, mon cher élève, dit cordialement Brise-Fer, quelques indications permettant de reconnaître et l'animal auquel on a affaire, et la fraîcheur de son empreinte.

Ajouterai-je que les blaireaux grattent souvent la terre, avant d'y déposer leur fiente, et qu'il ne faut pas confondre les pelottes de poils expectorées par les *chouettes* avec la fiente du renard, ce que font les novices... Notez que les premières sont longues d'environ 4 centimètres et arrondies à leurs extrémités. Notez aussi qu'il n'est point rare de trouver, dans les dernières, des hannetons et la peau — même verte — de raisins; que souvent le blaireau se frotte à un arbre voisin du terrier ; le renard ne le fait pas; que le blaireau entre, généralement, les pattes sur un côté du trou, le dos sur l'autre, c'est ce qui constitue une partie lisse en regard d'une partie piétinée; que le terrier du blaireau témoigne de ses qualités professionnelles et qu'il ne se fait pas faute — à l'inverse du renard — de sortir le plus de terre possible; cette terre souvent mélangée des herbes de ses couchettes, l'est davantage encore au moment de l'installation de la portée; que les pattes des jeunes renardeaux sont *velues* et ne donnent point les olives et que c'est ainsi qu'on les différencie des pattes de jeunes chats *toujours nues* sous l'olive et ne donnant jamais d'ongles ;

que le renard adulte donne en bon revoir ses 4 olives (1) *nues* et que le lièvre aux griffes également serrées, mais *au pied velu*, ne peut jamais les donner; que souvent le renard rentre dans son terrier d'un seul bond, en partant de la cépée voisine et qu'enfin, nous le verrons tout à l'heure, ce n'est pas une raison, parce qu'il y a de nom-



Volcelests de loutre.
La membrane natatoire ne s'y révèle pas (2).

breux piquets frais de renard, à la porte d'un terrier, pour qu'il y ait un renard dedans.

Notez surtout, je le répète, que le renard a *quatre* doigts et le blaireau *cinq !*

La loutre aussi a cinq doigts.

— Oh ! la loutre, ma foi, est toujours facile à reconnaître à la palmature de son empreinte ? m'empressai-je d'interrompre.

— Ne répétez jamais une telle hérésie, mon bon ami !...

(1) Il y a cependant des renards de Mongolie dont le pied est aussi poilu que celui du lièvre.

(2) Cette empreinte a été photographiée une minute après le passage *constaté* d'une loutre.

on supposerait que vous n'avez appris à piéger que dans les livres. Si vous n'aviez du revoir de la loutre que cette conception-là vous passeriez bien des voies de loutres, sans en faire mention.

La loutre marche les doigts plus ou moins écartés, mais l'action des extenseurs n'est jamais susceptible de donner à sa palmature très mince la ridigité voulue pour l'imprimer nettement; voyez plutôt. La palmature ne donne cette extension maxima qu'avec la résistance de l'eau, en nageant. Et Brise-Fer décrocha de sa muraille maintes pièces à conviction, pièces, moulages, etc.

Il est vrai que nous l'avons là par trois millimètres d'épaisseur seulement. Tenez, la voici par cinq millimètres environ, elle bondit d'effroi vers la droite et en avant, si vous considérez la *grande extension* du doigt externe, et, c'est après l'avoir posé normalement, témoin le redoublement de la molette. Je ne vois pas que la palmature ait porté.

Voilà bien encore un doigt externe à son maximum d'extension et pas de membrane. Reportez-vous au pied de derrière sur un pied de devant et même constatation. (Page 103, fig. A.)

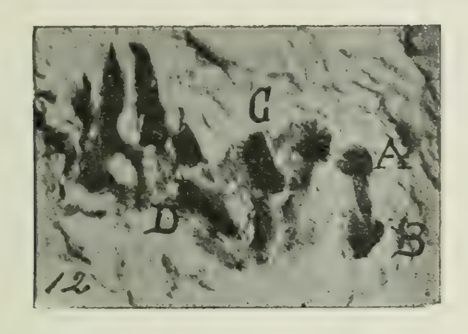


Loutre. Bond d'effroi vers la droite, pied gauche de devant. La palmature ne porte pas, malgré l'extension maxima du doigt interne.

Enfin, dans *trois centimètres* de vase et encore faut-il que la loutre fasse un mouvement vers la droite, il est possible de revoir entre A et B *une partie* de cette palmature que vous chercherez vainement en C D alors que la pression est purement horizontale ou qu'ayant engagé

profondément sa patte, elle la fait pivoter sur les ongles dans le second temps de la propulsion. C'est alors que la membrane s'imprime — de champ — et non selon le plan horizontal.

J'imagine que ceux qui en ont décidé autrement sont victimes de leur bonne foi. Ils ont pris la patte, au besoin chaude encore d'une loutre, y ont aperçu une membrane, se sont frappé le front, ont déduit que le canard impri-



Cette loutre, en sautant de gauche à droite par un revoir favorable, à donné la palmature non selon le plan horizontal D C, mais verticalement en A B.

mant une face triangulaire, la loutre, non moins palmée, en devait faire autant. Ce n'est point un syllogisme exact :

1° La loutre ne marche pas les doigts écartés ;

2° La membrane extrêmement souple se prête, sauf dans des cas très rares, à la forme du terrain. Elle n'a qu'un rôle natatoire et produit, dans l'intervalle des doigts, un retrait angulaire, en marche normale.

Pourtant j'admets qu'on en peut « revoir » :

1° Lorsque l'animal, faisant pour sortir de l'eau un rétablissement sur la berge, cherche, dans l'extension de

ses doigts, un maximum de point d'appui; encore doit-il poser sa patte à deux reprises différentes dont une selon le plan strictement horizontal. La seconde empreinte dénote un sens de propulsion qui donne, parfois, la membrane;

2° Lorsque, chargé d'une proie lourde (en bon revoir!) il cherche, en tâtonnant, le maximun de stabilité.

Dans tout autre cas, on juge plutôt de l'écartement des doigts que de la tension de la membrane.

En effet, dans une profondeur de quelques centimètres l'empreinte ne peut pas donner la palmature.

1° Le pied pour atteindre cette profondeur doit agir dans un terrain éminement malléable, et, si une partie du sol disparaît sous le pied, par compression, l'autre partie, plus liquide, recouvre la palme et retombe dans l'empreinte, dès l'enlèvement du pied;

2° Dans le second temps de la propulsion, aussitôt que le mouvement des fléchisseurs ramène le pied en arrière, *c'est le devant du pied* qui vient porter, en se dégageant, sur le *devant* du volcelest donné dans le premier temps de la propulsion par les ongles *et le bord libre de la membrane.*

La palmature ne peut donc s'imprimer que *perpendiculairement* entre le premier et le second temps de propulsion. Toutefois, en neige, la palmature contribue à arrondir le volcelest.

Les fientes de la loutre que l'on nomme « épreintes » sont exclusivement composées d'écailles et d'arêtes de poisson, d'os de grenouilles ou de rats ou d'oiseaux d'eau.

Elle a pour habitude de sortir de l'eau, non pas au même endroit, mais à des endroits réguliers aménagés souvent sur de très longs parcours, puisqu'on en a vu faire trois et quatre lieues, dans une nuit d'hiver.

CHAPITRE VII

DE LA VOIE

SA CONSTITUTION. — SES RÉVÉLATIONS.
RÉVÉLATION DE L'ÉTAT PHYSIQUE ET DES IMPRESSIONS RESSENTIES.

Les confidences de la neige.

La voie est l'ensemble des traces laissées par les quatre pieds.

C'est en quelque sorte la révélation de l'état physique et moral des animaux. Elle varie donc en raison de leur âge, de leur embonpoint (graisse ou parturition), de leurs intentions, de leurs blessures, etc.

La différence porte sur la forme même des piquets et sur leur disposition respective.

Renardeau et blaireautin sont comme

> L'enfançon qui, sur terre, fermit ses jeunes plantes,

et dont parle Ronsard. Tout petit, il tâtonne plutôt qu'il ne marche et ne donne point dès la sortie du terrier, de voie bien régulière à quelque allure que ce soit.

Brise-Fer, qui, de temps en temps, reniflait sa marinade, pria Dame-Jeanne d'y bien veiller et sollicita Beauchêne de causer de la voie et de ses différents caractères :

Beauchêne dit et de bonne grâce :

— Dans l'embonpoint et chez l'animal adulte, la masse de chair et de graisse étant uniformément répartie, la profondeur des volcelests est en raison directe du poids, et ces mêmes volcelests se traduisent par une pression respectivement uniforme. Toutefois, on note, chez les mâles très gras, comme aussi chez les femelles pleines, une exagération d'écartement des deux piquets arrière : cette particularité est due au frottement oblique de la partie interne de la cuisse, sur la masse arrière de l'abdomen.

On a prétendu que, chez tous les mâles, la présence des organes sexuels déterminait la même démarche. C'est faux pour les animaux qui nous intéressent.

Dans la parturition à un degré avancé, mais aussi en excellent revoir, le talon arrière porte d'une façon notable.

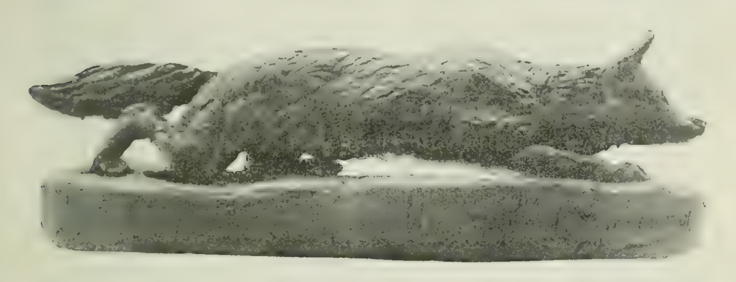
Sous l'effet du poids vertical des fœtus, l'échine se creuse et l'effort de traction porte évidemment : 1° sur le point d'attache aux épaules ; 2° sur les trochanters par traction sur l'attache de la croupe et appui de la masse iliaque.

L'effort sur les points postérieurs de résistance transmet cette pression à l'endroit qu'on est convenu d'appeler *pointe du jarret*, pression oblique et qui se traduit sur le tibia par une poussée inverse également oblique ; d'où pression exagérée du talon, au deuxième temps de la propulsion.

Voyons maintenant la révélation de l'état moral. Etudions l'assurance, la convoitise et l'effroi.

D'assurance, au trot, la voie est rectiligne chez le renard. A l'affût, il donne non seulement la partie postérieure de la molette qui vient s'engager entre les deux doigts arrière (au pied de devant), mais encore le talon. Dans ce cas, les ongles se révèlent aux volcelests de der-

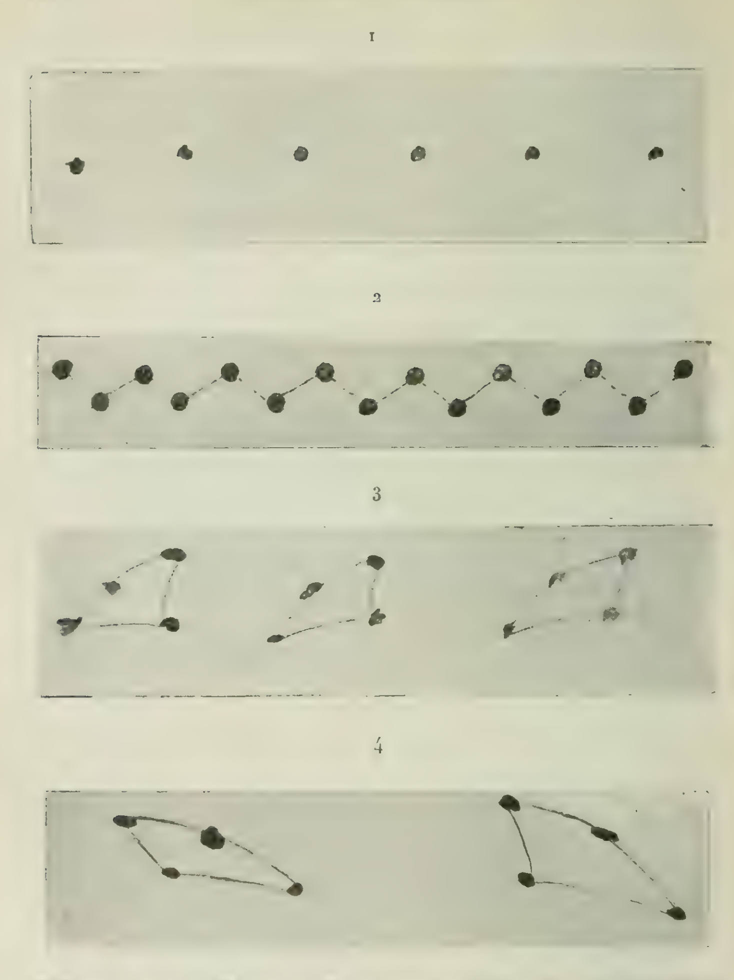
rière avec une grande netteté. On dit alors que l'animal « rejette sa voie ». C'est l'attitude du renard rampant, soit qu'il prenne ses dispositions pour pénétrer dans un enclos, la conscience inquiète, soit qu'il rampe, pour arriver à l'improviste sur une proie rapprochée. La voie n'est plus alors rectiligne, elle est faite de deux lignes bien parallèles dont cinq piquets donnent un M aux jambages très écartés. Cette démarche précède souvent une attitude d'immobilité, celle du guet-apens. Là, les membres antérieurs portent jusqu'au coude, les postérieurs por-



Convoitise
Pastéine de Manuel de la Gandara.

tent jusqu'au jarret, et, parfois, on revoit de la queue ou tout au moins d'un certain balayage produit par quelque mouvement de queue.

Il faut pour cela, soit la neige, soit une poussière impalpable. La queue ne porte jamais dans la marche normale ; le petit bout blanc se tient toujours un peu au-dessus du niveau des talons et très en arrière. Elle ne peut donc porter que sur une épaisse couche de neige et par à-coups ; le compère y veille. Toutefois, on en revoit sensiblement, quand l'animal s'assied pour guetter soit par-dessus un fossé, soit par-dessus les herbes. Les mem-



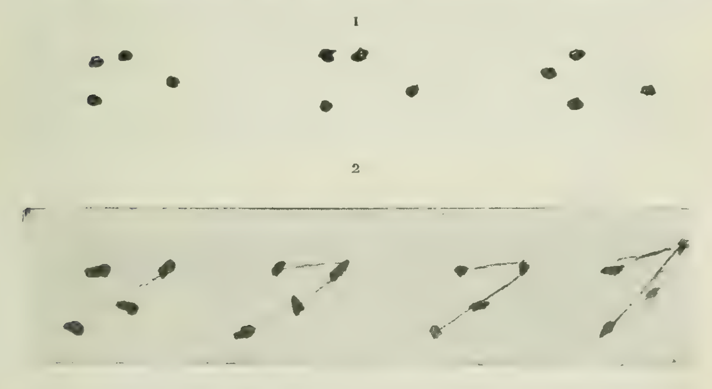
Différentes voies du Renard: 1. D'assurance : on dit de cette voie qu'elle n'est pas « méjugée » : — 2. Au trop rampant, allure fréquente, en randonnée : — 3. Galop ; — 4. Grandes foulées de galop précédant le désuni dans l'effroi ou avant de capturer.

bres postérieurs portent jusqu'au jarret, les volcelests de devant sont à l'extrémité des volcelests de derrière.

La voie rectiligne d'un renard mâle de dix livres donne, environ, trente centimètres d'éloignement de griffe à talon. La seule différence entre la voie du mâle et celle de la femelle porte sur le volcelest, plus mince et plus allongé, chez celle-ci ; les pieds sont légèrement plus rapprochés ; les allures sont les mêmes. Notez, si vous le voulez, que la renarde donne une voie un peu curviligne, mais il faut, pour en juger, un revoir de neige, une étendue de terrain suffisante et un coup d'œil fort habile, n'en déplaise aux contradicteurs.

On confond bien un adolescent avec sa mère, à la fin de l'automne. Ils donnent en neige une même usure, un même degré d'intervalle poilu et bien mince il est !

Le blaireau n'a pas la voie élégante du renard, et,



Voies du Blaireau : 1. Au trot ; — 2. Au galop.

bien que très subtil, semble marcher en sans-souci. D'ailleurs, ses membres très courts, ses pattes antérieures

très larges, en font un gâchis, dans 15 centimètres de neige.

Il a deux allures, surtout; celle d'assurance est généralement celle de la quête. Combien il se méjuge aussi! Moins mobile que le renard et moins carnivore d'ailleurs, il met à profit tout son parcours allant de ci, de là, aux taupinières, s'arrêtant fréquemment pour manger un gland, une faîne, grapillant le fruit noir des ronces ou la baie rouge qui pend aux églantiers, un insecte de temps à autre, une nichée, une rabouillère souvent! Fait-il le bon serviteur? Tant pis pour le fermier! A-t-il détruit deux vers? Il a gaspillé trois gerbes! Sa seconde allure paraît ne tenir ni du trot ni du galop. Bas sur les membres antérieurs, il sautille du derrière comme s'il esquissait, en lourdaud, de maladroits entrechats.

La loutre a deux attitudes très distinctes :

1° Celle des mustelidés. On y trouve une légère amplification de la molette due à la propulsion que produit sur le devant la charge d'une partie de l'arrière-train et aussi un peu de buttée d'ongles. C'est l'allure normale ; pour peu qu'elle se hâte, les piquets de devant portent légèrement en dehors et les pieds de derrière s'écartent l'un de l'autre ;

2° Celle des sauriens.

Les membres antérieurs prennent, lorsqu'elle rampe en guettant, un écartement très amplifié. Les ongles de derrière se révèlent franchement. Il n'est pas extraordinaire que la queue donne une ligne qui dénote une cadence régulière de la marche, le thorax et le ventre une autre ligne. Ces deux traces ne se confondent pas, la première passant alternativement de gauche à droite et de droite à gauche de la seconde, mais très souvent à gauche.

1

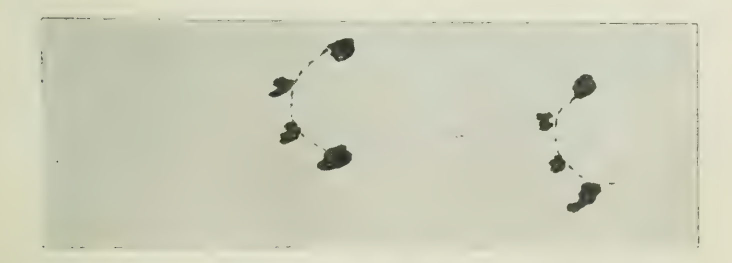




3



4



Allures de Loutre : 1. Par peu de revoir, au petit galop. Les volcelests se touchent deux par deux et en zig-zag ; — 2. Au petit galop dans la vase. Le thorax et la queue traînent ; — 3. Au grand galop et par bonds, dans la neige ; — 4. Dernier bond consécutif à un galop, pour sauter de la berge dans la rivière.

Il est bon de donner ici la voie des animaux en saut-de-loup, ce document étant, pour le piégeur, d'un réel intérêt. Dussions-nous d'ailleurs le répéter quand nous causerons du piégeage proprement dit.

Quand un animal franchit un saut-de-loup, il est aisé de voir s'il a coutume d'y passer, et de quelle façon il y passe.

Dans les pays accidentés, lorsqu'une plaine est en bas-fond, enserrée de côtes, surtout au midi, les animaux ont généralement deux passages, quelquefois même assez rapprochés l'un de l'autre, dans le voisinage du terrier. Le premier, plus discret, est affecté à la sortie. Dans l'un et l'autre, le pan franchi en premier lieu est nivelé, et en quelque sorte lissé, par le glissement des molettes et du ventre. Le pan opposé est labouré par les griffes. Précieuse indication que celle-là, en ce sens que la direction de l'aller et du retour étant bien déterminée, la position de la queue du piège l'est aussi par là-même.

On tendrait, si le saut-de-loup est en pente douce, au milieu du côté d'arrivée, c'est-à-dire à l'endroit, où, pour vaincre la poussée de l'arrière-train, l'avant-train nettement engagé est forcé de chercher son maximum d'appui par l'extension des olives et l'allongement des membres antérieurs. On sait combien de déboires, en terrain plat, cause leur raccourci, chez le blaireau, surtout.

Il est donc intéressant, en ce qui concerne la loutre, de tendre à la descente qu'elle a coutume de fréquenter, notamment aux ruisseaux susceptibles de crues et d'abaissements brusques de niveau. Elle ne dédaigne pas, en effet, d'arriver d'un bond dans la descente et de s'élancer bruyamment dans l'eau, au grand effroi des grenouilles et aussi des poissons que ce bruit précurseur du danger fait blottir sous les houles. Cette tactique lui est familière.

Il est à remarquer que, pour effectuer ce bond, elle

passe souvent les pieds de derrière en avant des autres à son dernier bond sur la berge. Dans ce cas, ceux de devant sont absolument joints, les autres très écartés. On ne saurait mieux comparer cet élan qu'au mouvement d'un gamin jouant à « saut-de-mouton ».

Si le saut-de-loup est à pans rapides, mais rapprochés, bien souvent, l'indolent blaireau, lui-même, se dispense de descendre au fond. D'un saut, il gagne l'autre pente. Il faut bien s'assurer d'abord s'il procède invariablement ainsi. On peut, en effet, lorsqu'on est à ses premières armes, prendre pour le point où se reçoit l'animal, celui où les griffes de devant commençant à donner leur maximum de traction, les griffes de derrière qui viennent les recouvrir doivent donner leur maximum de poussée. Faites bien attention qu'à ce moment, l'animal met les pattes antérieures au niveau des mâchoires et non en avant du nez, d'où raccourcies. L'observation est d'un intérêt primordial, soit au début de l'établissement d'un saut-de-loup, soit quand la terre, longtemps battue par la sécheresse, recommence à donner du revoir.

Il arrive encore que le second pan est peu élevé, mais très rapide, ou même peu rapide, mais très bas en comparaison du premier. L'animal le saute, alors, franchement ; on piège un beau jour dans la foulée quotidienne. Le premier de ces deux cas nécessite-t-il un rétablissement voisin de la perpendiculaire ? Nous sommes en présence d'une situation très courante en piégeage de loutre.

Mais ne nous inquiétons que de la voie. Les olives du pied de devant prennent alors toute leur extension et les membres antérieurs s'écartent. Une femelle de parturition avancée le fait exagérément. Les talons des pieds de derrière sont médiocres en comparaison de la grande pénétration des olives, et surtout des griffes.

Les piquets de derrière se rapprochent d'autant plus que l'animal se lève davantage. On peut donc dire, quand les deux derniers volcelests arrière se touchent, que l'animal a donné son exacte longueur, par l'intervalle qui les sépare des premiers. En principe, l'allongement des cuisses serait exagéré, mais c'est la compensation de la pointe de l'épaule au bout de nez, comme le rétablissement l'indique. D'où, longueur du bout du nez à la naissance de la queue, comme je l'ai maintes fois calculé.

A noter enfin, les anomalies des voies, telles :

1° *La déformation d'un, deux ou même trois volcelests* donnés irréguliers, par suite de la lésion d'un membre (piège, coup de feu, etc.);

2° *La déformation des griffes* chez le blaireau, surtout aux membres qui ne portent qu'accidentellement où la pression des doigts internes, à l'exclusion des autres, provoque une exagération de la griffe de ces derniers. Le plus souvent, elle se révèle par un rejet disproportionné sous forme de point; mais elle se produit aussi par un trait qui surmonte l'olive, avec ou sans liaison directe à l'olive même. La raison? C'est que les muscles des doigts inactifs s'atrophient, et que le point d'appui sur l'extrémité de la griffe, les force à basculer dans le sens acquis par la propulsion ;

3° *L'empreinte rythmée.* Si l'un des membres est resté ankylosé, non seulement la voie le témoigne par la distance des piquets, mais, les ongles, ou une partie du membre blessé, portent régulièrement, à certains temps de la cadence.

Les allures d'assurance sont immuables. Tous les renards, toutes les loutres, tous les blaireaux, en tant qu'individus normaux, trottent ou galopent respectivement de la même façon.



« ..... En voie de bon temps. »
(Dessin inédit de L. Comte.)

Quant à la soi-disant allure d'effroi, il est fantaisiste d'en donner le schéma.

L'effroi ne comporte pas que la volonté de fuir rapidement, il comporte aussi une incoordination des mouvements, justifiée par l'exagération et le raccourci des allures en présence des obstacles, et nombreux ils sont, notamment au bois et dans les roseaux ou marécages, surtout pour des animaux comme loutre et blaireau. Ne sont-ils pas respectivement plus aptes à nager et à terrasser qu'à courir? Disons bonnement que l'effroi se traduit assez exactement, par l'action subite et exagérée des ongles, la glissade de la molette, l'écartement des olives, qui cherchent à donner au corps les plus solides points d'appui.

Quant aux voies rationnelles d'effroi, à cadence rythmée, en raison directe de l'intensité de la frayeur, j'avoue, pour ma part, ne pas en avoir le barème.

Il se peut qu'un blaireau donne sa voie au pas et d'assurance, aussi rectiligne que celle d'un renard, c'est lorsque suivant un passage trop étroit, (comme par exemple une étroite planchette jetée d'un bord à l'autre d'un fossé) il marche régulièrement dans l'ordre suivant :

1 pied droit de devant;

2 gauche de derrière ;

3 gauche de devant ;

4 droit de derrière, dont l'empreinte vient couvrir droit de devant.

Mais si la voie est semblable, pour très peu de temps d'ailleurs, le piquet ne l'est jamais et suffit à établir l'opinion du piégeur.

Beauchêne venait de raconter une histoire de neige et de volcelests.

— Mon pauvre Beauchêne, lui dit Brise-Fer, avec un

regard d'affection et un geste d'impatience, tu dis bien les choses, mais tu ne sais pas les conter ; on voit bien que tu es jeune et que tu n'as pas encore besoin de te souvenir... Si c'était une vieille barbe comme moi qui racontât la même histoire, si seulement je me la retraçais à moi-même, je n'en omettrais sûrement rien. Et pareille aventure m'est arrivée. Pour me faire plaisir, écoutez-la ; en vous la disant, par le menu, il me semble que je vais rajeunir de quarante ans !

On eût entendu voler un papillon.

— Un vingt décembre, il y a de çà trente et des années..., j'avais alors la moustache brune et gaillarde...

— Ce qui d'ailleurs n'a rien à voir là-dedans, interrompit Nogaret.

— Si, mon gars, reprit Brise-Fer en hochant la tête, rêveur. Je m'étais mis dans l'idée de faire ma râfle chez les fouines. J'allais avec un petit bassicot tout tortillant, tout boitillant, tout mal jambé et moins habillé que ne le comportait la saison, car, l'âge l'avait en partie dévêtu. Ah ! c'était un gaillard, celui-là ! Il m'avait été donné par un vieux garde, qui, si je me souviens, l'avait élevé au biberon.

Les châtelains voisins lui avaient fait une grande réputation de qualité et de beauté. Ses oreilles, ses pattes, ses reins, ses yeux, tout était merveille en lui. Il était même si long, si long !... que quand on lui marchait sur la queue à mauvais vent, on ne l'entendait pas crier !

En me le léguant, le père Jardon m'avait dit : « Tiens, Brise-Fer (on m'appelait déjà Brise-Fer), les vieux serviteurs de mon âge méritent bien de ne plus avoir de gros chagrins. *Flageolet* est vieux, emporte-le donc ! Le jeudi, les gens reviennent toujours un peu vite du marcé ; le dimanche, jour de bal au village, les chevaux n'ont d'allure que celle des jeunes gars qui les mènent : il se fera

sûrement écraser. Crois-moi, mon gars, emmène-le... nous n'avons pas besoin de nous voir mourir l'un pour l'autre.Le bonhomme mit une ficelle au cou de *Flageolet*, accrocha son collier au ratelier d'armes qui surmontait la cheminée, puis,le cœur gros : Va, mon gars, tu es jeune, tâche de tenir compte du bon maître que je te donne. »

Comme le père Jardon rentrait dans sa chaumière je me détournai et l'aperçus qui frottait ses yeux du revers de sa main.

Il y avait de la neige, ce jour-là. Bah ! une petite neige, une de ces neiges qui ne tiennent point dans les ornières, et qui tiennent mal dans les sentiers battus ; enfin, il y en avait assez pour s'y reconnaître. On s'en fût. *Flageolet* détournant vers la porte, ses yeux que l'âge avait rendus glauques, resta un moment campé sur ses membres raidis. Enfin, il aboya, comme en dernier adieu.— Je le mis sous mon bras, cachai sa tête sous ma veste et m'en allai vers le château du Gros-Hêtre où chaque année, m'avait-on dit, les fouines se retiraient au grenier. Une voie qui me laissait perplexe, traversait le haut de la côte : fouine ou putois ? Je n'étais pas encore bien savant. Enfin, me dis-je, c'est l'un ou l'autre, les deux me sont bons !...

Je mis doucement le chien à terre. Il grogna ; je le caressai. Il se secoua de mauvaise humeur, prit son temps, détourna la tête ; mais, apercevant fumer dans la vallée le foyer de son vieux maître,il retrouva dans sa voix rauque une note de gaillardise ,pour me dire :« Quand tu en auras fait autant que moi dans ces bois-là, on ne t'y perdra pas ! » Cahin-caha, sur la voie, toussottant plutôt qu'il n'aboyait, *Flageolet* arriva au piège tendu près d'un tas de bourrées, et fit suite d'une voie d'homme,en hérissant les quelques poils qui lui restaient.

Un bûcheron faisait cuire son hareng au bout d'une fourchette de chêne, sur un feu d'ajoncs.

Tandis que je lui parlais, par manière de curiosité, *Flageolet* menait tel vacarme dans la hutte que j'intervins, pour apaiser la frayeur des enfants. Le père accourut aussitôt, mais il était trop tard ! Le bon vieux chien, assis, car il ne pouvait plus bondir, m'indiqua en grognant la besace qui contenait ma fouine. D'un maître coup de pied au derrière de mon homme : C'est, comme je te le répète, par le dos qu'elle a été prise, ajoutai-je.

Enlever un animal dans le piège d'un garde et sur son terrain est réputé vol ; c'est une affaire de correctionnelle ; mieux vaut que je t'en épargne la honte. Et sur un second coup de pied bien senti, je le quittai.

— Après ? dirent avec anxiété Beauchêne et Nogaret.

— Ah ! « *après* », continua Brise-Fer, en se frottant l'oreille, la chose, je crois bien, tourna mal pour moi. On n'est pas toujours le plus fort !

— Oh ! oh!... murmurèrent les convives surpris que la chose ait pu mal tourner pour l'hercule qu'était Brise-Fer.

— Bref, revenant, piane-piane, avec *Flageolet*, supputant, pour ma part, les vingt francs que m'allait donner Monsieur le Marquis, j'aperçus, au carrefour du Daguet que vous connaissez tous, une voie dont je n'avais point, ordinairement, connaissance, une bonne voie, ma foi, point méjugée du tout et qui mesurait, grandement, ses deux semelles et demie (1).

Par les *portées*, je m'aperçus que « ça brisait haut et large » ; par le volcelest, « ça donnait du talon », bien franchement. Dam ! je m'en rabattis !

Elle m'amena juste, à la porte du parc.

(1) Expression familière en vénerie et qu'emploient les piqueux pour dire l'allure d'un bon cerf.

— C'était d'un grand cerf ? interrompit anxieusement Nogaret.

— Non.

Le concierge, homme de toute confiance, habitait, depuis quelques années, à la grille principale. C'était l'ancien garde-chasse du domaine, le vieux marquis l'avait élevé, ses fils le tutoyaient et — plaise à Dieu qu'il en soit toujours ainsi ! — les rhumatismes que lui avait valu le service de nuit (c'est ce qu'il appelait « mes armoiries ») trouvaient leur soulagement dans l'honnête retraite due à la cordialité de ses maîtres.

Le bonhomme passait pour malin, et, du métier de garde-chasse, il avait conservé comme un besoin de rester enquêteur. Dès mes premiers mots il s'intéressa à moi, me fouillant de ses petits yeux noirs. Je lui contai l'affaire du bûcheron ; il l'entendit bienveillamment. — J'insistai sur le peu de « revoir » ; il en convint ; affirmai que bien d'autres à ma place auraient pu rester court ! Ce fut son avis. Bref, quand je crus avoir gagné sa confiance, je lui demandai tout discrètement, et pour complément d'enquête : « Etes-vous sûr des gens qui sont ici ? »

— Euh... ma foi oui, me répondit-il, finement... mais, vous savez...

— Vous n'auriez pas connaissance d'une grande jeune fille qui pourrait mesurer environ un mètre soixante-dix et qui travaille à la couture, dans les environs ? Son soulier gauche est frais ressemelé ; le talon droit que lui a mis un mauvais cordonnier de village est neuf ; elle porterait apparemment le parapluie d'un berger, vu l'intervalle de branches qu'elle secoue en passant ; soigneuse qu'elle est, elle se retrousse assez haut, si j'en juge par le frôlement sur les brindilles du sentier ; elle devait avoir

un lourd paquet, car elle appuie bien davantage son pied gauche sur le bord gauche de la semelle, et, par instants, porte très bas et plus à gauche le bord gauche du large parapluie ; elle retrousse son cotillon de la main droite et serait passée il y a quelque vingt minutes, si j'en juge par le moment où la neige a commencé à fondre, sous lapluie.

Elle est couturière : à part les deux fils, l'un blanc et l'autre noir que j'ai trouvés sur son passage, elle a le panier spécial aux couturières du pays, autant que j'ai pu m'en rendre compte par l'empreinte laissée sur la neige, à deux kilomètres d'ici, environ. Elle est peut-être gauchère, et c'est vraiment surprenant en tout cas, mais les ciseaux, pendus à sa ceinture, sont attachés du côté gauche, comme en a témoigné la neige, lorsqu'elle s'est baissée pour reprendre son panier. Elle savait qu'elle venait ici et qu'elle y était attendue, à une heure convenue, puisqu'à un kilomètre de là, elle ralentissait son pas. Elle a d'ailleurs attendu au carrefour, étant donné qu'elle y piétine abondamment et va voir jusqu'à l'endroit du sentier d'où l'on découvre le mieux le grand chemin du village. D'autre part, un jeune garçon d'une douzaine d'années et qui se hâte jusqu'au dernier moment, hâte sa voie, en même temps que celle de la jeune fille reprend assurance.

Le jeune gars doit être un écolier : il passe à midi juste et j'estime qu'il ne faut qu'un quart d'heure à un enfant, pour venir du village; le maître d'école renvoie les gamins à midi moins un quart. — Ils pourraient bien être frère et sœur, car, les souliers sont raccommodés par la même main, avec des clous semblables et avec du cuir de courroies d'usine, ce que ne font guère les professionnels.

Elle a fait un bout de chemin avec le charbonnier : je ne vois guère que lui de cette taille-là, qui boite et qui marche en traînant son bâton. Ce qui me le fait supposer, c'est qu'un garde-vente l'accompagnait. Ce garde-vente est le nouvel arrivé, je ne l'ai jamais vu, mais, chemin faisant, il s'arrête devant les plus beaux arbres et j'ai relevé l'empreinte du fer de sa toise dont il s'est négligemment servi, quelques pas, comme de canne. Tous trois se sont, un instant, amusés à regarder un écureuil. Le petit charbonnier l'a fait sauter d'un hêtre dans un autre, en frappant le premier à l'aide de sa canne. La canne est faite de bois d'épine, de houx peut-être, si j'en juge par la dureté des nœuds qui se sont imprimés sur l'écorce résistante du hêtre. Enfin, le garde-vente a proposé à la jeune fille de porter son panier et elle a, par deux fois, énergiquement refusé, si j'en juge par la refuite d'un pas que tous deux ont fait simultanément sur le côté opposé de l'ornière ; le pas du garde-vente couvrant celui de la fille. Et je ne m'étonne point de cette précaution, car, Dieu me pardonne, la fille est belle !

La pointe des baleines de son parapluie donne fièrement haut, sur la crête du petit mur du parc ! Il n'y porte point par saccade comme ferait celui d'une fille de ville, marchant le nez baissé et serrant tout au moins les talons.

Elle a dû prendre encore quelques commissions en passant à la dernière maison du hameau, car elle et le jeune gars m'ont paru tous deux chargés ; enfin, si je ne trompe…

— Tout cela est fort juste, mon garçon, fit le digne homme, je vois que vous êtes un garde judicieux, mais, votre chien baille et grelotte ; en deux mots, dites-moi…

— Et le bonhomme dissimulant un regard malin :

c'est plutôt l'affaire de Monsieur le Marquis que la mienne. — Hâtez-vous, son déjeûner va sonner.

. . . .

Brise-Fer n'acheva pas, car une volée de coups de serviette étouffa ces derniers mots. A peine, en se débattant put-il ajouter, dans un gros rire :

— Voilà comment je rembûchai Dame-Jeanne...

— Ah ! que c'est bien parlé ! s'exclama Nogaret. Mais le referais-tu, maintenant, en plein été ?

— Oh ! plus maintenant, avoua Brise-Fer... la vue m'a bien baissé depuis (ou il me faudrait donc un revoir exceptionnellement favorable...)

Tu vois bien, Nogaret, que la couleur de la barbe y fait quelque chose.

CHAPITRE VIII

DU PIÈGE A PALETTE

ET DE SES DIFFÉRENTS MODES D'EMPLOI.

(A L'ARBRE.)

— Si nous faisions *un trou*, dit Brise-Fer ?

— Je l'attendais, prétexta La Crimée, car tu ne serais pas homme à déroger à nos meilleures coutumes normandes! Et après avoir énergiquement secoué son verre, il le plaça, avec sonorité, bien d'aplomb sur la table, pour qu'aucun faux mouvement n'interrompit le bon geste de Brise-Fer.

— Elle a huit ans de fût, La Crimée, tiens-toi le pour dit!

L'apparition d'un odorant canard aux navets faillit interrompre l'entretien, et Dame-Jeanne ne fut pas sans remarquer la haute impression produite.

Mais Beauchêne ne laissa pas languir mon attention.

— Je disais, et il souligna — quand on m'a coupé la parole — l'intérêt qu'il y avait à finir sa traînée sur un piège, tout en accordant que les renards, surtout en temps de neige, ne se font pas faute de retourner au contre-pied, lorsqu'ils sont à bout de voie. Je l'ai remarqué sur la voie d'un lapin tué par moi, la veille, au soir, et en maintes autres circonstances.

Faisons la part des choses, une mamelle de vache est lourde à porter. Elle est donc aussi bien, pendue à quelques centaines de mètres de la maison du garde. La ficelle est détachée et le fil de fer sert à fixer la charogne, soit à une branche, soit à un clou. On y accroche, au besoin, le sac ; mais ce n'est là qu'un procédé de fortune. Le principe est de mettre hors de la portée de l'animal, une amorce qui l'intéresse et lui fasse dresser le nez et les yeux, au détriment de sa prudence et de sa perspicacité habituelles.

Un piège à palette est tendu, à vingt centimètres du pied de l'arbre, l'animal tourne autour ou sautille et se trouve bientôt pris soit par les pieds de devant, soit par les pieds de derrière. La traînée a été interrompue et reprise, çà et là, aux alentours du piège. Le tronc de quelque baliveau et celui auquel la charogne est accrochée en sont frottés à une hauteur d'un mètre.

— Est-ce que la soif t'empêcherait aussi de continuer ta petite histoire, murmura Brise-Fer ? Je m'aperçois que tu oublies encore le principal. Dis-nous donc, enfin, que ce genre de piégeage coûterait plus cher qu'il ne rapporterait, au temps des couvées, dans les bois d'élevage ou même dans ceux où le faisan est à l'état naturel.

Les chaleurs venues, les mouches engendreront des vers qui tomberont sur le piège. La poule joyeuse de cette aubaine, picorant et grattant, cherchera à les indiquer à sa couvée et...

CHAPITRE IX

EN COULÉE

CHOIX DES PASSAGES, ACCIDENT A ÉVITER, POUR LES GRANDS ANIMAUX.

Nos gens s'étaient mis à fredonner quelques fanfares.

Dame-Jeanne demanda bien gentiment, craignant que la cuisson n'en fût trop avancée, s'il ne serait point temps de servir sa venaison.

— J'allais précisément te le proposer, dit Brise-Fer. Tandis que Nogaret va la découper, La Crimée nous contera comment il piège, en coulée.

— La parole est à La Crimée, dit Nogaret, en affilant son couteau sur l'envers de son assiette.

— Et qu'il soit aussi éloquent que vous-même, dis-je, respectueusement. L'honnête gloriole de tous deux en fut chatouillée.

La Crimée dit :

— Le succès de cette opération dépend, avant tout, du choix des coulées.

Il faut envisager :

1° *La fraîcheur* du passage, ou, comme on dit, « *la façon dont c'est hanté* », c'est-à-dire fréquenté, ce qui est indiqué par : la netteté des piquets, l'intensité des foulées, la rupture des brindilles, le froissement et la

meurtrissure des herbes, les taches de poussière ou de boue sur ces herbes, le piétinement du sol qui reste battu, bien que, en temps sec, le volcelest ne s'imprime pas. Enfin, assez souvent, surtout au temps des portées, on note l'abondance des *laissées*, ou fientes.

2° *La disposition.* — Ne croyez pas que les coulées partent directement des bouches d'un terrier pour gagner la plaine. Plus le terrier est éloigné de la lisière, plus le parcours des coulées a sa raison d'être capricieux.

Elles sont plus ou moins sinueuses et s'entrecoupent en réseau. De plus, ce sont des routes absolument connues de nos maraudeurs, et qui leur permettent de combiner leur refuite devant les chiens ou de gagner, en cas d'alerte, les meilleurs fourrés. En principe lorsqu'il y a plusieurs coulées, on tend à l'un des points de jonction, mais il faut déterminer celui qui comporte un intérêt. (Fig. A.)

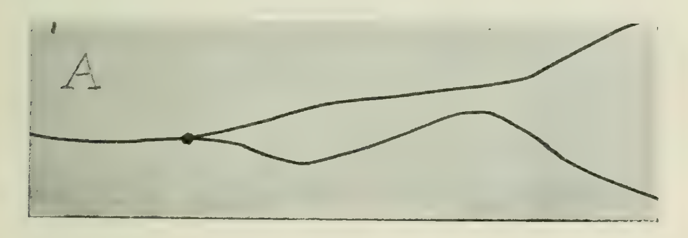


Fig. A.

Les animaux ne suivent pas toujours la même artère, mais, les lignes les plus proches du terrier sont aussi les plus fréquentées. (Fig. B, point 1.)

Quand deux ou trois coulées se raccordent, sur une même ligne, le piège se place à la naissance de la première,

mieux encore qu'aux jonctions similaires. (Fig. C, point 3.)



Fig. B.

Voici, pour vous montrer par un dessin, les trois points les plus intéressants (1).

1° Si le réseau comporte (Fig. E) un point 2 de jonc-

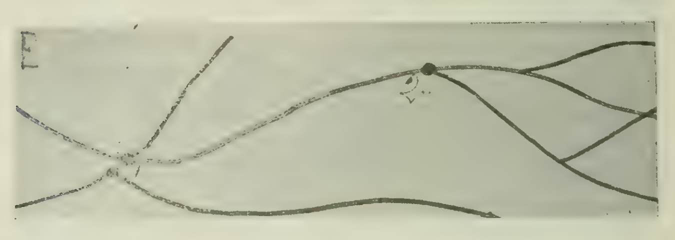


Fig. E.

tion — bien « hanté » — c'est l'endroit déterminé du piège, en tant que piégeage *en coulée*. Mais cela n'exclut point la présence d'un *jardinet*, à l'endroit ou deux jonctions susceptibles également de recevoir un piège (3 et 4) déterminent un espace de quelques décimètres carrés, nécessairement intéressant pour les animaux (Point I).

(1) Il est entendu que le côté de la lettre indique la direction d'un terrier.

— Quand, en terrain normal, sous futaie (Fig. C, point 3), les coulées ont déterminé plusieurs points de

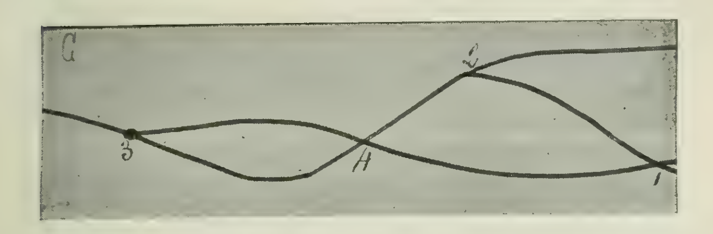


Fig. C.

jonction, le plus favorable au piégeage est toujours le plus rapproché du terrier, à condition qu'il n'en soit pas trop rapproché en terrain nu.

2° Si le réseau comporte une jonction sur un point *culminant* (Fig. D, point O) ou sur la *banque* d'un

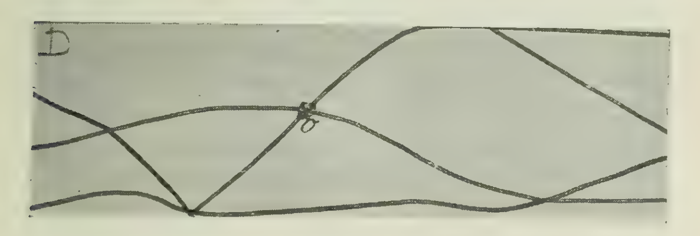


Fig. D.

fossé, souvenez-vous que c'est le point d'observation que ne négligera pas de fréquenter l'animal avant sa sortie en plaine.

Souvent enfin, on donne intentionnellement connaissance d'un obstacle à l'animal pour le forcer à abandon-

ner les coulées hantées et à reprendre une vieille coulée où l'attend un piège disposé depuis longtemps. (Fig. G.)

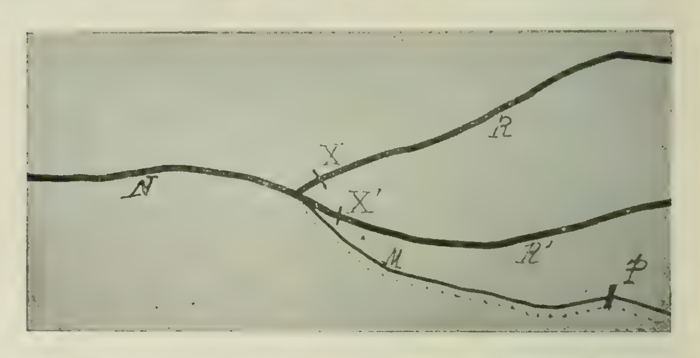


Fig. G. — La coulée principale N se subdivise en deux coulées « hantées R et R'. La coulée M a été abandonnée. R et R' sont barrées en X et X · un piège P est tendu en M.

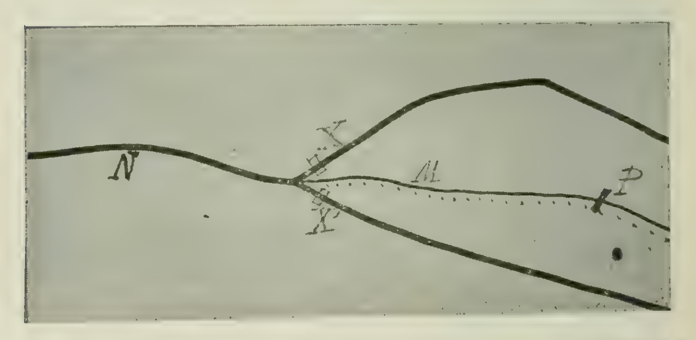


Fig. G'. — N. Coulée principale, R et R', coulées adjacentes. — Barrez en X et X' et placez le piège à l'endroit P.

Il fait toujours meilleur là qu'autre part.

Considérons maintenant :

3° *L'emplacement.*

Tel parcours est susceptible, en quelqu'endroit, d'humidité persistante, ou même d'inondation, après un orage. Choisissez de préférence les jonctions de coulées aux endroits généralement secs et à mi-côte, à défaut des hauteurs, plutôt qu'en un bas-fond marécageux, accidentellement fréquenté d'ailleurs. (Fig. F, points 1 et 2.)

4° *La direction habituelle du vent.*

En été, le vent souffle de l'ouest et du midi, c'est donc dans cette direction-là que les animaux partiront de préférence en quête. En hiver, la même influence les dirigea entre le nord-ouest et le sud-est.

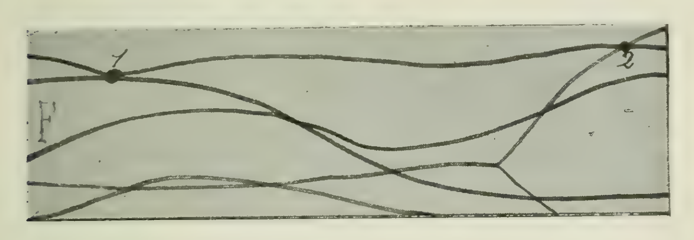


Fig. F.

5° *La disposition des lieux.*

Ce que nous venons de considérer n'est qu'une influence rationnelle ; il y en a d'inéluctables. Supposez, au sud d'un terrier, une plaine stérile, limitée par un cours d'eau ; il est évident que l'existence d'une garenne à cinq kilomètres au nord, pour peu qu'une aubaine s'y rencontre chemin faisant, attirera plutôt la visite des malandrins.

Y a-t-il, à l'est, un étang giboyeux? Ils le sauront bien à l'époque des couvées.

6° *Influence de la saison.*

Tel animal maraudera, en une plaine au nord, plaine médiocrement giboyeuse, malgré le vent du sud, c'est-à-dire à mauvais vent. Il sait bien qu'en avril-mai les vignobles au midi sont déserts et mal en feuilles.

A cette époque les jeunes luzernes, les trèfles rouges, la vesce et les tout premiers fourrages ne sont-ils pas l'asile des nids.

C'est là où le piègeur devra chercher les coulées propices. Si l'année est très humide et que les couvées aient déserté les champs dont je viens de parler, qu'il remarque donc ceux de moutardon, toujours plus tôt séchés que n'importe quel autre. C'est là où les couveuses conduiront leurs petits,dans les plaines très denses.

7° *Influence du voisinage.*

Il est inutile de dire que l'établissement d'un charbonnier ou celui d'un bûcheron, au milieu d'un parcours, le modifie du jour au lendemain et que, même loin du four et de la coupe, les coulées restent d'autant plus fraîches qu'elles sont plus anciennes et cela pendant longtemps. Au loin, des coulées abandonnées sont à nouveau reprises, sur cet incident.

J'ai remarqué que dans les taillis épais, au moment où le charbonnier de la coupe voisine « met en feu », si le vent pousse la fumée sur le piège, la traînée n'a pas grand succès.

Ces mille motifs changent un parcours et font que souvent on se base sur l'existence de nombreuses coulées pour supposer de nombreux renards. Vous voyez que c'est un tort.

Le temps de neige donne l'occasion de remettre les choses au point.

— Oui, dit Brise-Fer, on se dit, en soi, bien souvent : « Tiens, le renard donne là, chaque jour, j'ai pourtant

longtemps pris cela pour une coulée de lièvre... » ou bien encore : « J'ai souvent cru ici à l'existence d'un chevreuil, n'en revoyant pas toutefois par les *broutis* » et, c'est du renard.

— On peut donc confondre, maître Brise-Fer, insinuai-je timide ?

— Oui, mon garçon ! on peut confondre une coulée, comme on peut confondre le pied d'un renard avec celui de petits roquets ; je vous l'ai déjà dit. Ceux qui vous soutiendront le contraire viendront en plaine avec moi — (j'ai dit un volcelest et non une voie !).

Profitez toujours de la neige. La neige c'est le livre des ânes ; mais, c'est aussi, l'école de l'été.

— Dites-moi, brave La Crimée, est-ce que les chevreuils, les lièvres ?...

— Patience ! mon garçon, interrompit Brise-Fer. Bois, La Crimée, bois, mon gars. Je ne regrette pas ton cidre, car tes considérations me plaisent ; et dis-nous maintenant comment tu poses ton piège en coulée ?

— En coulée, le piège se tend dans le sens de la coulée. Comme il faut que la queue soit dans un sens ou dans l'autre, on la dirige de préférence du côté opposé au terrier et la raison en est bien simple.

Quand l'animal part à la maraude, pour peu qu'il ait avancé la patte sur le piège, le déclenchement s'opère. Si la queue était tournée en sens inverse et que l'hésitation le forçât à tâtonner, il aurait bientôt mis à nu le fer et s'en éloignerait.

Cette étrangeté, ce changement dans les aîtres le rendrait — et pour longtemps — circonspect.

Un déclenchement, même inoffensif, l'aurait-il effrayé qu'il abandonnerait radicalement sa coulée.

Toutefois, lorsqu'on peut se rendre compte qu'une cou-

lée sert exclusivement au retour ou à l'aller on a meilleur jeu.

Celles qui aboutissent à la plaine donnent un revoir plus sûr. Sous bois, sur le gravier et en terrain sec, à moins de grandes herbes, ou d'une mousse épaisse, il est bien difficile, en été, de préciser.

On ne tend point non plus son piège en travers. En voici les motifs :

1° Si l'animal portait exactement le pied sur l'axe de palette il se pourrait que le déclenchement ne se produisit pas, affaire d'équilibre, surtout si la palette est franchement horizontale.

2° Si l'animal ne portait que l'extrémité des ongles, sur la mâchoire à couteau, les doigts se trouveraient relevés par l'action de la détente, sans que le pied fût engagé.

Tandis qu'en plaçant la queue selon le sens de la coulée, sitôt le pied engagé sur la partie ronde de la palette on obtient un fonctionnement. Je sais bien que, malgré toutes précautions, il arrive qu'un animal passe à droite, ou à gauche du piège ; s'il passe à droite, laissez-le faire ; s'il dessine une seconde coulée à gauche, quand d'une branche inclinée ou d'une poignée d'herbe, vous lui aurez barré la première, laissez-le faire encore.

Mais dès que vous aurez jugé qu'il a bien pris l'habitude de la seconde, tenez-les toutes deux barrées. Il reprendra son premier chemin, et ce sera sa perte.

J'ai souvent usé d'un bon stratagème ; dans les coulées les moins fréquentées, je mettais un piège ; non pas toutefois, à sa jonction avec la coulée principale, mais un peu plus loin dans la coulée adjacente. Quand la pluie avait bien rassis le terrain, je barrais les bonnes coulées. (Fig. G. et G'). Il m'arrivait souvent de prendre mon animal dès le lendemain. On barre encore nettement en avant et en

arrière du piège, avant même que l'animal ait soupçonné quelque embûche. Il trace alors d'autres coulées qu'on lui barre un beau jour.

Trop heureux de reprendre ses anciennes habitudes il va bien vite donner dans l'engin.

On met parfois, dans la coulée, un rondin de bois mort, une branche qu'a fait tomber le vent et qui se pourrit.

L'animal, pour enjamber l'obstacle, allonge sa patte davantage et la présente mieux au piège. Cela m'amène à dire que, dans un parcours montueux, le meilleur endroit est à cent ou deux cents mètres du terrier dans la première coulée de descente et, d'une façon générale dans toutes coulées *de descente*, où l'animal doit toujours allonger la patte. On comprend facilement que les coulées de montées soient moins favorables, pour la raison contraire. En côte, la dernière coulée de retour est souvent au-dessus du terrier, si la coulée de départ est au-dessous.

Pour être agréable à notre jeune ami, nous allons maintenant lui dire comment on obvie au danger permanent qui menacerait les chevreuils.

Je ne dis point que dans une propriété vive en lièvres et lapins on ne prenne point, par hasard, un de ces innocents ; mais qui ferait une omelette sans casser d'œufs ! Quant aux chevreuils, bien que parfois ils soient entêtés, bien qu'au moment du rut ils soient maniaques, voire agressifs, et qu'ils aient leurs petites volontés, je n'ai point vu d'exemples qu'ils se soient obstinés à démolir la barricade de protection. Pour la construire, on plie tout simplement deux tiges de cépée, de chaque côté du passage ; la tête de l'une est fixée au pied de l'autre, la végétation n'en est point interrompue.

Le chevreuil franchit l'arceau haut de quarante centi-

mètres et *très exactement placé au-dessus* de la palette; le renard se faufile par-dessous, croyant mieux faire.....

On opère avantageusement, au moment de la pleine feuillaison et de préférence avec des cépées de chêne, surtout de jeunes cépées. La feuillaison prospère malgré cette flexion et le dôme de feuilles jaunies subsiste jusqu'au renouveau.

Si l'arceau est fait trop haut, il est plus susceptible d'être démoli par le chevreuil, ou même, peut le déterminer à abandonner sa coulée, ce qui est un inconvénient. Il se peut en effet que nos animaux ne persistent pas à fréquenter une coulée abandonnée par le chevreuil quand la coulée n'est due qu'à l'initiative de ce dernier.

Mais notez qu'il y a toujours avantage à laisser sauter. En démolissant à coups de tête, l'animal a l'intention formelle de *traverser* l'obstacle, et non de le franchir. J'ai vu des chevreuils, je précise, des brocards, s'obstiner à démolir *jusqu'à sa base* ; une palissade d'affût de 1 m. 20. Je n'en ai jamais vu s'attaquer à un arceau de soixante-cinq centimètres.

Il faut bien tenir compte du danger qu'on leur fait courir en les obligeant à démolir l'obstacle.

J'ajoute, et c'est pour terminer, que cette obstination n'a lieu qu'à l'époque du rut, mais je préconise, en forêt, quelle que soit l'époque, l'usage de l'arceau.

CHAPITRE X

EN SAUT-DE-LOUP

— La première des choses à considérer, dit Nogaret, en matière de saut-de-loup, c'est la coulée qui amène à l'obstacle. Vous remarquerez que souvent elle suit, quelques mètres, la « *banque* » ou partie surélevée du fossé; souvent aussi, elle aboutit directement à cette banque, au point même de l'obstacle. Rarement, les animaux hésitent. Ils arrivent de suite, si ce sont de vieux routiers, sur leur point d'observation et c'est jusqu'à cet endroit là surtout, qu'ils restent attentifs aux bruits et aux émanations voisines, témoin leurs voies, en neige.

Je ne désapprouve point ceux qui se servent pour tendre un piège à palette, de la coulée pratiquée entre ce point d'observation et le saut-de-loup, je le préconise même; mais à la condition que ce soit une coulée bien fréquentée où le renard sache avec quelle sécurité il y vient quotidiennement observer. Si la coulée n'est qu'accidentellement fréquentée, souvenez-vous qu'il ne s'y engage que judicieusement, surtout quand l'endroit évoque, en son idée, quelque maléfice.

Sont-ce des animaux de passage, on comprendra, et par la largeur de la coulée, et par le rétrécissement de la voie, enfin par un léger écartement des volcelests, combien l'animal a conscience d'arriver à un obstacle.

Cette sorte de tâtonnement est d'autant plus évidente, que les nuits sont plus noires ; d'autant plus sensible aussi que le saut-de-loup se franchit dans la première époque de la maraude ou du « pourchas » (1).

La pente en regard de celle que nous venons de déterminer est, en général, mieux dessinée, l'accès en est plus net, les abords témoignent moins d'hésitation. La raison en est bien simple : l'animal rentre au petit jour, mais encore est-il qu'il se guide alors, non plus exclusivement avec son nez et par tâtonnement, mais avec ses yeux aussi.

Indépendamment de ce qui précède, on peut observer deux genres de saut-de-loup : le premier, en pente douce, est le cas des ruisseaux désséchés dans la saison d'été ; le second à pans rapides, est le cas des ruisselets étroits et profonds, ou de certains fossés de délimitation dont une banque est plus élevée que l'autre.

Dans les fossés larges, il se présente deux cas :

1° L'animal *descend* en pente douce et remonte de même.

Le piège se tend alors du côté de la descente, la queue vers le fond du fossé. On a soin de creuser suffisamment pour que la palette se trouve bien au niveau de la pente *et mieux vaudrait* un centimètre ou deux au-dessous de ce niveau.

En effet le piège est tendu à une distance telle de la crête de cette première pente, que l'animal engagé dans la déclivité ne peut plus reculer.

Le tâtonnement et la propulsion envoient fatalement l'un des membres antérieurs, *nettement allongé*, sur la palette.

(1) Terme consacré, nous le rappelons, à la randonnée du blaireau.

Si cette palette excédait le niveau de la terre, l'animal qui procède par tâtonnements et par glissades la heurterait en bout. Souvent même, la motte de terre qu'il pousse, en glissant, opérerait un déclenchement inefficace, et serait tout au plus susceptible de caler les mâchoires, après le ressaut du couteau.

2° L'animal *franchit*.

Il procède alors de deux façons dans les sauts-de-loup à pans rapides :

Ou bien abrégeant la difficulté, il s'engage jusqu'au milieu du premier versant et profite des points d'appui qu'il a aménagés à ses quatre pattes pour sauter sur le versant opposé et en regard de ces points mêmes ; ou bien, il saute de la banque la plus élevée à la banque la plus basse. On tend *au point de chute*. L'essentiel est de ne pas confondre le point de départ avec le point de chute.

Le premier est souvent du côté du terrier, et d'ailleurs les volcelests sont là pour en témoigner.

— Tout cela n'est point mal dit, accorda Brise-Fer ; hormis, qu'il serait bon d'accoutumer les animaux à trouver en arrivant au saut-de-loup quelques poignées de menue paille car je n'aime point, je te l'ai déjà dit, leur imposer de brusques changements dans leurs aîtres.

— Mais dis-moi, Brise-Fer, toi qui as toutes les confidences du Bon Dieu, n'as-tu jamais remarqué que les blaireaux donnent dans leur pente de montée, en terrain mou surtout, un point plus foulé que les autres points ?

— Un point ? On dirait mieux : que dans la seconde partie de cette montée, j'entends celle qui accède en terrain plan, si la pente est demi-rapide et la crête en angle bien déterminé, le mouvement des pieds de derrière aidant au rétablissement du corps sur les membres anté-

rieurs, ce mouvement postérieur se revèle nettement par des volcelests plus profonds, plus fréquents et plus écartés et qui semblent indiquer l'emplacement d'un piège.

— C'est cela même, fit Nogaret.

CHAPITRE XI

EN JARDINET

Sur l'invitation de Brise-Fer, Nogaret vida son verre et poursuivit :

— Le jardinet n'a pas d'endroit fixe, et, d'ailleurs, il est plus souvent artificiel que naturel. On le tend aussi bien en plaine que sous bois ; le principe de ce genre de piégeage est d'amener l'animal à poser exactement sa patte...

— *Ses pattes*, interrompit le maître de céans...

— ... sur la palette du piège en l'y invitant par une amorce. Au bois, on compte parmi les jardinets tout faits :

1° Les cépées disposées en arc de cercle et ne permettant d'accès même à la patte de l'animal que par un côté ;

2° L'espace limité, au pied d'un grand arbre, par deux racines principales émergeant du sol;

3° Le même aménagement déterminé dans les carrières ou rochers par des pierres importantes ou des terrassements inachevés. Enfin les creux naturels sous les tas de fagots et même le terrasson que commence à agrandir une femelle prête à mettre bas.

De même que les jardinets se complètent, ils s'aménagent aussi de toutes pièces. Pourtant, en rase campagne, j'aime mieux profiter d'une installation naturelle, un buisson, le coin de deux murs séparant des champs, une vieille

barrière qui fait angle avec sa maçonnerie et que les ronces immobilisent, etc...

Le long d'un sentier (voire, et surtout, le long du sentier de trappes où de quotidiennes traînées seraient toujours rémunératrices), dans un buisson de ronces, dans un fourré d'épine noire, l'installation est facile.

On s'assied, non sans avoir relevé le col de saveste, afin de mouler l'emplacement du jardinet. Les pieds doivent rester près du sentier ou du moins dans une direction perpendiculaire. Toutes les tiges ainsi abattues sont enlevées au couteau et rentrées parmi celles qui vont limiter l'espace prévu, ou mises de côté, pour apporter les modifications nécessaires.

La terre est creusée à cet endroit. On se borne à la remplir de feuilles, de balle, ou de menue paille, si l'agencement est fait en temps de chasse. Généralement, on met, à travers le bois, une certaine quantité de ces « placeaux » aux endroits où l'on pense avoir, un jour ou l'autre, à disposer un piège. Les plus vieux jardinets sont les plus efficaces.

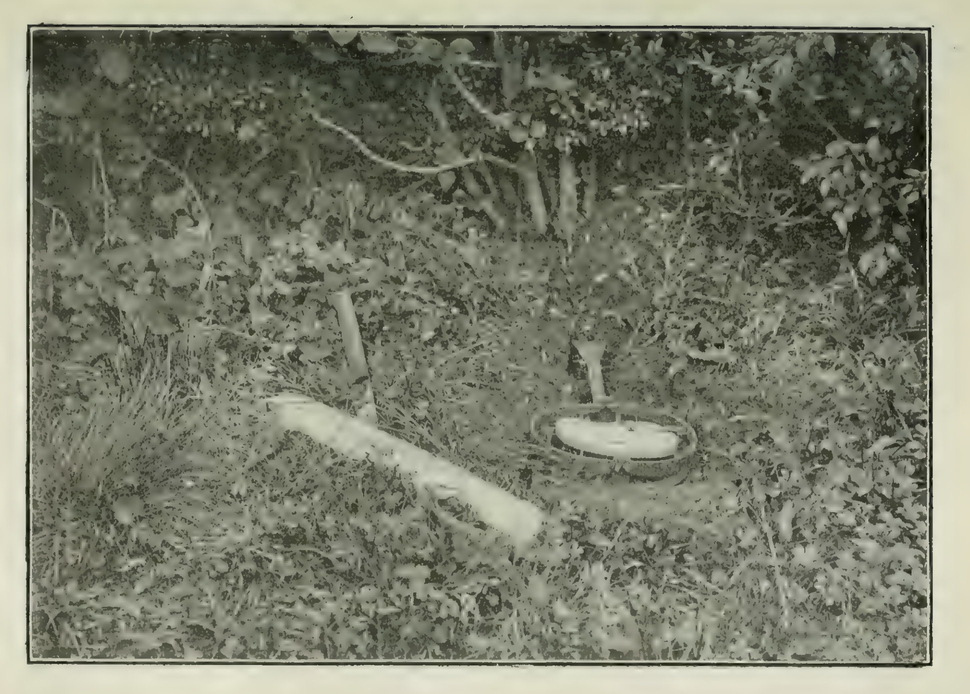
J'aime à poser mes pièges longtemps d'avance. Il n'y a aucun inconvénient à les laisser « au valet » et pendant ce temps, les feuilles, la menue paille, la mousse ont repris un aspect naturel, on ne les amorce qu'ensuite.

— Quelles sont vos amorces, maître Nogaret?

— Toute chair ; la graisse de piégeage s'y mélange évidemment.

— Les enfouissez-vous ?

— Cela dépend ; quand je dispose d'assez de pièges, j'en laisse quelques-unes à découvert et principalement dans les clairières où peut rester un grand arbre à cime dénudée. C'est pour l'oiseau de proie un poste d'observation ; il est bon de l'allécher, et, comme les pies, les



« *En Jardinet* » le piège est placé de telle sorte que l'animal n'ait accès à l'amorce qu'après avoir heurté la palette. — Une planche permet à l'opérateur de s'agenouiller, sans fouler la place.

geais et autres malandrins y donnent volontiers, je laisse l'amorce en évidence.

— Mais on prétend, insinuai-je, que l'amorce doit toujours ressembler à des détritus mal enfouis.

— Je me demande, mon garçon, ce que par la nuit noire cela peut bien faire au renard qui n'y voit goutte! Avant de pouvoir en juger, et tout en tâtonnant, il a déjà le pied sur la palette. Lorsqu'il part à la maraude il a faim, en rentrant il est censé avoir bien dîné, mais il note pour demain la bonne place et la preuve c'est qu'ayant trouvé aubaine en certain endroit, si cet endroit est près de son point de départ, c'est-à-dire vers le point où il commence à quitter ses coulées principales, on le prend là, *dans la première moitié de la nuit.*

— N'as-tu pas remarqué, dit Brise-Fer, que les buses donnent mieux à la chair fraîche et notamment à la chair rouge, qu'à la chair pâle.

— C'est vrai, riposta Beauchêne, mais la chair fraîche pâlit bien vite.

— Ah! les anciens seront toujours les anciens ! dit en souriant Brise-Fer.

— Tu veux nous proposer le sang caillé, insinua Nogaret.

— Non, le sang caillé noircit vite. Ecoute ce que je vais t'apprendre, c'est bien à mes dépens, peut-être mais bast ! As-tu remarqué, qu'à la pêche des chevesnes j'étais toujours plus malin que toi...

— Et de beaucoup !

— Que tout ton temps se passait à enfiler à l'hameçon du sang caillé qui n'y restait point ?

— J'en conviens.

— Eh bien, va chez ton boucher, au moment où l'on saigne un bœuf. Recueille le sang dans une poële et



L'opération terminée on dispose un rondin ou tout autre obstacle pour forcer l'animal à enjamber et à présenter ainsi toute sa patte.

fouette-le de quelque brindille, tandis qu'il est encore chaud. Il devient alors élastique, comme pour ainsi dire le fromage dans la soupe à l'oignon, et surtout, il reste très rouge pendant plusieurs jours, sous bois.

— C'est noté, dit Beauchêne! Et chacun trinqua.

— Je vais vous expliquer maintenant, reprit Nogaret, comment est aménagé un jardinet artificiel et pourquoi Brise-Fer disait que le talent du piégeur était d'y faire pénétrer non seulement le pied, mais *les pieds*.

1° On choisit comme point principal de cette édification, un obstacle naturel assez élevé pour que l'animal ne puisse, sans pénétrer à l'intérieur, enlever l'amorce. C'est généralement une cépée.

Les meilleurs endroits pour tendre les jardinets sont les angles des carrefours, ou bien, à quelques mètres près, l'intersection des coulées principales, non seulement de renards et blaireaux, mais encore de lièvres et lapins, ces dernières étant forcément fréquentées par toutes bêtes de rapine.

Le jardinet doit avoir une longueur égale à celle de l'animal à piéger. Il faut que, l'amorce étant placée *au fond* du petit enclos, l'animal *soit contraint* de poser *chacun de ses pieds* sur la palette *avant* d'atteindre l'amorce. Un hasard, d'ailleurs inadmissible, aurait-il été favorable, à l'aller? Au retour du moins, le mécanisme agira.

La queue du piège est dirigée vers l'intérieur, la chaîne est fixée, soit à un piquet, soit au pied d'une tige — mais d'une tige robuste, car le renard, et le blaireau surtout, aurait bientôt rongé une attache insuffisante.

L'entrée du jardinet, d'abord un peu évasée, se rétrécit de chaque côté du piège, afin que, *nécessairement*, l'animal ait à poser le pied, sur la palette.

Voici maintenant un procédé qui donne les meilleurs résultats. Creusez un trou profond de quarante centimètres, mettez-y un quartier de renard ayant reçu dans le fumier un commencement de putréfaction, posez des feuilles dessus, puis votre piège, puis des feuilles encore pour niveler le tout. Le renard qui passera par là y viendra gratter.

Les plus vieux jardinets sont, avons-nous dit, les meilleurs. J'ai pris des animaux, des fouines, aussi bien que des renards, longtemps après que les vers avaient rongé l'amorce ; cela provient de ce que, passant par hasard, intéressés par l'odeur de ces reliefs, ils s'en étaient approchés tout bonnement pour se renseigner, voire même, et c'est surtout le fait des putois, pour se rouler dessus.

Le renard est très friand de gruyère, il m'arrive d'en placer sous la palette ; mais plus souvent qu'en tout autre cas, mes pièges sont détendus et mon gruyère enlevé.

— Et tu n'as pas compris, mon pauvre Nogaret ! interrompit Brise-Fer.

C'est d'abord une maladresse que d'attirer l'odorat de l'animal sur le piège même par une odeur différente de celle de l'amorce.

Pourquoi fixer l'attention d'une bête, peut-être soupçonneuse, à l'endroit même de la palette. Enfin, le défaut de cette amorce nouvelle est d'attirer *sous* le piège toute une colonie de taupes, souris, mulots, qui, passant entre la palette et les mâchoires, heurtent, petit à petit, la détente et produisent ce que j'appellerai l'insuccès en trois temps, à savoir :

1° Le déclenchement s'opère par une cause étrangère ;

2° Un geai emporte impunément l'amorce ;

3° Le garde passe et s'émerveille de la malice du renard !...

Le fait d'attirer le renard par une odeur succulente, combinée ou non avec la graisse de piègeage, est d'heureuse intention, mais encore faut-il que l'accès même de l'amorce soit *la toute dernière* étape de l'animal et qu'au moment de s'en emparer il n'ait plus le temps de réfléchir à sa refuite.

Notez, jeune homme, notez, me dit Brise-Fer, ce qui vous a été dit au commencement :

Lorsque le piège a été bien préparé et ses couteaux, surtout, bien protégés contre l'humidité, le séjour d'un jardinet n'est jamais trop prolongé. Il convient, toutefois, de temps en temps, d'y jeter quelque nouvelle amorce afin d'y maintenir un allèchement permanent.

CHAPITRE XII

AU TERRIER

— Allons, La Crimée, dit Nogaret, fier du bon accueil fait par Brise-Fer à son entretien, montre-nous donc comment on piège au terrier, et nous verrons, ajouta-t-il en évaluant le peu de bon cidre qui lui restait à lui-même, nous verrons si la peine mérite salaire.

— Avant de tendre son piège, dit La Crimée, il s'agit d'abord de savoir si le terrier est habité.

— Bonne précaution, affirma, en souriant, Brise-Fer.

— Nous avons vu, au début de la conversation, que le blaireau faisait bien bonnement les choses. Trouve-t-il un vieux terrier de renard ou de lapin, voire une anfractuosité de rochers, au bord d'un chemin même, il l'aménage au vu et au su de tout le monde (1). Il a pour habitude, en frileux qu'il est, d'introduire dans son ermitage une moelleuse couchette. Elle est faite d'herbes et de mousse préalablement déposées et séchées à la porte du logis. Ce n'est qu'à la longue que les menus brins non employés disparaissent sous le piétinement quotidien.

Le blaireau n'entre pas toujours de plain-pied dans son trou. Il le fait souvent en portant le dos sur un côté, les pieds sur l'autre, d'où gâchis d'un côté, partie lisse

de l'autre. Le terrier fût-il des mieux abrités, la partie lisse porte toujours, à moins d'une saison extrêmement sèche, la trace d'humidité et les stries laissés par l'épaisse fourrure chargée de rosée au retour du « pourchâs ».

Ce tout premier accès de l'orifice viendrait-il à sécher, dans le courant de la journée, soit par l'action du soleil, soit par l'action du vent, au second plan, la partie supérieure dénommée « *voûte* » doit porter les empreintes de la fourrure.

En terrain *absolument sableux*, cette révélation est souvent nulle ; mais alors, les volcelests se donnent à l'entrée.

Un terrier qui a plusieurs bouches ne les donne pas toutes franchement révélatrices.

— Et les moins hantées ne seront pas les plus mauvaises, interrompit Brise-Fer.

— Je n'en suis pas à l'apprendre, répliqua La Crimée. En juin-juillet, les puces, et pendant tout l'été les mouches bleues sont de précieux indices de la présence des animaux.

Les mouches, surtout, vont nous révéler de jeunes renards, quelque temps avant leurs premières sorties du trou. J'ai remarqué même, qu'elles s'assemblaient aux gueules dès la mise bas des femelles retardataires, en fin-avril. J'apporte également une grande attention à la présence des toiles d'araignées. Il peut se faire qu'une araignée traîne sa toile et qu'on la retrouve dès l'aurore, c'est-à-dire après la rentrée de l'animal, la toile à ce moment peut être chargée de rosée ; mais la persistance de cet indice est à considérer.

— Tout cela, dit Beauchêne, n'apprend point à notre jeune homme comment on tend un piège au terrier ?

— Patience, mon ami, il est nécessaire de connaître

tout ce que je vous ai dit. Avant de tendre un piège il faut encore étudier les orifices.

Ce mode de piégeage comporte malheureusement l'emploi de beaucoup d'engins, et par ignorance des nécessités, les maîtres en donnent rarement assez à leurs gardes.

— Comment faites-vous, demandai-je à Nogaret, quand vous avez un terrier de 15 ou 20 gueules, comme il s'en trouve parfois, et six pièges seulement ?

— Vous me posez là, jeune homme, une embarrassante question... bref, il y a deux principes :

1° Faites complètement évacuer le repaire en goudronnant chaque entrée, silencieusement, à minuit. Les animaux évincés se mettent en quête d'un abri dans les terriers des alentours, terriers jadis habités par leurs congénères ou par eux-mêmes. Mais déjà un piège les attend.

L'action du goudron est tout efficace, et pourtant, j'ai vu une femelle piétiner cet ingrédient pour venir rechercher ses petits. Je la retrouvai morte, trois semaines après. Elle avait dû périr de faim ; car ses pattes étant pelées, il lui était impossible de chercher sa nourriture.

J'ai dit, silencieusement. Serions-nous à l'époque des tous jeunes animaux, la mère ne les éloigne guère du terrier et les a bien vite rentrés.

2° Les bouches les moins fréquentées sont pourvues de pièges et quelques jours après, toutes les autres, à l'exception de ces dernières, sont bouchées ; non point à minuit, cette fois ; mais à midi, l'heure où chacun est chez soi.

Les petits terriers sont certes plus rémunérateurs que les grands.

C'est encore une bonne précaution que d'engager une grosse pierre dans la cavité. Vous la calerez à l'aide d'un pieu et la recouvrirez de terre. Il ne reste plus alors qu'un

trou correspondant au tiers ou au quart de l'orifice naturel. L'animal, forcé d'agrandir le passage, allonge sa patte à l'aveuglette et choque la palette.

— Mais ne pourrait-on pas les enfumer? repris-je.

— Nous parlons, pour le moment de piégeage « rémunérateur », répondit La Crimée, pratique, de piégeage qui puisse se prouver à un maître. C'est une condition à envisager.

— Tu as raison, appuya Nogaret.

— Voyons maintenant comment on pose le piège.

L'animal sort, ou dans la direction indiquée par la gueule du terrier, ou par la partie supérieure de l'orifice, et dans ce dernier cas, de deux façons.

1° Par voie courbe;

2° Par rétablissement à angle droit.

En sortant dans la direction normale indiquée par le trou, il prend souvent le milieu du trou. Il est à remarquer que la partie piétinée en regard de la paroi lisse porte plus de piquets de rentrée que de piquets de sortie.

Lorsque l'animal sort par voie courbe il faut bien se rendre compte : 1° si c'est la voie de sortie; 2° si cette voie sert indifféremment d'entrée et de sortie. Dans aucun cas, il ne faut diriger la queue du piège vers l'animal. Il convient également de se conformer à la disposition déjà prévue, c'est-à-dire de placer *l'axe de palette* perpendiculairement à chaque côté du sentier; d'où, chaque tenon d'axe, près de chaque bord de coulée.

Lorsque la même voie sert à la rentrée, comme à la sortie, mieux vaut mettre la queue du côté opposé au terrier, en ce que l'animal est plus judicieux à sa sortie qu'à sa rentrée.

Quand enfin l'animal sort par un rétablissement à

angle droit, le piège est tendu à l'endroit où il devra se rétablir, forcé qu'il sera :

1° D'allonger les pattes;

2° De piétiner à deux ou trois reprises sur les membres antérieurs, en attendant que l'effort donné concurremment par les membres postérieurs ait permis la stabilité normale.

La plus grande cause d'insuccès au terrier est la grande difficulté de rétablir les aîtres ; en effet, ce qui ne nous intéresse pas, à une centaine de mètres du logis, nous devient, à nous-mêmes, une vive émotion à la porte.

Il faut donc parer à cette éventualité-là et envisager deux cas :

1° Vous n'hésitez pas à donner à l'animal connaissance d'une embûche.

2° Il en prend lui-même connaissance.

1° *Obstacle naturel.*

On a souvent raison de donner franchement connaissance d'un obstacle naturel (branchages de préférence). Cela évite bien des déceptions.

La bête prend alors tout son temps de considérer une branche comme une intersection *naturelle* et ne tressaille pas comme devant une embûche; mais il ne faut pas y songer qu'à la dernière heure. Ces stratagèmes-là demandent à être en quelque sorte « soumis à l'animal » afin de savoir ce qu'il en pense et comment il entend les accepter ultérieurement. Peut-être, dès le premier jour, enjambera-t-il délibérément l'obstacle; peut-être aussi le refusera-t-il. Défiance ? Inadvertance ? Une observation pour le piégeur en tout cas.

Laissons aux ignorants la prétention de capturer invariablement, du jour au lendemain. On gagne souvent à savoir attendre; c'est en campagne qu'on voit le piégeur.

Assurons-nous d'abord de la présence.

Le piège se tend, le matin, sur une rentrée qui ne laisse pas de doute.

2° *Obstacle artificiel.*

Il y a deux façons d'en donner connaissance.

— Notez ceci, interrompit Brise-Fer.

— J'ai souvent pris des blaireaux, et je ne sais pourquoi des blaireaux plutôt que des renards en leur imposant un obstacle dont l'anomalie puisse leur inspirer quelque inquiétude. La facilité avec laquelle le blaireau se met en boule, comme le hérisson, la confiance que lui donne sa fourrure, l'incitent à « tâter l'obstacle » en se roulant dessus ; d'où les pièges détendus et qui ne contiennent autre chose qu'une pincée de poils ! — Pratiquez donc ainsi :

1° Un piège demi-apparent et laissant à la gueule du terrier un passage à l'animal ;

2° Deux pièges dissimulés (au total trois). En se gardant de toucher au premier ou en cherchant à se rouler sur ce piège l'animal piétine l'un des deux autres, voire les deux.

Autre procédé : Une ferraille est engagée au fond du trou, ou du moins, aussi loin que possible à l'aide d'une planchette longue d'un mètre sur dix centimètres. Il importe que cette ferraille soit déposée sur l'un des côtés de la galerie et *non au milieu.*

L'animal la considère longtemps, puis, gratte à côté, croit s'être frayé un passage, la heurte de ses fesses, la recouvre de terre et, tout honteux d'abord de sa méprise, s'en va gaillardement mettre les pattes sur la palette. On le prend même quelquefois par les pattes de derrière ; il lui arrive en effet de passer l'obstacle, à reculons, par excès de prudence.

Calculez bien, dans cette opération, si en grattant, il ne viendrait point à se donner carrière, par une galerie voisine. Quand l'espace compris entre le premier coude de la galerie de sortie et l'orifice du terrier comporte une galerie adjacente, une autre ferraille se place *dans* cette seconde galerie, à son entrée.

Et maintenant, n'oubliez pas de procéder ainsi, quand le terrier n'a qu'un trou. C'est le cas, lorsqu'au pied d'un remblai, la couche de terre recouvrant l'orifice est suffisante et ne laisse pas craindre une évasion par « cheminée ».

Servez-vous alors de la terre accumulée devant l'orifice pour boucher hermétiquement la galerie, à un ou deux mètres de profondeur ; puis placez le piège, très légèrement recouvert, et recommencez un second bourrage, appuyé, cette fois, sur quelques fascines.

Renard ou blaireau après bien des hésitations s'est résigné à sortir ; il gratte et perce la première barricade qu'il rencontre, ce qui l'encourage ; mais, la seconde maintenant toujours l'obscurité, il s'aventure fatalement dans les mâchoires.

Ne découvrez pas chaque jour la chaîne, soigneusement dissimulée; plantez une brindille à travers l'un des maillons ; la chute de ce témoin est le meilleur moyen de contrôle.

Au moment des amours, lorsque les femelles, pour se dérober à l'ardeur des mâles, fuient de terrier en terrier et se réfugient dans des cavités qu'elles n'ont point espoir d'aménager, vous traînerez avec un organe de femelle et lancerez dans la galerie quelques fientes, ou de la menue paille dont j'ai indiqué la préparation.

Il faut être patient ! Le piégeage au trou est, le plus souvent, une lutte de patience entre le piégeur et l'animal.

J'ai pris un renard 14 jours après la pose du piège. Un rayon de soleil le tua à sa sortie. Le poil lui tombait du dos et par plaques, au moindre frottement.

Il n'en avait plus à la queue ; sa carcasse résonnait sous le choc du doigt comme une futaille vide !

Je crois avoir à peu près tout dit du piégeage au terrier ?.....

— « A peu près », est le mot, tu as oublié le principal, acheva Brise-Fer.

— Lorsqu'on *engage son piège dans le trou*, il faut l'engager *fermé*, tout d'abord, ou bien de champ, s'il est ouvert, afin de bien se rendre compte si la hauteur de voûte lui permet de se refermer net, sans buter.

D'autre part, le piège doit porter *à plat* et non sur les seuls points que lui offre une paroi courbe.

La surélévation inspirerait de la défiance et le résultat ne se ferait pas attendre : un coup de patte auprès, un coup de nez en-dessous ! Un blaireau ne saurait moins faire.

Ce sont des détails qu'il faut apprendre à notre jeune ami. Beaucoup de ses aînés ont manqué leur animal, par négligence.

Tu pouvais également ajouter, puisque tu prétendais ne pas en être à l'apprendre, qu'un bon principe consistait à tendre à une gueule abandonnée et à laisser le terrain se rasseoir pendant quelques jours, ou même à opérer dès le lendemain s'il est survenu une pluie favorable. Les gueules quotidiennement « hantées », c'est-à-dire utilisées par les bêtes fauves, sont alors « cachetées » ou bouchées par un procédé quelconque. Du phosphore rouge conservé dans de la sciure, de la menue paille, du son, etc., rend ces débris lumineux. On en jette une poignée dans les gueules que l'on veut cacheter. Les refuites prévues sont souvent reprises, du jour au lendemain.

CHAPITRE XIII

AU RENDEZ-VOUS

— Il y a dit, La Crimée, en tendant son verre, un genre de piégeage peu connu, mais efficace, je vous le recommande, tout en vous prévenant qu'il nécessite une assez longue préparation. Les renards les plus difficiles, j'entends par là, comme disait Brise-Fer, les mieux rassasiés, s'y laissent prendre volontiers.

Apportez, soit en plaine, soit au milieu d'une clairière, au plus profond de la forêt, mais, de préférence, à quelque cent mètres d'un terrier, une mue *métallique*, à mailles très fines, afin qu'une belette même n'y puisse entrer. Posez-la à terre et déterminez-en le contour. Enlevez-la ensuite et creusez ce cercle d'environ dix centimètres. Enfin replacez votre mue. Des crochets de bois empruntés aux arbres voisins, c'est-à-dire de petits instruments de fortune, au nombre de quatre au moins et que donne une branche grosse comme le pouce, longue de vingt centimètres avec sa branche adjacente, forment pour la mue quatre solides points d'attache. Sitôt les grappins enfoncés comblez la rigole, en ayant soin d'enterrer, en même temps, quelques pieds de ronces, de troène et de chèvrefeuille. Autour de la première rigole, faites-en une seconde, de même profondeur, large d'environ trente-

cinq centimètres et dans laquelle vous mettrez un lit de menue paille.

Le buisson grandit et recouvre la mue. De temps en temps, vous veillerez à la direction des tiges. Plus vieux il est, plus fixe est la mue. Disposez, un beau jour, trois pièges en batterie, selon l'excellent système de notre ami Beauchêne, dont le verre et l'assiette, soit dit sans reproche, me paraissent vides.

Enfermez, le même soir, dans cette prison jolie, le coq le plus criard de la basse-cour, et, mieux vaut, si c'est en hiver, quelque cane bavarde. N'auriez-vous dans le pays que deux ou trois renards, vous êtes bien sûr de leur visite. En tout cas, une fouine ou un putois récompense le piégeur de sa peine.

— Il faut apprendre à se contenter de peu, dit Brise-Fer, qui sourit à ce stratagème. Et pour secrète que tu tiennes ton invention, je lui ai souvent dû la prise de bien des chiens errants.

— Où est le mal ? dit bien innocemment Nogaret, qui passait pour en faire, selon l'expression du châtelain... « de sombres autodafés ».

CHAPITRE XIV

EN BATTERIE

Comme Brise-Fer assaisonnait, à grand renfort de poivre et de vinaigre, un ample saladier de céleri, Nogaret proposa à Beauchêne de dire un mot du piégeage « en batterie ».

Le beau gaillard ne se fit pas prier. Il aimait causer et sa bonne nature l'invitait toujours à se rendre agréable.

— La batterie devrait être une disposition permanente. On a tort de considérer comme amorce nécessaire un animal mort-né, veau ou poulain, et d'attendre l'hiver pour agir.

Amener dans une enceinte, voire en milieu de plaine, une charogne volumineuse est sûrement efficace. L'amorce dure plus longtemps, on peut mettre autour davantage de pièges ; elle attire mieux l'attention des oiseaux de proie et cette dernière « publicité » n'échappe pas à l'observation des renards, toujours en quête d'aubaine.

Une lourde charogne est consommée sur place, les animaux tournent autour et multiplient, à chaque pas, les chances du piégeur.

Si la proie est légère, tels : poule, pigeon, lapin, un piquet la fixe en terre.

En hiver, l'amorce peut être ou non gelée, ou recou-

verte de neige ; mieux vaut même qu'elle le soit, c'est un heureux signe de la nécessité des temps. Mais il importe que les pièges, distants d'environ trente centimètres de l'amorce, soient entre deux couches de menue paille, nous l'avons vu plus haut. Leur séjour permanent, en hiver surtout, le nécessite.

La distance des pièges entre eux est calculée de telle sorte que l'animal capturé ne vienne pas à heurter la palette du piège voisin avec la queue de celui qui le retient, ou même à se prendre dans deux à la fois si la batterie n'est que régulière, c'est-à-dire *en trépied*.

Quelques piégeurs se servent du pieu d'amorce pour traverser à la fois les trois anneaux d'attache. C'est un mauvais procédé.

1 Par ce qu'il exige trop de longueur de chaîne d'où transport inutile et pénible ;

2° Parce que cette longueur même les fait heurter entre eux dès la prise de l'animal. Toutefois, il y en a qui préfèrent l'action simultanée de leurs pièges.

Un des avantages de l'ampleur des amorces est précisément cette facilité d'isoler l'animal capturé, mais il faut bien calculer que la distance entre les engins doit être au moins égale à la longueur du piège et de son attache, *plus la longueur* de l'animal capturé. Aussi attache-t-on relativement court.

Au moment des jeunes, le piégeage en batterie est d'une grande efficacité, surtout après un bon succès en tout autre méthode. Est-ce la mère qui a été prise la première ? Près du terrier on l'attache par les aisselles à la façon de certains chiens carlins ou bouledogues, et aussi court que possible, au milieu du trépied, pour que sa queue et ses pattes n'aillent pas heurter les pièges. Ce sera, évidemment, d'une ligature de fer.

Au besoin attachez la queue de la renarde à ce harnachement. Si elle allaite encore, tous ses petits doivent être capturés. J'ai pris certaine nuit le père et deux jeunes en trois pièges.

Auriez-vous pris un jeune, attachez-le par la patte et au centre comme il a été dit. Vous aurez les aînés, la mère surtout.

— Oui dit Brise-Fer, la mère est toujours plus dévouée que le père.

— Certains piégeurs, et c'est un excellent moyen préfèrent passer un laiton entre le nerf et l'os du jarret. Ce moyen d'attache ne doit pas comporter de nœud coulant.

On manque assez souvent le père, toujours moins affectueux, tu l'as dit, Brise-Fer. Bref, règle générale, ce système procure la mère.

Et c'est alors un principe que la mère prise, les petits disparaissent avec elle.

CHAPITRE XV

A-TÂTONS

La Crimée, qui baîllait, fut interpellé par Beauchêne :

— Connais-tu la manière de piéger « à-tâtons » ?

— On ne peut pas tout savoir, répondit, fort judicieusement, la Crimée.

— Quand tu parlais, tout à l'heure, de piégeage « au rendez-vous », l'idée m'est venue de te rappeler mon procédé, d'ailleurs très semblable.

Une vieille cane bavarde, ou quelque coq hâbleur font office d'appelant. Attache cet appelant au bout d'un bâton, puis, coule-le dans un caniveau de route, sous le ponceau d'un layon, bref, en tout endroit où quelque ponceau est aménagé.

C'est évidemment le passage favori des petits animaux de rapine et d'ailleurs leur instinct les invite à sonder tout ce qui peut être pour leur victime un abri.

L'appelant évolue au bout de la baguette, de droite à gauche, de gauche à droite, et c'est tout, puisqu'à l'orifice, une corde a fixé à un piquet l'extrémité opposée.

Ce système d'attache retient donc l'oiseau en un certain endroit.

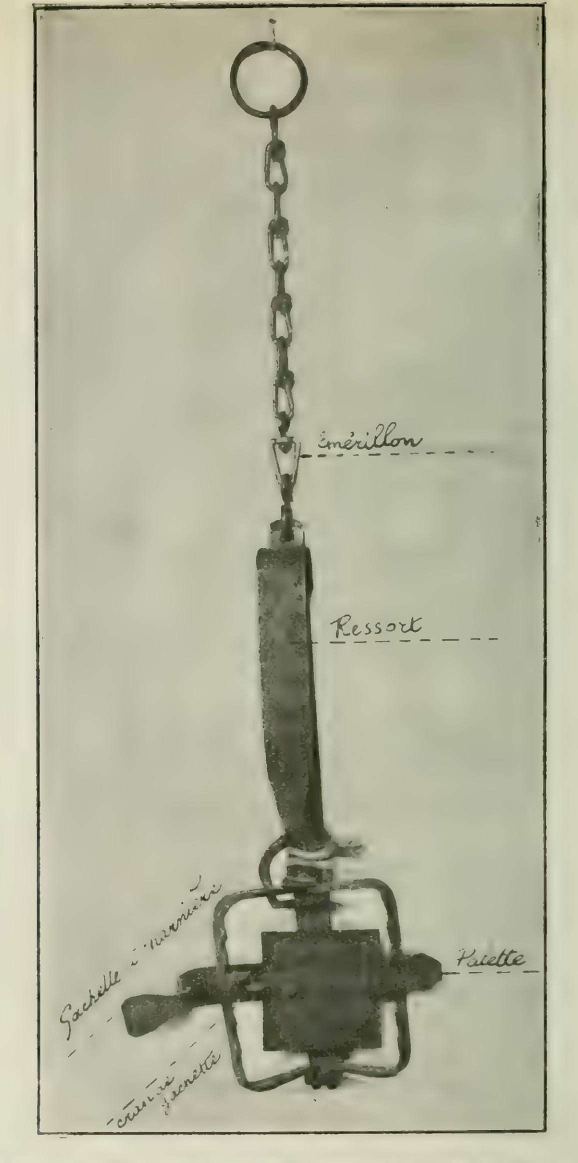
Deux pièges sont placés à chaque bout du tunnel ; si l'orifice en est trop grand, un fagot détermine le passage

de l'animal. Il est bon de placer chaque piège sur le même côté, afin de ne pas négliger l'apparition du point lumineux, non pas qu'il soit nécessaire, mais il est toujours intéressant, pour les carnassiers évoluant au petit jour; on relève évidemment l'appelant chaque matin.

La Crimée accueillit l'innovation de très bon gré, mais il ajouta :

— Un défaut! C'est qu'une belette, trop légère, pour détendre l'engin, est toujours assez heureuse pour saigner l'appelant.

— Bast, conclut Brise-Fer, les chiens errants font compensation...



Piège à palette. Ce piège n'est pas intéressant : 1° parce qu'il manque de valet de sûreté ; 2° parce que sa gâchette à charnière est en fer et non en cuivre. Il est tout au plus bon à piéger les chats, à la condition d'en vérifier souvent le mécanisme.

CHAPITRE XVI

PIÉGEAGE ALLEMAND

FONCTIONNEMENT DU PIÈGE ALLEMAND,
ENDROITS FAVORABLES POUR LE TENDRE (1).

Nogaret défit lentement quelques-uns des boutons de son gilet et félicita Dame-Jeanne de la façon vraiment remarquable dont elle savait accommoder les mets. Le vieux zouave essuya du revers de sa manche ses lippes hirsutes et affirma qu'il se sentait faible. Puis, s'avisant, il se tourna vers la bonne hôtesse : Veuillez prendre une épingle et approcher une lumière ? Il renversa la tête en arrière, ouvrit la bouche et se retourna la langue.

— Que voulez-vous donc mon ami? dit, non sans quelque émotion, la brave ménagère.

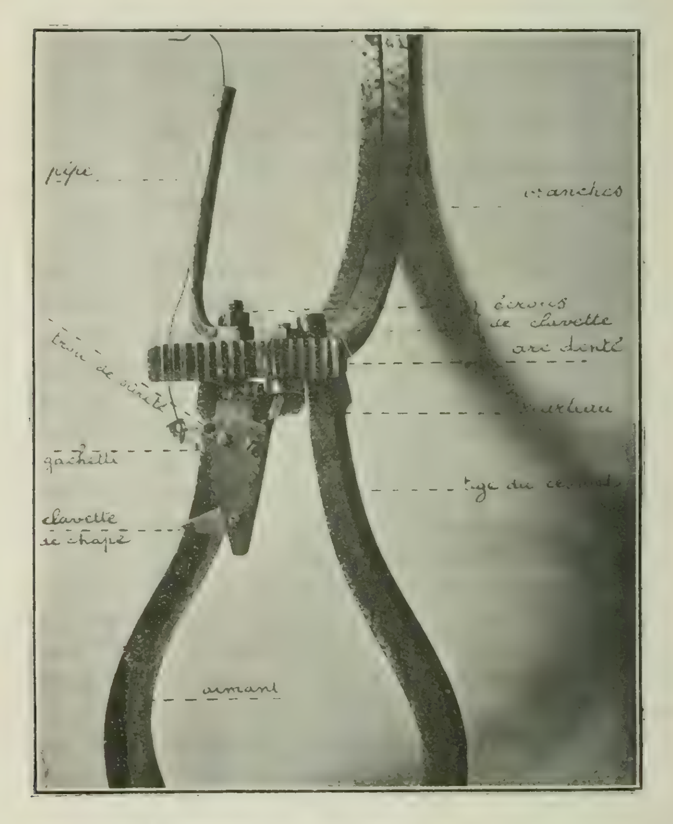
— Regardez donc, Dame-Jeanne, si je n'ai point sous la langue, comme parfois les poules, certaine peau qu'on nomme « pépie » et qui m'empêcherait de boire ? On dit qu'elles en périssent et je ne voudrais pas que le mal heur m'arrivât chez vous...

Un coup de serviette, bien appliqué sur le nez, fut toute la réponse à cette facétie. Brise-Fer comprit que le pichet était encore vide et remonta de la cave quelques bouteilles de cidre bouché.

— Entre deux verres, proposa Beauchêne. Maître Brise-Fer nous causera bien du piège allemand ?

(1) Les clichés de ce chapitre ont été gracieusement prêtés par le *Sport Universel Illustré* (13, rue de Londres, Paris).

— Si tu veux, Beauchêne. Et joignant le geste à la parole, le vieux piégeur décrocha du mur certain engin



Mécanisme du piège allemand, non tendu.

que les convives saluèrent, respectueusement, tous les trois.

***

Il y a, dit le maître de céans, deux sortes de pièges dits « allemands ou à engrenage » : ceux qu'avec un peu d'adresse et d'habitude on manie facilement, sans secours étranger ; ceux qu'il est toujours périlleux d'ouvrir, et pour lesquels il faut tout un attirail. C'est l'article réclame d'industriels incompétents et qui, prudemment, se refusent à les ouvrir devant l'acheteur. Arrive-t-on à « poser » ? L'action d'un ressort, beaucoup plus puissant qu'il ne convient, fait jouer aux *branches* le rôle de sécateur.

Il n'y a pas d'inconvénient à employer des pièges à engrenage de 50 centimètres d'ouverture, diamètre rationnel pour le renard. Cette dimension, toutefois, est vraiment dangereuse pour le piéton, quant au « piège à palette ».

Voici comment il convient d'opérer pour tendre le « piège allemand » :

L'empreinte de l'engin *ouvert* est déterminée par l'opérateur, à genoux lui-même sur une planchette. La profondeur est combinée de telle sorte que cet engin puisse y disparaître tout entier. Un lit de balle est donc disposé, une planchette de 0,10 sur 0,15 se place en dessous de l'engrenage, sans quoi la partie postérieure du système dentelé crisperait la terre et les cailloux, au détriment du mécanisme ou, tout au moins, de sa sensibilité. L'opérateur, s'il n'a pas la poigne suffisante pour produire sans auxiliaire la séparation des deux branches, a recours à une planchette longue de soixante centimètres, épaisse de quatre à cinq, large de dix, et taillée en coin. Il l'enfonce à l'aide d'un marteau, d'une pierre ou d'un rondin

de bois. Bien que l'effet soit produit, il importe de la laisser à plat dans l'intervalle des branches, près de leur extrémité, pour éviter tout accident.

Le coin ne serait-il pas nécessaire, l'opérateur pratique de la façon suivante : à genoux, devant le piège, après l'avoir disposé de telle sorte que l'extrémité des branches vienne à toucher ses genoux, il applique le pouce *gauche* sur le côté intérieur de la branche qui est à sa *droite*, et tire la branche gauche vers la gauche, avec les quatre doigts de la main gauche. Il opère simultanément de la main droite, sur la branche qui est à sa *droite* en prenant son point d'appui sur la branche qui est à sa *gauche*, avec le pouce de la main droite. On ne saurait mieux comparer cette position de doigts qu'à celle d'un joueur de flageolet. La pression inverse des pouces détermine la séparation des branches.

Pour faciliter ce mouvement, le corps du piégeur est rapproché des « branches » Les coudes sont largement ouverts.

Dès la séparation de ces branches, la main droite se glisse dans leur intervalle, et *par-dessous*, jusqu'au milieu des phalangines ; la pression avec un engin convenable *et construit comme je l'ai préconisé*, se supporte aisément. La main gauche prend place à côté de la droite. mais de *dessus* en *dessous*. Toutes deux agissent alors concurremment pour déterminer l'extension complète.

Aussitôt que l'écartement l'a permis, l'un des genoux est engagé dans l'angle déterminé par les branches. De cette façon, si l'une des mains venait à manquer, l'action du ressort serait anéantie.

Saisissant alors les deux branches, à la hauteur de l'extrémité d'un petit conduit directeur de la ficelle, nommé « tuyau de pipe », et couramment « pipe », le piégeur



L'emplacement du piège étant déterminé, l'opérateur ouvre les branches sur la couche isolante de menue paille.

pose alors un genou sur chaque branche. Il rentre les coudes en dedans, fait pivoter l'instrument sur l'extrémité des branches, agit sur elles avec les avant-bras et attire vers lui le ressort pour déterminer leur maximum d'extension. Les rotules du piégeur agissent ensuite sur le milieu de ces branches, les pouces dirigent les deux clavettes. La petite se rabat sous la grande et le « marteau » du mécanisme proprement dit, sur cette dernière.

Ce marteau est tenu baissé par l'action d'une chape correspondant à une petite clé que commande la *gâchette*. L'action de ces trois pièces paralyse définitivement le grand ressort, à condition qu'on introduise un clou en avant de la gâchette. On ne le retire qu'après avoir complètement terminé l'opération.

Dans le démontage du piège, opération consécutive à son emploi et absolument nécessaire pour veiller à la plus stricte propreté d'un mécanisme aussi délicat, on procède d'une façon toute simple pour isoler les branches du ressort. Une petite pièce coupée de préférence dans un bois tendre (voire dans un manche à balai) et de longueur précisée, est placée le plus près possible des arcs dentés, entre les deux tiges du ressort. Dès qu'on a pu l'introduire, on laisse la contraction s'opérer sur le bois et les branches se dégagent d'elles-mêmes. Surtout ! n'employez jamais ni métal, ni pierre, leur adhérence est trop souvent factice.

Au trou de la gâchette se passe une ficelle, et mieux vaut un laiton, maintenu par la « pipe » et qui sert à fixer l'amorce. Certains professionnels tendent leur piège avant de partir et l'emportent tout amorcé.

La précaution est excellente, mais, j'ai pris le soin d'en déterminer le maniement sur le terrain pratique, pour



L'opérateur écarte les branches, afin d'engager le genou, dès qu'il le peut, dans leur intervalle.

indiquer au débutant ce qu'il aurait à faire, si, à quelques kilomètres de son habitation, l'engin venait à se détendre, pendant qu'il opère... les mains gelées.

Nous avons donc *tendu*. Le mécanisme est toujours paralysé par le clou de sûreté. Il faut maintenant en dissimuler l'artifice à l'animal que nous convoitons et ne lui laisser soupçonner ou entrevoir que l'amorce tentatrice.

Un second lit de balle va recouvrir le tout ; quant à l'amorce même, nous la dégagerons au moment opportun. Mais ce serait une négligence absurde que de ne point protéger le mécanisme. La feuille de papier dont la présence vous intrigue, peut-être, va jouer son rôle. Posons-la sur l'engrenage, en la chargeant le moins possible (1). Veillez bien maintenant à ce qu'un caillou n'aille pas s'intercaler dans le mécanisme à l'écrou de jonction.

Le piège ainsi isolé peut rester sous la neige, dans le sable compact, dans la terre glaise desséchée par le soleil, sans que jamais l'adhérence du sol ne le paralyse. Et maintenant, l'opérateur se relève et replace les éléments ambiants, de façon à rendre au terrain son premier aspect.

S'il a pour méthode de laisser l'oiseau à découvert, il en tire le bec ou un bout d'aile, à l'aide du bout de sa planchette. *Jamais*, malgré la présence du clou de sûreté, on ne doit oser mettre les doigts à l'intérieur d'un piège allemand sur les branches duquel on n'est point *à genoux*.

Voilà donc l'engin susceptible maintenant de prendre un animal. Voyez plutôt quel renard ne se laisserait tenter par l'oiseau qu'un chasseur n'a su retrouver, ou qu'un

(1) C'est par une exagération voulue que la photographie représente le contraire, afin que le lecteur comprenne l'action déplorable d'un obstacle à *l'angle* même de l'articulation.



de ses congénères a cru mettre en réserve pour demain. Et voyez aussi quelle fatale déception dès le premier coup de dents...

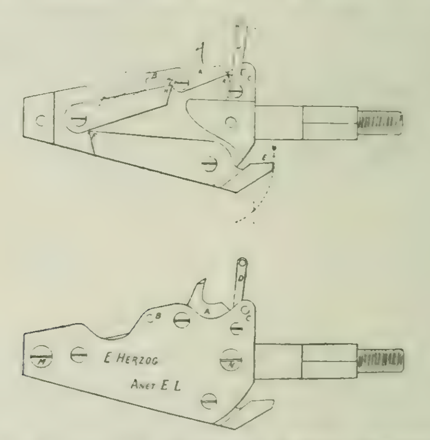
Le piège allemand tel qu'il existe est bien dangereux, surtout lorsqu'on règle le départ du mécanisme pour un tirage très faible. Je parle du piège à renard *d'une longueur totale d'au moins 0,55* et d'une ouverture *de 0,40*. Cette dimension minima est nécessaire pour que l'animal soit pris *derrière les oreilles*. Une fois le piège parti, il est très difficile de l'armer sur place, à moins d'emporter avec soi la planche à crochet, ou tout autre attirail lourd et embarrassant. Il faut donc, la cheville arrière enlevée, ne plus toucher à rien ; bien heureux si, en enlevant cette cheville, le piège ne part pas. C'est alors que la détente semble offrir de la sûreté. Elle n'en offre même que trop parfois, dans de telles conditions! Auriez-vous affaire à un animal très méfiant, il peut se faire qu'à la moindre résistance il ne tire plus et abandonne l'amorce, ou, que *par excès de longueur* de la corde, il parvienne à manger cette amorce, sans résultat.

Une nouvelle détente, dont voici le dessin (p. 186), a été construite pour obvier à ces inconvénients. Elle comporte un levier intermédiaire A, ce qui permet : 1° d'avoir un départ très doux ; 2° lorsque le trou B est muni de la cheville, de pouvoir tâter ce départ sans aucun danger, le piège ne pouvant se fermer puisque la détente H se trouve arrêtée par cette cheville. On peut donc transporter le piège tout armé sans crainte. Il suffit pour cela, de laisser porter la pièce H contre la cheville B. Cette cheville se trouve alors maintenue contre les parois du trou dans lequel elle est engagée, et ce, par la force même du ressort du piège ; les secousses pendant le transport ne peuvent la faire tomber.

On achève d'isoler le piège en le recouvrant d'une couche de menue paille.

On rend définitivement au terrain son aspect naturel. — L'amorce reste plus ou moins apparente.

Au moment de mettre le piège dans son placeau. poussez avec le doigt la détente H, retirez la détente A de façon à la mettre en prise avec le bec H (la cheville B est toujours en place), approchez la détente D de façon que le bec K soit en prise avec A et vous placez la cheville C. Vous mettrez le piège en place avec son amorce et, au dernier moment, lorsqu'il ne reste plus que la platine à recouvrir, vous enlevez la cheville C; puis si



Nouvelle platine de sûreté pour le piège allemand.]
Dessin de E. Herzog.

rien n'a bougé vous enlevez la cheville B et vous recouvrez alors la platine. Ayez toujours bien soin de la recouvrir d'un papier avant de jeter la menue paille (1).

Je viens de vous montrer comment on prend un renard un chat, un loup (mais que de stratagèmes pour ce dernier lorsqu'il n'est pas vraiment affamé!), une fouine

(1) Ce système tout nouveau de détente est vraiment pratique. Il apporte le maximum de sécurité. L'invention en est due à M. Herzog, lieutenant de louveterie à Anet, Eure-et-Loir.



La fermeture est exacte ; l'opération a très bien réussi.

avec un hareng ou un œuf, de préférence, au grenier surtout.

Je vais vous dire maintenant comment on les manque...

Si vous n'avez pas eu soin de maintenir, par son moyen d'attache, l'amorce, à un centimètre de la pipe et que la longueur de corde soit excessive, l'animal peut tirer sur la gâchette sans avoir la tête complètement engagée dans le *champ de branches*. Vous vous bornez donc à lui administrer un soufflet, sur chaque joue.

Si la proie est *trop grosse* (une poule crevée servie entière, par exemple) et qu'il en puisse tirer soit le cou soit une aile, vous prenez... la poule.

Enfin, on manque un animal... lorsqu'on oublie de retirer le clou de sûreté !.,.

Il n'est point naïf de le rappeler aux étourdis.

CHAPITRE XVII

A LA POUCHE

> Si lévryers les chassent aulcune fois, loë-je que les terriers soyent estoupés.
> ... Et à l'effroy des chyens ils se cuyderont bouter ès-terriers et seront pris ès-pouches. Et se chyens les atteignent entre deux, on orra bon déducyt et bonne chasse.
>
> Gaston Phœbus.

— Il y a quarante ans, vous étiez bien jeunes, dit Brise-Fer, en regardant ses compagnons avec quelque complaisance, j'ai appris à pincer des blaireaux à la poche; c'est vraiment amusant et quelquefois même assez rémunérateur.

Il faut pour cela avoir bien dîné chez un collègue, au château même, si besoin.

— Vous seriez dans de bonnes conditions, marmota Dame-Jeanne qui somnolait.

— Vers onze heures, et sans bruit, nous allâmes directement aux terriers fréquentés, pour introduire à chaque entrée soit un sac à blé — un sac *solide* — soit une poche confectionnée comme les bourses à lapin, mais à mailles larges et de fil plus résistant. Tout bonnement même, nous bouchions le trou à un mètre de profondeur.

Pour permettre aux mailles ou à l'étoffe de s'adapter bien exactement sur la paroi de la galerie et de ne pas masquer le trou par la partie non adhérente (ce qui est très important), la poche était fixée à l'aide de clous à deux pointes que l'on nomme « conduits ».

Des épingles à cheveux font souvent très bien.

— On n'en a pas toujours une pelote, sous la main, prétexta Beauchêne.

— La poche était ainsi fixée le plus profondément possible, c'est-à-dire à toute longueur de bras.

Pour arriver à retenir l'animal nous avions eu soin de passer une coulisse au bord du sac. Ce sac jouait, de la sorte, le rôle de bourse à furet.

Il pourrait se faire que les animaux vinssent à forcer l'entrée. Abandonnés à eux-mêmes ils le feraient avec précaution. — Le cas avait été prévu. Une ou deux lanternes étaient placées sur le terrier.

Inquiets ils n'osaient approcher, et, le matin venu, se tinrent blottis, dans les fourrés voisins.

C'est alors qu'on arriva avec les chiens de cour, les mâtins du berger et toute la horde des roquets qu'on avait pu recruter. Ces vagabonds se trouvèrent d'abord déconcertés d'opérer en toute loyauté. Les buissons voisins, les fourrés surtout furent battus. Les blaireaux arrêtés par les chiens étaient immédiatement sacrifiés, les autres, pressés de se dérober à leur poursuite, entrèrent à l'aveuglette dans les bourses.

Soyons, dans cette cohue, très sobres de coups de feu !

A part la tête des chiens, il faut tenir compte des jambes du public.

Je recommande l'épieu. On le fait d'une lame de fleuret dont la plus mince moitié a été coupée.

La partie la plus résistante est soigneusement affilée, *la soie*, ou partie emmanchée dans le pommeau de l'arme est introduite dans un manche à balai et de toute sa longueur.

Le trou dans lequel s'engage la « soie » a été foré aveo une mèche spéciale ou à l'aide d'une tige de fer rougie au feu.

J'employais souvent pour cela le bout de lame détaché, le bois étant maintenu horizontalement dans un étau. — Pour assurer la parfaite solidité de l'instrument j'introduisais, dans le trou, quelques pincées de poix de Bourgogne.

La soie *rougie* vient ensuite prendre sa place, la poix fond; en refroidissant elle fait corps avec le fer et le bois. L'instrument a sa plus grande utilité, en déterrage. — On pique l'animal dans le palais ; son habitude de se mettre sur le dos pour lutter, permet facilement de le « daguer ».

Il ne faut pas craindre de pousser hardiment et d'engager la lame en terre. Renard ou blaireau ainsi *épinglé* est inoffensif, on s'en doute, quant aux dents, du moins.

Je n'aime point les fourches. — Les fourches à quatre doigts sont insuffisantes pour perforer la peau et mal construites pour retenir le captif.

Au pis-aller, on tire parti de la « fourche à deux doigts », en la passant au cou de façon à le maintenir contre terre. — Chaque doigt est alors d'un côté du cou. — N'en espérez rien, autrement.

J'ai pris des blaireaux de cette façon.

Quant aux renards, plus agiles, il faut qu'ils soient serrés de bien près par les chiens pour que les poches aient leur efficacité.

CHAPITRE XVIII

DE L'EMPOISONNEMENT

ALÉAS ET SÉCURITÉ.

Nogaret dînait d'un fort honnête appétit ; tout lui semblait excellent.

Il s'inclina vers Dame-Jeanne et dit : « Ma foi, la table est si bonne que je ne me sens point à l'aise pour causer poison !

Brise-Fer tira la question à pile ou face, elle échut à La Crimée.

— Le poison, dit l'ancien zouave, est vraiment pratique pour faire d'un seul coup, dans les rangs des bêtes fauves, une grande trouée.

Je ne dis pas qu'il soit, pour le garde, aussi rémunérateur que le mériterait la destruction. Beaucoup d'animaux empoisonnés s'en vont mourir, au loin, on ne sait où !... Nous n'avons pas même la satisfaction personnelle de le prouver. D'autre part, même si les amorces sont inoffensives pour les animaux domestiques, on ne me fera pas croire que la chair des victimes soit absolument comestible !

— Je n'ai jamais vu de cas d'empoisonnement, affirma Nogaret, et le vétérinaire du canton prétend qu'un bœuf

de 1.000 kilos empoisonné avec cinquante centigrammes de strychnine fournit une viande incapable, à la dose de un kilo, d'intoxiquer un homme de poids moyen.

— Possible! répartit Beauchêne, toutefois écoutez bien mon histoire, et tâchez de devenir prudents :

Je visitais mes pièges. J'avais depuis quelques jours déjà, une gobe à renard dans mon carnier; je ne trouvai rien de mieux que de la mettre dans un jardinet et continuai ma route.

Revenu, le soir, par hasard, à quelque distance, j'eus l'idée d'affûter des ramiers; c'était l'heure du crépuscule. Une corneille passa ; je l'abattis. Le père Edme, ce bûcheron que vous avez connu, quittait à l'instant son chantier. Il avait vu tomber l'oiseau et me le rapporta, non sans me rappeler que, depuis longtemps, je lui promettais un pot-au-feu.

Mon pauvre Bayard parut dans un layon, avec une autre corneille qui se débattait dans sa gueule.

Fameuse affaire, s'écria le père Edme, et dire que je n'en avais vu tomber qu'une!

Malgré toute ma persuasion, le bonhomme ne voulut s'en séparer qu'à contre-cœur. Bref, échange fut faite de ses deux corneilles contre un lapin dont je lui vantai les reins larges et l'exquise tendreté.

On prétend, je le veux bien, qu'un animal vidé soit inoffensif, mais, dans cet intérieur de bûcheron, où, près d'une mère alitée, une gamine de 13 ans vaquait seule à tous les soins du ménage, n'est-il pas permis de supposer que mes vingt-cinq centigrammes de strychnine pouvaient empoisonner toute la famille?...

— La dose d'ailleurs n'est pour un renard que de 8 à 10 centigrammes, fit remarquer Brise-Fer.

— Presque toutes les manières d'employer la strychnine sont sujettes à caution, poursuivit La Crimée.

1° Un oiseau est-il déposé dans le bois, près d'une coulée, le renard s'en empare. Mais, s'il entend le cri d'alarme du geai, ou tout autre bruit anormal, il décampe, en emportant sa proie. — Où va-t-il la consommer ?

2° La strychnine est-elle placée à l'intérieur de l'oiselet ou sous une masse de plume? Le renard l'avale gloutonnement et repart en quête. Quand va-t-il en commencer la digestion?

3° L'amorce est-elle trouvée en fin de maraude? l'animal qui l'absorbe a évidemment, *l'estomac plein ;* la digestion en sera par conséquent plus lente. Quand va-t-il tomber?

4° L'amorce est mortelle pour d'autres animaux. — Un chien peut gober l'amorce *de chair*, une chèvre, une vache, un mouton peuvent rencontrer le fruit empoisonné! La gourmandise peut tenter un gamin.

5° Bien que l'estomac seul soit réputé non comestible dans les animaux empoisonnés (comme étant seul réceptacle de l'ingrédient mortel), il est de constatation courante que l'estomac des ruminants, plus ou moins proprement nettoyé est consommé par tout le monde, sous le nom de « tripes ».

S'agit-il d'une bête dont la mort ait été insuffisamment caractérisée? Le plus souvent, on l'abandonne aux indigents, le cas se voit encore couramment en Auvergne pour les vaches tuberculeuses. Les habitants de la campagne ont bien vite fait d'établir un principe aux événements inexpliqués. Les maladies indéterminées ayant provoqué une mort subite portent généralement le nom de « coup de sang » et sont ainsi jugées non contagieuses.

Mon opinion est donc :

1° De forcer l'animal à consommer *sur place*, soit en lui abandonnant une proie trop pesante, pour qu'il la puisse emporter, soit en lui offrant une proie fichée en terre, ou enfouie sous une très grosse pierre ; soit enfin, en multipliant le nombre des amorces, sur une superficie restreinte et en un lieu sans obstacle, pour le forcer à séjourner là, trnaquille et longtemps.

Disposez-vous d'un cheval crevé, d'un veau mort-né, etc. ? Enfouissez-le, à demi, à quelque distance de la lisière du bois et plutôt au-dessous du vent, c'est-à-dire de telle sorte que les émanations en soient répandues sur le plus large espace possible, pour être recueillies par le plus d'amateurs possible, aux heures de maraude.

Le cuir est généralement enlevé. Pratiquez alors, dans la chair, des incisions capables de RETENIR le poison.

— Allons, interrompit Brise-Fer, je vois que tu as bien retenu la leçon, continue !

— Pour éviter que la pluie ne vienne à diluer la strychnine, et pour permettre à la sécrétion de rester au même endroit jusqu'à disparition de la masse, on pratique, ai-je dit, de petites poches, profondes de deux centimètres et larges de quatre.

Elles se font en deux coups de couteau. Le premier est dirigé de bas en haut, et produit une section en biseau.

Faisant alors pivoter la lame sur sa pointe, vous pratiquerez, en dirigeant cette pointe en bas et alternativement de droite à gauche, et de gauche à droite, une incision inférieure semblable à la première et faisant poche. C'est là où vous introduisez la dose de strychnine.

La chair est alors replacée très soigneusement dans son état normal.

L'incision supérieure fait comme un toit sur l'incision

inférieure. En hiver, qu'il vente, pleuve, neige ou grêle, rien ne s'altère de la disposition voulue.

On peut pratiquer sur la charogne un nombre indéterminé d'incisions.

L'épaisseur de neige n'a guère d'importance. Mieux en vaut, au contraire, beaucoup que peu ; les pies et corbeaux s'attaquent trop facilement aux charognes mal enfouies. Ces mêmes charognes, malgré l'importance de la couche, sont toujours mises à découvert. Parfois même, les animaux les abordent en creusant de véritables tunnels.

Par le gel suivi d'un dégel et d'un gel nouveau, recouvert enfin de pluie ou de neige fondue gelant par couches successives, il est rare que les animaux n'arrivent pas à leur but, à coups d'ongles et de dents. Je n'en ai même jamais eu d'exemple.

Lorsqu'une charogne est disposée en montagne et surtout dans les pays hantés de loups, il convient de toujours la ficher en terre, à l'aide d'un pieu.

Un excellent procédé consiste à la recouvrir de cette « *balle* » dont j'ai parlé déjà, pour tendre les pièges. C'est je le rappelle, l'écorce enveloppant chaque grain dans l'épi. Cette matière très friable, très mobile et très volumineuse aussi, mais éminemment légère permet de dissimuler nombre de *petites* amorces. Les animaux se trouvent intéressés à *chercher au même endroit*. Pour arriver à découvrir une parcelle de la friandise, ils en enfouissent une demi-douzaine. Forcés ainsi de « séjourner », leur digestion s'opère, l'effet fatal se produit.

— On prétend, hasardai-je, que le blaireau ne s'empoisonne pas ?

— La raison en est bien simple, repartit Brise-Fer ; elle est due à la façon de procéder.

1° Lorsqu'on place des gobes on n'a généralement en vue que le renard, d'où emploi de la viande à laquelle le blaireau préfère les vers, les insectes et les fruits.

2° Un nid est-il abandonné ? on empoisonne les œufs ; mais les pies, geais, corneilles, et les menus quadrupèdes de rapine ont été les premiers à les découvrir.

3° Empoisonne-t-on des fruits (des œufs aussi), c'est généralement l'hiver, au grenier, pour la destruction de la fouine, afin de préserver les chats de la drogue fatale.

Soyez persuadés, et j'en ai eu l'exemple, que la strychnine introduite dans un nid de guêpes, non loin d'un terrier, ou dans un gâteau de miel, près des meilleures coulées d'un pourchas, est d'un fameux effet ; pourtant je suis en mesure d'avancer que des blaireaux ont vomi l'amorce. J'ai aussi vu deux blaireaux empoisonnés en février par l'absorption d'une poule enfouie dans un tas de pierres en fin novembre.

— Voyons maintenant, poursuivit La Crimée, comment on peut assurer aux animaux domestiques l'immunité ? Comment on peut déterminer le maximum de rapidité, en un mot, l'effet foudroyant ?

Il est impossible de déterminer, avec la strychnine, la rapidité plausible de cet effet.

Il peut même se faire que, dès son conctact avec les papilles de la langue, l'amorce soit nettement rejetée à cause de son amertume, aussi convient-il de mélanger le poison avec du sucre, ou mieux avec de la saccharine pilée dont la saveur douce est bien plus intense.

Pour préserver les animaux domestiques, nous employons généralement pies, geais, corbeaux, chats, intestins de canards sauvages et poisson *cru*. Les grenouilles sont bonnes. On se sert quelquefois de graisse fondue ou de beurre. Le procédé est ingénieux. Toute matière séba-

cée mise au contact des organes se dilue rapidement à leur chaleur et se résorbe plus promptement, dans l'appareil digestif. Mais vous obtiendrez le même effet, en pilant (dans un mortier de marbre ou de métal et non dans un mortier à sel) la dose voulue de poison ; ajoutez-y un volume déterminé des substances indiquées plus haut.

Déposez la boulette sur une feuille recouverte d'une autre feuille, toutes deux très lisses, afin de ne pas absorber elles-mêmes ou laisser absorber à la terre l'ingrédient stupéfiant.

Les feuilles de hêtre étroites, mais vernissées, ont cet avantage.

La drogue ne peut être digérée plus vite que par ce procédé.

Quant à immuniser les animaux frugivores c'est bien difficile !

Renards, blaireaux, fouines, belettes, hermines, martres, putois, mulots, rats, loirs, lérots, etc..., mangent pommes, poires, cerises, etc..., mais les animaux domestiques qui paissent les mangent aussi !

Les blaireaux, avons-nous dit, mangent des charognes, lorsque la faim les y pousse.

On prétend à tort, mon jeune ami, que, par le froid, le blaireau ne quitte pas son trou. Erreur ! je veux bien qu'il ne le quitte que contraint et forcé par le besoin, mais, que de fois j'en ai suivi, par la neige, en de longues et dures randonnées. J'ai remarqué que leur urine déposée sur la neige déterminait, comme celle des lapins, des taches rouges, parfois aussi roses et oranges, qu'on croirait être du sang.

Quelle amorce faut-il choisir ? Celle qui produit un heureux résultat est la meilleure ! Je ne connais point de chair qui ne soit attaquée par le renard.

On ne sait guère quelle est sa friandise. J'avais dû, un jour, abattre un vieux chien. Il fut enfoui sous bois, presqu'en bordure. Je n'avais point connaissance de renard, bien loin aux environs.

C'était en fin février. La saison était très douce, de premières nichées de lapins étaient nées, des renardeaux pouvaient naître aussi, mais rien toutefois ne justifiait la disette chez les adultes. D'ailleurs, que pouvaient-ils désirer de mieux que nos centaines de lapins !

Pourtant, je pris deux beaux animaux auprès du chien mort et quinze jours après l'avoir enfoui. C'était un couple, la femelle fut prise 6 jours après le mâle ; elle allait mettre bas.

— Sois précis, interrompit Beauchêne, dis « dans un état de gestation très avancé » mais non dans l'état de gestation le plus avancé, comme tu sembles l'indiquer.

— Les renardes, dans les quatre ou cinq jours qui précèdent la naissance des jeunes, s'éloignent le moins possible du terrier. Elles multiplient leurs recherches aux alentours et sans terroriser les élevages voisins, vivent des ressources même modestes que leur fournit le tout proche voisinage. Je ne crois même pas que le mâle nourrisse la femelle à ce moment-là, car j'ai pris, en bordure d'étang et au terrier, des femelles toutes prêtes à mettre bas et qui n'avaient dans l'estomac que des taupes et des grenouilles. A trois kilomètres de là, c'est-à-dire à une enjambée de renard, les lapins et les faisans les plus dodus pouvaient leur fournir un menu abondant et varié. J'en conclus :

1° Que la renarde ne s'absente guère aux tous derniers jours précédant la naissance des jeunes ;

2° Que le mâle ne pourvoit à sa nourriture qu'après leur naissance.



Les moyens que nous venons d'indiquer sont les meilleurs à connaître, mais, soyez prudents !

Vous recommanderai-je, au point de vue du résultat pratique, d'agir en empoisonnement comme en piégeage. Amenez *d'abord* vos animaux *sur* les placeaux, et sachez les y maintenir ; familiarisez les hésitants avec le mode d'amorce, que vous emploierez plus tard. Le moment venu, quand toutes vos amorces sont régulièrement enlevées, quand, après les avoir enfouies de plus en plus vous constatez que les animaux ont mis à les déterrer une action de plus en plus énergique, jouez du piège et du poison.

Vous verrez dès le lendemain que ce procédé est intéressant.

— Enfin, dit Beauchêne, très heureux de placer son mot, avertissez dans tous les environs.....

—.... Si vous ne pouvez pas faire autrement, interrompit Brise-Fer.

Puis, il regarda Beauchêne tout paternellement : — J'ai grande affection pour toi, tu es un vaillant gars ; mais crois-moi, fais ta petite besogne, toi-même... bien discrètement, soit avec le piège, soit avec le poison. Songe bien que, représentant de la Loi commune et de l'intérêt particulier, tu as contre toi tous ceux qui cherchent à se dérober à la première au détriment du second, et nombreux ils sont !

Le jour où tu viendras à empoisonner le chien galeux et maraudeur, qu'on devait abattre le lendemain, tu ressusciteras des revendications sociales, des haines politiques. Tu paieras les pots cassés !

— Crois-moi, Beauchêne, fais tout bas ton devoir.

CHAPITRE XIX

DE L'ENFUMAGE

— L'enfumage, dit Beauchêne avec quelque prétention de connaître son affaire, ne se pratique pas exclusivement, mes amis, par les procédés qui vous sont habituels ; mais commençons par l'ancien système et restons-en là, croyez-moi. Plus un terrier est grand, moins l'enfumage est efficace. Je l'ai opéré sans succès dans des terriers d'une cinquantaine de gueules, et qui sont de véritables citadelles.

On s'y prend de deux façons :

Si les alentours du terrier sont nus, vous pouvez y poster des tireurs, le renard sort raide comme une flèche, ou à demi-suffoqué. Bien se souvenir, en l'ajustant, qu'il en est de lui comme du faisan : la queue ne fait pas partie de l'animal !...

Opérez-vous sans l'appui des fusils? Vous fermez toutes les gueules à l'aide d'un petit fagot de menues branches bien enfoncé et que vous recouvrirez complètement de terre. Cette terre est battue avec l'envers de la pelle, afin que la fumée ne s'échappe par aucun interstice.

Si vous négligiez de mettre un fagot, il vous faudrait, pour boucher l'orifice, beaucoup trop de terre, beaucoup plus de temps et les éboulements qui surviendraient produiraient d'inutiles retards. Deux hommes sont néces-

saires pour effectuer ce travail : l'un va d'un endroit à l'autre, bouchant les fissures, et, de temps en temps, étudiant, l'oreille à terre, le mouvement des prisonniers ; l'autre, à la seule bouche restée libre, en faisant avec sa veste ou son carnier un ventilateur rapide, active la combustion du foyer fumeux.

Le feu, d'abord allumé par des herbes sèches sur lesquelles on a jeté *quelques gouttes* d'essence, est alimenté par de la mousse, des herbes et des feuilles légèrement humides et qui dégagent par cela même une fumée âcre et dense. Lorsqu'on emploie les mèches de soufre vendues, soit chez l'épicier, soit chez le tonnelier, on les dispose de telle sorte que l'une favorise toujours l'incandescence de l'autre.

1° Deux petits piquets, gros comme un crayon et fendus par le milieu, soutiennent chacun une mèche posée de champ et engagée jusqu'à son milieu seulement. Ces deux mèches sont disposées en angle aigu.

2° Un même angle est formé sur deux piquets semblables mais plus élevés, toutefois ; chaque côté de l'angle prend contact en deux points, pour déterminer un losange.

3° On superpose un troisième angle sur lequel sont posées à plat cette fois trois autres mèches.

Veillez une dernière fois aux points de contact et allumez chacune des deux mèches inférieures. Ces dernières sont souvent imbibées d'alcool pur (1). De petits piquets préparés d'avance, ou mieux un morceau de grillage métallique recouvert de mousse d'abord, de terre ensuite, assure un bouchage hermétique. D'une brindille on pratique un trou au travers de cette cloison afin d'engager un soufflet. C'est une bonne précaution que de mettre à plusieurs gueules, avant de les boucher, un

(1) On n'emploie l'essence que dans l'enfumage à gueule ouverte.

piège attaché comme il a été dit, à propos du piégeage au terrier même.

Les pièges, avant d'être retendus, seront passés à l'eau bouillante, séchés et graissés immédiatement. La rapidité de l'enfumage dépend de la profondeur du terrier et de l'activité de la combustion.

— Tu viens de préconiser l'usage des pièges dans cette opération et c'est une excellente chose, interrompit Brise-Fer. Il arrive fréquemment que des animaux repoussés par les premières émanations de la fumée vont immédiatement à l'orifice. Ils le trouvent bouché, rétrogradent, sont enfin entourés par les émanations, bref, restent asphyxiés en un endroit quelconque ; mais sont toutefois perdus, pour le garde.

Il faut bien se méfier, dans l'enfumage au soufre, des fuites nombreuses que ne révèlent pas toujours l'échappement de vapeurs bleutées.

Ces fuites sont plus sensibles, évidemment, avec l'épaisse fumée que donnent les herbes auxquelles vous mélangerez, avantageusement, une poignée de fleur de soufre. Point de goudron. L'excès de ce dernier ingrédient graisse inutilement les fourrures.

Quand le terrier n'a qu'une bouche c'est presque une nécessité de mettre un piège entre la flamme et l'animal. Fréquemment il vient s'y brûler la queue en se retournant pour rétrograder.

Les fissures dont j'ai parlé, tout à l'heure, sont à surveiller de très près. Elles peuvent être dues à la pourriture de quelques racines, aux interstices entre la terre et le tronc des souches, mais surtout, et c'est là le plus grave inconvénient, à certains trous de taupes, de belettes ou de lapins, dont nos animaux ont parfaitement connaissance et qui servent de ventilateur à leur habitation.

Pour ignorées de l'opérateur que soient ces ouvertures, elles n'en restent pas moins suceptibles d'être aménagées d'un coup de nez, de deux coups de pattes, en une issue par laquelle le prisonnier saura se donner carrière.

Certains piégeurs recommandent comme très efficace l'emploi d'autres émanations faciles à provoquer :

Le gaz acétylène. Il est évidemment toxique. On l'obtient à bon compte, mais il s'en élimine beaucoup à travers la terre, et puis il suffirait de l'arrivée fortuite d'un fumeur, tandis qu'on s'occupe de la besogne, pour faire, du même coup, sauter bêtes et gens.

On préconise également l'emploi du sulfure de carbone ; le procédé est aussi périlleux, les gaz émis sont éminemment inflammables.

Je veux bien que les vapeurs lourdes du sulfure de carbone pénètrent au tréfond du repaire et forcent les animaux à gagner les étages supérieurs, la théorie l'exige ; mais il importerait qu'ils vinssent mourir à l'orifice, exactement.

Dans la pratique les trous des grands terriers restent bouchés pendant deux jours, trois jours et même quatre jours, comme je l'ai vu moi-même.

Las du régime cellulaire, nos animaux s'évadent à quelque moment. Dans un second cas, on leur abrège les transes d'une aussi longue captivité : au bout de quelques heures ils sont, de bon aloi, considérés comme morts.

On ouvre les orifices persuadé d'en trouver quelqu'un raide étendu derrière la cloison ; on démolit toutes les issues, et blaireaux et renards de se féliciter d'une attention aussi hygiénique...

Pourquoi n'en pas revenir bonnement aux procédés naïfs, mais pratiques, des bons aïeux ?...

CHAPITRE XX

DU SENTIER DE TRAPPES

SÉCURITÉ ASSURÉE PAR SON AMÉNAGEMENT, RÉSULTATS OBTENUS.

— Nous n'avons pas épuisé la question renards et blaireaux, poursuivit Beauchêne.

— Oh ! oh ! repartit Nogaret, nous en avons dit assez pour qu'un débutant se trouve capable d'aller au bois et profiter de notre expérience commune.

Pourtant, ne rencontrerait-il pas, chemin faisant, bien des voies, bien des volcelests qui l'intéressent, le retardent aussi, au plus grand détriment du succès?

— J'en serais navré pour ceux qui l'auraient éduqué, et notamment, pour moi-même, dit La Crimée en mirant avec attention la dernière fiole.

— Bast ! conclut Brise-Fer, s'il y avait déloyauté, j'aimerais mieux que ça me coûtât ma dernière bouteille de poiré !

— Ça nous vaudra mieux sur la langue qu'une feuille d'orme, conclut Nogaret.

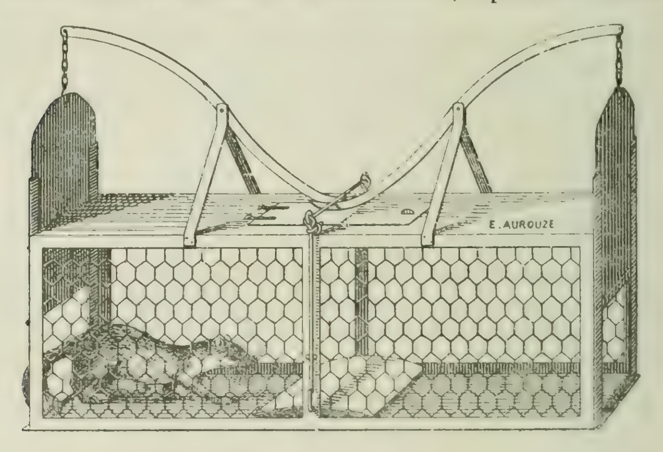
Et sur la présentation d'une toute vieille amphore armoriée de toiles d'araignée, Brise-Fer dit à Beauchêne :
— Es-tu sûr que Dame-Jeanne dorme bien, car je me méfie du bouchon ?

— Oui ! Elle dort, assura le jeune gars, en tendant l'oreille.

— Comme une enclume ?

— Oh, sauf votre respect, comme un pot !

— C'est bien ! causons de la fouine, ajouta Nogaret à voix basse. — Non, de la martre d'abord, demanda Beauchêne. — Je vais causer de l'herminette, reprit La Crimée.



Boîte à fauve dite « Trappe ».

— Et d'abord vous allez tous vous taire, chuchota impérieux, le maître de céans. Vous causez là comme des gamins, sans idée, sans méthode. C'est moi qui vais parler dans l'intérêt du jeune professionnel que nous devons éduquer.

On se tut.

— On ne peut pas prétendre piéger une propriété, sans adjoindre à l'efficacité de pièges mobiles, intelligemment répartis, la sécurité d'un piégeage permanent. Il faut, en quelque sorte, qu'une police secrète opère ses râfles, jour

et nuit, dans les faubourgs où vont et viennent les bêtes de rapine.

Et je vous le répète, il y a deux choses qui ne peuvent pas exister : un bon garde sans chien de défense, un bon piégeage sans « trappes ».

L'installation comprend donc un *sentier* et des *trappes*.

Dans les forêts de l'Etat, les gardes forestiers, trop souvent inhabiles à la chasse, et pour se donner aux yeux de leurs supérieurs un relief, une réputation irrésistible, persécutent le pauvre garde particulier en quête de bien faire. La clairvoyance, le doigté des chefs interviennent fort heureusement.

Le sentier de trappes est un sujet de querelles.

Le forestier se cabre pour une brindille abattue mal à propos ! Le garde particulier prétend déplorable qu'on assure bon gîte et bonne retraite à quelqu'ancien cordonnier, ou sellier, célibataire, trop mal qualifié vraiment — et par son savoir-faire et par sa mentalité et par le ridicule enfin dont il s'est rendu l'objet. C'est grande pitié que toute cette mauvaise entente et c'est au détriment de l'Etat et de l'adjudicataire.

Quand je serai devenu quelque chose (mais mieux vaut avant tout devenir quelqu'un), je déterminerai le préjudice de cette malheureuse rivalité.

On me saura peut-être gré d'avoir concilié des intérêts qui devraient être communs, au meilleur bénéfice des gardes de toutes catégories et des recettes du Trésor.

Les adjudicataires de chasse n'y retrouveraient-ils pas leur compte ?

N'était le sommeil de Dame-Jeanne, tous allaient applaudir.....

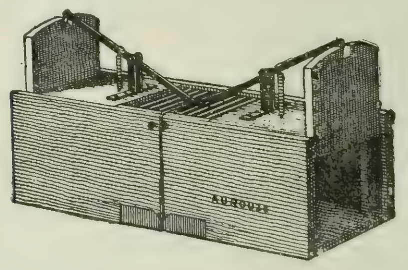
— Dans un sentier de trappes se prennent absolument tous les quadrupèdes nuisibles, sauf renards et blaireaux

évidemment. Les engins sont trop petits, mais le système serait aussi efficace avec des proportions amplifiées.

Là, point de malice, c'est une question de soin.

Propreté du sentier, bon fonctionnement des boîtes, tels sont les garants absolus du succès. Un sentier de trappes prend toujours quelque chose! Il a de plus cet immense avantage d'obliger le garde à faire chaque jour le tour du bois.

Chaque jour? Que dis-je! Deux fois par jour! Nous sa-



Trappe.

vons bien, n'est-ce pas, qu'un garde, à part l'esprit de métier qui l'aiguillonne, se trouve intéressé par la prime allouée. Si ce n'est pas sa femme qui vérifie les boîtes en se rendant au village, c'est l'enfant qui les inspecte (et avec quel scrupule!) en revenant de l'école.

Un sous-garde, au besoin, rallonge sa route, malgré la fatigue de son agrainage, pour jeter son coup d'œil.

— Tout cela dans le meilleur intérêt du patron, dit Beauchêne.

— Mais oui, ajouta Brise-Fer, et du nôtre.

Le sentier ne se trace qu'à vingt ou vingt-cinq mètres à l'intérieur du bois, si le bois est susceptible d'être envahi par les lapins. Dans ce cas, on dispose un panneau

sur le sentier même ou plus exactement en laissant les trappes à l'intérieur de l'enceïnte déterminée par le pan-



Spécimen du ravage causé dans un verger par les loirs.
(Domaine de Bois-Comteux, 12 septembre 1910.)
(Deux hectolitres en quatre nuits.)

neau. Ce dernier est soutenu de quinze en quinze mètres par des piquets hauts de un mètre et gros comme le pouce.

M'entendez-vous bien, je veux dire que le panneau sera disposé sur le bord même du sentier, mais de façon à laisser les trappes dans l'intérieur de l'enceinte qu'il détermine. L'opération a lieu à dix heures du soir, quand tous les lapins du bois sont aux champs. A leur retour, l'espace est limité. On passe sa journée sur deux kilomètres de long, sur vingt-cinq mètres de large et l'on détruit si l'on veut tout ce qu'il y a. — A noter que les extrémités du panneau doivent très exactement être fixées sur la plaine même.

Le sentier de trappes ne doit point se pratiquer sur le haut d'un fossé de séparation. Je veux bien que ce soit là l'endroit le plus fréquenté par les menues bêtes de rapine, lorsque le flanc de ce fossé comporte quelques terriers de lapin.

Mais, c'est aussi l'endroit le plus fertile, vous n'avez pas été sans le remarquer, surtout dans les taillis de charmes et sur les bordures d'épines. Il y a donc une main-d'œuvre plus considérable, sans plus-value de bénéfice.

En effet, pourquoi prend-on les petits quadrupèdes dans les trappes ? Parce que les animaux, inquiets de ne point se souiller, dans la rosée du matin, si tant est qu'on puisse s'exprimer ainsi, suivent le layon propret où les guettent pourtant les pièges.

Ces engins-là ont tout l'air d'obstacles naturels, de ponceaux, comme en fréquentent journellement herminettes et putois, aussi donnent-ils volontiers dans l'embûche.

Un agrainage discret pourrait, au besoin, inviter les petits oiseaux à descendre sur le layon. C'est assez dire que tous les menus quadrupèdes friands de rapine, feraient là de multiples randonnées.

Mais, un tel agrainage serait une maladresse au moment des tous jeunes faisandeaux. Ceux qui resteraient trop longtemps captifs deviendraient victimes d'une averse ou d'un coup de soleil.

Il est assez facile de leur interdire l'accès des boîtes en engrillageant l'entrée par quelques brindilles.

Mais, sitôt qu'ils se sentent la force de voleter, n'ont-ils pas l'espièglerie de se percher sur les boîtes et les détendent ainsi !

On peut donc dire qu'en plein élevage les trappes doivent rester fermées, à moins d'un contrôle permanent, souvent impossible dans des chasses même très bien tenues.

Les trappes ont ordinairement 0 m. 25 sur 0 m. 25 centimètres ; elles sont de 80 centimètres à un mètre de long.

Certains industriels ont eu l'idée d'en fabriquer de soixante centimètres de longueur et qui plus est, ils ont trouvé des clients. Leurs gardes (d'anciens sergents de ville, j'imagine) assuraient qu'on n'y prenait rien parce qu'elles se détendaient d'elles-mêmes.

C'est un tort ; on y prend des loirs, des lérots, des belettes, des herminettes, des écureuils, des hérissons, parfois, un putois ! — Mais bien rarement un chat !

Une boîte de soixante centimètres, ayant à son milieu une palette de quinze centimètres, donne du bord de la palette de déclenchement à l'entrée de la boîte : 0,60 moins deux fois 15, égale 30 centimètres d'accès.

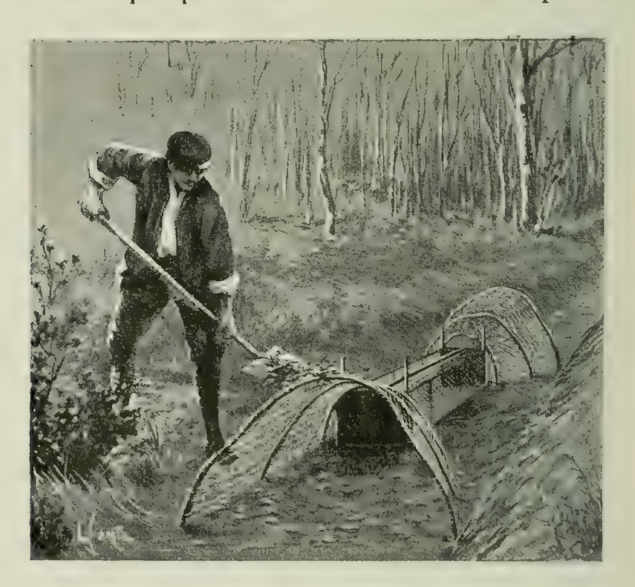
On comprend alors qu'un chat ne soit pas suffisamment engagé dans la boîte, au moment du déclic, pour ne pas rétrograder.

C'est à bon escient qu'on garnit de clous le bord inférieur de la palette de rabat. La bête engagée se trouve piquée sur l'échine ou en arrière de l'échine et ce choc

douloureux lui donne un mouvement de propulsion.

Il n'est point mal à propos de garnir de zinc les bords de la boîte qui limitent le grillage du dessus. Les lapins, les rats, et surtout les écureuils sont passés maîtres en matière d'évasion.

On laisse quelquefois une herminette sur la palette du



Disposition et recouvrement des arceaux.
Dessin inédit de L. Comte.

piège (une belette fait aussi bien) et c'est une excellente précaution. — Les congénères se trouvent ainsi attirés; il ne faut pas cependant qu'elle y pourrisse.

Le fascinage joue un très grand rôle. Il a pour but de guider doucement l'animal jusqu'à l'entrée de la boîte.

A chaque extrémité de cette boîte, sur le prolonge-

ment de chacun de ses côtés a été faite une sorte de haie haute de trente-cinq centimètres et composée de brindilles souples, établies sur trois piquets en lignes distants entre eux de quarante centimètres. Le premier est fixé contre la boîte et maintient le pied des fascines déjà enfoncées sur le côté même de cette boîte. La longueur déterminée par les trois piquets est donc ainsi de o m. 80 (et non pas 1 m. 20) ; la partie excédente, due à la longueur de cime des brindilles est variable et d'ailleurs peu importe. L'essentiel est qu'elle permette l'entonnoir dont nous allons parler.

Quand le fascinage est terminé, surtout s'il est établi avec des brindilles longues et souples qu'on peut utiliser au moment de la sève, les tiges de chaque côté se rejoignent ensemble à leur extrémité, et ferment, par là même, l'accès du conduit.

On passe alors sous leur extrémité un piquet long de 50 centimètres, puis on le relève perpendiculairement *sur sa pointe*, mais *en dehors de la ligne*.

Il est enfoncé à cet endroit. L'entrée se trouve ainsi amenagée en entonnoir et la bête est insensiblement amenée sur la palette.

Le sentier proprement dit, non compris ses bordures, mesurera quarante centimètres de large. *S'il n'est pas toujours absolument net*, on n'y prendra rien.

— On ne prend pas d'animaux dès l'établissement du sentier, dit Beauchêne.

— Pourquoi ? s'exclama Brise-Fer.

— Parce que les boîtes inspirent d'abord quelque méfiance !

— Non, mon ami. C'est parce qu'elles ne fonctionnent pas.

Celles qui sont en bois blanc, surtout, et dont le

dessous devrait toujours être en chêne, se gonflent dès la première rosée et se disloquent pour peu qu'un rayon de soleil les atteigne. L'axe du trébuchet se trouve paralysé et les bêtes passent, comme bon leur semble.

Pour obvier à cet inconvénient, il faut exiger que l'axe (*qui doit être en cuivre* pour ne pas rouiller) traverse librement un petit carré de zinc appliqué à l'extérieur ou à l'intérieur de la boîte.

Le captif est-il un gibier ? On le relâche. Le système des *assommoirs*, trop préjudiciable aux reproducteurs, a vécu.

Il est bon d'enfoncer, à chaque extrémité et en bas de chacune des planches verticales, un clou sans tête servant à fixer le sac avec lequel on bouche l'entrée.

La porte se lève alors, l'animal se précipite dans la toile et on l'assomme, en frappant par terre.

— Et maintenant, je suis d'avis de causer du piégeage individuel des petits animaux, car on ne peut pas mettre de sentier sur les chasses banales.

— Soit! dit en terminant Brise-Fer, mais n'oublies-tu pas de dire qu'il est toujours à propos de faire, au soleil couchant, la traditionnelle traînée ?

Et maintenant, finis donc par le principal :

Comment trace-t-on le sentier ? Dois-je le dire, pour toi?

1° Le bois est enlevé à la serpe, on abat sur souche au ras de la couronne pour toutes essences — et à 0 m. 80 de chaque côté de ce layon improvisé le bois est également abattu ou élagué.

Ne criez pas au gaspillage, c'est d'intérêt commun !

En mai, avec la rosée, quand les pousses nouvelles viennent à faire un dôme, au-dessus du layon, le garde attend la chute de la rosée pour faire son tour, il a rai-

son, son hygiène le nécessite ; mais, cependant, rats, lapins et écureuils rongent leurs prisons.

2° Ce dôme intercepte aussi la lumière du soleil ; non seulement la pluie ne sèche pas, mais encore la rosée détermine une humidité permanente qui favorise la végétation.

3° L'enlèvement de la terre nécessite une méthode. Dès que la serpe a éclairci le tracé — tracé en ligne courbe, je le répète, — le bois est le plus souvent abandonné de chaque côté. On le mettrait bien en fagots, mais le débardage n'en vaut guère la peine. Vous me direz aussi que les indigents pourraient en bénéficier ? Les indigents n'ont malheureusement pas l'habitude de prévoir, en été, les rigueurs de l'hiver et ce n'est qu'au dernier moment de nécessité qu'ils se procurent le chauffage.

On pouvait emmagasiner honnêtement, mais on vole, on pille ! Et l'on estime que c'est une juste revendication sociale.....

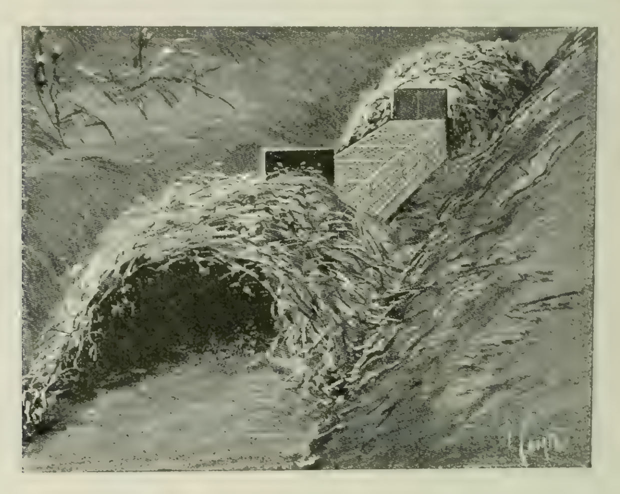
Pour enlever la terre même, trois instruments sont nécessaires, en terre franche : 1° une pioche comportant une « *pale* », c'est-à-dire la partie coupante de toute pioche et un second tranchant façonné au lieu et place du pic : c'est ce qu'on nomme un « piémontois ». Ce genre d'outil aurait été importé chez nous, jadis, par les cheminots venus du Piémont ; 2° une houe plate, semblable à l'instrument bien connu en Auvergne sous le nom de « *houiau* » ou à la râclette des bineurs de betteraves ; 3° une pelle allemande.

La première opération consiste à couper sur un côté d'abord et sur vingt-cinq mètres de long, le côté droit du layon.

L'homme s'arrête alors, et, reprenant la direction

opposée trace, 35 centimètres à côté, un second trait dont la fin aboutit au commencement du premier. Voilà donc le *sentier de trappes* déterminé.

Le même homme reprend alors sa houe et s'emploie à *peler* cette bande de terre qu'un second va *pelleter*



Aménagement du sentier de trappes.
Dessin inédit de L. Comte.

derrière lui, en encaissant, à droite et à gauche, le sentier.

Dans les installations de grande importance comme celles qui consistent à entourer une forêt, deux équipes marchent à la rencontre l'une de l'autre. Une prime est accordée à celle qui aura fourni le plus de mètres, dans le meilleur travail.

L'abatteur commence deux jours *avant* le piocheur. Le « pelleteur » commence un jour *après* ce dernier. —

Si la pluie vient à tomber, il importe d'arrêter la pioche et d'employer deux pelles, car, en 24 heures, la terre mouillée se reprend en masse après la pluie et c'est besogne pénible, sinon vaine, que de chercher à la remuer — surtout dans les terrains glaiseux. Le prix de la main



Gourmand !
Aquarelle inédite de L. Comte.

d'œuvre est bien inconstant ! Il dépend d'abord de la saison. En décembre, les ouvriers ne sont évidemment pas exigeants ; mais, en juin, vienne le moment des fauchages, ils abandonnent volontiers l'entreprise. La difficulté que comporte la nature du terrain est encore à prévoir. — En sable, on va vite ; les terres de bruyères se lèvent facilement mais... les pierres sont dures. Bref, vous trouverez amateur pour entreprendre, de six à dix centimes le mètre linéaire, sur 0,35 centimètres de largeur. J'entends

le tout achevé, c'est-à-dire piochage, relevage de la terre et élagage compris. — La disposition des boîtes est en plus. — On donne de 15 à 20 sous : il faut comprendre dans ce travail l'enfonçage des piquets et la recherche des fascines, besogne souvent assez difficultueuse. — A ce prix-là, l'ouvrage doit être impeccable, c'est-à-dire que les fascines doivent être très serrées, la terre rabattue sur elles à l'extérieur et, surtout, qu'aucune racine ne se relève, qu'aucun creux ne laisse de flaque d'eau.

— Pourquoi, hasardai-je, le tracé du sentier doit-il être en ligne courbe?

— 1° Parce que la disposition rectiligne nécessiterait l'abattage inutile d'arbres intéressants;

2° Parce que les animaux de rapine, toujours trop inquiets, n'ont pas besoin de voir loin devant eux.

Enfin n'omettez pas que le sentier ne doit jamais passer par un endroit marécageux ou même susceptible de le devenir momentanément, ajouta Brise-Fer. C'est la première de toutes les conditions.

Et maintenant, pour déterminer le résultat qu'on peut attendre du sentier de trappes, vous citerai-je que j'ai pris moi-même, sur un aménagement de deux kilomètres, comportant 20 boîtes.

	38	Herminettes
	9	Hérissons.
	16	Belettes.
	4	Chats.
	22	Loirs.
	6	Divers.
Soit.........	95	pièces (dans le même mois).

NOTE DE L'AUTEUR : Mon excellent ami, E. L., garde-chef en Seine-

et-Oise, et que j'ai toujours plaisir à citer comme l'un des maîtres de la faisanderie, a sous sa surveillance un parc de six cent cinquante hectares *enclos*. Six boîtes sont disposées le long du mur,sur une longueur de cinq cents mètres, près de l'élevage, lui assurant une capture d'environ trois cents belettes ou herminettes par an.

CHAPITRE XXI

HERMINETTES ET BELETTES

(*Mustila herminea*)	(*Mustila vulgaris*)
Mustelidés.	Mustelidés.

Beaucoup de chasseurs confondent la belette avec l'herminette ou roselet, qu'ils nomment improprement hermine.

Laissons le nom d' « hermine » à l'animal des pays septentrionaux, de beaucoup plus fort.

L'herminette (1) ou roselet mesure environ vingt-sept centimètres de long jusqu'à la naissance de la queue et huit centimètres de queue; tour de corps, douze centimètres.

La belette mesure o m. 14 de long jusqu'à la naissance de la queue, o m. o5 de tour de corps.

Toutes deux sont également brunes en été, blanches en hiver, truitées blanc et marron dans les périodes transitoires.

La belette n'est point aussi blanche que l'hermine, le roselet ou herminette non plus.

Ils ont toujours une teinte légèrement soufrée et qui s'accentue chez les vieux sujets. Cette teinte déprécie la fourrure. Elle n'est pas cependant sans emploi puisqu'on en fait encore des aumusses de chanoines et de dames.

(1) *Roselet* est un terme courant, mais non technique.

A toute époque l'herminette diffère de la belette en ce qu'elle a :

1° La moitié extrême de la queue, noir foncé ;

2° Le bout des pattes blanc sale.

Pris jeunes, ces animaux s'apprivoisent. J'en ai eu un qui devint familier. Il jouait avec moi, dans mon jardin. Quand je soupais, il avait mille façons de se rendre intéressant et cela par une gracieuseté, une coquetterie naturelles, excluant même toute idée d'être rétribuées d'une caresse ou d'une friandise.

Mes geais que plaisamment j'avais nommé : Rome, Rémy, Howas et Nièvre venaient à ma voix et se tenaient perchés sur les barreaux de ma chaise. Jérôme, Jérémie, Genièvre et Howas, se concertaient souvent sur la façon d'enrayer les progrès de l'herminette dans mes bonnes grâces. Quand leur familiarité allait trop loin et qu'un geste des orateurs semblait menacer la quiétude de ma favorite, elle savait bien grimper et les faire surseoir à leurs inquiétants propos.

Un jour, mon chien de nuit « Sans-Peur » crut l'appuyer dans ses desseins en bousculant Rémy ; il s'était mépris, car Albette lui sauta au nez et le châtia cruellement.

A en juger par ce fait, le roselet est susceptible d'attachement. Malgré cela on le dénonce comme traître et félon ; on le piège et c'est justice.

Il y a plusieurs moyens de le capturer. Les deux plus efficaces sont : le sentier de trappes et la nasse.

J'ai donné précédemment la façon de frayer et d'aménager ces sentiers ; une chasse ne peut être dite bien tenue, si elle ne comporte un sentier de trappes.

Je souris bien en pensant à cela ! Un maître disait un jour au garde qui allait entrer à son service : « Faire

un sentier de trappes ? Mais pourquoi ? — Ne fût-ce que pour les belettes et roselets si terribles, monsieur ! — Ah bah ! Votre prédécesseur n'en voyait jamais, lui ! »

— J'en vois moi-même bien rarement ; mais dans le dernier mois que je viens de passer au service de M. X..., j'en ai cependant pris, en un mois, quarante-huit dans mes 19 trappes !... »

En piégeage quelquefois on procède ainsi :

Une belette est attachée de toute sa longueur sur une badine longue de $0^{m}50$ c. ; cette badine, recourbée en arc de cercle, est enfoncée en terre de chaque bout. Un piège est mis sous l'arceau, ou à chacune des extrémités ; ce doit être un piège à *palette*. Celui qui se fabrique en laiton et qu'on emploie généralement pour les rats, fait très bien l'affaire.

Il ne faut pas compter prendre les belettes et roselets en fixant au milieu de l'arceau une cordelette qui soutient un moineau ou un morceau de hareng. En principe, ce petit pendule a pour but de forcer le léger animal à sautiller sur le train de derrière, pour faire déclencher le piège.

Dans la pratique, les pies, les geais surtout, se perchent sur la badine, attirent à eux l'appât et partent indemnes. L'amorce mise directement sur la palette tente aussi le roselet, mais, le plus souvent, les mulots et la toute petite vermine détendent l'engin.

Le poison donne de très bons résultats.

Quand, à la fauchaison, des nids ont été malheureusement abandonnés (et pour les nids aussi des arbres et buissons) c'est un fameux système que d'introduire, dans chacun des œufs, une dose de strychnine (cinq centigrammes.)

J'ai trouvé quatre belettes, un matin, victimes de leur gourmandise, près de la même couvée.

Les nids à terre se recouvrent d'un andain jusqu'au soir. Si, pendant la nuit, les petits carnassiers n'ont point consommé, pies et corbeaux s'en arrangent, dès le lendemain.

Taillez des bûchettes grosses comme un crayon et longues de 0 m. 15; aiguisez-les ensuite des deux bouts.

De l'un de ces bouts creusez une figue et introduisez cinq centigrammes de strychnine, puis, triturez l'intérieur du fruit, *sans agrandir* la seule ouverture faite par le bâtonnet.

La seconde extrémité est fichée en terre; la figue est ainsi à une douzaine de centimètres du sol.

Pour creuser le fruit, faites manœuvrer le bâtonnet, de la main droite, en serrant la figue dans la main gauche.

On fait prompte besogne, si les bâtonnets sont tendus tous les quinze mètres en bordure du bois, dissimulés dans les herbes, ou, le long des allées d'un parc.

Piégez également au terrier. Il faut pour cela des pièges à détente de cuivre très sensible, excessivement sensible, tant l'herminette est légère !

Il y a des gens qui tendent autour du terrier, la façon la plus efficace est de tendre, non pas en face de la gueule, mais dans la gueule même et tout à l'orifice.

Si quelque bête ressort, elle ne peut manquer de se prendre ; un lapin ne sortira ou ne rentrera presque jamais par une gueule où figure un appât animal.

D'autre part, il est à remarquer que la belette, le putois et le roselet trouvant un moineau empoisonné, par exemple, aux alentours d'un terrier, s'empressent de courir au trou, pour le consommer en toute quiétude.

C'est ce qui explique la disparition de bien des appâts semblant n'avoir donné aucun résultat.

Remarquez aussi que ces petits carnassiers rentrent, le plus souvent, en traînant à-reculons.

J'ai souvent pipé des belettes et des roselets ; ils sortaient au bord d'un trou, à 60 ou 80 centimètres environ, mais, si d'aventure une brindille tombait près d'eux ou qu'un bruit quelconque vint à leur paraître anormal, ils rentraient, par petits bonds successifs et à-reculons.

Ils procédaient de même avec une proie trop lourde ou que sa longueur les forçait à traîner.

Le furet, d'ailleurs, en fait tout autant, soit qu'il s'effraie, soit qu'on le laisse jouer sur le lapin, à proximité d'un trou.

Lorsqu'un terrasson de peu de profondeur renferme une belette ou une herminette, le plus simple est d'y faire brûler une demi-mèche de soufre piquée sur un bâtonnet. Pour introduire le gaz, battez l'ouverture à toute volée avec votre paletot et bouchez.

Le procédé est également indiqué pour les vieux murs, à condition qu'il n'y ait pas de perte, par les fissures.

On pipe partout où l'on aperçoit un de ces animaux ou des terriers, de préférence autour de ceux qui sont abandonnés, auprès des arbres dont le tronc est pourri ; autour de ceux qui ont abrité une nichée de sansonnets ou de piverts ; autour des vieux murs craquelés, des rochers, des maisons en ruines. Il est important d'être caché.

Souvent, quand l'asile présumé est bien en vue, postez-vous à plat ventre sur votre carnier. En tout cas, soir et matin, on tue toujours pies et geais.

Mais l'art de piper n'est point donné à tout le monde. On pipe en adaptant, sur le revers de la main, la partie

interne et souple des lèvres. Les lèvres sont tenues fermées, sans effort. Les parties externes se trouvent ainsi respectivement rapprochées du nez et du menton ; le vide est fait dans la bouche et l'air est introduit bruyamment, pour la remplir. On ne réussit pas en introduisant l'air directement dans les poumons.

Le bruit résultant de cette opération doit être savamment entrecoupé, pour imiter le cri aigu du lapin qui se sent passer de vie à trépas.

J'imite moi-même, d'une façon assez exacte, plusieurs animaux, par des procédés semblables, mais, je n'en ai pas le monopole.

Lorsqu'une belette levée en plaine entre dans un trou de taupe ou de mulot, vous ajusterez l'endroit en pipant sur la crosse du fusil ou sur la partie externe du pouce.

Dame Belette est une rusée ; mais c'est une curieuse aussi et comme elle met, incontinent, le nez à la fenêtre, on l'a vite exécutée.

En enlevant les tas de bois, de paille, de bourrée, les fagots d'épines, on se fait avantageusement accompagner d'un roquet qui happe au passage belettes et roselets. Il est utile de se munir d'une râclette afin de les déterrer au besoin.

Les nasses qu'on emploie servent communément à la pêche du goujon. On en trouve d'excellentes chez les marchands de pièges.

Un ou deux moineaux pris au trébuchet ou à la glu, un rat, quelques souris alimentés de fruits ou d'épis de blé y sont introduits. Une belette les y rejoint, puis deux, puis trois ; elles se chamaillent, plusieurs accourent.

Ceux qui croient n'avoir rien à risquer aiment à jouir de l'embarras des autres.

De là, une mêlée générale. Plusieurs sont écharpées.

J'en trouvai un matin six sur quatorze, mises en lambeaux dans la même nasse.

Les engins se tendent au coucher du soleil et se recouvrent d'une botte d'ajoncs ou d'un fagot délié.

Il ne serait point extraordinaire qu'un renard vînt juger du différend.

La nasse attachée, un piège de chaque côté a souvent sa raison d'être.

— Encore est-il qu'il faut veiller à ne pas engager les mâchoires sous la convexité de la nasse, ce qui les ferait buter dans ses mailles, ajouta Brise-Fer.

CHAPITRE XXII

MARTRE, (*Martes abietum*) (Mustélidés).

FOUINE, (*Martes foina*) (Mustélidés).

PUTOIS (*Mustela putorius*) (Mustélidés).

GENETTE (*Ginetta vulgaris*) (Viverridés).

VISON (*Mustela Zutreocla*) (Mustélidés).

Sa pipe copieusement bourrée et tassée de son pouce calleux, Nogaret dit :

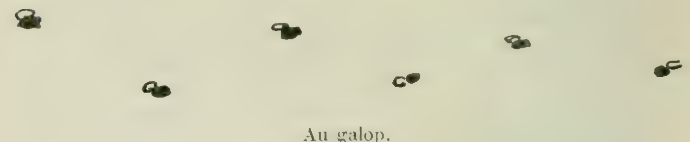
— La fouine... la fouine, c'est tout autre chose, en piégeage, que ce qu'on en dit généralement.

On la prend en coulée, c'est certain. On la prend à la chair fraîche, mais, elle donne aussi, par curiosité, aux très anciens jardinets, souvent même parce qu'elle vient se rouler sur l'appât devenu charogne, sans quoi, Brise-Fer, tu n'aurais jamais pris une fouine par le dessus les épaules. Bref, si les paysans comprenaient leur intérêt, ils auraient maintes occasions de capturer la fouine, dont ils ignorent même la présence. On la reconnaît : 1° à son carnage; 2° à ses traces fréquentes sur les toits en hiver.

Entendez par là, cette sautillée en deux temps qui procède du galop et se révèle en neige par :

Schéma des foulées par bonds normaux.

Mais la fouine a d'autres allures, elle a notamment celle-ci commune aux mustélidés.



Au galop.

Et d'ailleurs, ce qui ne nous intéresse pas ici, les chiens offrent également cette dernière disposition des empreintes. Voilà pourquoi vous ne devez jamais donner sur une voie d'animal, de théorie immuable, si vous n'êtes pas capable de préciser sur un volcelest. Il y a sur les toits des escapades de jeunes chats qui, maladroits à l'apparition de leur première neige, donnent, non plus la voie rectiligne qui les caractérise, mais une voie indéterminable. Il est donc plus exact de dire qu'elle donne des volcelests et non une voie. Quand on aperçoit leurs traces d'en bas, sur le faîte d'un toit élevé, c'est souvent bien difficile d'affirmer. Il n'y a pas à confondre le piquet de la fouine avec celui du chat, il est moins large et moins rond. Les ongles du chat ne portent pas en terre, puisqu'ils rentrent dans une gaine membraneuse pendant la marche. D'autre part notez que la patte du chat donne quatre olives; celle de la fouine en donne cinq. Les ongles du chat rentrent dans leur gaine; ceux de la fouine s'impriment.

La fouine habite le bois pendant la belle saison. Mais elle est de retour au grenier dès la première neige et visite, chemin faisant, le poulailler des fermes. Au printemps, si février a été de température douce, les amours de la fouine ont été plus précoces. Dès avril, il lui faut songer à nourrir sa portée qui varie de trois à cinq pe-

tits. J'en ai vu jusqu'à six dans un même nid et j'ai trouvé des nids, non seulement au bois, dans les vieux tas de bourrées, mais encore dans les greniers de maisons habitées. On a prétendu avoir trouvé des nids de fouine, par terre, dans les buissons. J'imagine qu'elles auront été surprises au retour de la maraude, par le mal d'enfant, nécessité qui ne fait pas foi... Certains greniers sont plus susceptibles que d'autres de recevoir la visite de ces animaux.

Et notez que dans un village ce sont toujours les mêmes. 1° Ceux qui, moins clos, permettent un accès plus facile, soit par la vieille échelle inclinée au pied de la porte, soit par de grands arbres donnant sur les toits, soit enfin, les vieux bâtiments des grands parcs autour de propriétés calmes où sont au gîte d'honnêtes rentiers.

2° Ceux qui restent chaque année, même chez les paysans, l'abri de LA MÊME FOUINE que personne ne dérange, par ignorance; car, une vieille fouine a ses habitudes.

Il est bien facile cependant d'agir avec méthode et c'est le principe du succès : Le premier soin est de « tasser », autrement dit, de disposer les gerbes ou bottes de façon à isoler chaque moitié ; c'est ménager un couloir au milieu, c'est préciser un passage rationnel et déterminer une retraite à l'animal. Cela fait évidemment perdre la place d'une vingtaine de gerbes, mais ce n'est pas en pure perte.

— Sans compter, interrompit Brise-Fer, qu'une trappe n'y serait point mal placée !...

— Les bottes de la première moitié seront descendues du grenier. Un beau jour, deux ou trois jeunes gars dépenseront, utilement là, le superflu de leur entrain ; un ou plusieurs chiens ratiers ou quelconques, mais

créancés, tiendront d'abord le couloir et accompagneront les opérateurs dans leurs recherches. Attention! c'est dans le dernier coin et sous la dernière botte que peut se trouver la fouine. Si vous ne l'assommez d'un coup de bâton, elle sortira peut-être, mais, de bons fusils la guettent à l'extérieur.

Du cinq! et croyez-m'en :

Beaucoup de poudre et peu de plomb
Rentreront fouine à la maison !

Des chiens trop gros indiqueraient-ils l'animal, sans pouvoir le rapprocher, dans le tas opposé? Passez botte par botte, tout votre tas, à l'endroit précédemment occupé par celles qui ont été déplacées.

Vous aurez la fouine et bien joyeusement remonterez au grenier les bottes descendues.

Le piège joue également son grand rôle, mais amorcez d'abord votre animal.

En un tas de menue paille, cachez fruits et œufs.

Un peu de miel est à propos. Je ne vous conseillerai point le hareng et la morue, bien que la fouine en soit très friande. C'est aussi le mets préféré des chats et parmi cette gent canaille il est de bons serviteurs.

— Je casse volontiers un œuf sur le tas de paille, dit Brise-Fer, je sais bien pourtant que certains chats en sont friands.

— Le piège à palette, au grenier, prend évidemment les fouines, mais ces mêmes chats peuvent en être victimes. N'employez donc guère que le *piège à œuf*. Vous l'amorcerez avec un œuf, une pomme ou un de ces raisins qui pendent toujours à la poutre noircie de nos maisons. Pour n'avoir point le mal d'aller chaque jour vérifier l'engin, attachez-le d'une longue ficelle qui passe par un

trou de la porte ou de la muraille. Une brindille, un indice quelconque repéré à l'extérieur vous indiquera, à condition que la corde ait été bien tendue par le contre-poids, si le piège a fonctionné.

— On peut, dit Brise-Fer, tenter la fouine en enduisant le piège d'une graisse qui contient un mélange de :

Graisse de porc........................	200 grammes.
Essence de thym........................	4 gouttes.
Essence d'anis........................	2 gouttes.

Bornez-vous à frotter le piège d'un chiffon graissé.

— De la graisse de porc,... mâle? ou femelle? insinuai-je.

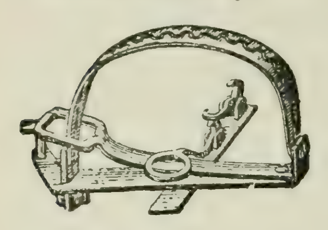
— De la graisse de porc, répondit Brise-Fer, en haussant paternellement les épaules. D'autre part, je vous recommande ce qui suit : Quand vous prenez une femelle quelconque, en temps de *rut*, prélevez-en les morceaux principaux, la graisse et surtout l'organe, sans omettre la vessie et l'urine. Faites réduire le tout au bain-marie et recueillez ce qui surnage. — Cette graisse est versée chaude dans un flacon bien bouché à l'émeri. Dès qu'elle a repris parfaite consistance, vous en traversez de deux trous d'allumette la masse solide, pour permettre au liquide de s'écouler, l'orifice reste ainsi renversé sur une feuille de papier buvard. Bouchez hermétiquement. La préparation sert à frotter les pièges et à enduire la pièce de traînée, pour le piégeage *de l'animal déterminé;* mais elle n'est efficace qu'en temps de rut.

— La fouine, poursuivit La Crimée, se piège également au saut, au collet et au passage, et par passage j'entends, à sa randonnée sur le faîte des murs aussi bien que dans les coulées au bois.

J'estime qu'on réussit davantage « au saut » quand la

bête est forcée de sauter au même endroit. Elle a bien vite fait de changer d'avis, si le placeau l'inquiète. Mais en cela, comme en tout autre piégeage, au lieu de l'impressionner par le changement des aîtres, je suis d'avis qu'on la rassure, en mettant sur le placeau et autour, quelques volcelests factices dont un vieux pied de fouine fera tous les frais.

Les enfants, malgré leur bon désir de suivre un ruisselet, d'y faire une « glissade », hésitent à poser le pied sur la glace. Dès qu'un plus téméraire a laissé trace de son passage, tous y vont d'assurance, et joyeux.



Piège à œuf, spécial pour fouine.

Le collet (je m'adresse au jeune homme), est un lacet de fil de laiton qu'une boucle, à l'une de ses extrémités, permet de transformer en nœud coulant. On le dispose au trou de la fouine, et c'est au moment où elle saute que le nœud se resserre; la moitié de son corps est souvent passée, mais, une grosse pierre percée, dont le mouvement du laiton a rompu l'équilibre, au besoin un poids de fonte de deux kilos et dont l'anneau sert de guide vient renforcer l'effet du nœud coulant.

Pour empoisonner avec des œufs, introduisez dans chacun une dose de cinq centigrammes de strychnine. Le trou est fait avec une aiguille et agrandi avec une allumette de façon à le faire le plus petit possible.

Un petit cornet de papier est adapté à ce trou. On y verse la strychnine qu'on mélange ensuite à l'œuf avec l'allumette. Le trou est bouché à la cire; on secoue l'œuf.

***

La Genette se chasse par la neige et en battue, dans certains départements du Centre. La Vendée, le Poitou en détruisent une appréciable quantité ; la peau de cet animal est mouchetée noir, sur fond gris ; elle donne à s'y méprendre le volcelest du chat, mais sa voie se méjuge facilement. Elle a cinq doigts à tous les pieds, tandis que le chat en a quatre. Encore est-il que les pieds de devant du chat portent cinq griffes en *grimpée* et non cinq doigts en marche.

— J'en ai en effet pris une, dans ma vie, dit Nogaret, non sans quelque prétention. Elle m'a paru avoir beaucoup de dents !

— Exactement quarante, ponctua Brise-Fer (1).

Puis La Crimée continua.

— La martre tombe dans les mêmes pièges que la fouine mais elle ne vient pas, l'hiver, élire domicile dans les greniers. On la chasse au fusil, dès le matin, par la neige, en la traquant. Sa voie cesse ordinairement au pied d'un arbre creux dans lequelle elle sommeille. Un acolyte frappe l'arbre avec un bâton. D'un sursaut, l'animal est à la fenêtre où le guette un tireur. Les vieux nids des oiseaux de proie et des écureuils se trouvent aussi aménagés, pour la saison rigoureuse. Les marchands, habiles jusque dans l'ingénuité de leurs dénominations, appellent la fouine « *martre de France* » ; c'est pour jeter la poudre aux yeux des clientes. Il y a, comme toute première différence, celle de la couleur de la gorge : jaune d'or chez la martre et blanche chez la fouine.

(1) L'excellent ouvrage de M. le Docteur E.-L. Trouessart, ouvrage des plus documentaires, confirme cette constatation. (*Dr E.-L. Trouessart.* Histoire Naturelle de la France, IIe partie : Les Mammifères.)

Voilà, je crois, qui est suffisant pour prendre nos animaux.

— Pour les *détruire?* oui ; pour les *prendre*, non !

Tu aurais dû bien souligner, d'abord, qu'on écrivait toujours le mot « *poison* » sur chaque œuf.

Quant au système du piégeage sur le mur, il importe par un dispositif prévu depuis longtemps, de faire retomber le piège *à l'intérieur* de la propriété où la capture est moins susceptible d'exciter la convoitise.

— Le dépouillage de la fouine se pratique en faisant passer tout le corps par la gueule. On y consacre un temps inutile. Les « chineurs » de peaux de lapin vous disent que la fourrure est invendable, lorsqu'elle est autrement dépouillée. Ils savent bien le contraire. *Toutes* les peaux utilisées en étole, manchon, tour de cou, etc... ; sont ouvertes du ventre et des quatre membres pour être passées au tannage ; de plus elles sont découpées en maints endroits pour reprendre la forme que l'industrie leur impose.

Enfin Beauchêne a dit, à propos de la martre, qu'on l'asphyxiait à la mèche de soufre dans le creux des vieux arbres. C'est un procédé très recommandable, pour gaspiller la fourrure, et aussi, pour incendier les forêts. Je préfère remonter au trou, après avoir calibré un rondin et l'enfoncer à force, pour faire mourir l'animal d'asphyxie. — Il est alors très à-propos de jeter dans le trou un kilo de fleur de soufre très sèche (mais non pas de l'enflammer !) L'animal en gesticulant s'étouffe dans cette poussière plutôt bienfaisante que nuisible pour sa fourrure. Il va sans dire que des fusils suivent attentivement l'opération.

Le putois se prend de la même façon que les animaux précédents. Il est à remarquer toutefois qu'il ne grimpe

pas aux arbres, à moins que ce ne soient des *arbres très inclinés* et encore est-ce bien rare. C'est aussi l'animal le moins judicieux des trois. A l'affût, il vient, et le renard aussi, lorsqu'on manœuvre ce petit instrument fait d'un tambour large comme une pièce de cinq francs que traverse une ficelle et qui imite si bien le chant du coq. Les camelots parisiens en vendent journellement.

Son cri d'appel dans la saison des amours est un petit gloussement comme celui de l'écureuil parfois mêlé de notes stridentes. Les mâles, dans leurs rivalités, donnent une sorte de miaulement entrecoupé de cris aigres.

Les putois se trouvent bien partout ; on en prend en montagne et dans les prairies de la vallée. Comme la fouine, il n'aime pas les bruits métalliques ; je n'en ai point vu sévir dans les greniers d'accès pourtant facile et situés au-dessus d'échoppes où grince la lime et tinte l'enclume.

J'ai pris pour ma part un vison. L'animal ressemble à s'y méprendre au putois, mais il est un peu plus foncé, sa patte est un peu palmée : sa queue est plus touffue. Signes distinctifs : sa molaire dite tuberculeuse est plate ; celle du putois est coupante et dentelée ; ses doigts sont reliés à leur partie inférieure d'une membrane natatoire. Il a des oreilles toutes petites ; la lèvre supérieure et le menton portent du poil de couleur claire. Il se nourrit de poissons et coquillages, d'œufs et de petits quadrupèdes aussi. C'est un putois de rivière. Mais, attention ! sa peau vaut plus cher et les marchands ne confondent pas.

CHAPITRE XXII

LE CHAT-HARET

— Si j'avais à choisir, dit Nogaret, j'aimerais mieux, un renard qu'un chat, sur ma garderie.

— J'en aimerais mieux deux, prétendit Brise-Fer.

— Deux, c'est beaucoup !

— Ma foi, je dirais plutôt trois que de m'en tenir à un seul ! Pense donc, mon ami, qu'un chat *grimpe* aux nids et qu'il coule *au terrier*. Cette dernière incursion n'est pas d'un grand bénéfice pour le renard, les lapereaux agiles trouvant toujours un étroit conduit pour s'échapper. Et puis la « faction » du chat est autrement préjudiciable au gibier !

Le renard guette, soit dans un layon, sous bois, soit en bordure d'un champ, à la gueule d'un terrier aussi, mais encore est-il à terre; l'effroi d'un mulot peut avertir la faisane qui picore à deux pas. Un geai, toujours en quête de querelles, peut en jaser; une pie l'imite, l'alerte est donnée, la couvée est sauve. Mais, blotti sous quelques feuilles, à la fourchette d'un chêne, le cou rentré dans les épaules, les pattes ramassées, les yeux bonnement mi-clos, veille le chat-haret. Il est là, depuis des heures! Il sait qu'une faisane y promène ses petits,

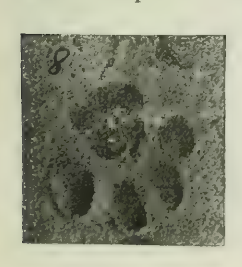
qu'une hase y conduit ses jeunes. Au bon moment, il se laisse choir, de trois mètres de haut, emporte une victime, et, chaque jour, jusqu'au dernier survivant, il guettera.



Piquets de chat.

Tel est son travail du matin et du soir. Dans la journée, il dort paisiblement devant l'âtre et chacun de se dire : quelle bonne bête! il ne quitte pas la maison!

J'avais, moi qui vous parle, un élevage de géants des Flandres, dans une écurie, à un kilomètre environ d'un château vraiment paisible. Il n'y avait là qu'un seul chat, gris et jaune, hôte insoupçonnable du foyer. D'ailleurs l'amputation complète d'une patte l'avait évidemment guéri, jadis, de la maraude. Il n'en est pas moins vrai que, malgré sa présence indiscutable, tout le jour, sur l'édredon de sa maîtresse, il m'emporta quatorze lapins sur quinze. Je n'en voulus pas croire l'affirmation des gens de la ferme. Ayant enfin tendu un piège à l'endroit où passait le malandrin, je le pris à sa dernière sortie et le lapin qu'il emportait (le quinzième!) resta près du piège, dans l'auge du cheval.



Les ongles
ne portent pas.

— Monsieur le Garde, me disait un soir, un petit paysan, il y a cinq jours que je viens herser en bordure de plaine

et depuis je vois chaque matin un chat tout noir qui emporte un faisandeau presque maillé.

— Je fus quatre jours sans pouvoir revenir. Le cin-



1. Pied de devant ; 2. Pied de derrière du chat. L'excroissance au-dessus de la molette au pied de devant, ne donne pas son empreinte.

quième jour, je tuai, à dix mètres de l'endroit indiqué, un chat noir que poursuivaient un coq et une poule dévoués à leur tout dernier faisandeau.

Comble de la stupéfaction, c'était mon propre chat! Un saint homme de chat bien fourré, gros et gras, et qui, lui non plus, ne quittait guère le foyer.

A en juger par ces prouesses, il faut évidemment se méfier de tous les chats et ce sont les pires ennemis d'une chasse. Celle dont le territoire comporte quelque village en est toujours infestée. Le chat et le renard ont un schéma de voie commun : celui du pas rectiligne, et celui du trot, aux volcelests alternants sur deux lignes parallèles.

Je ne vous cause que du chat-haret. Quant à l'animal reconnu comme vrai chat sauvage, il est assez rare en France; on ne le rencontre guère que dans certaines grandes forêts ; je vous dénonce seulement comme un ennemi terrible, le chat de village qui a pris goût à la maraude.

— Moi, dit La Crimée, moi, je vais au plus simple. Les chats sont fous de valériane. J'en fais bouillir une poignée dans deux litres d'eau. Je cache ma décoction, sous un fourré, près d'un village. La nuit venue, je la mets dans un de ces arrosoirs à un trou dont on asperge le carreau de la maison avant de balayer. Un petit fausset en règle l'écoulement. — Cette sorte de traînée aboutit à mon sentier de trappes, qu'au besoin, je vais suivre, pendant quelques centaines de mètres...

— Coquin d'homme! dit Brise-Fer, en se frottant les mains.

CHAPITRE XXIV

LA LOUTRE

— Oui, dit Beauchêne en se grattant l'oreille, la loutre? C'est un animal bien rusé! Quand je pense que du jour au lendemain une loutre déserte son passage sous la berge, sa montée ou sa coulée sur le pré, dans la crainte d'être surprise; cela sans motif, sans inquiétude.



Volcelest faux, généralement admis comme volcelest de la loutre.

— On dit aussi, reprit Nogaret, est-ce à tort, est-ce à raison, que les loutres abandonnent un pays où l'une d'elles a été prise?

La Crimée dit : — Une loutre qui a flairé le piège ne reparaît pas dans la région.

— Vous avez tous, là, des superstitions de bonnes femmes, interrompit Brise-Fer, et, n'était l'importance que j'attache au sommeil de Dame-Jeanne, je l'interrogerais qu'elle en dirait tout autant!

La Crimée, qui pourtant avait été sous-officier, ne trouva pas de réplique. Après un temps de silence une

ombre effroyable se porta sur la muraille et Brise-Fer, la main grande ouverte, poursuivit : — Vous dites des bêtises. Sachez, pour votre gouverne, qu'on manque presque toujours une loutre, faute de patience, et cela, parce qu'on ne se doute pas combien la loutre est vagabonde! Tout le monde cause du « cantonnement » de la loutre, de sa «catiche ou terrier », de ses « épreintes » ou fientes ; mais, pensez-donc que, dans une nuit, l'animal fait souvent un parcours de deux, trois ou même quatre lieues. Ce que je vous dis là, j'ai pu m'en rendre compte sur dix kilomètres parcourus en voie de la nuit.

Piège rectiligne (fermé). (Cliché Aurouze)

Cette bête-là avait été tirée et blessée, en octobre, d'un coup de quatre, à quarante pas. Un grain l'avait apparemment atteinte à la patte gauche de devant, car elle donnait de cette patte un volcelest tout à fait anormal. Bref, la voie n'étant pas susceptible d'être confondue, ou surallée, je suis en mesure de dire que j'en étais dans le droit.

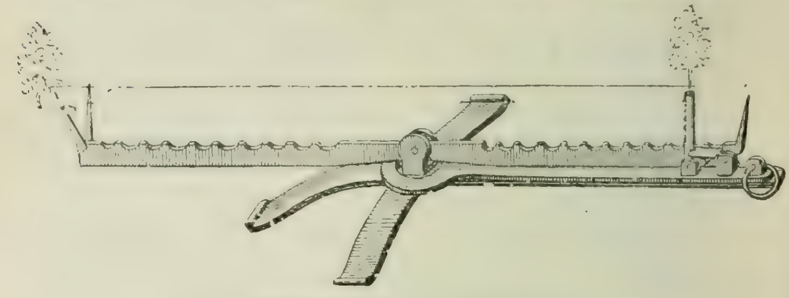
— La traînée, fit Nogaret incrédule, n'a guère d'influence en piégeage de loutre, parce qu'on ne peut pas la conduire à un jardinet.

Il y a des gens qui prétendent amorcer avec du poisson frais, je n'y ai jamais réussi.

— Il se peut, accorda Brise-Fer, que les ingrédient

dont nous avons antérieurement parlé, aient leur raison d'être. Je ne leur refuse pas tout crédit.

— Je connais nombre de balivernes sur les mœurs de la loutre, mais, abrégeons, dans l'intérêt de notre élève.



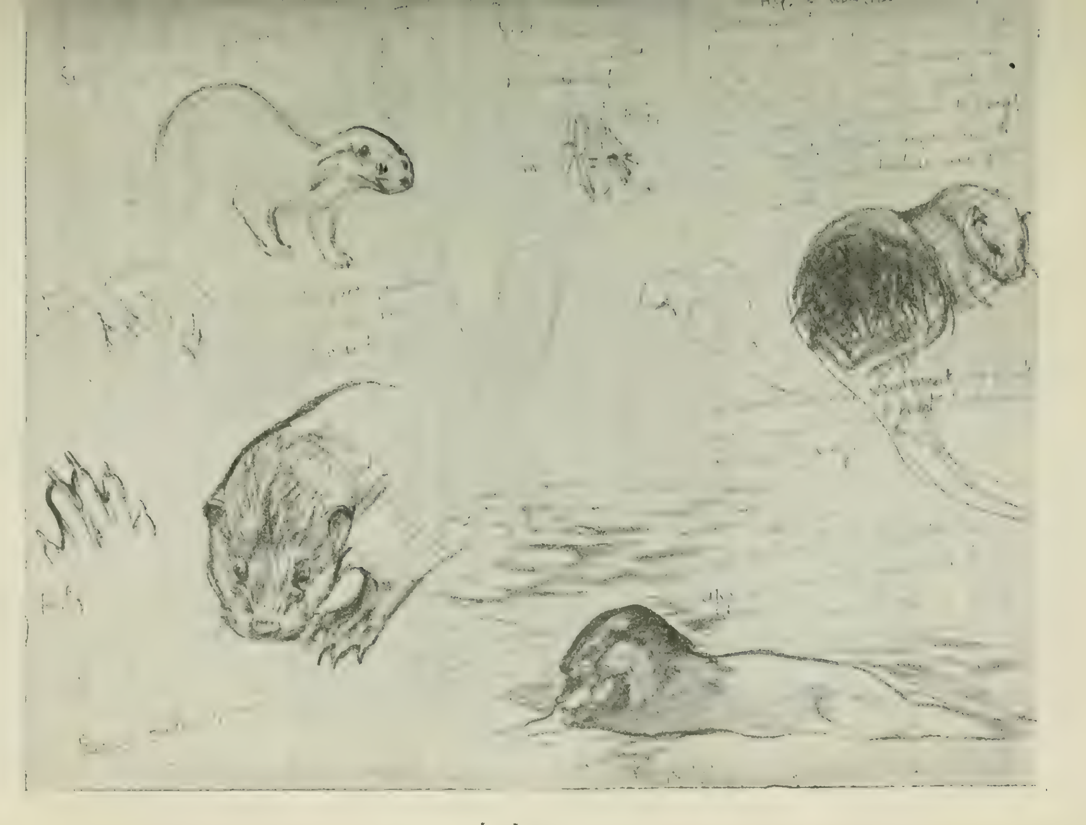
Piège rectiligne (ouvert). (Cliché Aurouze.)

car, le jour vient et semblable leçon, deux jours de suite, lui serait peut-être préjudiciable...

Qu'on frotte le piège à loutre avec du poireau, je le veux bien. Ne sont-ce point les jardiniers et les maraîchers, population riveraine des cours d'eau, qui l'ont inventé? Il ne serait pas hors de tout propos de mettre un piège, autour d'une mue, où l'on abrite, près d'un étang, une couvée de canards sauvages. — Au pis-aller, pourquoi ne tendrait-on pas « au rendez-vous », en bordure d'étang, avec quelque poule d'eau comme amorce ?

— Je vous accorde que la loutre est l'animal du monde le plus rusé, mais encore rôde-t-elle volontiers, autour d'un bateau de pêcheur amarré dans un pré, en dépit de toutes les pistes humaines qui s'y entrecroisent.

Si vous tendez en coulée pour la loutre, que ce soit à peu de distance de la rivière, cela vous permettra de laisser filer votre capture jusqu'à l'eau avec la traditionnelle



La Loutre
Etude inédite de Roger Reboussin.

pierre d'un poids de deux kilos. De cette façon, embarrassée par le piège et la pierre, elle se noie bien vite.



Volcelest de Loutre.

En tournant cette figure à l'envers, le lecteur verra distinctement, non plus l'empreinte du pied, mais le dessous du pied lui-même.

— Et c'est prudence que chercher à la noyer, car elle a les pattes très courtes et se prend souvent par les ongles.

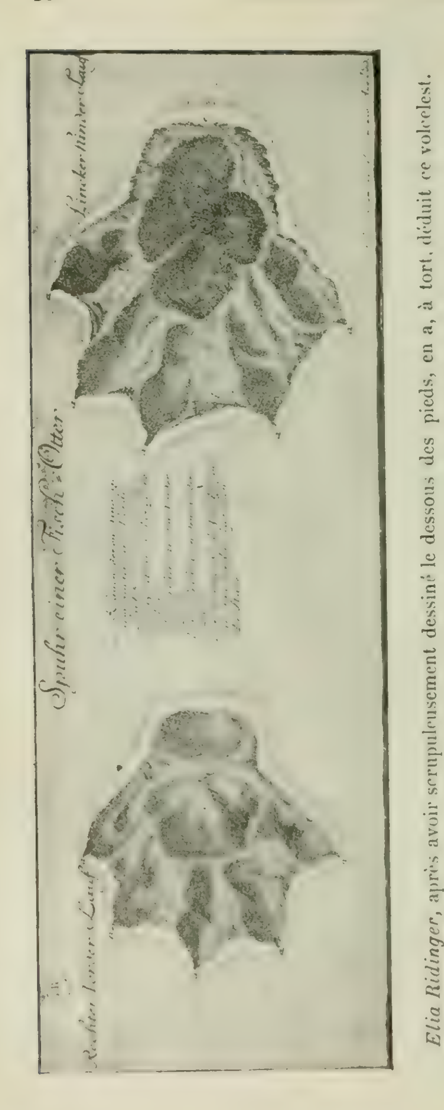
Une pierre, — mais une pierre blanche et à son défaut un chiffon blanc — attire la loutre, on peut donc tendre en batterie, autour.

Causons maintenant du piégeage en rive :

La disposition des engins sur la berge est la suivante :



Malgré la profondeur et la netteté de cette empreinte, on observe que la membrane natatoire de la loutre ne se révèle qu'en partant verticalement.



Elia Ridinger, après avoir scrupuleusement dessiné le dessous des pieds, en a, à tort, déduit ce volcelest.

Le premier est légèrement recouvert de vase et placé à l'endroit où la loutre doit se dresser sur ses pattes de derrière pour se rétablir sur les pattes de devant.

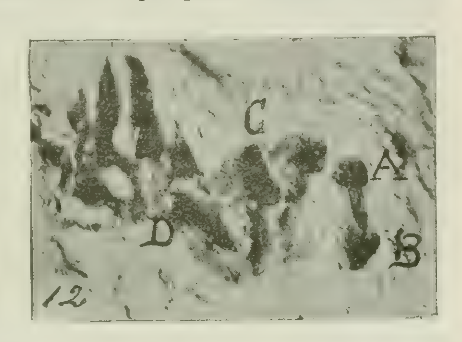
Cet endroit-même du rétablissement est pourvu d'un piège. De cette façon l'animal se prendra soit par devant, soit par derrière, dans le lit de la rivière ou sur la terre ferme.

Les pièges pour loutres se tendent aussi aisément que d'autres, en ce sens qu'une légère couche d'herbe les recouvre avec avantage. Cette herbe doit être simplement débarrassée (non en secouant, mais en tranchant horizontalement) de la couche de terre adhérente. Vous la dis-

poserez sur les mâchoires, par petits carrés; au point de jonction des mâchoires, vous ne mettrez qu'une feuille.

Un peu d'eau, immédiatement jetée, rend à l'herbe son attitude naturelle. On choisit de l'herbe courte, comme celle des prés normands, en octobre.

Il faut être patient, je le répète, et cette patience est nécessitée par l'inconstance des animaux, dans leur randonnée. Il y avait une loutre qui passait régulièrement ici il y a quinze jours, direz-vous, on en a pas revu depuis, ni par les épreintes, ni par le pied !



Pour prouver que la membrane ne s'imprime que de champ : cette loutre marchait normalement lorsqu'elle fit un brusque écart vers la droite. — D, C, A, ne donnent pas la membrane horizontalement; mais entre A et B, nous l'avons, par impression *verticale.* (Pied droit de devant).

Eh bien ! cela ne prouve pas qu'elle ne sera pas prise demain. Les randonnées des loutres sont capricieuses.

1° *Au moment du rut*, en raison de l'habitat des femelles.

2° *Au moment des grandes eaux*, en raison de l'envahissement de leur « catiche » et des endroits où se trouvent refoulés les poissons.

3° *Au moment du frai*, en raison de l'évolution des reproducteurs sur tel ou tel point.

4° *En eau basse*, en raison de la proportion de vase qui détermine comme un rempart à l'eau stagnante.

5° *En tout temps, en raison du déplacement même du poisson* par suite d'influences climatériques.

6° *En tout temps, en raison des travaux piscicoles* qui peuvent s'opérer sur le cours d'une rivière.

Ne désespérez donc jamais.



Au maximum d'extension, la palmature entière s'est imprimée de champ.

Je vous recommande, en eau basse, les petits golfes larges de deux ou trois mètres carrés, où se retirent les alevins, où fréquentent les rats.

Enfin quand vous tirerez à plomb, une loutre, entre deux eaux, souvenez-vous qu'à cinq mètres de votre canon et par soixante centimètres de profondeur, elle n'a cure de vos invectives.

CHAPITRE XXV

PIÉGEAGE DES OISEAUX DE PROIE[1]

— Avant tout propos, attention à ne pas dire de trop grosses bêtises !

Et Brise-Fer laissa la parole à Beauchêne.

— On piège l'oiseau de proie à plat, avec ou sans jardinet : 1° en bordure de plaine, au piège à palette, amorcé de sang fouetté comme appât, nous en avons d'ailleurs déjà causé ; 2° en carrefour ou en clairière, avec quelques débris de volaille ou de gibier, dans le voisinage d'un grand arbre mort. Enfin au piège à poteau.

Toutefois, pour les pies, geais et corbeaux, les œufs et les charognes empoisonnés et des noix sans écorces, ont un excellent succès.

Le piège à poteau prend évidemment quelques chouettes — beaucoup, même ; mais, dans les régions où abonde l'oiseau de proie, il est d'une incontestable utilité.

Ce piège est spécialement fabriqué pour s'adapter à une perche. Les oiseaux de proie choisissent volontiers un point culminant comme lieu d'observation. Toutefois, le

(1) On lira avantageusement l'excellent livre de MM. Maurice de la Fuye et Gabriel de Dumast, *la Chasse au Grand Duc*, Lucien Laveur, édit., 13, rue des Saint-Pères.

meilleur endroit pour le tendre, est soit un monticule, soit la bordure de plaine.

Il ne faut jamais négliger d'en mettre un au milieu des étangs, soit dans un îlot, soit sur un pieu émergeant du fond même de l'étang.



Piège spécial pour oiseaux de proie avec poteau articulé (Cliché Aurouze.)

J'ai pris moi-même, ajoutai-je, plusieurs tiercelets, de cette façon.

— Vous êtes déjà fort, mon ami, pour un élève !

Qu'est-ce donc qu'un *tiercelet* ?

— Mais c'est un épervier !

— Non, c'est le mâle de tout oiseau de proie du genre faucon, en ce sens qu'il est toujours un *tiers* plus petit que la femelle.

— La bêtise qu'il faut toujours éviter, c'est de mettre des pièges en bordure de plaine sur les poteaux des herbages où viennent évidemment se percher maints oiseaux de proie. Mais les faisans, les jeunes surtout, ont aussi la manie d'y fréquenter.



Grand Duc artificiel. (Cliché Aurouze.)

L'amorçage à la viande crue ou cuite en juin, juillet, août, est très préjudiciable aux couveuses et aux faisandeaux, en ce sens que les vers s'y développent et que la fatale friandise ne manque pas de faire maintes victimes.

On s'amuse bien, l'hiver, à piéger les malins corbeaux, dans les champs où il a été répandu des détritus de boucherie et des fumiers d'abattoir ; à l'automne aussi dans les blés frais semés ! Le procédé consiste à loger un morceau de viande au fond d'un cornet de papier dont le bord est enduit de glu. Toutefois, il faut que les cornets n'émergent pas du sol et qu'ils aient été placés avant le petit jour. Mais ce que vous pouvez faire de mieux, c'est d'attirer vos oiseaux, à l'aide du grand duc ou de quelque chat-huant vif ou naturalisé. Surtout cachez-vous bien ! Vous pourrez ainsi les tirer à la portée la plus favorable. Et si vous pouvez, sans être vu, placer une de vos victimes dans les serres de votre chouette, ne manquez pas de le faire !...

CHAPITRE XXVI

NÉCESSITÉ DU PIÉGEAGE

APERÇU DE DESTRUCTIONS OPÉRÉES PAR LES ANIMAUX NUISIBLES.

Les pipes s'éteignaient. Dame-Jeanne que le dernier coup de cinq heures venait d'éveiller demanda, sans trop avoir conscience du temps, s'il n'était point bientôt l'heure d'aller dormir.

— Il est très exactement, dit Brise-Fer, l'heure de servir le café, et, par « café », j'entends, non seulement celui que La Crimée va nous moudre, à l'instant, mais encore, cette vieille goutte de l'héritage paternel que tu nous sortiras de ton armoire ; ce sera ma façon de saluer la joyeuse arrivée de notre petit élève !

— Vous m'avez comblé, messieurs, dis-je, tout respectueusement, et des meilleurs conseils ; je saurai les garder pour moi !

— Mais, malheureux ! ne faites jamais ça ! s'écria Brise-Fer. J'estime que toute fouine ou putois pris dans les greniers du village, tout renard ou blaireau enfumé dans les environs, et que je n'aurais peut-être jamais pris moi-même, sont autant de concurrents justement éliminés. Je n'en touche point, au printemps, la

pièce de quarante sous que peut me rapporter leur mauvaise fourrure, mais je touche, en automne, du moins, les maints bons lièvres et perdreaux dont ils m'auraient étranglé la mère !

Et puis, d'ailleurs, mon pauvre ami, malgré tout le savoir que viennent de vous prouver ces excellents camarades, je suis, hélas! forcé de vous avouer que, ni eux, ni moi, n'en pourrons faire bénéficier personne, selon la limite vraiment appréciable de nos moyens.

Nous ne sommes, hélas ! ni encouragés, ni soutenus, nous autres piégeurs...

Déjà les départements cessent d'accorder des primes aux destructeurs. Et pourtant, si le loup tend à disparaître c'est parce qu'on a mis sa tête à prix !

Nous avons droit à l'encouragement. Le piégeage — qui devrait être une institution nationale — procure aux populations agricoles, un incontestable bénéfice.

L'accroissement de la reproduction des animaux gibier produirait une moins-value dont bénéficieraient l'acheteur et le vendeur. La consommation en serait plus accessible, et l'Etat, — qui nous vend sa poudre, sans contredit, fort cher, — y trouverait un réel avantage.

On prétend que renards et blaireaux sont nécessaires à enrayer le fléau que deviendrait une reproduction exagérée du gibier. C'est un bien maigre raisonnement ! Les chasseurs ne sont-ils pas là pour en venir à bout ?...

Ceux qui tiennent un tel langage n'y croient pas eux-mêmes. J'en souris comme d'entendre répéter à un maître : « Mes lapins me mangent tout, je ne peux pas arriver à les détruire ! »

Il y a cependant un moyen bien simple : c'est de dire à son garde : « Assez ! J'en ai assez ! Faites-moi de vos

lapins ce que vous voudrez, vendez-les si bon vous semble, mais je n'en veux pas voir!..

— Ton procédé n'a pas son pareil! affirma Nogaret, la main levée, comme s'il l'eût juré devant Dieu.

— L'heure n'est plus à prendre un crayon pour calculer, dans une heure il fera jour, et, j'ai hâte d'aller recueillir mes délinquants ; mais, voici des preuves indéniables et modérées du préjudice causé par deux animaux nuisibles. J'étais bien jeune, quand j'ai consigné ces notes-là ; elles n'ont jamais, depuis, trouvé contradicteur.

Mes bons amis, le préjudice causé aux agriculteurs et aux chasseurs, par les animaux nuisibles, nécessite, de plus en plus, *l'intervention des Pouvoirs Publics*.

Autrefois, l'application des primes encourageait au piégeage les populations agricoles ; la plupart des départements ne les ont pas maintenues, et, aujourd'hui, les déprédations se multiplient.

Si le loup a presque disparu de France, *c'est grâce aux primes accordées pour sa destruction*, je le répète.

Mais, d'autres animaux de rapine pullulent encore. Ce sont :

1° La vipère, la musaraigne, le mulot, le loir, le lérot, le rat, la belette, le vison, l'hermine, le putois, la fouine, la martre, le hérisson, l'écureuil, le blaireau, le renard, la loutre, le chat-haret, le chat sauvage, etc.

2° La pie-grièche(1), la pie, le geai, le corbeau, le martin-pêcheur, la cresserelle, la cresserellette à ongles blancs, le hobereau, le pèlerin, l'émerillon, l'épervier, tous les faucons, l'autour, le grand duc, les buses et busards de toutes espèces, la bondrée, le milan, les aigles, le circaète Jean-le-blanc, le balbuzard fluviatile, gypaète barbu, etc.

(1) L' « Ecorcheur » et la « Bleue ».

Evaluons le préjudice causé :

Ce relevé ne comprend comme exemple qu'un type d'oiseau et un type de mammifère : le *busard* (1) et l'*hermine* (2).

BUSARDS. — *Tableau des pertes occasionnées par un couple de busards adultes.*

Levrauts, 4	4
Faisans, 4 nids de 10 œufs chacun	40
Perdrix, 8 nids de 12 œufs chacun	96
Cailles, 2 nids de 12 œufs chacun	24
TOTAL	164

Voici donc le compte minimum : *Cent soixante-quatre* pièces!

Le busard reste du 15 avril au 1er octobre, soit cinq mois et demi, ou mieux un total de 168 jours.

Les 164 pièces sont considérées comme étant adultes, pour que cette exagération mette bien en relief la perte effectuée.

4 lièvres à 3 kilogr.	12 kil.
40 faisans à 1 kilogr.	40
96 perdrix à 0 kil. 350 gr.	33 kil. 600 gr.
24 cailles à 0 kil. 200	4 kil. 800
TOTAL	90 kil. 400 gr.

Avec les lapins omis, une outarde, par ici, quelques grives par là, voici bien les 100 kilogrammes de gibier ; mais il est intéressant de les évaluer comme comestibles, en restant volontairement au-dessous du chiffre :

(1) Cette statistique, tirée de mon *Traité de l'Organisation des Chasses*, est reproduite dans une pétition adressée à tous les Conseils Généraux de France et d'Algérie par le journal *Lois et Sports* (Ed. Christophe, directeur), pétition ayant pour but le rétablissement des primes de destruction d'animaux nuisibles.

(2) J'ai pris, comme type d'étude, le busard Montagu dont j'ai tué à l'heure actuelle cent quarante-six spécimens.

4 lièvres à 6 fr.	24 fr.
40 faisans à 4 fr. 50	180
96 perdrix à 2 fr	192
24 cailles à 0 fr. 50	12
Total	408 fr.

Quatre espèces de gibier seulement sont ici énumérées.



Voici maintenant le compte des pertes, au préjudice du Trésor :

Pour tuer les 200 pièces de gibier comprises dans ce tableau, le commun des chasseurs tire 500 coups de fusil (à 4 grammes), sans médire de l'appétit du calibre 12.

500 coups de fusil à 4 grammes = 2 kilos.

2 kilogrammes de poudre noire à 1 fr. 50 l'hectogramme = 30 francs (sauf augmentation possible des poudres) !

Ne serait-il pas plus pratique de donner une pièce de 2 francs pour chacun des deux busards? L'Etat n'y retrouverait-il pas son intérêt ?

Si l'on fait entrer en ligne de compte la destruction d'alouettes et le bénéfice qu'apporte chaque année au Trésor la chasse au miroir, les chiffres augmentent considérablement.

Et si le busard Saint-Martin ou Montagu ou autre, prend, dans la même demi-heure, deux femelles perdrix occupées à l'incubation, il y a bien là 20 œufs détruits !

Le pirate n'en renonce pas pour cela, à quelque hors-d'œuvre, jusqu'au coucher du soleil.

En récapitulant :

Les deux busards adultes ont, pour leur consomma-

tion *personnelle*, détruit 164 pièces de gibier, faisant 100 kilogrammes de viande, et empêché un roulement de 438 francs.

En chiffre rond, un couple de busards cause un préjudice de 500 francs, en 5 mois, en consommant les couveuses, les jeunes ou les œufs.

Pendant les 7 autres mois, les oiseaux de proie (1) mangent des reproducteurs, d'où *mille francs*... Et de leurs petits, je n'ai point parlé!

Il n'est ici mentionné que le busard; on aurait pu citer entre autres l'épervier, le hobereau, le faucon pèlerin, l'autour, les milans, etc.

Hermine. — *Tableau des pertes occasionnées par une herminette.*

ÉNUMÉRATION	PAR MOIS	TOTAL	dont : MALES	dont : FEMELLES	AVEC REPRODUCTION RESPECTIVE DE CHACUNE	TOTAL
Lièvres....	1	12	8	4	36	48
Lapins....	2	24	16	8	80	664 (2)
Cailles....	1/4	3	2	1	8	11
Perdrix...	1	12	8	4	40	52
Faisans...	1	12	8	4	40	52
Alouettes..	1	12	8	4	2	32
				Total.......		859

L'herminette se borne presque toujours à saigner la proie. Cet exposé ne concerne sa subsistance que pour 72 jours; ce qui donne, en tenant compte de la reproduction, une moyenne de 11 pièces par jour. Il faut ajouter que, pendant les 5 semaines où elle nourrit sa progéniture, il n'est pas rare de trouver alors, dans le repaire de l'herminette, *quotidiennement*, 12 à 15 œufs ou pièces de jeune gibier.

(1) Si non les busards, du moins les faucons et buses.

(2) Voir le tableau de reproduction du lapin de garenne, *Traité de l'Organisation des Chasses*, par Joseph Levître, page 205.

Évaluation en comestibles.

48	lièvres à 3 kilos chacun.	144 kil.	
664	lapins à 1 kil. chacun...	664	
11	cailles à 200 gr. chacune.	2 kil.	200 gr.
52	perdrix à 350 gr.......	18	200
52	faisans à 1 kil.........	52	
32	alouettes à 75 gr.......		400
	Total........	882 kil.	800 gr.

Evaluation en argent.

48	lièvres...	à 6 fr.	»......	288 fr.	»
664	lapins....	à 1	50......	996	»
11	cailles....	à »	50......	5	50
52	perdrix ..	à 2	»......	104	»
52	faisans...	à 4	50......	244	»
32	alouettes..	à »	15......	4	80
			Total........	1.642 fr.	30

Ce que perd la Régie.

En admettant que pour tirer les 859 pièces plus haut citées, un total de 2.147 cartouches à 4 grammes de poudre chacune soit nécessaire, on obtient une moyenne de 8 k. 590 grammes de poudre noire, à 1 fr. 50 l'hecto, ce qui donne 128 fr. 85 (1).

Total de l'évaluation en prix de gibier, augmenté du prix de la poudre.

Donc, l'herminette a, en 72 jours seulement, causé un préjudice éventuel de 1.771 fr. 15, d'où environ 25 fr. par jour.

Il n'est entré en ligne de compte **ni** la destruction de *volailles*, **ni** celle de *petits oiseaux utiles à l'agriculture*, **ni** *l'apport des pièces de gibier à la douane!*

(1) Et que serait-ce avec les prix actuels?

L'éloquence de ces chiffres ne doit-elle pas engager immédiatement les Conseils Généraux à rétablir l'allocation des primes et à encourager le piégeage des animaux nuisibles !

CHAPITRE XXVII

PIÉGEAGE RATIONNEL

PASSONS DU RÔLE ILLUSOIRE AU RÔLE CYNÉGÉTIQUE DU GARDE CHAMPÊTRE

— Tout cela, Brise-Fer, ne nous dit point, reprit La Crimée, comment tu prétends arriver au piégeage rationnel du territoire ?

— Ma foi, avouons que, dans nos contrées, les gardes seuls sont piégeurs : aussi combien de jaloux, parmi eux, ne sentent pas l'intérêt qu'ils auraient à faire des élèves.

Les chasses gardées ne peuvent pas être piégées à fond.

Elles sont limitées par les chasses banales qui les approvisionnent de fauves. Or, combien de paysans s'inquiètent de la destruction des animaux qui, de leur propre avis, cependant, détruisent leur gibier ?

Et voulez-vous savoir pourquoi : manque d'initiative d'abord. Le paysan, par son observation lente, mais également judicieuse, couronnerait son effort, mais il ne veut pas piéger, *parce qu'il ne sait pas.*

S'il tentait de s'initier, de lui-même, il craindrait que le gros fermier, le maire, l'adjoint, en un mot, tous ceux

qui, possédant quelques lopins de terre, ont droit d'avoir une opinion, ne fissent la nique à son insuccès.

D'autres, qui ne sont point chasseurs, soit par insuffisance physique, soit par manque de goût, soit faute de moyens, ont la jalousie innée du chasseur satisfait. Ils jalousent même le brave pèlerin, errant dans la plaine, avec son fusil et sa poire à poudre. Ceux-là vont vous prétexter, sûrement, qu'ils ont toujours bien le temps de voir leurs moissons ravagées par le gibier, etc...

La surabondance de gibier sur une contrée banale engendrera forcément la surabondance de chasseurs, et les communes, toutes disposées à se reconnaître un revenu, imagineront vivement un droit de chasse. Le piégeage n'est-il pas, par là même, une source évidente d'intérêts généraux !!!

Les pies mangent les œufs de perdrix, et aussi les poulets ; les fouines étranglent les cailleteaux, mais auss les pigeons ; les corneilles enlèvent les lapereaux, mais aussi les semences et les canetons ; les renards font leur profit des lièvres de la plaine et de toute volaille, d'ailleurs ; les blaireaux détruisent les rabouillères et les ruches encore !

Si le *garde champêtre*, entre autres, avait des occupations plus précises, plus justifiées que de communiquer les dépèches de la poste ou de porter au raccommodage les souliers de M. le Maire ! Si, par exemple, il se bornait ou s'intéressait à la protection des campagnes ?

Je n'entends point, par là, qu'il coure, sabre au clair, deux ou trois fois par an, à travers les vergers, pour effrayer les enfants et les moineaux venus aux cerises ; qu'il dresse procès-verbal pour délit de récoltes, les soirs de fêtes de village (et autres menues espiègleries). J'entends qu'il apporte un travail réel, concourant à la pro-

duction d'une richesse locale, dont l'armurier, le savetier et les marchands de comestibles ne seraient pas les derniers à s'apercevoir.

Sans compter que l'intolérance des uns, l'abus des autres apporteraient encore d'appréciables ressources au bureau de bienfaisance.

C'est alors que l'homme à la banderole serait en droit d'avancer : « Je vous procure un bénéfice indéniable, sans frais nouveaux; non seulement je suis resté champêtre, mais je suis devenu garde.

« J'en fais tout autant que le serviteur du château voisin. Il m'a éduqué, c'est vrai, mais nous avons conscience d'être tous deux solidaires d'une même œuvre dont vous, chasseurs communaux, êtes venus bénéficier. Cela ne vaut-il pas, pour moi, quelque gratification supplémentaire? — A vous de la trouver! »

Le garde champêtre n'est pas seul à pouvoir assumer ces fonctions, nous en causerons plus tard, mais, revenons du bénéfice de la commune, puisque nous l'avons prouvé, au bénéfice de l'Etat.

Il faut que l'Etat fasse piéger de sa propre autorité. Eduquons donc d'abord *nos Représentants.*

Ne prend-on pas des mesures ministérielles pour combattre les épidémies! Le préfet n'intervient-il pas dans les questions d'échenillage et d'enlèvement de gui ?

Pourquoi donc le législateur se désintéresserait-il du piégeage. Il s'agit là des revendications agricoles!

Sans compter que de braves chasseurs dont les intérêts sont insolemment lésés par l'insouciance de l'Etat me semblent avoir acheté pour 28 fr. 60 de prérogatives.

La recette de chasse jouit d'une assez belle considération près du Ministre des Finances, pour que le Ministre

de l'Agriculture ait à la considérer comme un rendement national des plus intéressants.

Et ce rendement se créerait, sans aucun effort administratif, dès que le petit chasseur de ville, toujours en quête du lièvre ou du perdreau qu'il rapporte ostensiblement, serait assuré de trouver à sa porte, la chasse gardée qu'il entretiendrait pour sa quote-part.

CHAPITRE XXVIII

PIÉGEAGE INTENSIF

CRÉATION DU « PIÉGEUR D'ÉTAT »

— Depuis longtemps, dit Brise-Fer, en rémunérant d'une solide goutte chacun des orateurs, et, surtout depuis que je suis quasi-rentier, j'ai rêvé de la création du « Piégeur d'Etat ». — Tout ancien professionnel de la garderie, que de petits moyens personnels ou l'apport fortuit d'un modeste héritage a rendu libre, postulerait volontiers ces agréables fonctions.

Des fils de gardes, élevés dans le bois, et qui, au retour du régiment, auraient embrassé une profession différente, trouveraient encore un avantageux loisir à mettre à profit les enseignements paternels.

On confierait au Piégeur d'Etat le canton dans lequel est fixé son domicile.

1° Il serait avant tout d'un passé irréprochable et d'une impeccable mentalité.

— Ça le mettrait tout de suite en évidence... interrompit Beauchêne qui savait toujours placer son mot.

— 2° Il prêterait main-forte, en cas d'urgence, aux représentants de la Loi.

3° Des pièges lui seraient fournis par le chef-lieu de canton.

4o Il émargerait à un budget spécial composé d'une subvention de l'Etat et de fonds versés par les communes, au prorata de leurs ressources.

5° Ses droits s'étendraient sur les bois, buissons, forêts et plaines du canton : il traverserait les moissons au même titre que le louvetier ou le garde champêtre. Il pénétrerait sur toutes les propriétés non encloses.

6° Il porterait comme insigne une plaque avec la rubrique : « La Loi. — Piégeur de l'Etat » (voire un uniforme et tout au moins un képi).

7° Il ne verbaliserait que dans les cas d'intérêt général, renvoyant les particuliers à la sanction des tribunaux, pour les cas d'intérêt privé.

8° Il vérifierait si le piégeage est réellement exercé par les gardes particuliers, et, *notamment, par les forestiers.*

— Il en verrait de bien désintéressés, interrompit Nogaret.

— 9° Il aurait en consigne : un fusil, à moins qu'il ne le fournisse. Ce fusil serait poinçonné. La moitié de la valeur du fusil, qu'il aurait fourni lui-même, lui serait remboursée, au bout de 15 ans de fonctions ; une corde dite à fourrage et des grappins pour l'ascension des arbres ; différents appeaux ; un roquet suceptible de terrer renards et blaireaux, et d'attaquer la fouine au grenier ; une bicyclette remboursable aux mêmes conditions que le fusil ; un grand duc ou à son défaut quelque chouette naturalisée.

10° Les pièges ne seraient point sa propriété, mais celle du chef-lieu de canton. Ils seraient également poinçonnés et porteraient le nom du chef-lieu de canton et la date de mise en service. Un maximum de diamètre serait imposé pour les pièges à palette.

11° Il n'exercerait jamais sur aucune terre, sans en avoir référé, préalablement, au propriétaire foncier et au propriétaire de chasse, ce qui est une des conditions essentielles imposées aux maires, en matière de battue (1).

En cas de non consentement (ce qui pourrait être le cas de bien des propriétaires de corbeautières), procès-verbal serait dressé et immédiatement remis à la préfecture.

12° Il serait tenu, de l'ouverture à la fermeture de la chasse, à rendre ses pièges inoffensifs, du lever au coucher du soleil, et ne pratiquerait jamais l'empoisonnement pendant cette saison.

13° *De la fermeture à l'ouverture*, après avoir fait publier, à son de tambour, et par voie d'affiche, dans les localités, la détermination des bois piégés, IL NE SERAIT TENU A AUCUNE RESPONSABILITÉ, résultant du fait d'avoir tendu des pièges, sous bois, à deux mètres à l'intérieur desdits bois, buissons ou forêts.

14° Le propriétaire de tout chien pris au piège, sous bois, de la fermeture à l'ouverture de la chasse, serait passible d'un procès qu'aucune influence ne saurait anéantir.

— C'est bien difficile à obtenir! dit en souriant Beauchêne.

15° Des modifications seraient apportées dans les régions de chasse à courre.

16° Des primes lui seraient accordées pour chaque animal classé nuisible, en ayant soin de tenir compte, pour

(1) « Cette dernière condition semble rendre illusoire le pouvoir des « maires, mais l'opposition intempestive des propriétaires peut amener ces « derniers à de graves obligations, en matière de réparation de dommages « causés.

« Angers, 28 novembre 1906 (affaire Bernard d'Erm.), (Watrin, *Code Rural*). »

l'exercice d'hiver, d'une moins-value basée sur la compensation largement rémunératrice de la fourrure.

17° Un rapport mensuel serait adressé au Ministère de l'Agriculture, par voie hiérarchique.

18° Le « Piégeur d'Etat » aurait droit de transport gratuit, pour lui et un matériel de 15 kilos (non compris son chien et sa bicyclette), sur les chemins de fer de son ressort.

19° Son chien et sa bicyclette seraient exonérés d'impôts.

20° En cas de maladie, il serait inscrit d'office à l'Assistance Médicale de sa localité; nous entendrons par là, la société de secours gratuits de la localité. En cas d'accident reçu dans l'exercice de ses fonctions, il toucherait une rétribution de l'Etat.

Une assemblée bisannuelle aurait lieu par zone.

21° Une assemblée annuelle aurait lieu à Paris. Le « Piégeur d'Etat » aurait droit au transport gratuit, pour lui, et un quart de place pour sa femme ou un enfant, depuis sa localité, jusqu'au lieu de cette assemblée.

22° L'assemblée comporterait une liste de lauréats.

23° Il pourrait, en cours de déplacement d'ordre personnel, et en présence d'un cas de flagrant délit, verbaliser, *en n'importe quel endroit du territoire français* et en n'importe quelle tenue. Il ne relèverait, en tous cas, que du préfet du département auquel il serait attaché.

24° Une hiérarchie serait établie par département. Elle comporterait distinction, grade ou classe, avec galon et plus-value de traitement :

1° *Piégeur d'Etat* proprement dit.

2° *Brigadier-Piégeur* d'Etat.

3° *Inspecteur du Piégeage départemental.*

4° *Inspecteur général du Piégeage.*

Cette dernière distinction ne serait conférée que sur des

preuves évidentes de capacité technique, l'emploi de *Piégeur* nécessitant *un rendement plausible*.

25° On éloignerait scrupuleusement tout personnage fortuné ou politique incapable d'apprécier une voie d'animal, ce qui est le cas de certains lieutenants de louveterie.

(Beauchêne sourit.)

26° Il serait pris les plus grandes précautions légales, pour que le Piégeur d'Etat n'ait pas à se prêter bienveillamment aux intérêts ou fantaisies de propriétaires influents ou de personnages politiques, au détriment de l'intérêt général.

(Beauchêne se remit à sourire...)

27° La moindre infraction à son service, une négligence prouvée, une atteinte évidemment volontaire *au droit des gens*, seraient une cause immédiate de révocation.

28° Le Piégeur d'Etat s'appliquerait avant tout à la conservation *des chasses et pêches banales*.

29° Des peines très rigoureuses seraient édictées contre les voleurs de pièges ou quiconque aurait entravé l'exercice de la profession.

30° Des concours ayant pour but de mettre en rapport les professionnels et les amateurs du déterrage, ainsi que les propriétaires de *fox-terriers* et de chiens dit *ratiers* en général, susciteraient l'émulation, au meilleur bénéfice de la Chasse et de l'Agriculture (1).



L'un des désespoirs du piégeur, poursuivit Brise-Fer,

1 Voir *Réunion des Amateurs de Fox-Terriers*, Société affiliée à la *Société Centrale*. Siège social, 38, rue des Mathurins, Paris. Voir également, articles de Jacques Lussigny. *Sport Universel Illustré*, 1909 1910.

est encore le chien errant, source féconde en constatations déplorables.

C'est un des éléments électoraux du maire qui ne veut point contrarier l'électeur; c'est l'abus narquois du délinquant soutenu. Et pourtant, si l'Etat veillait à la stricte application des lois déjà faites, quels revenus gaspillés ne viendraient pas échoir d'eux-mêmes !

***

Comme chacun voyait arriver l'heure de visiter ses pièges, Brise-Fer frappant doucement sur l'épaule de Beauchêne et sur la mienne nous dit :

— Si l'Etat comprenait ses intérêts, mes jeunes amis, ce serait là de beaux jours pour les Gardes!...

***

Et l'on s'en fut, sur la pointe des pieds, sans que les souliers aux clous majuscules vinssent à grincer sur le carreau.

Suivi lui-même de Mirabeau, Brise-Fer closait l'exode, plus silencieux encore que les autres. La porte franchie, il murmura : « Dix pas encore, mes gars, et nous sommes sauvés ! »

A peine en avait-il fait vingt, que l'Angélus réveilla Dame-Jeanne stupéfaite à la fois de la solitude du lieu et de l'abondance des bouteilles vides.

C'est ainsi que j'appris à piéger, en réveillonnant.

JOSEPH LEVÎTRE.

APPENDICE

De la destruction des bêtes fauves et des animaux malfaisants ou nuisibles.

Législation. — Réglementation. — Jurisprudence. — Droit des propriétaires, possesseurs ou fermiers. — Obligations des lieutenants de louveterie. — Piégeage. — Détention et usage de pièges. — Engins prohibés. — Usage des armes à feu. — Enfumage. — Empoisonnement. — Conclusion.

DE LA DESTRUCTION DES ANIMAUX MALFAISANTS ET NUISIBLES.

Législation. — Le législateur a, de tout temps, autorisé et encouragé la destruction des animaux nuisibles. *Le 19 Pluviôse an IV*, le Directoire prescrivait et réglementait dans ce but, des battues aux loups, renards, blaireaux et tous autres animaux nuisibles. Cet arrêté n'était que la reproduction des anciennes *ordonnances de 1585, 1600 et 1601* ainsi que des *arrêtés des 16 février 1697 et 14 janvier 1698*, contraignant les sergents de louveterie à chasser les loups, les renards et autres animaux nuisibles, au minimum chaque 3 mois et plus souvent en cas de nécessité.

L'art. 9, p. 3 de la loi du 3 mai 1844 donne, on le sait, aux Préfets, le droit de prendre, après avis des conseils généraux, des arrêtés pour déterminer les espèces d'animaux nuisibles que les propriétaires, possesseurs ou fermiers auront le

droit de détruire en tout temps, sur leurs terres « sans préjudice du droit appartenant au propriétaire ou au fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à leurs propriétés ».

Aux termes de *l'art. 90 de la loi du 5 avril 1884*, les maires ont également le droit de prendre, d'accord avec les propriétaires détenteurs du droit de chasse dans les buissons, bois, et forêts, toutes mesures nécessaires à la destruction des animaux malfaisants et nuisibles désignés tels dans l'arrêté du Préfet, pris en vertu de l'art. 9 cité plus haut.

Réglementation. — Le propriétaire possesseur ou fermier peut, *en tout temps et indépendamment de tout dommage*, détruire *sur ses terres* (cette expression doit être entendue dans un sens très large — sur les propriétés de toute nature, chargées ou non de récoltes, closes ou non, en friche ou cultivées, en plaine ou au bois...) les animaux malfaisants ou nuisibles, déclarés tels par le préfet, en se conformant, pour l'exercice de ce droit, aux conditions déterminées par ce fonctionnaire.

Le propriétaire ou fermier est autorisé à repousser ou détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage *à ses propriétés* (ici le législateur emploie le mot *propriétés*, qui est très large et doit s'appliquer a toute propriété immobilière ou mobilière, et spécialement au bétail et à la volaille. — Caen, 28 juin 1878, D. P., 1880, II, 73), alors même qu'elles ne seraient point classées par l'Autorité administrative parmi les animaux nuisibles.

La destruction ne peut évidemment pas s'exercer sur le *terrain d'autrui*.

L'art. 9 de la loi du 3 mai 1844 enjoint aux préfets l'ordre de prendre, après avis des Conseils généraux, un arrêté déterminant :

1° Les animaux malfaisants ou nuisibles ;

2° Les conditions d'exercice du droit de destruction.

Pour savoir si un animal doit être réputé malfaisant et nui-

sible, il faut se reporter à l'énumération comprise dans l'arrêté préfectoral.

Les préfets peuvent encourager, par la promesse de primes, la destruction des animaux nuisibles. (Circul. du ministre de l'Int., 20 mai 1862.)

Parmi les quadrupèdes, les préfets déclarent d'ordinaire animaux malfaisants ou nuisibles : la belette, le blaireau, le chat sauvage, la fouine, le furet, l'hermine, le lapin, le loir, le loup, la loutre, la martre, le putois, le renard et le sanglier.

En ce qui concerne les oiseaux : l'aigle, l'autour, le balbusard, le bec-croisé, la bondrée, le busard, la buse, le chat-huant, le choucas, la chouette, la circaète, le corbeau, la corneille, le duc, l'épervier, le faucon, le geai, le gypaète, le hibou, le Jean-le-blanc, le milan, la phène, la pie, la pie-grièche, le pigeon, le pygargue, le Saint-Martin, la sous-buse, le vautour.....

Les préfets, s'ils ont le droit de déterminer quels sont les animaux malfaisants ou nuisibles, n'ont jamais celui de classer les bêtes fauves.

Les animaux malfaisants ou nuisibles peuvent être détruits, qu'ils causent ou non un dommage.

L'art. 9 de la loi du 3 mai 1844, en permettant aux propriétaires, possesseurs ou fermiers, de détruire en tout temps, sur leur fonds, les animaux malfaisants ou nuisibles, n'entend nullement leur permettre d'y chasser, sans permis, à toute époque. (Caen, 11 avril 1877, D. P., 1878, I, 140.)

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers, ne sont pas tenus de détruire, par eux-mêmes, les animaux malfaisants ou nuisibles : ils peuvent y employer leurs enfants, leurs ouvriers, ou se faire aider par leurs amis et voisins. (Angers, 19 mars 1859, Sirey, 1859, II, 667. — Caen, 23 mars 1865. — Paris, 14 février 1866. — Angers, 24 février 1870. — Cassation, 8 décembre 1875, D., 1876, II, 169. — Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 22 juillet 1851.)

Cette circulaire refuse le droit de destruction aux adjudica-

taires de chasse, dans les bois soumis au régime forestier, mais ils peuvent toujours l'obtenir par voie de délégation ou de substitution.

Le droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles doit être refusé au locataire de la chasse. C'est, en effet, l'intérêt agricole seul, qui a motivé la disposition législative de l'art. 9 de la loi de 1844. Cet intérêt n'existe certainement pas, en ce qui concerne les adjudicataires d'un droit de chasse.

A l'égard des chasseurs, les animaux malfaisants ou nuisibles sont du gibier.

La destruction des animaux nuisibles par les *tiers*, sans délégation, constitue un véritable acte de chasse. (Seine, 2 février 1861.)

Les locataires de chasse et leurs invités doivent être considérés comme des *tiers* et ne peuvent se livrer à la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles, sauf dans le cas de battue régulièrement autorisée.

Les dispositions de l'art. 9 de la loi de 1844 et les arrêtés préfectoraux pris en conformité de cette loi ont, en effet, uniquement pour but l'intérêt agricole et la protection des récoltes. Cet intérêt demeure absolument étranger aux locataires du droit de chasse. (Lyon, 13 mai 1903, *Moniteur de Lyon*, 12 juin 1903.)

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers, peuvent déléguer à des tiers le droit de détruire, sur leurs terres, les animaux déclarés malfaisants ou nuisibles par arrêté préfectoral. (Orléans, 15 mai 1861, D. P., 1862, II, 292. — Caen, 23 mars 1865. — Rouen, 22 juin 1865. — Paris, 14 février 1866. — Lyon, 30 juillet 1866. — Angers, 24 février 1879. — Amiens, 29 décembre 1880.)

Cette délégation, dit Villequez (t. II, p. 95), est même présumée à l'égard de certaines personnes (père, mari, enfant, domestiques et gardes).

Si l'arrêté préfectoral ne l'interdit pas, le propriétaire a le droit de recourir à des auxiliaires.

Si l'art. 9 de la loi de 1844 confère aux préfets le pouvoir de déterminer les conditions d'exercice du droit de destruction des animaux déclarés, par eux, malfaisants ou nuisibles, il existe toutefois certaines règles qu'ils ne peuvent enfreindre.

Ils ne peuvent, par exemple, limiter à une époque précise le droit de destruction accordé, *en tout temps*, par la loi. La jurisprudence, sur ce point, est générale.

La destruction peut avoir lieu *de jour* et *de nuit*. (Cassation, 11 avril 1877, D. P., 1878, II, 182. — Amiens, 29 décembre 1880, D. P., 1882, V, 62.)

Elle peut avoir lieu *en temps de neige*.

La Cour de cassation a cependant décidé que l'art. 9, § 3, de la loi de 1844, soumet l'exercice du droit de destruction des animaux nuisibles aux conditions déterminées par le pouvoir réglementaire du préfet.

Que, spécialement, l'arrêté préfectoral qui interdit aux porteurs de permis de chasse de se servir de chiens courants pour la destruction, en temps prohibé, des animaux malfaisants ou nuisibles, est applicable au cas d'emploi de ces chiens sur des terres couvertes de neige, même après que la chasse a été déclarée ouverte ; si un second arrêté préfectoral, maintenant d'ailleurs le premier, a suspendu d'une manière absolue l'exercice du droit de chasse, en temps de neige ; c'est là un temps prohibé dans le sens du premier arrêté. (Cass., crim., rej., 30 juillet 1852, D. P., 1852, V, 85. — Caen, 11 avril 1877. — Cass., 9 août 1877, D., 1878, I, 140.)

L'exercice du droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles n'est pas subordonné à la nécessité du permis de chasse. (Instruction du Ministre de l'Intérieur, 20 mai 1844. — Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 22 juin 1851. — Orléans, 15 mai 1851, D. P., 1852, II, 292. — Paris, 14 février 1866, R. F., t. III, n° 470. — Amiens, 29 décembre 1880, D. P., 1882, V, 62.)

Les préfets ne sauraient, en conséquence, subordonner le droit de destruction à l'obtention d'un permis, pas plus qu'à une autorisation de leur part.

Les préfets ont le droit de régler les *modes*, *moyens* et *engins* susceptibles d'être employés pour la destruction des animaux malfaisants et nuisibles.

Ils peuvent autoriser *les chiens*.

A raison de son caractère destructif, l'art. 9 de la loi de 1844 interdit d'une manière absolue *la chasse aux chiens lévriers*, qu'ils soient de pure race, croisés ou dérivés. (Nancy, 18 décembre 1844. — Douai, 19 janvier 1846, D. P., 1849, II, 60.)

Exceptionnellement, les préfets peuvent autoriser l'emploi des *lévriers* pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles. Ils doivent, dans ce cas, régler les conditions d'exercice de cette destruction. (Instruction du Ministre de l'Intérieur, 20 mai 1844.)

Les préfets pourraient, à notre avis, autoriser *la chasse au faucon*, si un arrêté préfectoral autorisait l'emploi du faucon pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles; les Tribunaux ne pourraient que s'incliner devant cette autorisation, à la condition, toutefois, que la destruction soit faite par les propriétaires, possesseurs ou fermiers, ou leurs ayants droit.

Les préfets peuvent permettre l'usage *d'armes à feu* (*fusil*), mais ils doivent le faire avec discernement, de façon à éviter les abus. (Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 22 juillet 1851.)

Si un arrêté préfectoral, autorisant en tout temps la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles, énumère certains engins de destruction qui peuvent être employés en en interdisant d'autres, *l'emploi du fusil* est licite si l'arrêté ne s'est point expliqué à son sujet. (Cass., crim., 16 janvier 1903, *Gazette du Palais*, 1903, I, 283.)

Les propriétaires ou fermiers peuvent être autorisés à faire des *battues*.

Dans les forêts domaniales, l'art. 23 du cahier des charges permet aux adjudicataires de la chasse de procéder, en temps prohibé, à la chasse et à la destruction des animaux dangereux, malfaisants ou nuisibles, par tous les moyens autorisés par le

préfet, ou par des *chasses* et *battues* pratiquées conformément à l'arrêté du 19 pluviôse an V.

Bêtes fauves. — Les observations que nous avons faites relativement à la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles peuvent généralement s'appliquer à la destruction des *bêtes fauves*.

On appelle *bêtes fauves* « tous les animaux sauvages qui vivent principalement dans les bois et qui portent ou peuvent porter dommage aux personnes; ainsi qu'aux récoltes et aux propriétés ». (GIRAUDEAU.)

D'après la jurisprudence, l'expression *bêtes fauves* doit être entendue dans son acception normale et habituelle, c'est-à-dire avec la signification que lui donnent les ouvrages de vénerie et les anciennes ordonnances. (Cass., 3 janvier 1883, D. P., 1883, V. 55.)

Dans le langage de l'ancienne vénerie, on distingue trois sortes de bêtes :

1° *Les bêtes fauves proprement dites : cerfs, daims, chevreuils, chamois*, ainsi que leurs femelles et leurs faons ;

2° *Les bêtes noires : sangliers, laies, marcassins ;*

3° *Les bêtes rousses ou carnassiers : loups, renards, blaireaux, fouines, putois, martres.*

Tous ces animaux sont compris dans l'expression de *bêtes fauves*.

La destruction des bêtes fauves peut s'exercer *en tout temps, la nuit*, en *temps de neige, sans permis*, et même *avec des armes à feu.*

Dès qu'un animal a, par sa nature, le caractère de *bête fauve*, — dès qu'il porte dommage à une propriété, le propriétaire ou fermier a le droit de le tuer, de quelque manière que ce soit, — *à l'affût, en embuscade* (Metz, 28 novembre 1867, D. P., 1868, II, 123); *à l'aide de chiens courants*, en le *chassant à courre* (Poitiers, 19 janvier 1883, D. P., 1883, II, 45. — Crim., Cass., rej., 28 avril 1883, D. P., 1883, V. 53), ou en organisant des *battues* (Caen, 8 décembre 1875, D. P., 1876, II, 169. — Caen, 26 juin 1878, D. P., 1880, II,

73. — Crim., Cass., 29 décembre 1883, D. P., 1884, I,96).

On peut, évidemment, prendre part à ces destructions, sans être porteur de *permis de chasse.* (Caen, 8 décembre 1875, cité plus haut.)

Une question très importante se pose : Les propriétaires, possesseurs ou fermiers ont-ils le droit de détruire les bêtes fauves, lorsqu'ils courent simplement un danger imminent.

Il semblerait résulter d'une certaine jurisprudence que cette destruction ne doive s'exercer qu'en cas de *danger actuel.* (Cass., 29 avril 1858, D. P., 1858, I, 289. — Rouen, 16 février 1864, D. P., 1864, II, 154.)

Le droit de destruction des bêtes fauves n'est, en effet, que l'exercice d'une faculté naturelle, d'une défense légitime que les circonstances doivent rendre nécessaire actuellement et dans le moment même où l'on est obligé de repousser la force par la force. (Cass., 13 avril 1865, D. P., 1865, I, 196.)

Un propriétaire peut, pour ce motif, détruire ou repousser un chevreuil trouvé dans ses récoltes, où il causait déjà un dommage réel. (Orléans, 25 juillet 1861, D. P., 1861, II,172.)

En ce qui me concerne, je considère que le droit de destruction des bêtes fauves peut s'exercer dès qu'il y a danger ou dommage imminent. Cette opinion est aujourd'hui généralement admise et, on peut le dire, définitivement établie. En effet, les dispositions de l'art. 9, § 3, ont pour base le droit naturel de légitime défense.

Il suffit que le dommage soit possible ou certain : point n'est besoin qu'il soit actuel. Nous signalons à nos lecteurs les jugements et arrêts suivants :

Clermont, 26 mars 1868, D., 71, 3,100. — Agen, 21 juillet, 1852, D., 53, 2,10. — Cassation, 2 décembre 1880, D., 81, 1,335. — Paris, 2 mars 1892, D., 93, 2,73. — Cassation, 14 avril 1848, D., 48, 1,135. — Rouen, 25 février, 1875, Sirey, 75,2,136. — Caen, 26 juin 1878, D., 80, 2,73. — Paris, 30 avril 1881, D., 82, 5,64. — Fontainebleau, 13 août 1879. — Cassation, 24 juillet 1891, D., 92,1,171. — Caen, 8 décembre 1875. — Sirey, 76,2,79.

Toutes ces décisions décident,en principe, qu'il suffit qu'un dommage soit imminent, que l'animal sauvage menace ou attaque la propriété.

Si des dégâts ont déjà été commis, le tribunal de Fontainebleau autorise les propriétaires, possesseurs ou fermiers à s'embusquer pour attendre l'animal qui les a causés. Ils peuvent même poursuivre, chez lesvoisins, l'animal qui repoussé par eux, au moment où il ravageait leurs propriétés, a cherché dans la fuite un moyen de salut.

(Fontainebleau, 13 août 1879. *France judiciaire* 1879, p. 728.)

Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne pensons pas que la destruction puisse s'exercer sur le terrain d'autrui. Seuls les lieutenants de louveterie jouissent de ce droit, ainsi que nous le verrons plus loin.

S'il fallait attendre, pour être admis à se défendre contre les bêtes fauves, que les champs fussent ravagés, que les animaux fussent enlevés ou égorgés, la Loi ne serait qu'illusoire, quant à son bénéfice.

Cette interprétation fort juste est celle admise par la législation antérieure à 1844, et il n'est pas à supposer que le législateur de 1844 ait voulu restreindre ce droit de légitime défense, au cas seulement où les bêtes fauves portent un dommage actuel. Il suffit donc que le dommage soit imminent.

Le droit de défendre sa propriété est si naturel ; il est si naturel aussi d'empêcher le mal plutôt que de le laisser s'accomplir, qu'il faudrait un texte formel pour enlever ainsi le droit de se prémunir contre le danger. (Paris, 30 avril 1881, *Droit* du 4 mai 1881.)

Le 2 juin 1875, le Tribunal de Mamers acquittait plusieurs riverains de la forêt de Perseigne qui avaient établi des *silos* pour prendre les sangliers qui dévastaient leurs récoltes. Voir également en ce sens : Championnière, p. 71. — Giraudeau, n° 709. — Jullemier, t. II, p. 106. — Leblond, n° 157. — De Neyremaud, p. 58. — Villequez, t. II, p. 69. — Tribunal

de Vassy, 19 juillet 1882, D. P., 1882, V, 66. — Rennes, 18 juillet 1887. D. P., 1888, 2.

Le droit de destruction a pu aussi s'exercer légalement :

— A l'égard d'un cerf stationnant depuis un certain temps dans des prairies où sa présence prolongée rendait imminente la réitération du dommage auquel était journellement exposé, par suite de l'invasion de ces animaux, cette nature de propriété. (Crim., rej., 14 avril 1848, D .P., 1848 I, 135.)

— A l'égard de sangliers dont la seule présence constitue un danger continuel et imminent pour les propriétés. (Metz, 28 novembre 1867, D. P., 1868, II, 123.— Caen, 8 décembre 1875, D. P., 1876, II, 169.)

— A l'égard de renards ayant commis des déprédations sur une commune. (Caen, 26 juin 1878, D. P., 1880, II, 73.)

— A l'égard d'un cerf chassé dans une forêt qui, se dérobant à la poursuite de chasseurs, se précipite dans la cour d'une ferme voisine, où il pouvait porter atteinte à la propriété et aux personnes de la maison. (Rouen, 25 février 1875, D. P., 1876, II, 169.)

Jugé également :

Que la présence prolongée de bêtes fauves, sur une propriété ou dans son voisinage, peut être considérée comme un dommage actuel ou imminent. (Crim., Cass., 29 décembre 1803, D. P., 1884, I, 96.)

— Que la présence de loups dans un canton peut être considérée comme un danger actuel et imminent.

En conséquence, il n'y a pas délit, de la part d'un maître d'équipage et de ses auxiliaires qui, sur les instances des propriétaires d'une forêt, y détruisent, au moyen de *chasses à courre*, plusieurs jeunes loups. (Poitiers, 19 janvier 1883, D. P., 1883, II, 45). — Sur pourvoi, rejet. (Crim , Cass., 28 avril 1883, D. P., 1883, V, 53. — Rennes, 15 décembre 1880, R. F., t. IX, n° 56.)

Terrain sur lequel peut s'exercer le droit de destruc-

tion. — Les Tribunaux, ont, sur ce point, un pouvoir souverain d'appréciation.

La Cour d'Orléans décide que les propriétaires ne peuvent exercer leur droit de destruction que sur leurs terres. (Orléans 28 octobre 1858, D. P., 1859, II, 9.)

La Cour de Rennes, plus récemment, décidait que le propriétaire ou fermier qui se livre à la destruction des bêtes fauves, en temps prohibé, à l'aide de fusils et de chiens, soit sur ses terres, *soit dans une forêt voisine*, n'accomplit qu'un acte de légitime défense qui lui est reconnu par la loi de 1844, art. 9. (Rennes, 18 juillet 1887, déjà cité.)

De nombreux auteurs cynégétiques, tels que Championnière, Duvergier, Giraudeau, Leblond et de Neyremaud, sont d'avis que l'on peut s'embusquer sur le terrain d'autrui, à proximité de son bien, pour surveiller l'arrivée des bêtes fauves, les repousser et les détruire.

Certains ajoutent même, qu'on peut poursuivre sur le terrain d'autrui les bêtes fauves que l'on a attaquées sur son propre terrain et dont on a perdu la piste.

Nous estimons, au contraire, que cette poursuite ne saurait être tolérée contrairement à la volonté du propriétaire voisin. Il est évident que ne commettrait aucun délit celui qui, ayant blessé sur son propre fonds une bête fauve, portant dommage à sa propriété, irait chercher et enlever sur un terrain voisin, appartenant à autrui, cette bête sauvage qui était allée y mourir. (Rouen, 21 décembre 1870, D.P., 1882, V, 70.)

Pièges. — Aux termes de l'ordonnance de 1814, le soin de tendre ou de faire tendre des pièges regarde les louvetiers, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général. Ce droit s'exerce contre les loups et tous les animaux nuisibles, en toutes saisons, dans toutes les propriétés non closes, et sous le contrôle de l'administration forestière. Les louvetiers n'ont que l'obligation de se conformer aux précautions d'usage. Ces précautions sont indiquées tout au long dans la circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 9 juillet 1830. Ils doivent notamment ne jamais placer les pièges dans les chemins et sentiers pratiqués,

ne point les établir dans les endroits ouverts avant de prévenir le maire de la commune et d'avoir obtenu son autorisation.

Il ne faudrait pas, bien entendu, que le droit des louvetiers dégénérât en abus. Lorsqu'il s'agira de la destruction des bêtes fauves, ayant le caractère de gibier, le propriétaire, possesseur ou fermier devra, si la chasse est louée à un tiers, prouver, au louvetier, l'existence d'un véritable dommage, d'un préjudice grave et sérieux. (Leblond, *Code de la chasse,* p. 185.)

Lorsqu'il ne s'agit pas de l'intérêt général, tous propriétaire, locataire ou fermier peuvent tendre eux-mêmes, des pièges sur leur terrain, afin de se défendre des bêtes fauves. (Mamers 2 juin 1875, cité plus haut.) Ceci nous amène à examiner la question de savoir, si l'on peut dans ce cas, se servir de tous procédés, employer par exemple les engins prohibés, pièges, filets...

Villequez soutient la négative (N° 67) ; de Neyremaud (p. 51) prétend, au contraire, que l'on peut employer les engins prohibés pour repousser les bêtes fauves portant dommages aux propriétés.

Ce qui semblerait donner tort à cette seconde opinion, c'est la défense faite par la loi de détenir des engins prohibés.

L'art. 9, p. 3, 3me alinéa, de la loi de 1844 autorise, il est vrai, les préfets à permettre l'emploi des engins prohibés pour la destruction des animaux malfaisants et nuisibles et des bêtes fauves. Les engins prohibés sont les lacets, les collets, les lacs, filets, panneaux, et traquenards.

L'art. 12, p. 1, 3me alinéa, de la loi de 1844 défend la détention de ces engins.

La Cour de Caen, à la date du 21 décembre 1874, a voulu mettre tout le monde d'accord, en décidant que cette prohibition pouvait et devait être déclarée inapplicable à la simple détention d'un piège, lorsque ce piège ne paraissait pas destiné à la capture du gibier, mais à celle des animaux malfaisants et nuisibles.

La Cour d'Orléans (6 mars 1906, *Gazette des tribunaux,* 17 juin 1906) a également jugé que le blaireau était un animal

nuisible, dont la destruction pouvait être opérée au moyen de pièges, et que ces pièges pouvaient être tendus, même pendant le jour. Les propriétaires, possesseurs ou fermiers ont, déclare la Cour, le droit de se défendre à tout instant contre les bêtes fauves, sans attendre le moment même où les dégâts sont commis par ces animaux. Ont-ils également le droit de tendre des pièges sur le terrain d'autrui? Incontestablement non. Personne n'a ce droit, n'en déplaise aux piégeurs de profession. La seule chose que puissent faire les intéressés, c'est de prévenir le louvetier de leur cantonnement et de solliciter son intervention. Celui-ci doit immédiatement leur venir en aide puisqu'il s'agit d'un intérêt général. Que les propriétaires, possesseurs et fermiers n'hésitent pas à rappeler, si besoin, aux louvetiers, qu'aux termes de l'ordonnance de 1814, art. 7 et 9, ils doivent « se procurer les pièges nécessaires pour la destruction des loups, renards et autres animaux nuisibles, dans la proportion des besoins — s'occuper *particulièrement* à faire tendre ces pièges, avec les précautions d'usage ». Ils peuvent et doivent le faire sur toutes les propriétés *non closes*, appartenant soit à l'État, soit aux particuliers. Beaucoup de louvetiers seront surpris de se l'entendre dire et d'apprendre que leurs fonctions comportent d'autres obligations que celles de porter des galons, le plus souvent avec une trop grande désinvolture.

Empoisonnement. — *Les louvetiers ont également le droit d'empoisonner les bêtes fauves, mais ils ne doivent pas user de ce moyen avant d'avoir prévenu les habitants des communes, par publications et affiches, des lieux où les appâts seront placés. Les propriétaires, possesseurs ou fermiers jouissent également de ce droit avec les mêmes restrictions.*

CONCLUSION

En résumé, indépendamment du droit qui lui appartient de repousser ou de détruire, en tout temps et par tout procédé, même avec les armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés, le propriétaire, possesseur ou fermier peut, sous certaines conditions énoncées plus haut, détruire, en tout temps, sur ses terres, les animaux malfaisants ou nuisibles, par l'enlèvement ou la destruction des portées, nids et couvées et uniquement à l'aide de pièges, autres que les suivants : batteries d'armes à feu, fosses à loups, collets, lacets et trappes. (Cass. 9 août 1877. — Amiens, 29 décembre 1880. — Metz, 28 nov. 1867. — Marseille, 3 nov. 1898.)

Les pièges employés devront être tendus dans certaines conditions, et notamment à une distance minima de 100 mètres des habitations et de 80 mètres des routes et chemins; ils ne devront jamais être placés dans lesdits chemins et dans les sentiers pratiqués ainsi que dans les endroits ouverts sans avoir obtenu du maire de la localité l'autorisation.

Les pièges employés pour la destruction des loutres ne pourront être tendus que dans le lit, sur les rives et les berges des cours d'eau et des étangs.

Des poteaux-avis devront toujours indiquer que des pièges sont tendus dans les propriétés.

L'emploi des assommoirs est permis, en tout temps, sans autorisation, à condition qu'ils soient placés en terrain libre et sur des sentiers d'assommoirs.

Les bêtes fauves, renards et blaireaux peuvent être enfumés

et empoisonnés, après avoir prévenu, par affiches et publications, les habitants du lieu où ils sont placés. (Voir rapport Desnues. Compte-rendu des travaux du congrès de la chasse, 1907, p. 636.)

Lorsque les animaux nuisibles séjourneront dans les propriétés appartenant à autrui, seuls les lieutenants de louveterie auront le droit et le devoir d'y tendre ou faire tendre des pièges. Les intéressés devront, dans ce cas, immédiatement les mettre en demeure d'avoir à le faire. (Voir à ce sujet : Vénerie, Louveterie, Fauconnerie, par Edmond Christophe et H. Dubosc, 1910, publication *Lois et Sports*, 43, rue St-Lazare, Paris.)

EDMOND CHRISTOPHE,
Président honoraire de tribunal civil.

PRIMES AUX GARDES

Tableau des primes de destruction reconnu par le « Saint-Hubert-Club de France »

Renards	Femelles pleines	5 fr.	»
	Renardeaux (1)	1	»
	Mâles adultes	3	»
Blaireaux	Blairelles pleines	4	»
	Blaireautins	0	50
	Mâles	3	»
Fouines		2	»
Putois		2	»
Chats		2	»
Belettes et Hermines		2	»
Loutres		5	»
Hérissons		0	50
Ecureuils		0	25
Rats et Loirs		0	25
Buses		2	»
Eperviers		2	»
Faucons et Autours		2	»
Pies		0	25
Corbeaux		0	25
Geais		0	25
Vipères		0	50
Pies-grièches		0	25

Les contrôles, nez, becs, queues ou pattes, sont présentés au gré du maître, les fourrures appartiennent au garde.

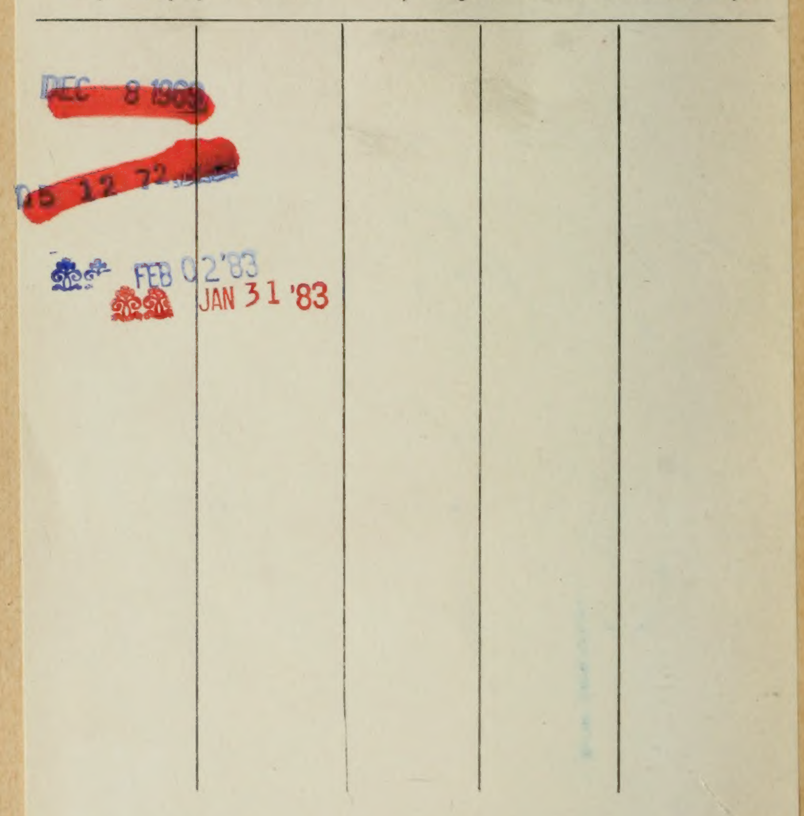
---

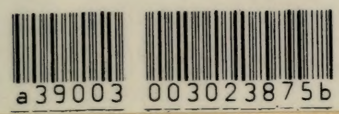
(1) Renardeaux au-dessous de 2 kilogr. — Blaireautins au-dessous de 3 kilogr.

TABLE DES MATIÈRES

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.




FEB 02 '83
JAN 31 '83


a39003 003023875b

